Environnement Canada Environment Canada

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 8 et les unités biogéographiques marines 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador : forêt coniférienne boréale, les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador et le golfe du Saint-Laurent

Octobre 2013

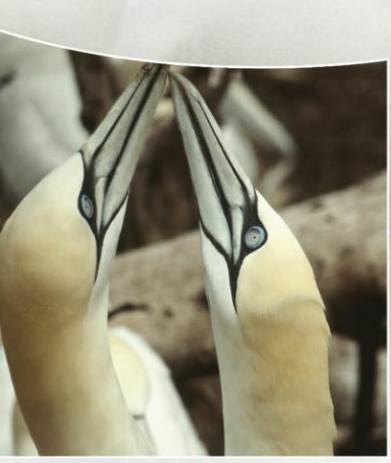

Canada

ISBN : 978-1-100-99605-9
N° de cat. : CW66-320/6-2012F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © photos.com

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2013.

Also available in English

Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque région de conservation des oiseaux, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Karyne Bellehumeur, Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliott, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Paul MacDonald, Bryan Martin, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Peter Thomas, Kyle Wellband, Becky Whittam, ainsi que les autres réviseurs.

Citation recommandée :

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 8 et les unités biogéographiques marines 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador : forêt conifférienne boréale, les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador et le golfe du Saint-Laurent*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Sackville (Nouveau-Brunswick). 178 pages + annexes.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 8 et les unités biogéographiques marines 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador : forêt coniférienne boréale, les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador et le golfe du Saint-Laurent

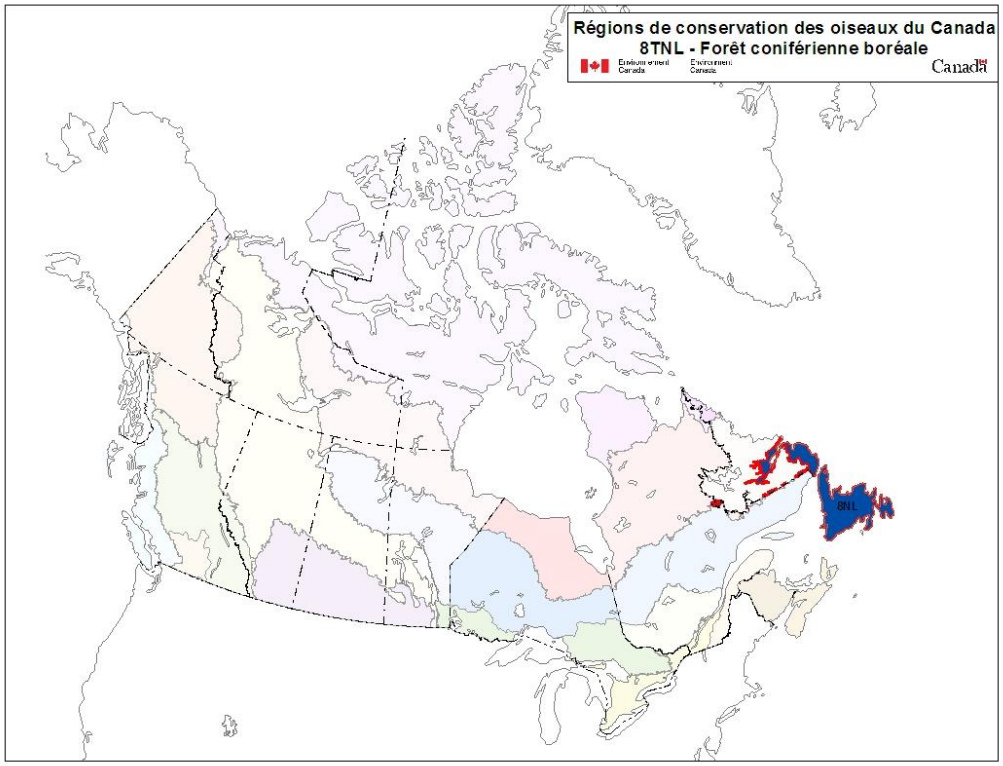

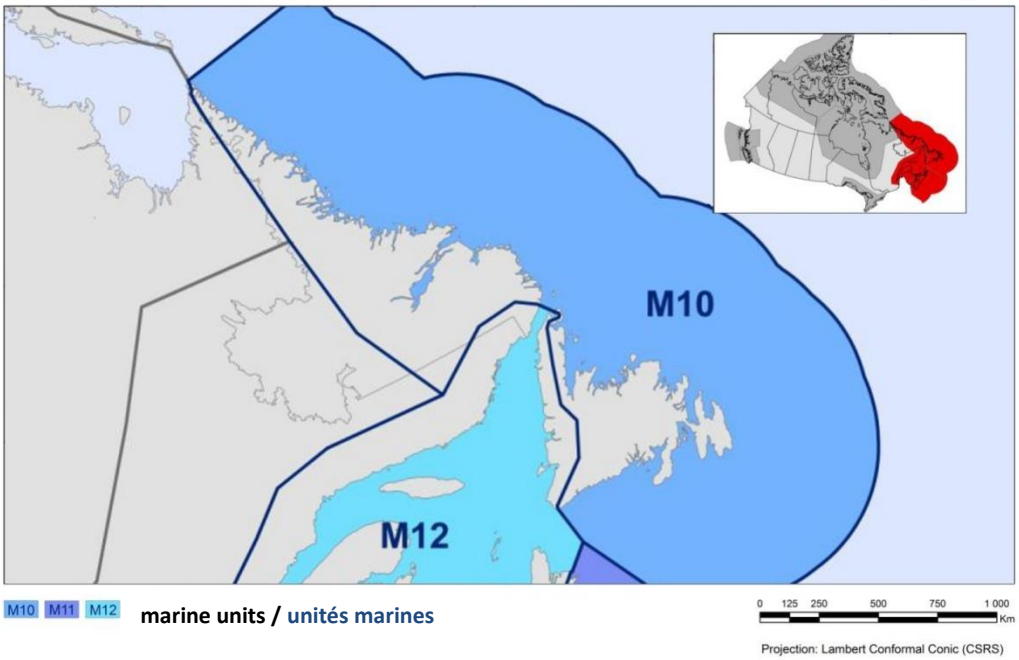

Table des matières

Préface ..... **i**
Remerciements ..... **i**
Sommaire **1**
Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux **3**
Contexte 3
Structure de la stratégie 4
Caractéristiques de la RCO 8 : forêt conifèrienne boréale de Terre-Neuve-et-Labrador 5
Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 10 : Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador 11
Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats **17**
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires 17
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires 26
Élément 3 : Objectifs en matière de population 29
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires 33
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation 40
Élément 6 : Mesures recommandées 42
Section 2 : Besoins de conservation par habitat **47**
Conifères 47
Mixte 56
Arbustes et régénération 61
Herbacées 65
Zones cultivées et aménagées 69
Urbain 74
Milieux humides 79
Zones riveraines 87
Plans d'eau intérieurs 94
Eaux marines – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador 100
Eaux marines – Golfe du Saint-Laurent 110
Zones côtières (au-dessus de la marée haute) 118
Zones côtières (intertidales) – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador 126
Zones côtières (intertidales) – Golfe du Saint-Laurent 136
Section 3 : Autres problématiques **144**
Problématiques généralisées 144
Collisions 144
Prédation par les chats domestiques 148
Pollution 148
Changements climatiques 158
Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations 163
Surveillance des populations 163
Recherche 166
Menaces à l'extérieur du Canada 167

Prochaines étapes 172
Références 173
Annexe 1 179
Liste de toutes les espèces d'oiseaux dans la RCO 8 et de l'UBM 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador 179
Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 8 et l'UBM 10 et 12 de T.-N.-L. 191
Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 T.-N.-L.196
Annexe 2 204
Méthodologie générale de compilation des six éléments standard 204
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires 204
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires 205
Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires 206
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires 206
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation 207
Élément 6 : Mesures recommandées 208
Annexe 3 210
Catégories de menaces de l'UICN 210
Catégories des mesures de conservation de l'UICN 213

Sommaire

La présente stratégie regroupe la meilleure information disponible tirée de la documentation sur la conservation des oiseaux à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Elle identifie les espèces prioritaires pour la conservation, les principales menaces pour ces espèces et les mesures de conservation clés requises pour les protéger. Elle vise à devenir un outil pour la planification future de la conservation, un guichet unique où sont regroupés et exposés des renseignements importants sur la conservation des oiseaux. Cette stratégie s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux (RCO) dans tout le Canada. De manière collective, ces stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants.

Cette stratégie couvre trois unités de planification distinctes de Terre-Neuve et Labrador : l'unité terrestre de la région de conservation des oiseaux 8 (RCO 8 T.-N.-L.), ainsi que deux unités biogéographiques marines (UBM) : les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 T.-N.-L.) et le golfe du Saint-Laurent (UBM 12 T.-N.-L.).

La RCO 8 T.-N.-L. est composée de l'ensemble de l'île de Terre-Neuve et de 16 % de la partie sud du Labrador. Cette portion de la RCO 8 (la Forêt conifférienne boréale) est recouverte par une combinaison de forêts conifériennes et de forêts de transition ou mixtes, avec des milieux humides, des landes, des affleurements rocheux, des plans d'eau et une topographie côtière qui prédominent également. La population de la RCO 8 T.-N.-L. est éparse et concentrée sur la péninsule Avalon de Terre-Neuve. On compte 37 espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. Ces espèces sont principalement associées aux milieux humides, aux forêts conifériennes, aux zones côtières (au-dessus de la marée haute) et aux zones riveraines.

Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10 T.-N.-L.) englobent l'une des plus grandes régions du plateau continental au monde, qui s'étend du sud du Labrador jusqu'aux Grands Bancs situés au large de l'île de Terre-Neuve. Cette unité marine diversifiée permet une activité pétrolière et gazière importante, une pêche riche et une circulation commerciale importante, qui ont toutes le potentiel d'affecter les oiseaux occupant ces zones. On compte 39 espèces prioritaires situées dans les zones côtières et les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L.

Le golfe du Saint-Laurent (UBM 12 T.-N.-L.) représente l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada. Les variations spatiales et temporelles que présente la région, en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques, offrent une communauté biologique extrêmement diversifiée et productive. On n'observe actuellement aucune activité pétrolière et gazière dans cette unité marine, mais des activités de pêche sont concentrées sur la côte ouest de Terre-Neuve. Un

transport maritime a lieu autour des centres de populations plus importantes. On compte 29 espèces prioritaires associées aux zones côtières et aux eaux marines dans l'UBM 12 T.-N.-L.

Diverses menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces principales dans tous les groupes de la planification sont la contamination chimique découlant des métaux lourds, les déversements ou les rejets de pétrole; un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires; la compétition pour les ressources entre les espèces d'oiseaux et l'aquaculture ou les pêches commerciales; l'enchevêtrement dans les engins de pêche; et les changements climatiques.

L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié dans la RCO 8 T.-N.-L. consiste à assurer la disponibilité de l'habitat adéquat pour les espèces prioritaires, tandis que dans l'UBM 10 T.-N.-L. et l'UBM 12 T.-N.-L., les principaux objectifs visent à réduire la mortalité ou à accroître la productivité. Toutefois, dans tous les groupes de la planification, l'objectif de conservation fréquemment identifié a été l'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires. En combinant les pratiques de gestion bénéfiques (par exemple, gérer les activités de navigation et minimiser les rejets accidentels de pétrole), la gestion ou la protection des sites (limiter les activités industrielles au sein des zones tampons autour des sites clés), l'éducation du public quant aux impacts des perturbations découlant des activités récréatives et commerciales, les changements dans les lois (par exemple, réglementer l'utilisation des engins de pêche qui réduisent les prises accessoires), il est possible d'atténuer de nombreuses menaces identifiées dans ces trois unités.

Nous espérons que les renseignements que contient cette stratégie deviendront un outil utile pour la planification future de la conservation, en particulier en termes de conservation des habitats, car il présente de l'information pertinente sur les espèces prioritaires, les menaces et les mesures de conservation sous la forme d'un sommaire pratique.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux (RCO) qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine[1], oiseaux aquatiques[2], oiseaux de rivage[3] et oiseaux terrestres[4]) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

[1] PNAGS, Comité du plan (2004)
[2] Milko et coll. (2003)
[3] Donaldson et coll. (2000)
[4] Rich et coll. (2004)

Structure de la stratégie

Cette stratégie comporte trois groupes de planification canadiennes distincts : la région de conservation des oiseaux 8 de Terre-Neuve et Labrador (RCO 8 T.-N.-L.), ainsi que les unités biogéographiques marines 10 et 12 entourant les côtes provinciales (UBM 10 T.-N.-L. et UBM 12 T.-N.-L.). Ces unités comprennent des listes différentes d'espèces d'oiseaux prioritaires. Ces UBM présentent seulement deux catégories d'habitat s'appuyant sur les catégories de couverture terrestre : plans d'eau, neige et glace et zones côtières. Pour les distinguer des catégories d'habitat équivalentes dans la RCO 8 T.-N.-L., elles sont désignées en tant que catégorie d'habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales) dans les UBM, et en tant que catégorie d'habitats de plans d'eau intérieurs et zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 8.

Bien que les îles françaises de Saint. Pierre et Miquelon se situent géographiquement dans l'UBM 10 T.-N.-L., les menaces affectant les espèces prioritaires à l'intérieur de la Zone économique exclusive de la France sont traitées uniquement dans la section 3 de la présente stratégie : Menaces à l'extérieur du Canada. Pour les espèces prioritaires de l'UBM 10 T.-N.-L., aucune des mesures de conservation avancée pour faire face aux menaces ne s'applique au territoire français, ni à la Zone économique exclusive de la France. De plus, il faut comprendre que toutes les cartes présentées dans la présente stratégie excluent le territoire français, et la Zone économique exclusive de la France.

La Section 1 de la stratégie contient de l'information générale sur la RCO/UBM et la sous-région, avec un survol des six éléments[5] qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2 fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3 présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'Environnement Canada).

[5] Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la RCO 8 : forêt conifférienne boréale de Terre-Neuve-et-Labrador

La RCO 8 (Forêt conifférienne boréale) est une vaste région en forme de U qui couvre une superficie d'environ 1 800 000 km^2 et qui s'étend à partir du nord-est de l'Alberta, du nord de la Saskatchewan, de certaines sections du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, de l'est du Labrador et de l'ensemble de Terre-Neuve (Environnement Canada, 2000; 2011). La région est principalement constituée de zones côtières dans l'est et de vastes territoires de forêts conifériennes dans le nord, tandis que les arbres à feuilles larges caduques et les pins sont plus largement répartis dans les parties sud. La RCO 8 consiste également en une mosaïque de hautes terres boréales, de milieux humides et de tourbières parsemées de plusieurs lacs de taille petite et moyenne (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, ICOAN, 2013).

La sous-région de l'Atlantique de la RCO 8 s'étend dans deux divisions géographiques, car le détroit de Belle-Isle sépare l'île de Terre-Neuve de la partie continentale du Labrador (figure 1). L'île de Terre-Neuve (111 390 km^2) est entièrement située dans la RCO 8 T.-N.-L., tandis que seulement 16 % du Labrador (47 000 km^2) est inclus, principalement dans la région est ainsi que dans les zones entourant le lac Melville et la rivière Paradise. La superficie combinée de ces deux portions est de 158 390 km^2. Cette région est caractérisée par un paysage géologique unique fortement influencé par l'érosion et la collision entre les plaques tectoniques (Environnement Canada, 2000). Les monts Long Range sur la côte ouest de Terre-Neuve constituent l'extension située le plus au nord-est de la chaîne des Appalaches en Amérique du Nord, tandis que le Labrador représente la partie la plus à l'est du Bouclier canadien composé de substrat rocheux ancien (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

La RCO 8 T.-N.-L. présente une combinaison de forêts conifériennes et de forêts de transition ou mixtes, de milieux humides, de landes, d'affleurements rocheux, de plans d'eau et d'une topographie côtière, qui sont contenus dans la Forêt conifférienne boréale (figure 1) et qui sont atypiques du paysage général. Une bonne partie de la province est couverte de forêt. Les conifères sont la principale espèce et parmi ceux-ci, le sapin baumier (*Abies balsamea)* et l'épinette noire *(Picea mariana)* sont les plus abondants. Dans la plupart des zones de la province (sur l'île en particulier), les conifères sont mélangés à des espèces de feuillus telles que le bouleau blanc (*Betula papyrifera*) et le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) et à une grande variété d'arbustes de bois dur (NL Department of Natural Resources, 2012a). Les peuplements forestiers les plus grands et les plus sains se trouvent dans les zones abritées de sols profonds et bien drainés, tandis que dans d'autres régions, une bonne partie de la croissance des forêts est bloquée en raison d'une forte exposition au vent, des sols gorgés d'eau, des limitations en matière de température et des mauvaises conditions de sol (NL Department of Natural Resources, 2012b). Dans d'autres régions de la RCO 8 T.-N.-L., des incendies répétés et l'érosion qui s'ensuit ont créé des landes qui fournissent un habitat à une grande variété de petites plantes ligneuses (NL Department of Natural Resources, 2012a)**.**

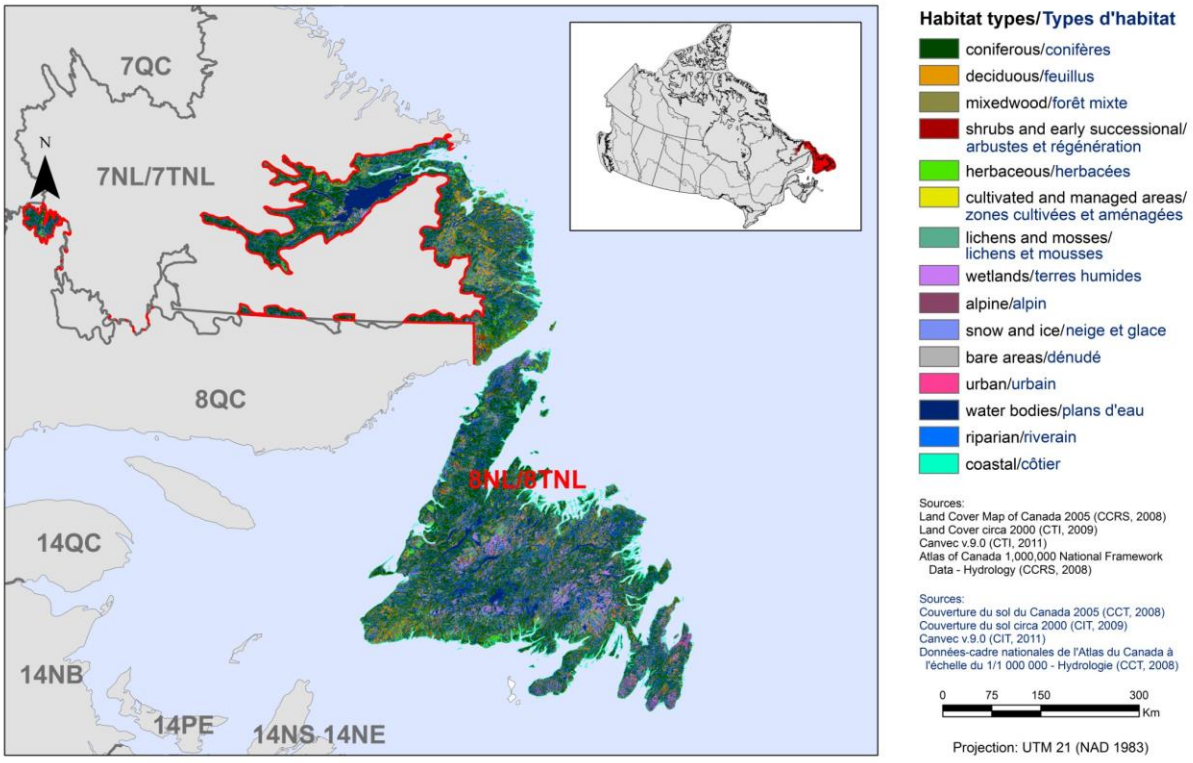

Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 8 de T.-N.-L.
La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'ICOAN pour les RCO. Dans le présent document, les limites de la RCO 8 T.-N.-L. ne s'étendent pas au-dessous de la laisse de marée haute.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador est estimée à 512 659 habitants; environ 94 % de cette population résident sur l'île de Terre-Neuve et le reste, au Labrador (NL Statistics Agency, 2013). La péninsule Avalon sur la côte du sud-est de Terre-Neuve est la partie la plus densément peuplée de l'île et abrite la capitale et la ville la plus grande de la province, St. John's, où résident près de 40 % de la population de la province (NL Statistics Agency, 2013). Parmi les autres villes adjacentes, on trouve Mount Pearl, un certain nombre de villes de plus petite taille telles que le sud de la baie de la Conception, Harbour Grace, Carbonear, Trepassey et Placentia, ainsi qu'un ensemble de petits villages typiquement situés au bord de la mer (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013). Dans la portion de la RCO 8 T.-N.-L. du Labrador, la zone urbaine la plus importante est la ville de Happy Valley-Goose Bay, avec une population de 7 552 habitants (Statistique Canada, 2013).

Le climat à Terre-Neuve-et-Labrador est varié en raison de la portée nord-sud de la province, des vents d'ouest dominants, des courants océaniques froids et des facteurs locaux tels que les montagnes et les côtes. En général, l'île de Terre-Neuve possède un climat continental humide fortement influencé par la mer avec des hivers longs et froids, des étés courts et chauds et des précipitations abondantes (Stantec, 2010). Le sud du Labrador a un climat subarctique caractérisé par des étés courts et frais et par des hivers longs et froids; les précipitations sont faibles à modérées (Stantec, 2010). La RCO 8 T.-N.-L. est connue pour avoir les vents les plus

forts de toutes les provinces canadiennes, tandis que d'autres zones autour de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador sont reconnues pour la présence d'un brouillard épais dû au contraste entre les températures de la mer et de l'air (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013).

L'économie de Terre-Neuve-et-Labrador dépend grandement de l'exploitation des ressources naturelles. En 2011, le PIB (PIB) provincial de toutes les industries a été calculé à plus de 31,5 milliards de dollars (NL Department of Finance, 2012). Les secteurs des services représentaient environ 14,1 milliards de dollars. Les 17,4 milliards de dollars restant, sont représentés par les industries basées sur les ressources, comme l'exploitation minière, la construction, l'extraction de pétrole et les activités de soutien, les secteurs des services publics, la pêche, la chasse et le piégeage, l'agriculture, la foresterie et l'exploitation forestière (p. ex. scieries, usines de papier) et la fabrication (p. ex. transformation des fruits de mer, fabrication du papier, raffinement du pétrole, production d'aliments et de boissons ou brassage et chaussure; NL Department of Finance, 2012). Le tourisme constitue aussi une part importante du secteur des services et il représente une valeur grandissante pour l'économie. En 2010, près de 518 500 de touristes non résidents ont visité Terre-Neuve-et-Labrador et ont dépensé environ 410,6 millions de dollars (NL Department of Finance, 2011).

L'exploitation minière est l'une des industries les plus importantes et les plus anciennes de la province et apporte une contribution importante à l'économie avec 10,4 % ou 3,3 milliards du PIB en 2011 (NL Department of Finance, 2012). Dans la RCO 8, plusieurs mines et carrières sur l'île de Terre-Neuve produisent du cuivre, du zinc, de l'argent, de l'or, de la silice, la baryte, de la dolomite, du gypse, de la pierre de taille, du sable, du gravier et de la tourbe. Les principales opérations liées aux métaux sont Duck Pond et Beaver Brook dans le centre de Terre-Neuve, ainsi que Pine Cove Mine et Ming Mine, dans la région de la péninsule de Baie Verte. Les opérations non liées aux métaux sont Burgoynes Cove, près de Clarenceville, Bishop Falls dans le centre de Terre-Neuve, Lower Cove dans la péninsule de Port-au-Port dans l'ouest de Terre-Neuve et Coal Brook, également sur la côte ouest. Il existe aussi une usine de traitement de nickel à Long Harbour, une installation de broyage à Nugget Pond et une série d'autres propriétés d'exploration sur l'île (NL Department of Natural Resources, 2012c). Au Labrador, il n'y a aucune opération liée aux métaux et non liée aux métaux; toutefois, on observe d'importantes propriétés d'exploration liée aux terres rares, au cuivre et au sable ferrifère dans la RCO 8 T.-N.-L., tel que Search Minerals Inc. à Port Hope Simpson, Silver Spruce Resources Inc. à Pope's Hill, Wolverine Exploration Inc. à Cache River et Grand River Ironsands Inc. à Churchill River (NL Department of Natural Resources, 2012c).

La construction est également une industrie importante pour l'économie provinciale, avec une contribution de près de 1,9 milliards au PIB en 2011 (NL Department of Finance, 2012). Une grande partie de l'activité de construction était liée aux dépenses associées à l'installation de traitement du nickel de Long Harbour, au projet d'exploitation pétrolière extracôtière Hebron, ainsi qu'aux investissements du secteur public tels que la voie Trans-Labrador, les nouvelles résidences étudiantes à l'Université Memorial et les nouvelles installations de soin de longue durée (NL Department of Finance, 2012).

La valeur estimée du secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière pour 2011 est de 133,5 millions de dollars en termes de PIB provincial, qui est remarquablement petit (0,4 %) étant donné la très grande zone de terres peuplées d'arbres et boisées à Terre-Neuve-et-Labrador (NL Department of Finance, 2012). Dans la RCO 8 T.-N.-L., l'industrie de la foresterie commerciale est restreinte à l'île de Terre-Neuve où seul un petit pourcentage de terre forestière est disponible aux fins de récolte, car le climat frais et humide ralentit le cycle des éléments nutritifs et produit peu de forêts extrêmement productives (Vasarhelyi et Kirk, 2007). Les principales composantes de l'industrie de la foresterie commerciale sont la production de papier journal par une usine de papier à Corner Brook, ainsi qu'une grande quantité de bois servant de combustible domestique (p. ex. bois de chauffage) et, dans une moindre mesure, de produits du bois (p. ex. portes de meuble de rangement, revêtement de sol) produits par de grandes scieries sur l'île (NL Department of Finance, 2012; NL Department of Natural Resources, 2013a).

L'étendue des terres disponibles pour l'agriculture à Terre-Neuve-et-Labrador est très petite (environ 400 km^2) et seule une portion est utilisée pour les cultures en raison des sols acides, des températures fraîches et des saisons de croissance courtes (NL Department of Natural Resources, 2013b). En 2011, la valeur estimée du secteur agricole était de 76,5 millions, mais elle ne représentait que 0,2 % du PIB provincial total (NL Department of Finance, 2012). Les terres agricoles de la RCO 8 T.-N.-L. sont limitées aux zones situées au sud de St. John's, près de Deer Lake et dans la Codroy Valley sur l'île de Terre-Neuve, ainsi que quelques terres agricoles marginales dans le centre du Labrador. Les principales cultures vivrières produites aux fins de consommation locale sont les pommes de terre, les rutabagas, les navets, les carottes et le chou. Par ailleurs, plus de 75 % des recettes agricoles découlent des ventes de volaille, de produits laitiers et d'œufs. Les bleuets sauvages, les pains de perdrix et les blackbières (ronce petit-mûrier) sont récoltés à des fins commerciales et utilisés dans la fabrication de la confiture et du vin (NL Department of Natural Resources, 2013b)**.**

Les Mi'kmaq constituent l'unique peuple autochtone restant sur l'île de Terre-Neuve à l'heure actuelle. Les Beothuks indigènes résidaient également sur l'île au moment du contact européen aux XV^{e} et XVI^{e} siècles; toutefois, ils disparurent en 1829 (Pastore, 1997a). Les Mi'kmaq résident principalement dans une réserve à Conne River (Première nation Miawpukek), mais l'on observe également diverses concentrations à d'autres endroits dans le centre et l'ouest de Terre-Neuve, connues sous le nom de Première nation Qalipu (Pastore, 1997b). Auparavant, les Mi'kmaq étaient un peuple semi-nomade et chassaient la faune à laquelle ils avaient accès, telle que les fruits de mer, les mammifères grands ou petits, les poissons, les oiseaux de mer et les œufs (Pastore, 1997b). Les traditions courantes de ce peuple ont changé et évolué avec le temps, en grande partie à cause de la colonisation française et britannique du Canada (McMillan, 1995). Le peuple autochtone du Labrador comprend les Inuits du nord de Nunatsiavut, les Inuits et les Métis du sud de Nunatukavut et les Innus (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009)**.** Les Inuits du Labrador sont présents dans plusieurs régions de la côte nord (c.-à-d. Rigolet, Makkovik, Postville, les deux capitales administratives de Hopedale et Nain) et sont des descendants directs du peuple préhistorique de Thulé, des

chasseurs qui se sont propagés depuis l'Alaska dans l'ensemble des régions circumpolaires du Canada et du Groenland. En 2005, le gouvernement du Nunatsiavut a été établi en tant que gouvernement régional au sein de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (gouvernement du Nunatsiavut, 2009). Les Inuits et les Métis du Labrador sont présents dans un certain nombre de collectivités sur les côtes centre et sud du Labrador (c.-à-d. Happy Valley Goose Bay, Mud Lake, North West River, Cartwright, rivière Paradise, Black Tickle, Norman Bay, Charlottetown, Pinsent's Arm, Williams Harbour, Port Hope Simpson, St. Lewis, Mary's Harbour et Lodge Bay), où une partie importante de la population découle des mariages entre les Inuits et la population blanche provenant de l'Europe (NunatuKavut, 2012). De nos jours, les méthodes traditionnelles de pêche, de chasse et de piégeage des Inuits et des Métis sont toujours pratiquées par un certain nombre de membres communautaires (Pastore, 1997c). Le peuple Innu du Labrador occupe deux peuplements : Sheshatshiu, près du lac Melville et Natuashish le long de la côte nord; par ailleurs, beaucoup d'entre eux ont maintenu leurs langues d'origine et une partie de leurs cultures anciennes nomades (Nation Innu, 2013).

Diverses menaces actuelles et potentielles pèsent sur l'avifaune de la région. Les menaces principales sont liées aux lacunes en matière de connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces prioritaires et concernant les effets des changements climatiques, notamment la dégradation et les changements liés à l'habitat, les changements dans les réseaux trophiques et les augmentations dans la fréquence des tempêtes entraînant une mortalité et modifiant la qualité de l'habitat.

Sur l'île de Terre-Neuve, près de 8 % (zone terrestre : 8 888 km^2, zone marine : 3 km^2) de la surface sont protégés en tant que zones gérées au niveau provincial ou fédéral; près de 3,5 % de la surface sont protégés au Labrador (zone terrestre : 9 893 km^2, zone marine : 83 km^2 (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Bien qu'il n'y ait aucun refuge d'oiseaux migrateurs au Labrador, Environnement Canada en gère trois sur l'île de Terre-Neuve pour une superficie totale d'environ 10 km^2 : l'île aux Canes (1,50 km^2) et l'île Shepherd (0,135 km^2) fournissent un habitat de nidification pour les Eiders à duvet, tandis que Terra-Nova (8,70 km^2) sert de zone d'exclusion de chasse autour du Parc national Terra-Nova. Il n'existe aucune réserve nationale de faune sur l'île de Terre-Neuve, ni au Labrador. Parcs Canada gère deux parcs nationaux sur l'île de Terre-Neuve : Gros Morne et Terra-Nova, pour une zone terrestre totale de 2 205 km^2. Le parc national Gros Morne est également un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. De plus, on compte sept lieux historiques nationaux (Signal Hill, Cape Spear, Castle Hill, Hawthorne Cottage, L'Anse aux Meadows, Port au Choix, Ryan Premises), qui sont tous situés sur l'île de Terre-Neuve, avec un site (Red Bay) situé au Labrador (Historic Sites Association of Newfoundland & Labrador, 2013). Il existe également une série de réserves écologiques dans la RCO 8 T.-N.-L., notamment les réserves naturelles intégrales Avalon et Bay du Nord, ainsi que la réserve écologique provisoire de Little Grand Lake (NL Department of Environment and Conservation, 2013).

La superficie totale de Terre-Neuve-et-Labrador est de 405 720 km^2; 94 % de cette surface est détenue par la Couronne provinciale. Ainsi, la majorité en nombre et en superficie) des zones protégées sont gérées par la province : 53 zones terrestres (6 670 km^2) sur l'île de Terre-Neuve

et trois zones terrestres (193 km^2) plus une zone maritime (24 km^2) au Labrador. En plus des aires protégées, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la sécurisation et à la gestion des terres aux fins de conservation. Les principales organisations participant à ces activités sur l'île de Terre-Neuve sont :

- Canards Illimités Canada (43 projets totalisant 33 km^2 d'habitat de sauvagine).
- Conservation de la nature Canada (détient 37 propriétés et servitudes sur 27 km^2)

Au Labrador, Conservation de la nature Canada travaille sur un plan de conservation de l'habitat avec les collectivités, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les universités et le Nunatsiavut (y compris la Nation innu et le conseil communautaire de NunatuKavut), ainsi que les gouvernements provinciaux. D'autre part, des désignations reconnaissant une valeur écologique unique (mais qui ne protègent pas officiellement l'habitat) ont permis de davantage sensibiliser le public et ont facilité la conservation d'habitats importants sur le plan écologique. Dans la RCO 8, on observe :

- L'estuaire de la rivière Grand Codroy sur l'île de Terre-Neuve reconnu en vertu de la Convention de RAMSAR sur les milieux humides d'importance internationale (9 km^2)
- 25 zones importantes pour la conservation des oiseaux (9 720 km^2) sur l'île de Terre-Neuve.
- Dix zones importantes pour la conservation des oiseaux (2 073 km^2) au Labrador.

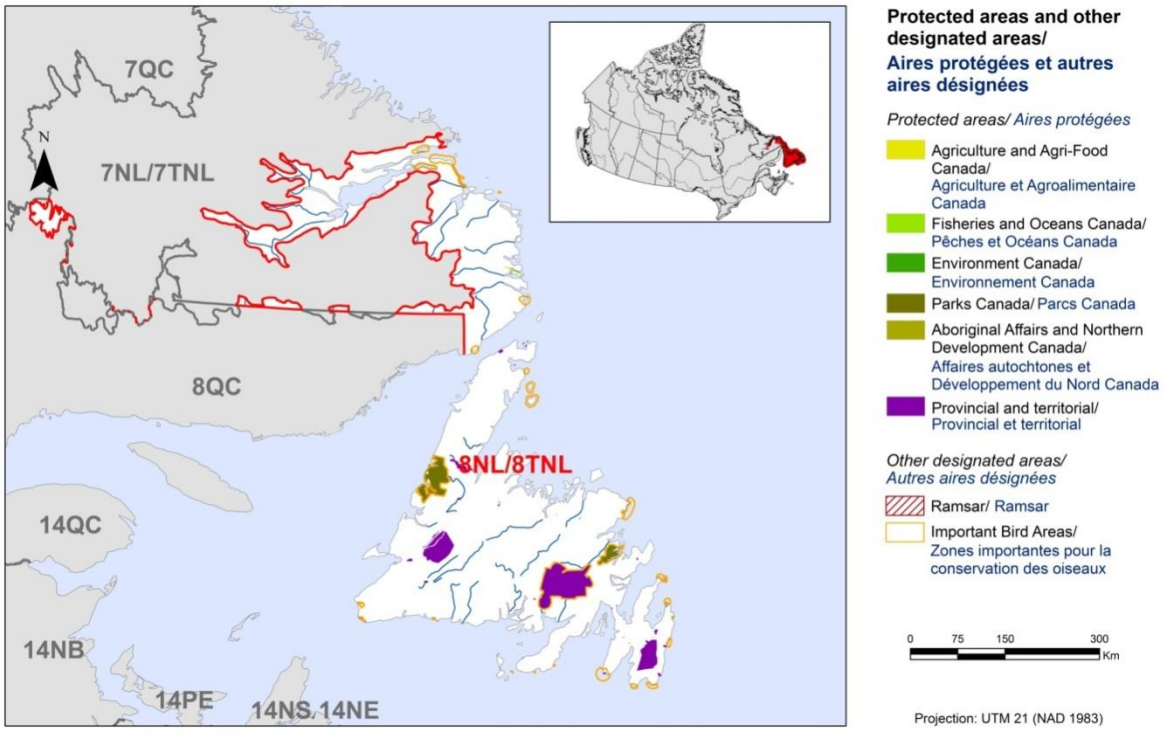

Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 8 T.-N.-L.

Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 10 : Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (qui correspondent à M10 sur la figure 3) s'enfoncent dans l'océan Atlantique depuis la côte est et englobent l'une des plus grandes régions du plateau continental au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). S'étendant du sud du Labrador jusqu'aux Grands Bancs au large de l'île de Terre-Neuve, et reliée par les zones économiques exclusives canadiennes, la superficie totale de l'UBM 10 T.-N.-L. est supérieure à 2,5 million km^2 (Pêches et Océans Canada, 2010). La structure du fond marin des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador varie fortement et ils sont représentés par des formes côtières importantes, des bancs au large, des pentes et des canyons (Pêches et Océans Canada, 2010). Les côtes sont continuellement modifiées en raison de l'exposition à l'action des vagues et à la glace de mer, et par la fluctuation des niveaux de la mer avec une élévation variant de zones ayant un relief bas à des falaises abruptes, et des amplitudes de marées constantes variant de 0,8 à 1,6 m (Templeman, 2010). La région du plateau continental est généralement divisée en trois zones : (1) un plateau interne, une zone étroite parallèle à la côte jusqu'à 20 km de large; (2) un plateau central interne, consistant en une vaste zone plutôt plate, avoisinant 50 à 150 km de large et atteignant entre 50 et 200 m de profondeur et (3) un plateau extérieur. La région de la pente continentale est située au-delà de ce rebord continental et atteint rapidement des profondeurs supérieures à 3 000 m (Templeman, 2010).

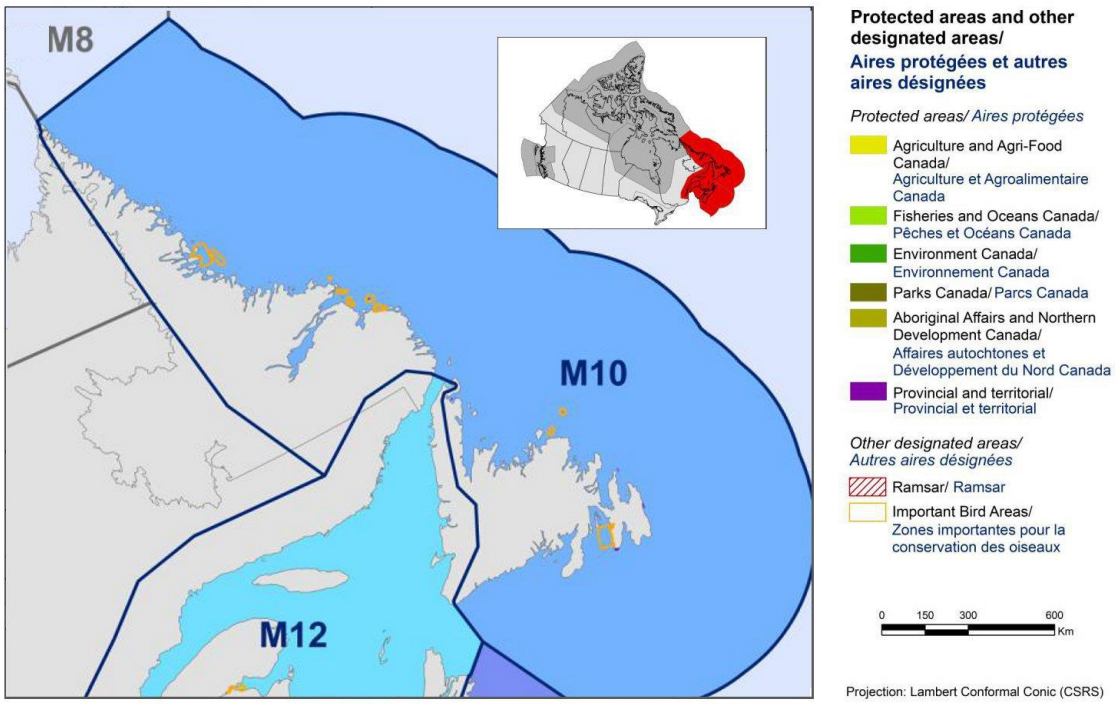

Figure 3. Carte des aires protégées et désignées marines des UBM 10 (M10) et 12 (M12) de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les eaux au large des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador sont principalement influencées par le courant du Labrador qui se dirige vers le sud dans les branches littorales et au large. La branche au large trouve son point de départ dans le courant de l'ouest du Groenland et borde le plateau continental et les Grands Bancs. Elle transporte également dix fois plus d'eau que la branche littorale et elle est plus salée et plus chaude (Rose, 2007). La branche littorale plus froide et plus fraîche a son point d'origine dans le Haut-Arctique canadien, reçoit des apports d'eau douce des rivières situées le long de son chemin et embrasse la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador avec le chenal d'Avalon; elle tourne également à l'est le long de la côte sud de l'île et pénètre dans la baie Placentia avant d'entrer dans le golfe du Saint-Laurent (Rose, 2007). Une petite portion de l'UBM 10 T.-N.-L. est recouverte de glace de mer pendant sept à dix mois par an. Les icebergs sont abondants et sont présents tout au long de l'année. La plupart de ces icebergs sont produits par des glaciers sur la côte du Groenland qui se détachent et sont transportés vers le nord; ils suivent une direction antihoraire autour de la baie de Baffin, puis vers le sud à travers le détroit de Davis par le courant du Labrador (Templeman, 2010). Le mélange du courant du Labrador avec les eaux plus chaudes du Gulf Stream, ainsi que la forme du fond de l'océan dans l'UBM 10 T.-N.-L. ramène des éléments nutritifs à la surface et fait de ces eaux parmi les plus productives au monde (Pêches et Océans Canada, 2010). Les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador maintiennent une diversité impressionnante de vie marine étant donné leur nature tempérée, y compris diverses espèces de corail d'eau froide, de plancton, de poissons, de mammifères, d'amphibiens et d'oiseaux de mer. Outre l'effet sur les éléments nutritifs, le mélange des courants froids et chauds entraîne souvent un brouillard fréquent et dense dans cette région, ce qui est très courant sur les Grands Bancs et le long des côtes sud et sud-est de Terre-Neuve (Encyclopædia Britannica en ligne, 2013). Les eaux marines des plateaux de Terres-Neuve-et-Labrador sont également parmi les régions qui subissent le plus de tempêtes en Amérique du Nord (Templeman, 2010).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., une exploration et une exploitation pétrolière et gazière intensives extracôtières se déroulent dans la région des Grands Bancs et cette industrie représentait environ 33 % (10,35 milliards de dollars) du PIB provincial en 2011 (NL Department of Finance, 2012). À l'heure actuelle, la province comporte trois secteurs pétroliers principaux : Hibernia, Terra Nova et White Rose. Le site Hebron constituera le quatrième projet de pétrole marin indépendant de Terre-Neuve-et-Labrador; les activités de développement se déroulent depuis 2008 et les premières quantités de pétrole sont prévues pour 2017 (NL Department of Finance, 2012; NL Department of Natural Resources, 2013c).

Les Grands Bancs sont également l'une des aires de pêche les plus riches au monde; par conséquent, l'industrie de pêche, qui comprend une récolte combinée de poissons (morue, églefin, flétan et hareng), mollusques et crustacés (crabe, crevette et myes; NL Department of Natural Resources, 2013d), reste une partie importante de l'économie provinciale. Cette industrie apporte une contribution de plus de 215 millions de dollars au PIB chaque année lorsqu'elle est considérée en combinaison avec la chasse et le piégeage (NL Department of Finance, 2012). L'aquaculture constitue également une industrie importante pour la province. Tous les sites d'aquaculture de l'UBM 10 T.-N.-L. sont situés près des côtes de l'île de Terre-Neuve, avec la plus forte concentration située dans la région de la baie d'Espoir (Templeman,

2010). L'industrie se développe au niveau de l'aquaculture de la truite arc-en-ciel anadrome, le saumon de l'Atlantique, les moules bleues et la morue. L'aquaculture d'autres espèces, telles que les pétoncles et l'omble chevalier, est également considérée (Pêches et Océans Canada, 2011**;** Newfoundland Aquaculture Industry Association, 2011).

Le transport maritime est une composante importante de l'économie, car les industries principales situées dans l'UBM 10 T.-N.-L. dépendent de l'océan (c.-à-d. pêche, exploration pétrolière et gazière). L'emplacement stratégique de cette région sur l'orthodromie entre l'est de l'Amérique du Nord et l'Europe est important pour la navigation nationale et internationale. En plus, le détroit de Cabot relie les voies de navigation transatlantique à la voie maritime du Saint-Laurent et aux Grands Lacs (Templeman, 2010). Sur l'île de Terre-Neuve, le port Come By Chance dans la baie Placentia s'occupe d'immenses volumes de marchandises (utilisé principalement pour le transport du pétrole) et est d'abord, le port principal dans la région. Parmi les autres ports, on trouve Whiffen Head, Hibernia et Holyrood (Templeman, 2010). Le port de St. John's représente également un port commercial important pour les expéditions de biens de consommation et industriels tandis qu'au Labrador, Happy Valley-Goose Bay est le port principal (Transports Canada, 2012). En plus des gros navires de charge, le secteur du transport maritime comprend les traversiers, les remorqueurs ou les barges, la navigation de plaisance et la circulation des paquebots de croisière. Plusieurs traversiers plus petits relient de nombreuses autres villes et communautés autour de l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador. Les services de traversier interprovinciaux emplois des traversiers autos/passagers à partir de Nord Sydney (Nouvelle-Écosse) vers les villes de Port aux Basques et d'Argentine sur la côte sud de l'île de Terre-Neuve (NL Department of Transportation and Works, 2012) Les activités impliquant des remorqueurs et la navigation de plaisance sont également fréquentes et ont tendance à être limitées aux eaux côtières, aux plans d'eau intérieurs et dans les ports (Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador, 2013).

Diverses menaces existantes et potentielles affectent l'avifaune de la région. La pollution liée au pétrole est une menace pour les espèces prioritaires de la région, car l'exploitation des réserves par l'industrie augmente. De même, le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces prioritaires compliquent l'évaluation de leur statut et la compréhension des causes du déclin des populations.

L'UBM 10 T.-N.-L. comporte deux zones de protection marines importantes représentant 0,44 % de la superficie totale (figure 3). Pêches et Océans Canada est chargé de la zone de protection marine de Eastport (3 km^2) dans la baie Bonavista sur l'île de Terre-Neuve. En outre, le chenal Laurentien entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador est actuellement étudié en tant que future zone de protection marine potentielle (Pêches et Océans Canada, 2012). Il existe une zone de protection marine importante au Labrador : la zone de protection marine de Gilbert Bay (59 km^2) gérée par Pêches et Océans Canada. On observe également de nombreuses réserves écologiques dans l'UBM 10 T.-N.-L., notamment la réserve écologique des îles Gannet (24 km^2) qui est gérée par la province et protège les colonies d'oiseaux de mer les plus grandes et les plus diversifiées en Amérique du Nord (p. ex. Petit Pingouin, Macareux moine, Guillemot marmette et de Brünnich, Mouette tridactyle, Goéland

marin et Fulmar boréal). D'autres réserves écologiques importantes d'oiseaux de mer dans l'UBM 10 T.-N.-L. comportent l'île Baccalieu, le cap Ste-Marie, l'île Funk, la baie Witless, les îles de Hare Bay et la réserve écologique provisoire de Lawn Islands Archipelago (NL Department of Environment and Conservation, 2013a).

Caractéristiques de l'UBM 12 : Golfe du Saint-Laurent

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (zone M12 sur la figure 3), avec une superficie totale d'environ 247 000 km^2, représentent l'un des écosystèmes estuariens/marins les plus importants et les plus productifs du Canada, ainsi que dans le monde entier (Therriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord (Pêches et Océans Canada, 2010). Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origine à la fois arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoît et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoît et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, écotouristique et de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoît et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en fermes (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll., (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM 12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex. l'eutrophisation des eaux côtières) sont susceptibles de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

La partie de l'UBM 12 T.-N.-L. représente une superficie d'environ 21 400 km^2 au large de la côte ouest de l'île de Terre-Neuve (figure 3). Les eaux du plateau de Terre-Neuve pénètrent dans le golfe sur le côté est du détroit de Cabot, puis dérive vers le nord-est le long de la côte ouest de Terre-Neuve et, jumelé à une déviation venant de l'ouest le long de la côte nord, exécute un vaste tourbillon antihoraire dans la circulation de surface (Alexander et coll., 2010). Un débit entrant en profondeur apporte de l'eau provenant de l'Atlantique en passant dans le détroit de Cabot et compense le débit net sortant des eaux de surface. Le refroidissement hivernal et les contributions du plateau du Labrador par le détroit de Belle Isle entraînent une importante couverture de glace (ainsi que des dangers de navigation connexes) dans le golfe pendant au moins trois mois chaque hiver (Alexander et coll., 2010).

Il n'y a actuellement aucune exploitation gazière dans la région du golfe du Saint-Laurent de l'UBM 12 T.-N.-L.; toutefois, un certain nombre de compagnies d'exploration ont actuellement

des intérêts sur le littoral et au large le long de la côte ouest de Terre-Neuve. De plus, l'industrie de la pêche dans l'UBM 12 T.-N.-L. est centrée principalement sur la côte ouest de l'île de Terre-Neuve et sur le nord du golfe du Saint-Laurent pour les espèces telles que la morue, le maquereau, le hareng, le capelan et la crevette (Alexander et coll., 2010). L'activité liée à l'aquaculture est limitée à 17 sites, de Robinsons sur la côte sud-ouest à la baie Pistolet dans la péninsule Northern (Alexander et coll., 2010). Les principales contributions découlent des opérations liées aux mollusques et crustacés (p. ex. huîtres, moules bleues), mais on compte quelques sites saisonniers pour la morue franche et de nombreux élevages de salmonidés établis répartis le long de la côte ouest de Terre-Neuve (Pêches et Océans Canada, 2010).

Le principal port de navigation de l'UBM 12 T.-N.-L. est situé à Corner Brook sur l'île de Terre-Neuve, ainsi que l'expédition de papier journal qui se fait depuis Port Harmon à Stephenville (Transports Canada, 2012). Les services de traversier sont utilisés en tant qu'autres formes de transport maritime. Par exemple, un service de traversier régulier pour les passagers et les voitures à travers le détroit de Belle-Isle relie l'île de la province de Terre-Neuve avec la région du Labrador sur la partie continentale. Un autre traversier part de St. Barbe, sur la péninsule Northern de Terre-Neuve et rejoint la ville portuaire de Blanc-Sablon (Québec), située sur la frontière provinciale et près de la ville de L'Anse-au-Clair au Labrador (NL Department of Transportation and Works, 2012).

Diverses menaces existantes et potentielles affectent l'avifaune de la région. La pollution liée au pétrole est une menace pour les espèces prioritaires dans la région, car l'industrie continue à accroître l’exploitation des réserves. De même, le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces prioritaires compliquent l'évaluation de leur statut ou la compréhension des causes du déclin des populations.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux et UBM (voir l'Annexe 1). Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats (voir l'Annexe 2).

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 T.-N.-L. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 T.-N.-L., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Dans la RCO 8 T.-N.-L., on compte 37 espèces prioritaires (tableau 2), dont la majorité sont des oiseaux terrestres (20 espèces). On compte également six espèces d'oiseaux de rivage, trois espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 35 % des espèces de sauvagines et 29 % des oiseaux de rivage sont des espèces prioritaires, par rapport à 18 % des oiseaux terrestres et 18 % des oiseaux aquatiques (tableau 2). Neuf espèces prioritaires (24 %) sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : sept oiseaux terrestres, un oiseau de rivage et une espèce de sauvagine (tableau 3).

Dans l'UBM 10 T.-N.-L. 39 espèces prioritaires ont été identifiées (tableau 2) : une espèce d'oiseau terrestre, huit espèces d'oiseaux de rivage, 18 espèces d'oiseaux aquatiques et 12 espèces de sauvagine. Dans l'ensemble, 50 % des espèces de sauvagine et 41 % des espèces d'oiseaux aquatiques sont des espèces prioritaires, par rapport à 31 % des oiseaux de rivage et 25 % des oiseaux terrestres. Cinq espèces prioritaires (13 %) sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (Registre public des espèces

en péril, 2012) : deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseau aquatique et deux espèces de sauvagine (tableau 3).

Dans l'UBM 12, on compte 29 espèces prioritaires (tableau 2) : 12 espèces d'oiseaux de rivage, neuf espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces de sauvagine. Aucune espèce d'oiseau terrestre n'a été identifiée comme étant une espèce prioritaire dans cette unité de planification. Dans l'ensemble, 48 % des espèces d'oiseaux de rivage sont des espèces prioritaires, par rapport à 36 % des espèces de sauvagine et 20 % des oiseaux aquatiques. Six espèces prioritaires (21 %) sont officiellement protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (Registre public des espèces en péril, 2012) : deux espèces d'oiseaux de rivage, deux espèces d'oiseaux aquatiques et une espèce de sauvagine (tableau 3).

Pour toutes les unités de planification énoncées dans la présente stratégie, les raisons les plus fréquemment avancées pour l'identification des oiseaux terrestres comme des espèces prioritaires sont des préoccupations régionales ou sont du ressort de l'intendance. Par contre, les raisons de considérer les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques comme des espèces prioritaires sont habituellement des préoccupations à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). Cette différence est expliquée principalement par le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage. Comme pour la sauvagine, la principale raison de l'inclusion de ces espèces en tant qu'espèces prioritaires est leur statut modérément élevé, élevé ou très élevé en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS, Comité du Plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 de T.-N.-L, objectifs de population et justification du statut prioritaire.

Nota : Le terme « Oui » indique une occurrence d'espèce prioritaire au sein de l'unité de planification; il est accompagné de la raison de l'inclusion en tant qu'inscription prioritaire.

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population [1]	LEP[2]	COSEPAC[3]	Inscription provinciale[4]	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine[5]	Examen par des experts[6]
Oui			Bec-croisé des sapins (*percna*)	Oiseaux terrestres	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui		Oui	Oui		
Oui			Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui				
Oui			Bruant des marais	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui			Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir†	M	M	M	Oui					
Oui			Épervier brun	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Faucon pèlerin (*anatum/tundrius)*	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir†	P	P	VU		Oui				
Oui			Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir		M		Oui					
Oui			Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			VU						
	Oui		Harfang des neiges	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir†	P	P	VU	Oui					
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir		M							
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir†	M	M	M	Oui					
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Maintenir†	M	M	M	Oui		Oui			

[1] Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où l'espèce est une priorité (RCO 8, UBM 10 et/ou UBM 12 T.-N.-L.), sauf indication contraire.

[2] Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (Registre public des espèces en péril, 2012).

[3] Évaluation par le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (COSEPAC 2012).

[4] Espèce inscrite en vertu de la *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant en voie de disparition (VD), menacée (M) ou vulnérable (VU) (NL Department of Environment and Conservation (2013b).

[5] Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est de 2007-2012 ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance soit dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la région de conservation de la sauvagine 8 ou 8.2 (similaire à la RCO 8) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

[6] Espèces ajoutées ou retirées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

† L'objectif de population intérim sera remplacé dès que les documents de rétablissement seront publiés pour cette espèce inscrite en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population [1]	LEP[2]	COSEPAC[3]	Inscription provinciale[4]	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine[5]	Examen par des experts[6]
Oui			Moucherolle à ventre jaune	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui				
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui				
Oui			Paruline triste	Oiseaux terrestres	Maintenir				Oui	Oui		Oui		
Oui			Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir†	P	P	VU	Oui					
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui	Oui		
	Oui	Oui	Bécasseau à croupion blanc	Oiseaux de rivage	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Oui	Bécasseau maubèche (*rufa*)	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir†	VD	VD	VD	Oui					
Oui		Oui	Bécasseau minuscule[7]	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui		Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
		Oui	Bécasseau variable[7]	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Maintenir				Oui					
		Oui	Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Chevalier solitaire[7]	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
		Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur (*melodus*)	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					

[7] Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées selon Andres, 2009. Une étude récente (Andres *et coll.*, (2012) laisse entendre que les populations de certaines de ces espèces d'oiseaux de rivage sont stables (p. ex. Bécasseau variable, Bécasseau minuscule et Chevalier solitaire). Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population [1]	LEP[2]	COSEPAC[3]	Inscription provinciale[4]	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine[5]	Examen par des experts[6]
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Maintenir				Oui			Oui		
	Oui	Oui	Fou de Bassan	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui		Oui		Ajoutée (UBM 12 T.-N.-L.)
	Oui		Grand labbe	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
		Oui	Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir†	VD[8]	VD[8] P[9]		Oui					
	Oui	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui		Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Macareux moine	Oiseaux aquatiques	Maintenir									Ajoutée
	Oui	Oui	Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
	Oui	Oui	Mouette blanche	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
		Oui	Mouette rieuse	Oiseaux aquatiques	Maintenir									Ajoutée
	Oui		Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui		Oui		Ajoutée (UBM 10 T.-N.-L.), retirée (UBM 12 T.-N.-L.)
	Oui		Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
	Oui		Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 8 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L.)				Oui			Oui		
	Oui		Puffin cendré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					

[8] Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine.
[9] Ce statut s'applique à la population occidentale de Grèbes esclavons.

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population [1]	LEP[2]	COSEPAC[3]	Inscription provinciale[4]	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine[5]	Examen par des experts[6]
	Oui	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 8 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.)				Oui			Oui		
Oui	Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Augmenter de 50 %				Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Augmenter de 100 % (UBM 10 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 12 T.-N.-L.)				Oui				PCHE, PNAGS	
	Oui		Eider à tête grise	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 100 %							Oui	PCHE, PNAGS	
Oui	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Maintenir (RCO 8 T.-N.-L.) Évaluer/maintenir (UBM 10 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.)				Oui			Oui	PCHE, PNAGS	
	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VU	Oui				PCHE, PNAGS	
Oui	Oui		Grand Harle	Sauvagine	Évaluer/maintenir							Oui	PNAGS	
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	Ajoutée (UBM 12 T.-N.-L.)
Oui	Oui		Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PCHE, PNAGS	Retiré (UBM 12 T.-N.-L.)
	Oui		Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	Retiré (UBM 12 T.-N.-L.)

Tableau 1 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L	UBM 12 T.-N.-L	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population [1]	LEP[2]	COSEPAC[3]	Inscription provinciale[4]	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine[5]	Examen par des experts[6]
	Oui	Oui	Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui				PNAGS	Ajoutée (UBM 12 T.-N.-L.)
Oui			Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 de T.-N.-L.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (% de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 8 T.-N.-L				
Oiseaux terrestres	109 (64 %)	20	18 %	54 %
Oiseaux de rivage	21 (12 %)	6	29 %	16 %
Oiseaux aquatiques	17 (10 %)	3	18 %	8 %
Sauvagine	23 (14 %)	8	35 %	22 %
Total	**170**	**37**	**22 %**	**100 %**
UBM 10 T.-N.-L.				
Oiseaux terrestres	4 (4 %)	1	25 %	3 %
Oiseaux de rivage	26 (27 %)	8	31 %	20 %
Oiseaux aquatiques	44 (45 %)	18	41 %	46 %
Sauvagine	24 (24 %)	12	50 %	31 %
Total	**98**	**39**	**40 %**	**100 %**
UBM 12 T.-N.-L.				
Oiseaux de rivage	25 (28 %)	12	48 %	41 %
Oiseaux aquatiques	44 (48 %)	9	20 %	31 %
Sauvagine	22 (24 %)	8	36 %	28 %
Total	**91**	**29**	**32 %**	**100 %**

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 de T.-N.-L, par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion[1]	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 8 T.-N.-L. Total	**20**	**6**	**3**	**8**
COSEPAC[2]	9	1	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale[3]	7	1	0	1
Espèce en péril à l'échelle provinciale[4]	8	1	0	1
PNAGS[5]	–	–	–	8
Espèce préoccupante nationale/continentale	12	6	3	5
Intendance nationale/continentale	8	–	–	–
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	3	–	–	–
Intendance régionale/sous-régionale	8	–	3	3
Ajoutée pendant les examens d'experts[6]	0	0	0	0
UBM 10 T.-N.-L. Total	**1**	**8**	**18**	**12**
COSEPAC[2]	0	2	1	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale[3]	0	2	1	2
Espèce en péril à l'échelle provinciale[4]	0	2	1	2
PNAGS[5]	–	–	–	12
Espèce préoccupante nationale/continentale	–	7	13	11
Intendance nationale/continentale	1	–	2	–
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	–	–	4	–
Intendance régionale/sous-régionale	–	–	4	2
Ajoutée pendant les examens d'experts[6]	0	1	2	0
UBM 12 T.-N.-L. Total	**0**	**12**	**9**	**8**
COSEPAC[2]	0	2	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale[3]	0	2	2	2
Espèce en péril à l'échelle provinciale[4]	0	2	1	2
PNAGS[5]	–	–	–	8
Espèce préoccupante nationale/continentale	–	11	5	8
Intendance nationale/continentale	–	–	3	–
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	–	–	1	–
Intendance régionale/sous-régionale	–	–	2	1
Ajoutée pendant les examens d'experts[6]	0	1	2	0

[1] Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).
[2] La mention *COSEPAC* désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
[3] Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.
[4] La mention *Espèce en péril à l'échelle provinciale* désigne une espèce inscrite comme en voie de disparition (VD), menacé (M) ou vulnérable (VU) en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2013).
[5] Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est de 2007-2012 ou ayant un niveau « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans la RCO 8 ou 8.2 (similaire à la RCO 8) du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[6] Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures (pour obtenir des détails sur l'assignation des espèces à des catégories d'habitats standard, voir l'Annexe 2). Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce prioritaire dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., toutes leurs associations d'habitat connues ont été prises en compte, pas seulement les associations d'habitat principal (consulter le tableau A2 pour une liste complète de toutes les associations d'habitat). En raison de la variabilité de la qualité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de chiffrer l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification.

Dans la RCO 8, les milieux humides sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (18 espèces; figure 4). Davantage d'espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les forêts coniférienes (15 espèces) plutôt que dans les forêts mixtes (deux espèces; figure 4). Les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et riveraines sont également importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires puisqu'elles sont utilisées par 14 et 13 espèces prioritaires, respectivement. Comme pour les forêts mixtes, peu d'espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les zones cultivées et aménagées ou les habitats herbacés (trois espèces; figure 4).

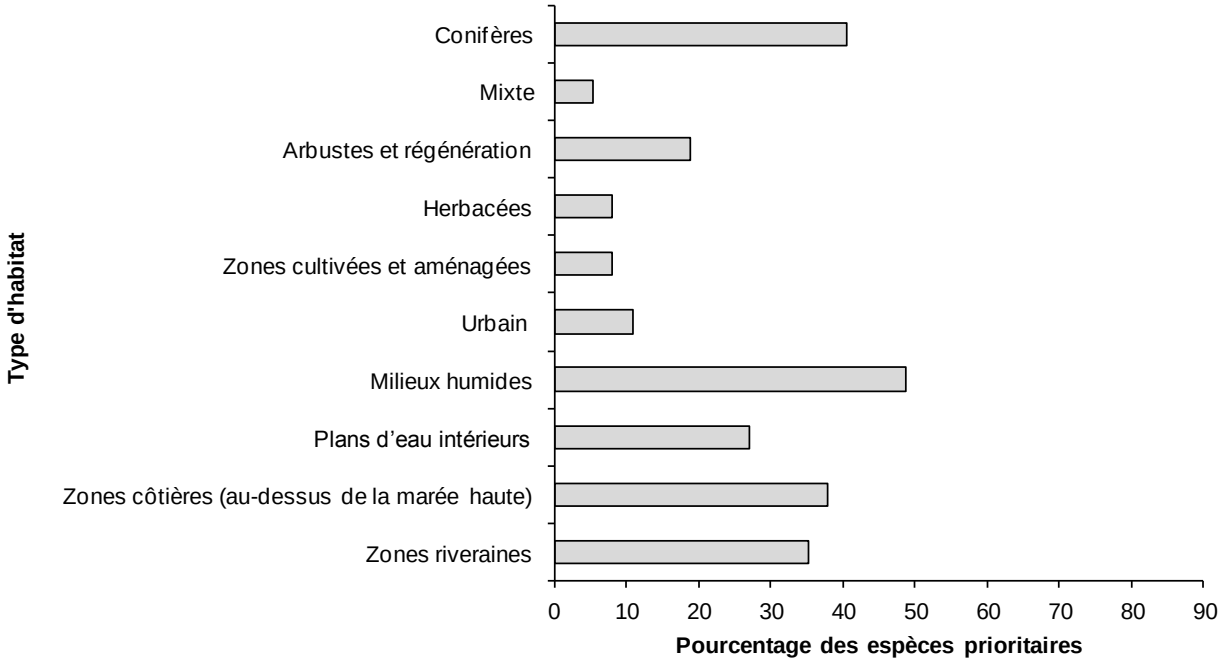

Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 8 de T.-N.-L.
Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Il n'existe que deux catégories d'habitat dans les UBM 10 et 12 de T.-N.-L.: les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (eaux littorales et plateau continental). Dans l'unité marine des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10), on compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires associées à la côte intertidale, tandis que 30 espèces prioritaires sont présentes dans les eaux marines (figure 5). Dans l'unité marine du golfe du Saint-Laurent (UBM 12), on compte 23 espèces prioritaires associées à la côte intertidale, tandis que 16 espèces prioritaires sont présentes dans les eaux marines (figure 6).

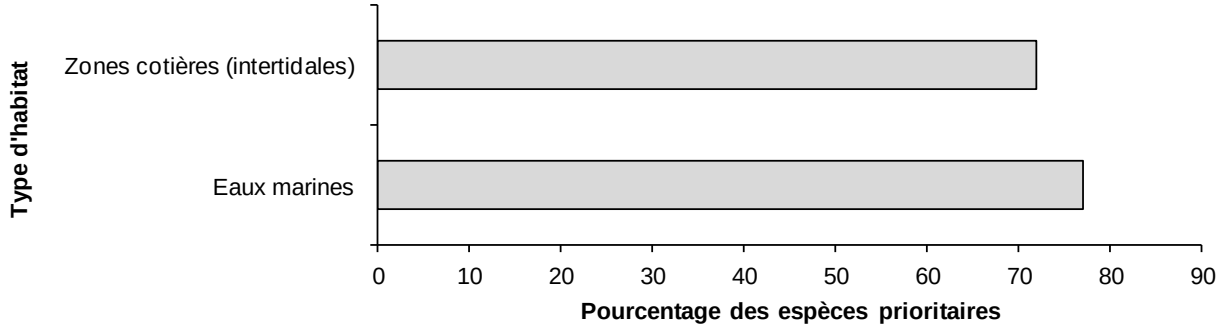

Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 10 de T.-N.-L., les plateaux de Terre-Neuve et du Labrador.
Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

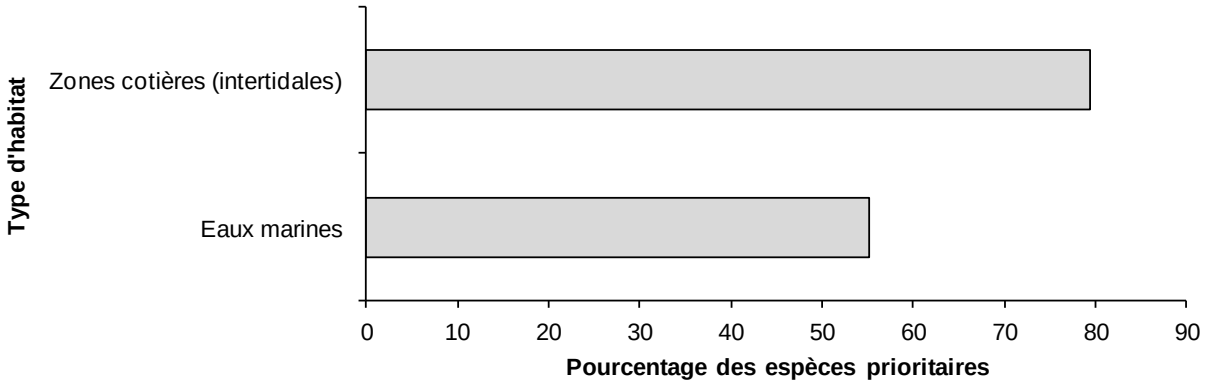

Figure 6. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 12 de T.-N.-L., le golfe du Saint-Laurent.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance (voir l'Annexe 2). Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 8 T.-N.-L., l'objectif de population pour 17 espèces d'oiseaux prioritaires vise à maintenir les niveaux actuels, ce qui indique que les tendances démographiques pour ces espèces sont stables (figure 7). Elles sont toujours considérées comme prioritaires en raison d'autres facteurs tels que leur statut d'espèce préoccupante ou leur intendance à l'échelle nationale/continentale et régionale/sous-régionale (tableau 1). Pour 15 espèces d'oiseaux prioritaires, l'objectif de population est « évaluer/maintenir » les niveaux, ce qui signifie qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance démographique de manière fiable. Par conséquent, une surveillance supplémentaire est requise pour ces espèces (figure 7). On compte cinq espèces prioritaires pour lesquelles on a identifié des déclins de population et pour lesquelles l'objectif est de rétablir ou d'accroître la taille de population de 50 ou de 100 % (figure 7). Le Pluvier siffleur (*melodus*) et le Bec-croisé des sapins (*percna*) ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1). La Bernache du Canada (Atlantique Nord) et la Sarcelle d'hiver ont un objectif de population visant une augmentation de 50 %, tandis que le Fuligule à collier a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 100 % (figure 7).

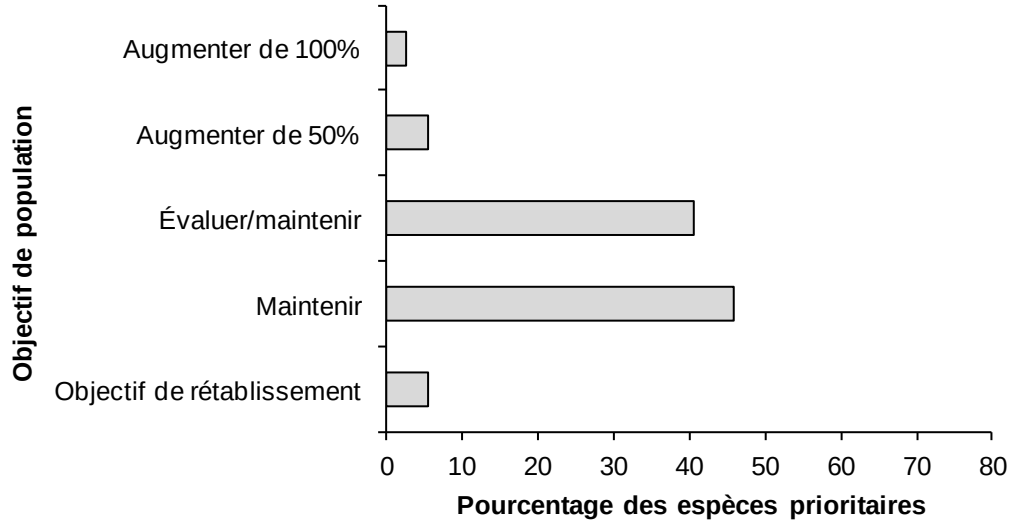

Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer de façon fiable la tendance pour une grande partie des espèces prioritaires (29 espèces prioritaires); par conséquent, l'objectif est d'« évaluer/maintenir » les populations (figure 8). Six espèces prioritaires ont un objectif de population visant à « maintenir» les niveaux actuels, tandis que des déclins de population ont été identifiés pour quatre espèces prioritaires auxquelles des objectifs de population visent à rétablir ou à accroître la taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (*melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits dans leurs programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1). La Bernache du Canada (Atlantique Nord) a un objectif de population visant une augmentation de 50 %, tandis que l'Eider à duvet a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 100 % (figure 8).

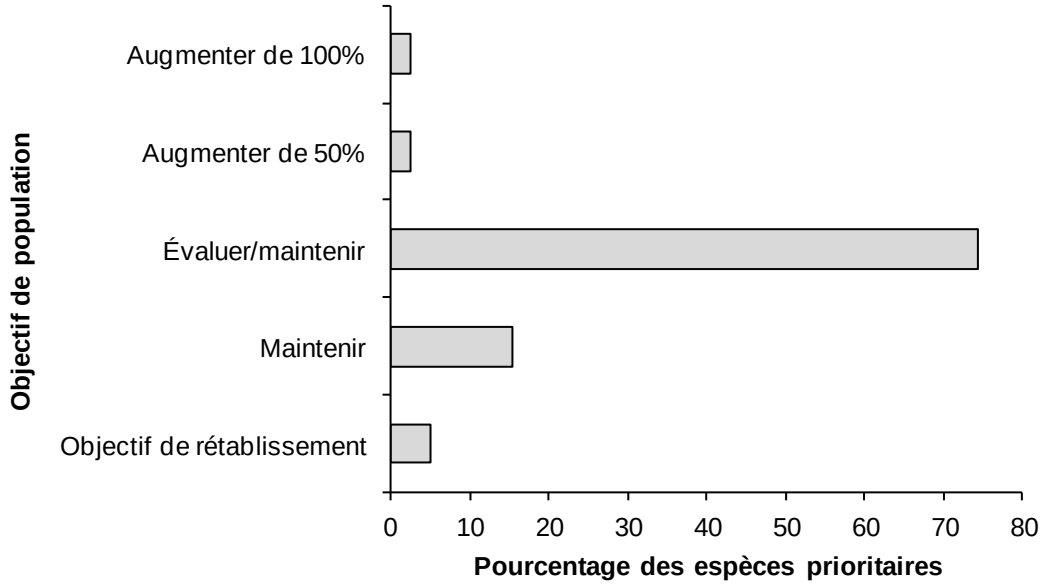

Figure 8. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Dans l'UBM 12 T.-N.-L., il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer de façon fiable une tendance pour une grande partie des espèces prioritaires (22 espèces prioritaires); par conséquent, l'objectif est d'« évaluer/maintenir » les populations (figure 9). Quatre espèces prioritaires ont un objectif de population visant à « maintenir» les niveaux actuels, tandis que des déclins de population ont été identifiés pour trois espèces prioritaires auxquelles des objectifs de population visent à rétablir ou à accroître la taille de population de 50 ou de 100 %. Le Pluvier siffleur (*melodus*) et la Mouette blanche ont des objectifs de rétablissement précis décrits programmes de rétablissement de la LEP respectifs (tableau 1), tandis que la Bernache du Canada (Atlantique Nord) a un objectif en vertu du PCHE visant une augmentation de 50 % (figure 9).

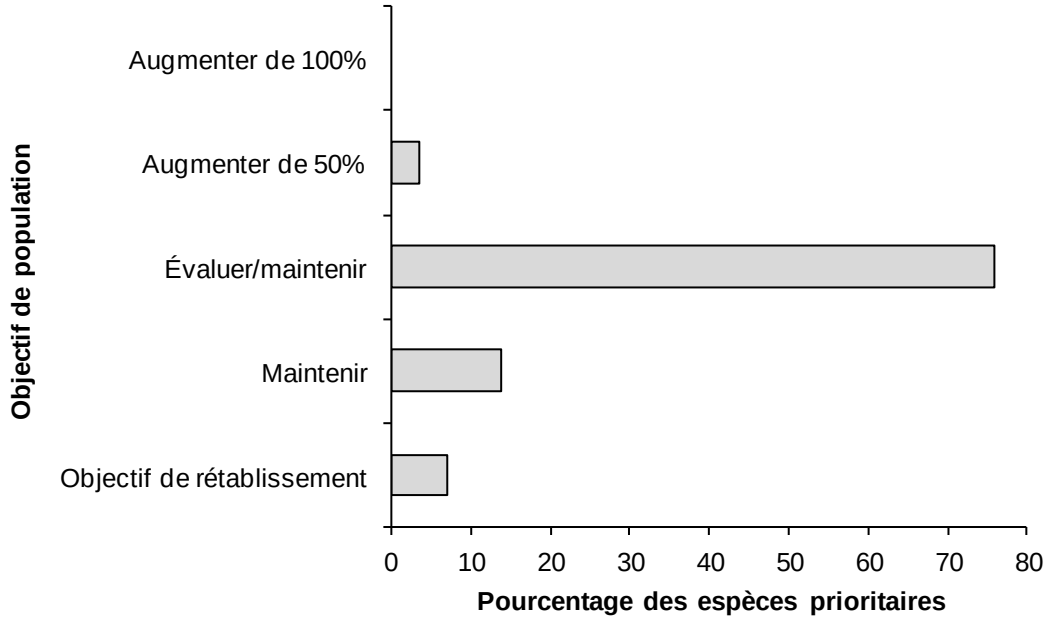

Figure 9. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 12 de T.-N.-L.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces (voir l'Annexe 2) définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces. Dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche inadéquates (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun.

Une liste complète des menaces affectant les espèces prioritaires dans chaque unité de planification est incluse à l'Annexe 1 (tableau A3). Certaines des menaces identifiées ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la chasse légale ou le braconnage et les prises accessoires par les chasseurs ou les trappeurs), tandis que d'autres sont plus spécifiques (par exemple, perte d'habitat due au tourisme et au développement de logement de loisir dans les zones côtières). Ces menaces ont été classées par Salafsky et coll., 2008 (voir le tableau A4 à l'Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de menaces).

Une fois que les menaces affectant les espèces prioritaires sont regroupées dans chaque catégorie d'habitat, l'ampleur de la menace globale est « élevée » dans les habitats d'arbustes et de régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones riveraines de la RCO 8 T.-N.-L., ainsi que sur les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. et dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Les autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de la menace « moyenne », à l'exception des forêts mixtes, les habitats herbacés et les plans d'eau intérieurs de la RCO 8 T.-N.-L., qui présentent une ampleur de la menace « faible » (tableau 4).

Dans la RCO 8 T.-N.-L., plusieurs menaces élevées ont été identifiées, notamment un manque de connaissances sur la répartition des espèces d'oiseaux prioritaires, leur abondance et leur tendances démographiques (12.1 Manque d'information). Dans les habitats d'arbustes et de

régénération, les milieux humides, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) et les zones riveraines, les changements climatiques ont entraîné une perte ou une dégradation de l'habitat découlant des changements dans les structures de l'habitat et les réseaux trophiques, des changements dans la répartition de l'espèce et de la modification de la période des indices saisonniers (11.1 Évolution et altération de l'habitat). Dans les milieux humides, les zones cultivées et aménagées, les zones riveraines, les zones côtières (au-dessus de la marée haute) les habitats conifériens et urbains, les changements climatiques ont entraîné une dégradation de l'habitat ou une mortalité en raison d'une augmentation dans la fréquence et la gravité des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondation) qui mènent à une perte de la productivité ou à une réduction dans la disponibilité de la nourriture (figure 10).

Les menaces moyennes affectant les espèces prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. comportent une diminution de la survie ou de la fécondité des Canards noirs provoquée par l'hybridation avec les Canards colverts, la concurrence avec d'autres espèces (p. ex. oies de pâturage, Carouges à épaulettes ou les Quiscales bronzés) pour les ressources et par une augmentation des populations de prédateurs due aux modifications anthropiques des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques). La perte ou la dégradation de l'habitat liée à la destruction et à la manipulation des plans d'eaux intérieurs, des milieux humides, des zones côtières (au-dessus de la marée haute) et des zones riveraines en raison des changements dans les régimes hydrologiques, la gestion des eaux ou la canalisation de la rivière (7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau) représentaient également une menace moyenne. De même, la mortalité provoquée par les coups de froid au printemps en raison des changements climatiques (11.3 Températures extrêmes) est une menace d'amplitude moyenne dans les habitats conifériens, de milieux humides, des zones cultivées ou aménagées, habitats urbains, zones riveraines et zones côtières (au-dessus de la marée haute). D'autres menaces fréquemment identifiées, mais considérées comme étant faibles globalement dans la RCO 8 T.-N.-L., étaient la dégradation de l'habitat ou la mortalité due à la contamination par les produits chimiques provoquée principalement par l'utilisation de pesticides liée aux activités d'exploitation forestière dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute), les forêts conifériennes, les forêts mixtes, les plans d'eau intérieurs et les milieux humides (9.3 Effluents agricoles et forestiers). De même, la mortalité due à la chasse légale ou au braconnage et aux prises accessoires par les chasseurs et les trappeurs (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres) était une menace faible fréquente dans tous les habitats à l'exception des forêts mixtes, des zones cultivées et aménagées et des habitats herbacés (figure 10).

Dans l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., les catégories de menaces les plus élevées (toutes classées d'amplitude « élevées » dans l'UBM 10 et toutes classées d'amplitude « moyennes » dans l'UBM 12) étaient la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux liés à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds, en particulier à cause des déversements de pétrole et des rejets par les navires ou les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires), ainsi qu'un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information) dans les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (figures 11, 12). Plusieurs menaces moyennes dans l'UBM 10 T.-N.-L. affectent les proies des eaux marines,

notamment la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche et la dégradation de l'habitat provoquée par la concurrence avec la pêche commerciale (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques). Les changements climatiques ont entraîné une dégradation de l'habitat en raison des changements dans la structure de l'habitat et des réseaux trophiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat), ainsi que dans la répartition temporelle et géographique et des modifications dans l'épaisseur de la glace de mer (11.3 Températures extrêmes). Enfin, une diminution de la survie ou de la fécondité liée à l'hybridation des Canards noirs avec les Canards colverts dans les deux habitats marins, et l'augmentation des populations de prédateurs due aux modifications anthropiques des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques) dans les zones côtières (intertidales) ont également été classées dans la catégorie des menaces moyennes dans l'UBM 10 T.-N.-L. (figure 11). Dans l'UBM 12 T.-N.-L., d'autres menaces moyennes identifiées étaient la dégradation de l'habitat découlant des changements climatiques entraînant des changements dans la structure de l'habitat (11.1 Évolution de l'habitat et altération), tels que les courants et les amplitudes de marée dans les zones côtières (intertidales), ainsi qu'une diminution de la survie due à une augmentation des populations de prédateurs occasionnée par une modification anthropique des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques) dans les eaux marines (figure 12).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

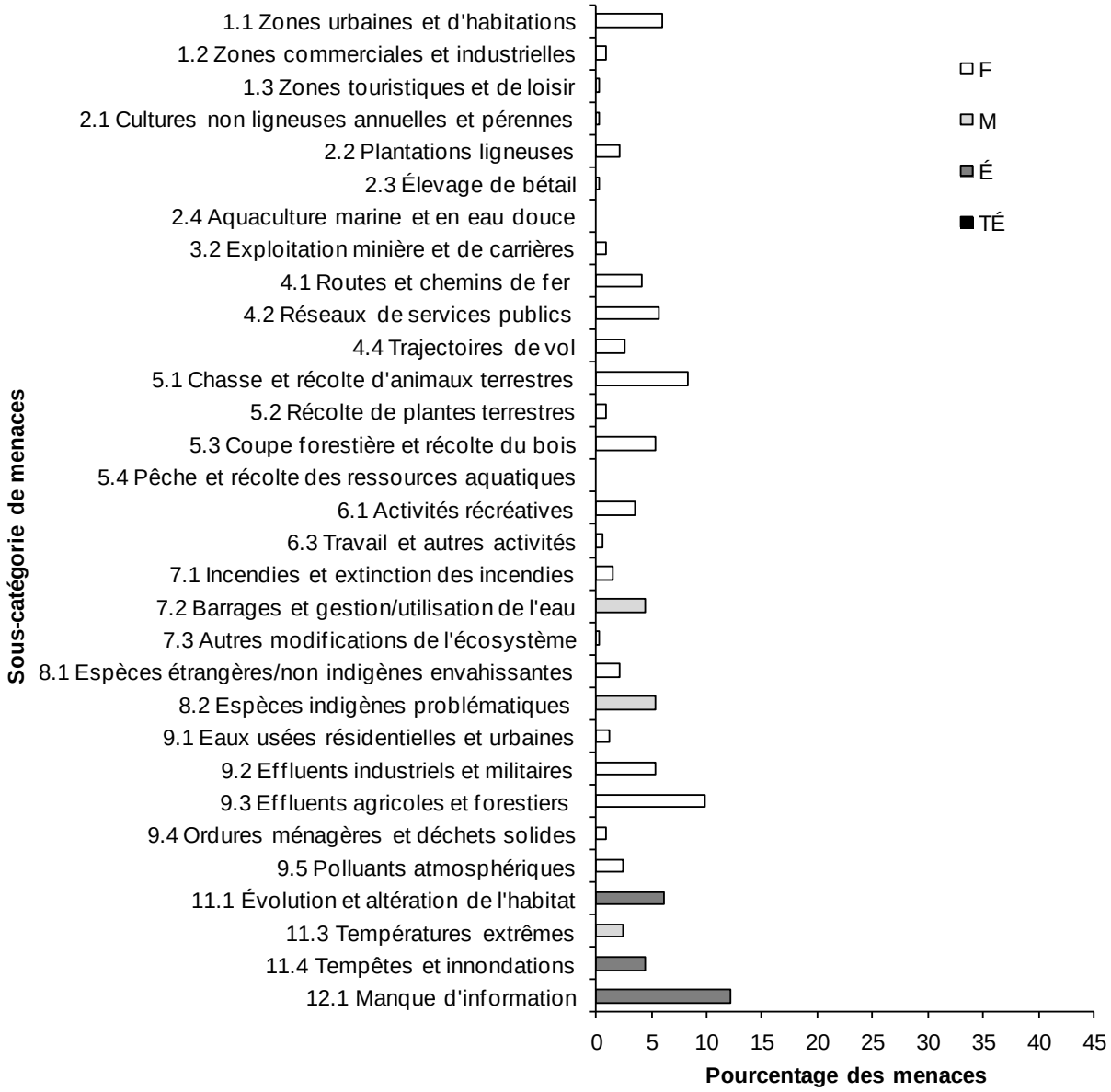

Figure 10. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 8 de T.-N.-L, par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 8 de T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

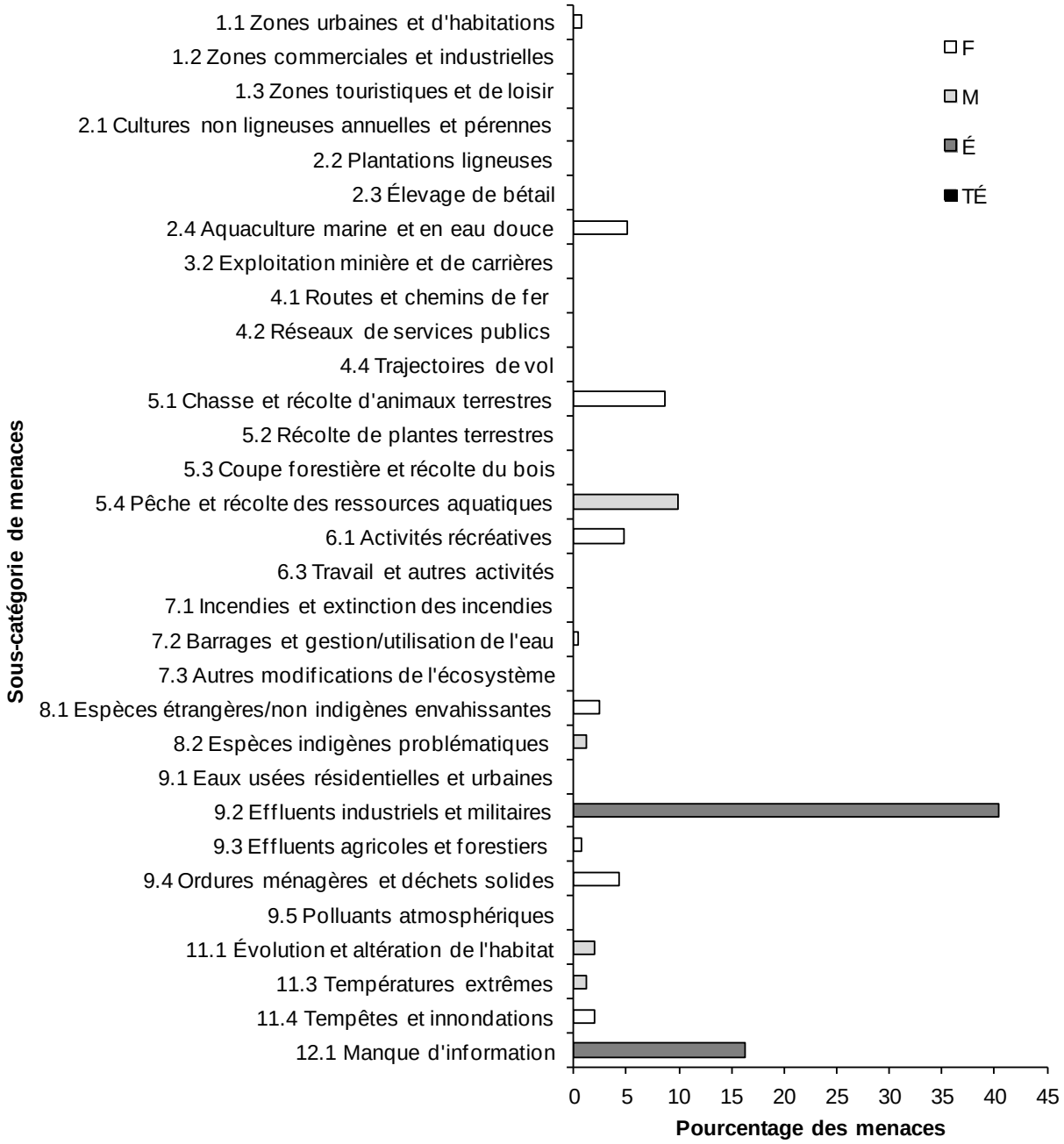

Figure 11. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 de T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 de T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 10 de T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

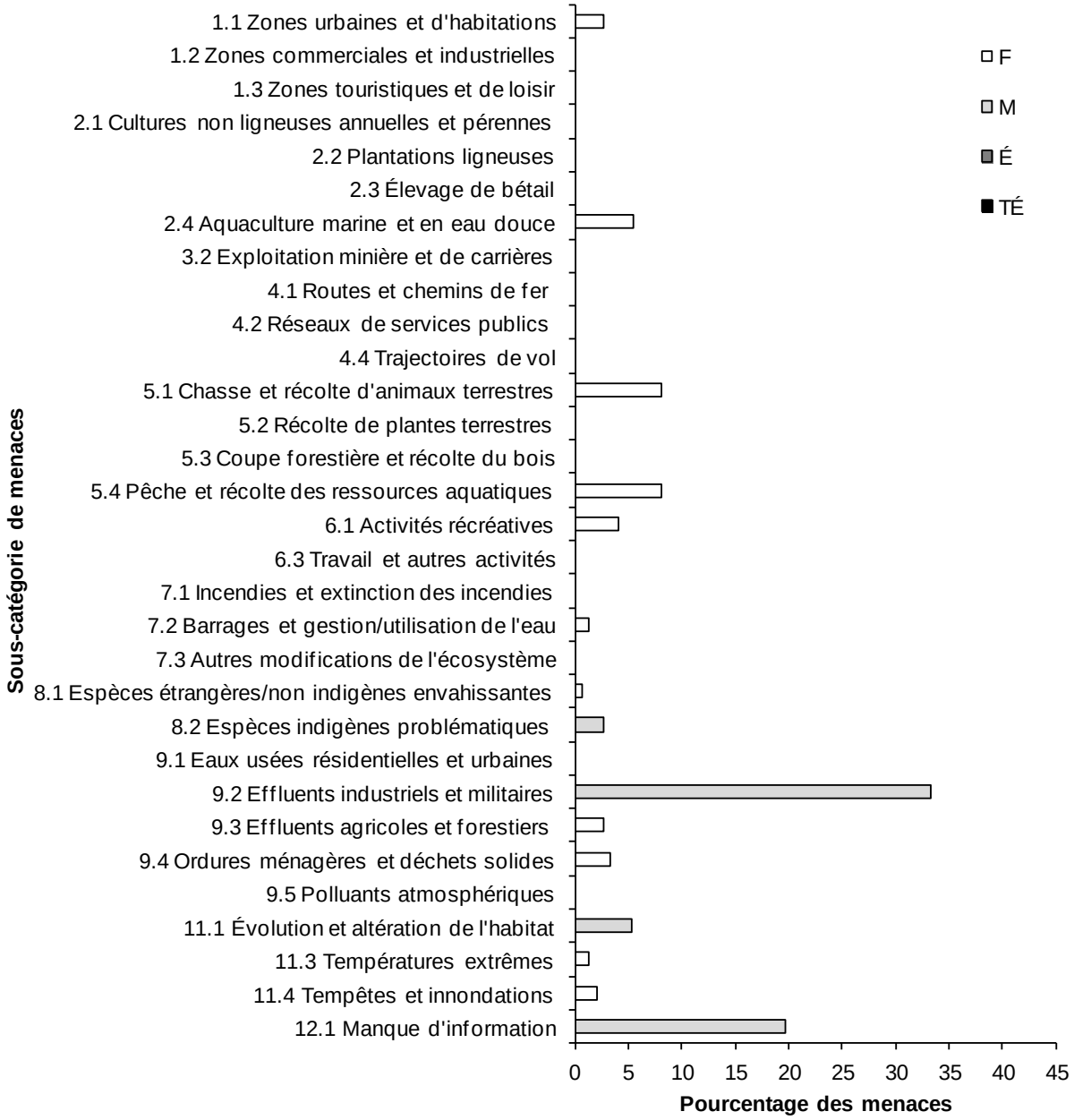

Figure 12. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 de T.-N.-L., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 12 de T.-N.-L. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 12 de T.-N.-L. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2).

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Nota : Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

	RCO 8 T.-N.-L.											UBM 10 T.-N.-L.			UBM 12 T.-N.-L.		
Catégories de menaces	**Catégories d'habitats**											**Catégories d'habitats**			**Catégories d'habitats**		
	Conifères	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	**Classement global**	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	**Classement global**	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	**Classement global**
Classement global	**M**	**F**	**É**	**F**	**M**	**M**	**É**	**F**	**É**	**É**		**É**	**É**		**M**	**É**	
1 Développement résidentiel et commercial	F		F			M	F	F	F	F	**F**		F	**F**		F	**F**
2 Agriculture et aquaculture	F	F			M		F			F	**F**	F	F	**F**	F	F	**F**
3 Production d'énergie et exploitation minière			F						F	F	**F**						
4 Couloirs de transport et de services	F	F	F		F	F	F	F	F	F	**F**						
5 Utilisation des ressources biologiques	M	F	F			F	F	F	F	F	**F**	É	M	**M**	M	F	**F**
6 Intrusions et perturbations humaines			F	F		F	F	F	M	F	**F**	F	M	**F**	F	F	**F**
7 Modifications du système naturel	M				F		M	M	M	F	**M**		F	**F**		F	**F**
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	M	F	F	F	F	F	F	F	É	F	**M**	F	É	**M**	F	É	**M**
9 Pollution	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	**F**	TÉ	M	**É**	É	M	**M**
11 Changements climatiques et temps violent	M		É		É	M	É	F	É	É	**É**	M	É	**M**	M	É	**M**
12 Autres menaces directes	M		É	F	M	M	É	F	É	É	**É**	É	É	**É**	M	É	**M**

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace (voir l'Annexe 2).

Dans la RCO 8 T.-N.-L., la plupart des objectifs de conservation consistaient à assurer la disponibilité de l'habitat adéquat pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 13). Parcontre, dans l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., la plupart des objectifs de conservation visaient à réduire la mortalité ou à accroître la productivité des espèces prioritaires (figures 14, 15); il s'agissait également d'un objectif de conservation pour 25 % des espèces prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. (figure 13).

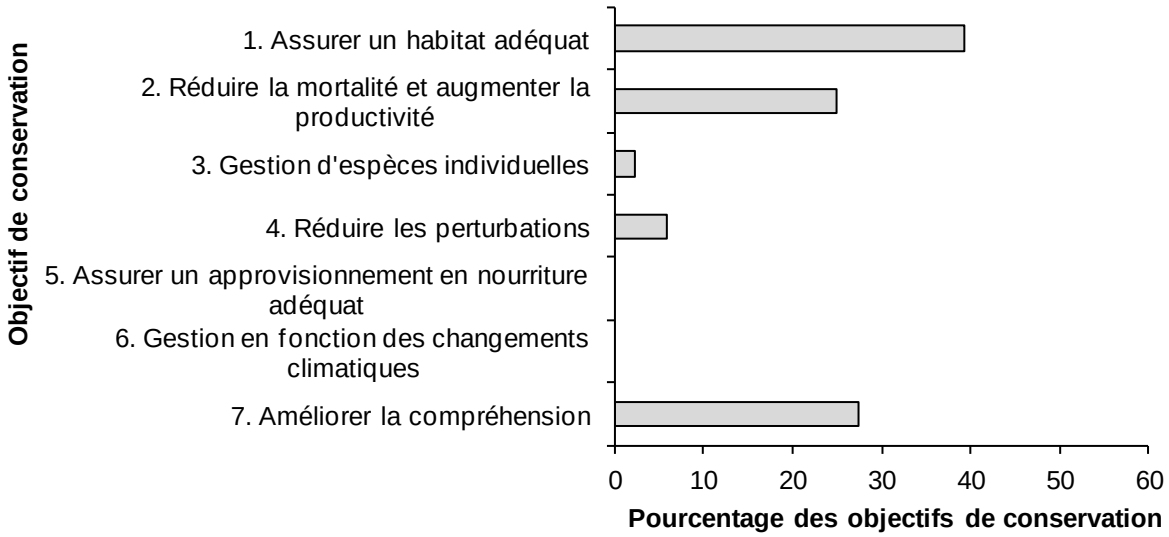

Figure 13. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 8 de T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques.

Cependant, dans tous les unités de planification, améliorer notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires est la deuxième catégorie d'objectifs de conservation la plus fréquemment identifiée (figures 13, 14, 15). Pour la majorité des espèces prioritaires dans les unités marine, nous ne disposons pas de suffisamment d'information sur les tendances démographiques pour établir des objectifs de population spécifiques, tandis que pour la plupart des oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., des renseignements supplémentaires sont

nécessaires pour comprendre les causes du déclin des populations ou les effets éventuels des changements climatiques.

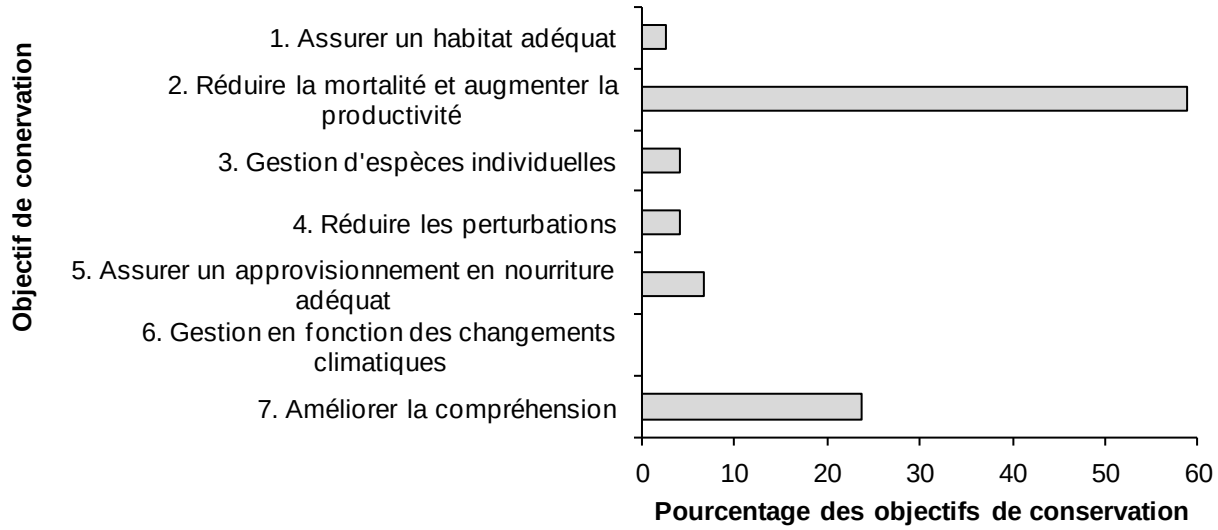

Figure 14. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques.

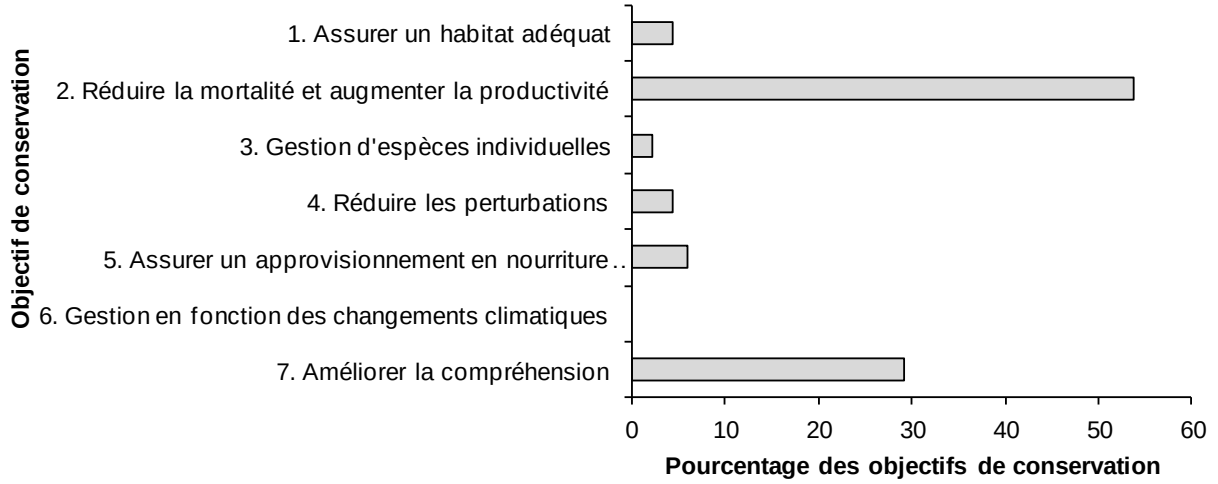

Figure 15. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 T.-N.-L.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclues de ce calcul, car elles sont précisées dans la Section 3 : Autres problématiques.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 16, 17 et 18). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives (voir l'Annexe 2). Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon les catégories élaborées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le « Conservation Measures Partnership » en plus des catégories de recherche et de surveillance (voir le tableau A5 de l'Annexe 3 pour obtenir une liste complète des catégories de mesure de conservation). Dans la RCO 8 T.-N.-L., les mesures de conservation recommandées les plus fréquemment identifiées n'appartenaient pas à une sous-catégorie, car elles étaient liées aux problématiques généralisées comme les changements climatiques et un manque d'information (voir la Section 3 : Autres problématiques pour avoir plus de renseignements). Les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées pour les menaces directes ont été inscrites en vertu des sous-catégories 2.1 Gestion de sites ou de zones et 5.3 Normes et codes du secteur privé (figure 16). Des exemples de mesures dans le cadre de la gestion de sites ou de zones comprennent des recommandations précises visant à établir des zones tampons autour des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire dans plusieurs habitats et autour de ces derniers et à limiter les activités industrielles au sein de ces zones tampons établies. Elles visent également à limiter les activités récréatives humaines dans les aires importantes de colonies de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration, à limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration, ainsi qu'à maintenir les parcelles à une taille suffisante, leur configuration et leurs liens avec les habitats afin de soutenir et, au besoin, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires (voir la Section 2 pour d'avantage d'exemples). Des exemples de normes et codes du secteur privé comprennent l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des équipes d'entretien des ponts qui profitent aux espèces prioritaires, l'utilisation de pesticides et d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits potentiellement toxiques, ainsi que la gestion en matière d'espèces d'arbres, d'âge, de diversité structurelle et la gestion des caractéristiques importantes de l'habitat (voir la Section 2 pour avoir plus d'exemples).

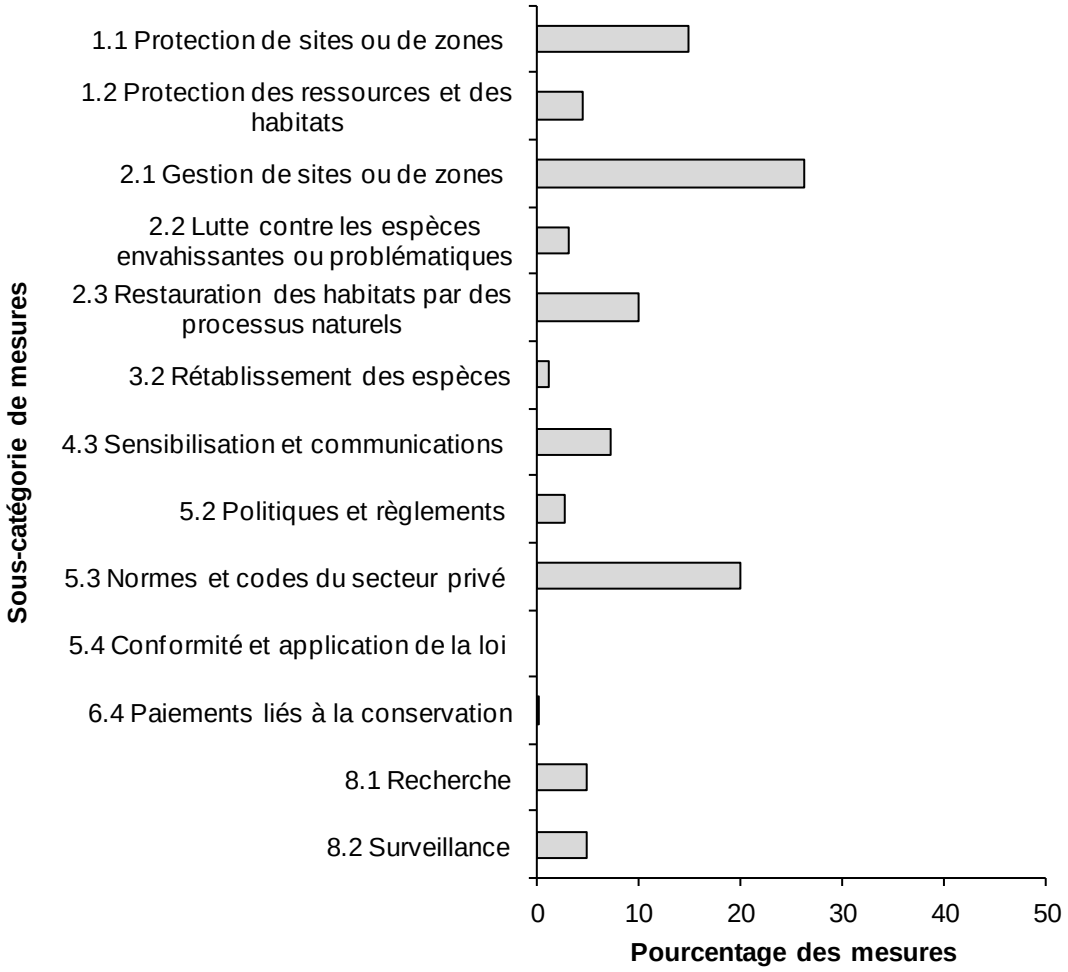

Figure 16. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Nota : Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Dans l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L., les mesures de conservation les plus fréquemment identifiées ont été inscrites dans le cadre des sous-catégories 2.3 Restauration des habitats par des processus écologiques et 5.2 Politiques et règlements. Des exemples de mesures dans le cadre de restauration sont : maintenir/restaurer ou d'améliorer la qualité de l'eau dans les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement; maintenir/améliorer l'efficacité des programmes d'intervention d'urgence, tels que ceux qui sont exécutés par la division régionale des urgences environnementales; maintenir/améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM); et récupérer et d'éliminer les engins de pêche à l'abandon ou les déchets domestiques et les déchets solides dans les habitats des eaux marines et des zones côtières (intertidales). Des exemples de politiques et de règlements comprennent l'élaboration, la mise en œuvre, la modification, l'influence sur les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone) ou la formulation de commentaires. Par exemple, modifier les pratiques de pêche afin d'éviter les aires importantes de recherche de nourriture et de halte migratoire pendant les périodes où les oiseaux les utilisent le plus, réglementer l'adoption des modifications liées aux engins de pêche pour réduire les prises accessoires en tant que condition de l'obtention d'un permis ou interdire l'élimination de déchets domestiques et de déchets solides dans les habitats d'eaux marines ou zones côtières (intertidales) par l'intermédiaire de règlements (voir la Section 2 pour d'avantage d'exemples).

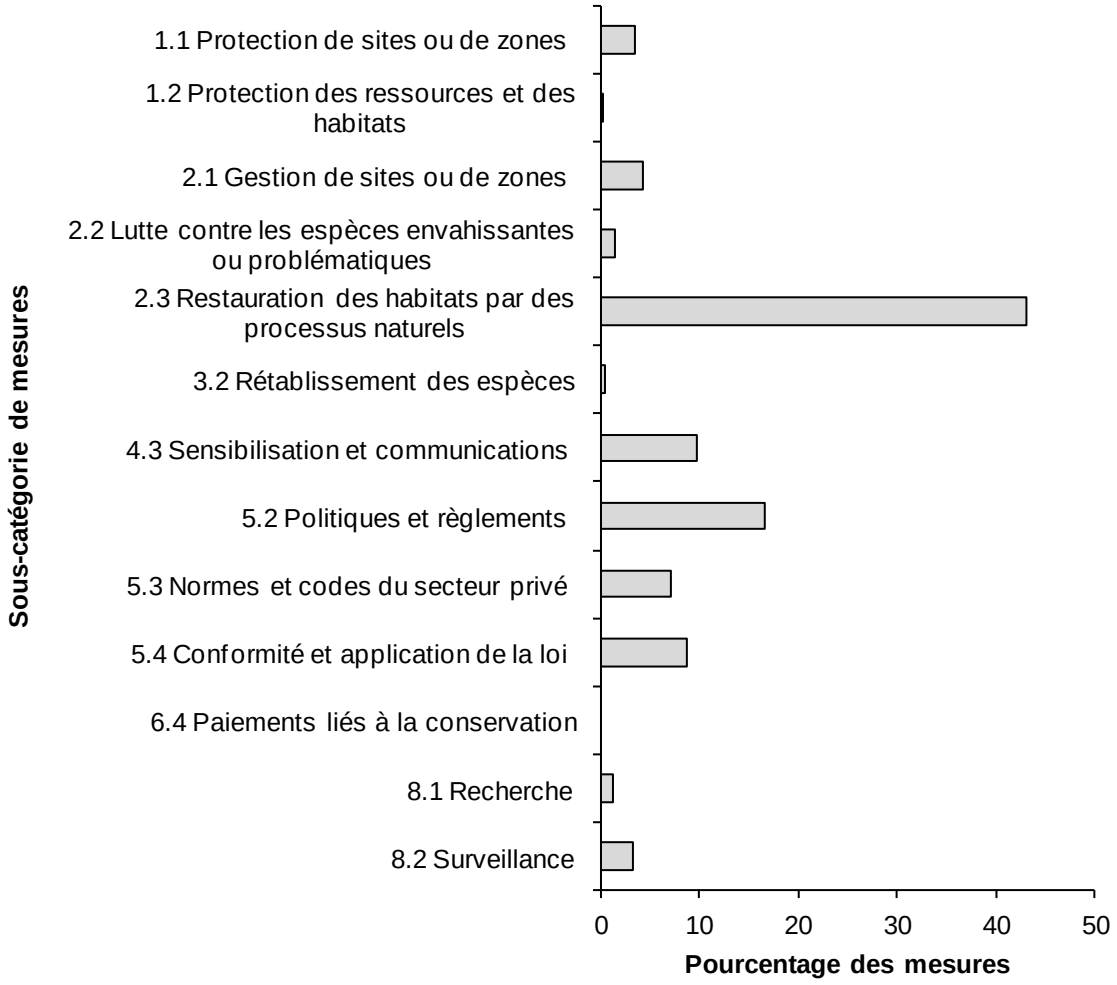

Figure 17. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 10 de T.-N.-L.

Nota : Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

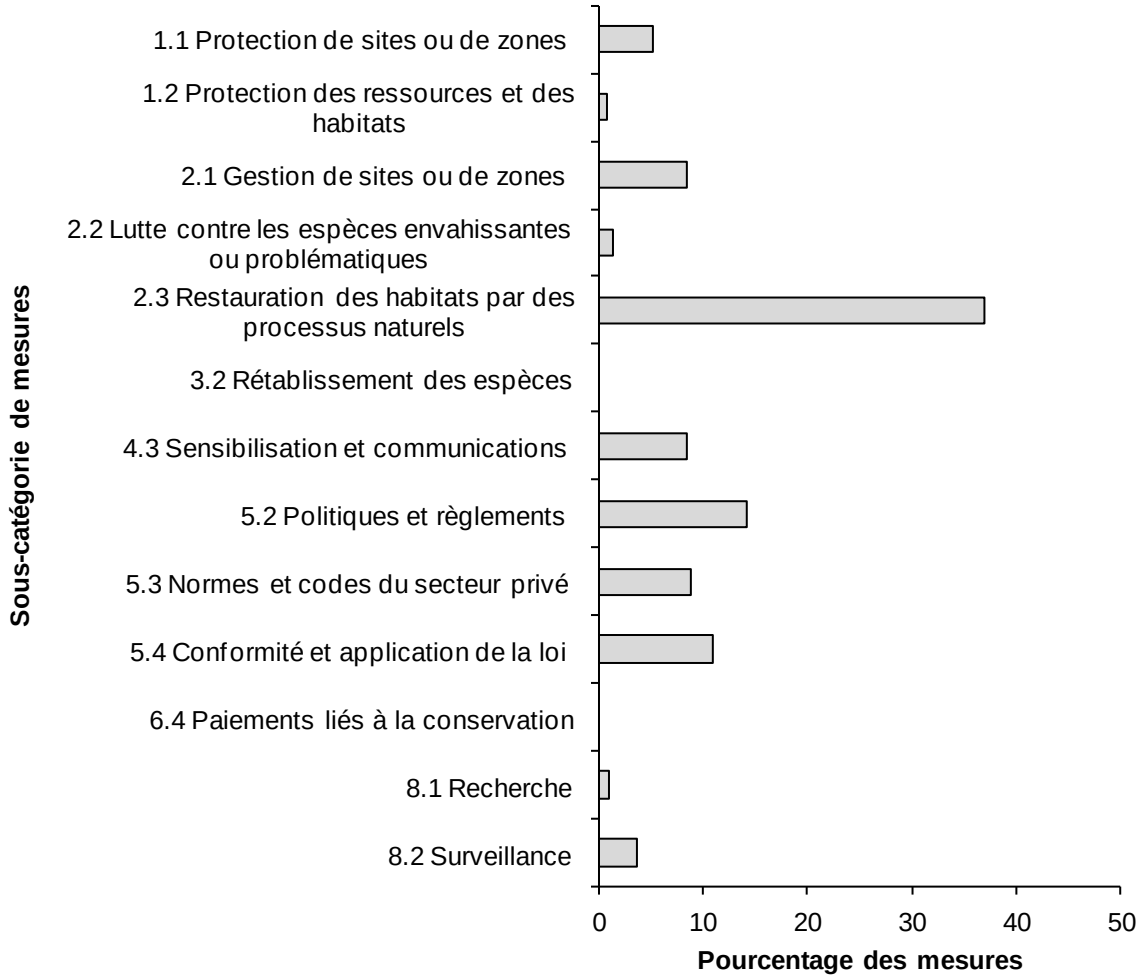

Figure 18. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 12 de T.-N.-L.

Nota : Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Section 2 : Besoins de conservation par habitat

Les sections suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur les espèces prioritaires ainsi que sur les menaces et objectifs visant chacune des grandes catégories d'habitats recensées dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. Lorsqu'il y a lieu, de l'information sur l'habitat est présentée à une échelle plus petite que les grandes catégories d'habitat afin de coïncider avec d'autres opérations de gestion du territoire régional. Certaines espèces ne figurent pas dans le tableau relatif aux menaces car aucun objectif ni mesure n'a été attribué aux menaces dont elles font l'objet (lesquelles sont considérées comme ayant une ampleur faible), ou encore parce que les menaces recensées sont abordées dans la section Problématiques généralisées de la présente stratégie.

Conifères

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les habitats conifériens couvrent la majorité de la région et sont caractérisés par des peuplements jeunes ou matures d'arbres produisant des cônes (figure 19). La variété des espèces est plutôt limitée dans cette catégorie d'habitat en raison du climat frais et humide, du cycle lent des éléments nutritifs et des sols faiblement drainés (NL Department of Natural Resources, 2012e). Les espèces dominantes du couvert végétal dans de nombreuses zones du centre de Terre-Neuve comprennent l'épinette noire (*Picea mariana*). Cette espèce présente une très forte tolérance aux conditions défavorables et elle est couramment présente dans les sites très humides et très secs qui subissent des incendies de forêt répétés. Autrement, les forêts conifériennes dans les zones restantes sur l'île de Terre-Neuve-et-Labrador sont habituellement des peuplements purs de sapins baumiers (*Abies balsamea)* qui préfèrent les sols humides et bien drainés (NL Department of Natural Resources, 2012e).

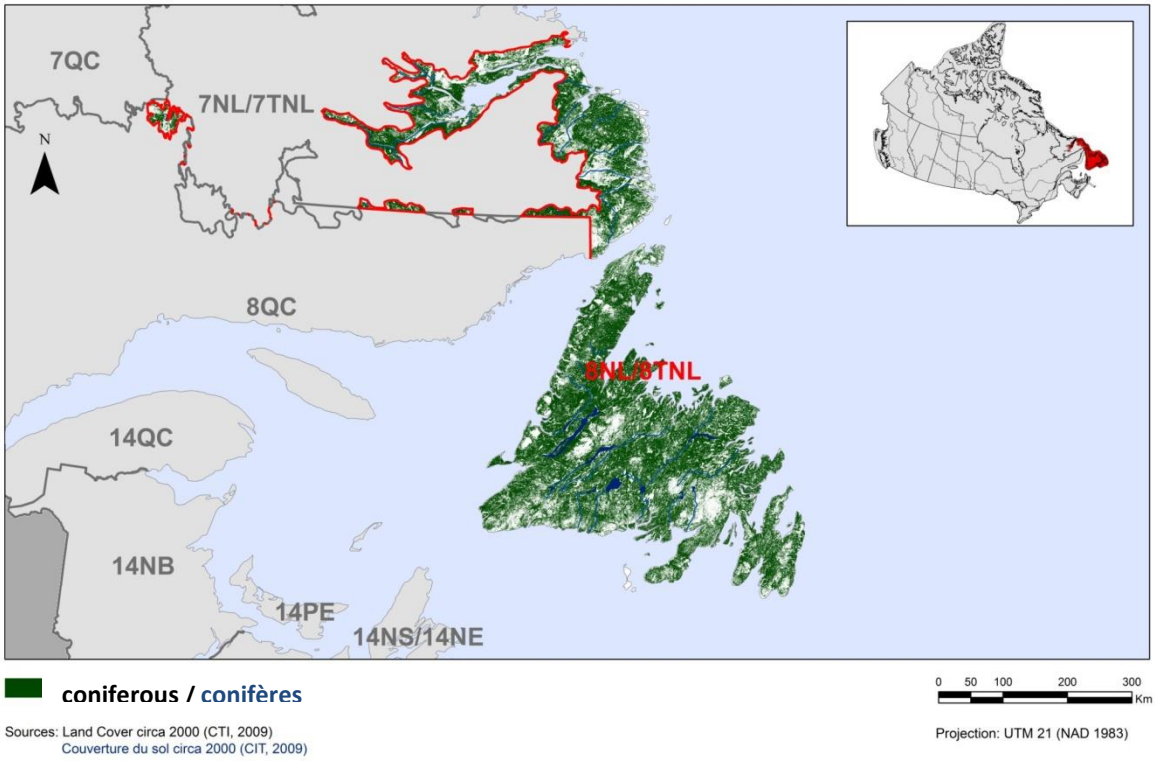

Figure 19. Cartes des habitats conifériens dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte 15 espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats conifériens de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 5); ce sont tous des oiseaux terrestres et six sont des espèces en péril. La moitié des espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les forêts de brousailles ou les forêts d'épinettes-lichens (tableau 5). Les espèces prioritaires sont également présentes dans les forêts claires, matures ou humides (tableau 5). Treize de ces espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement aux habitats conifériens. Seuls le Roselin pourpré et la Paruline à gorge noire sont associés aux forêts conifériennes et mixtes (tableaux 5, 7).

Nous avons identifié plusieurs menaces d'amplitude moyenne affectant les espèces prioritaires dans les habitats conifériens de la RCO 8 T.-N.-L. Celles-ci comprennent la perte ou la dégradation de l'habitat découlant de l'exploitation forestière (coupes à blanc et fragmentation plus particulièrement) menant à une perte dans la structure d'âge de la forêt, dans les habitats de reproduction et dans les caractéristiques importantes de l'habitat comme les arbres produisant des cones et les arbres infestés par les insectes (5.3 Coupe forestière et récolte du bois et 7.1 Incendies et extinction des incendies). Un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information) est une autre menace d'amplitude moyenne. De même, les réductions dans le succès de la nidifcation en raison de la prédation par les écureuils roux, la compétition avec d'autres espèces telles que les écureuils roux ou les Roselins qui se nourrissent de graines pour les cultures d'épinettes et la dégradation de l'habitat résultant de l'infestation de ravageurs destructeurs qui ont été introduits (p. ex. pucerons lanigères) qui se

nourrissent de la sève des arbres (8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes) sont aussi des menaces de moyenne amplitude. La dégradation de l'habitat en raison du temps violent (11.4 Tempêtes et inondations), ainsi que des augmentations de la mortalité des adultes et des oisillons en raison des températures extrêmes, comme les coups de froid au printemps (11.3 Températures extrêmes, figure 20) affectent aussi les espèces prioritaires. D'autres menaces fréquemment identifiées, mais considérées comme étant « faibles » globalement, étaient les effets toxiques létaux et sous-létaux dus à la contamination par les pesticides (9.3 Effluents agricoles et forestiers), ainsi que la mortalité liée aux collisions avec les tours ou les lignes de transport (4.2 Réseaux de services publics; figure 20).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 6. Des exemples de mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces d'amplitude moyennes dans les habitats conifériens de la RCO 8 T.-N.-L. sont de : déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés de forêts jeunes ou de début de succession ou anciennes ou en fin de succession existantes; gérer les espèces d'arbres, l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat, à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (p. ex. Norme boréale nationale de FSC Canada, 2004); reproduire les régimes de feux d'origine naturelle; évaluer l'impact de l'augmentation de la prédation sur la survie des espèces prioritaires; surveiller la propagation des espèces envahissantes; et évaluer la possibilité d'établir un programme permettant de contrôler ces espèces. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats conifériens se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 5. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat conifèrien dans la RCO 8 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Bec-croisé des sapins (*percna*)	Forêt mature	Arbres produisant des graines, forêt d'épinette noire, forêt mature, forêt contiguë	Objectif de rétablissement	Oui	Oui		Oui	Oui		
Bruant à gorge blanche	Forêt de broussailles	Ouvertures et lisières de forêt, perturbation (p. ex. incendie, coupes à blanc, étangs à castor, dommages occasionnés par les insectes), zones de régénération	Maintenir		Oui	Oui				
Chouette épervière	Forêt claire; forêt de broussailles; forêt d'épinettes et de lichen	Zone de transition de taïga/toundra; forêts fermées de conifères bordant les milieux humides; autres zones ouvertes (p. ex. brûlis, coupes à blanc, déracinement par le vent), cavités brûlées ou pourries, chicots creux	Maintenir					Oui		
Engoulevent d'Amérique	Forêts d'épinettes et de lichen	Grands arbres remarquables, brûlis, coupes à blanc, habitat souvent riverain	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Épervier brun	Forêt coniférienne non spécifique		Maintenir					Oui		
Grive à joues grises	Forêt mature; forêt de	Forêt mature, sous-étage épais	Évaluer/maintenir	Oui						

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 5 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
	broussailles									
Martinet ramoneur	Forêt conifériennes non spécifique	Gros arbres à feuilles caduques creux morts ou conifères	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Moucherolle à côtés olive	Forêt de broussailles; forêt d'épinettes et de lichen	Épinette noire, ouvertures et lisières (p. ex. milieux humides), forêt en régénération (p. ex. coupes à blanc, brûlis), forêt riveraine, chicots et grands perchoirs, haute altitude/forêt montagneuse	Maintenir	Oui	Oui		Oui			
Moucherolle à ventre jaune	Forêt conifériennes non spécifique	Structure de la végétation fraîche, humide, stratifiée/catégories par âge diversifiées, couvert forestier ouvert, sous-bois bas et dense, forêt moussue	Maintenir			Oui		Oui		
Paruline à gorge noire	Forêt conifériennes non spécifique	Forêts matures, sapin baumier, forêts intérieures	Maintenir		Oui	Oui				
Paruline à tête cendrée	Forêt conifériennes non spécifique; forêt de broussailles	Peuplements de seconde venue en régénération, parfois des forêts matures avec un sous-étage dense, lisières	Maintenir		Oui	Oui				
Paruline triste	Forêt de broussailles		Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Pic à dos noir	Forêt mature	Forêt mature, forêt humide, perturbation (p. ex. brûlis, déracinement par le vent, maladie, inondation), abondance des insectes (chicots et arbres mourants)	Maintenir			Oui		Oui		
Quiscale rouilleux	Forêts d'épinettes et de lichen	Lisières, forêt humide, perturbation (p. ex. brûlis, déracinement par le vent, milieux humides modifiées par les castors)	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Roselin pourpré	Forêt humide	Forêt fraîche, humide, bordures de tourbières	Maintenir				Oui	Oui		

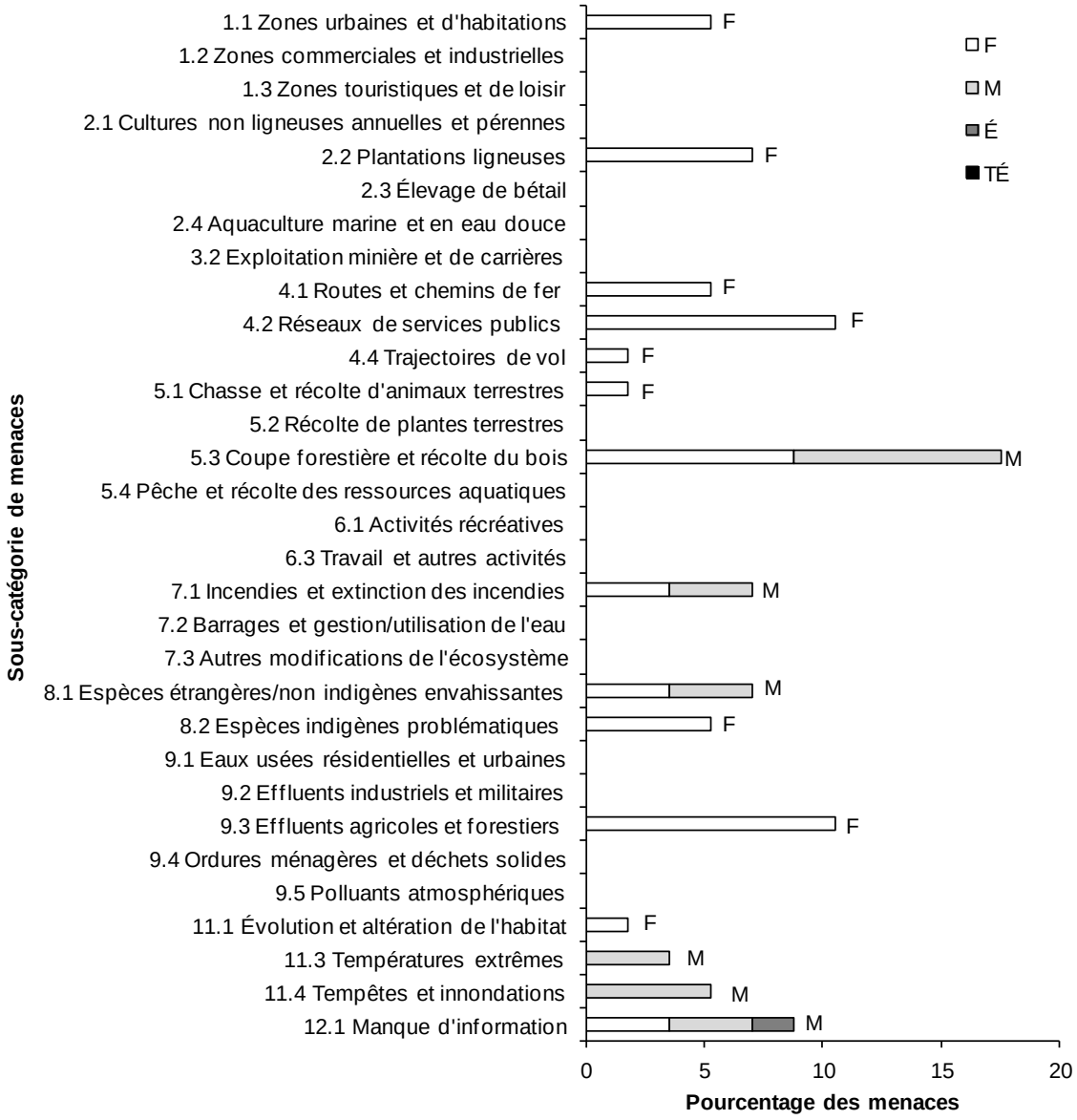

Figure 20. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans l'habitat conifèrien dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat conifèrien (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans l'habitat conifèrien et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat conifèrien est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans la RCO 8 de T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais aucun objectif de conservation ni mesure particulière n'ont été établis pour les menaces de faible ampleur qui ne touchent qu'une seule espèce.

Tableau 6. Menaces identifiées (menaces moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées de l'habitat conifériens dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Sous-catégories de menaces	Objectifs	Sous-catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Sous-catégories de mesures	Cotes des menaces Espèces prioritaires touchées [1]
Perte ou dégradation de l'habitat due aux coupes à blanc, à la fragmentation ou à l'exploitation forestière.	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats de Forêt coniférienne à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pic à dos noir Paruline à gorge noire Grive à joues grises Moucherolle à ventre jaune
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats coniférien afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Gérer les espèces d'arbres, l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés de forêts jeunes ou de début de succession existantes.	1.1 Protection de sites ou de zones	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 6 (suite)

Menaces identifiées	Sous-catégories de menaces	Objectifs	Sous-catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Sous-catégories de mesures	Cotes des menaces Espèces prioritaires touchées [1]
Perte de l'habitat de reproduction et des caractéristiques importantes de l'habitat en raison de l'exploitation forestière.	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats de forêt conifériennes à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Bec-croisé des sapins (*percna*)
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats conifériens afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Gérer les espèces d'arbres, l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
Perte ou dégradation de l'habitat provoquée par les changements dans la structure par âge de la forêt et retrait des arbres infestés par les insectes en raison de l'extinction des incendies.	7.1 Incendies et extinction des incendies	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats de forêt conifériennes à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Gérer les grands arbres, les gros chicots et les couverts fermés.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Pic à dos noir, Moucherolle à côtés olive
				Reproduire les régimes de feux d'origine naturelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	

Tableau 6 (suite)

Menaces identifiées	Sous-catégories de menaces	Objectifs	Sous-catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Sous-catégories de mesures	Cotes des menaces Espèces prioritaires touchées [1]
Dégradation de l'habitat due à la concurrence entre des écureuils roux et des Roselins se nourrissant de graines pour les récoltes de cônes.	8.1 Espèces non indigènes/exotiques envahissantes	Étudier l'impact de la concurrence entre les espèces prioritaires et d'autres espèces semblables.	7.4 Améliorer la compréhension des causes de déclin des populations	Comparer les habitats utilisés par les espèces prioritaires à ceux utilisés par des espèces semblables afin de mieux cibler les mesures appliquées aux habitats qui seront favorables aux espèces prioritaires, ainsi qu'aux espèces non semblables.	8.1 Recherche	Moyenne : Bec-croisé des sapins (*percna*)
Dégradation de l'habitat liée à une infestation de pucerons lanigères qui ont été introduits.	8.1 Espèces non indigènes/exotiques envahissantes	Réduire ou éliminer les espèces envahissantes problématiques	3.5 Prévenir et contrôler la propagation des espèces envahissantes et non indigènes	Surveiller la propagation des espèces envahissantes et évaluer la possibilité d'établir un programme permettant de contrôler ces espèces.	8.2 Surveillance	Moyenne : Paruline à gorge noire

Mixte

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les habitats de forêts mixtes sont caractérisés par des zones de couvert forestier transitionnelles et discontinues entre les forêts conifériennes et de feuillus (figure 21). Il s'agit de la catégorie d'habitat la moins utilisée par les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L. (figures 4, 21). Les espèces dominantes d'arbres sont les conifères, tels que l'épinette noire (*Picea mariana*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*), ainsi que les arbres feuillus tels que le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*). D'autres peuplements de forêt mixte, comme l'épinette blanche (*Picea glauca*) et la mélèze (*Larix laricina*), sont également présents de façon sporadique (NL Department of Natural Resources, 2012e).

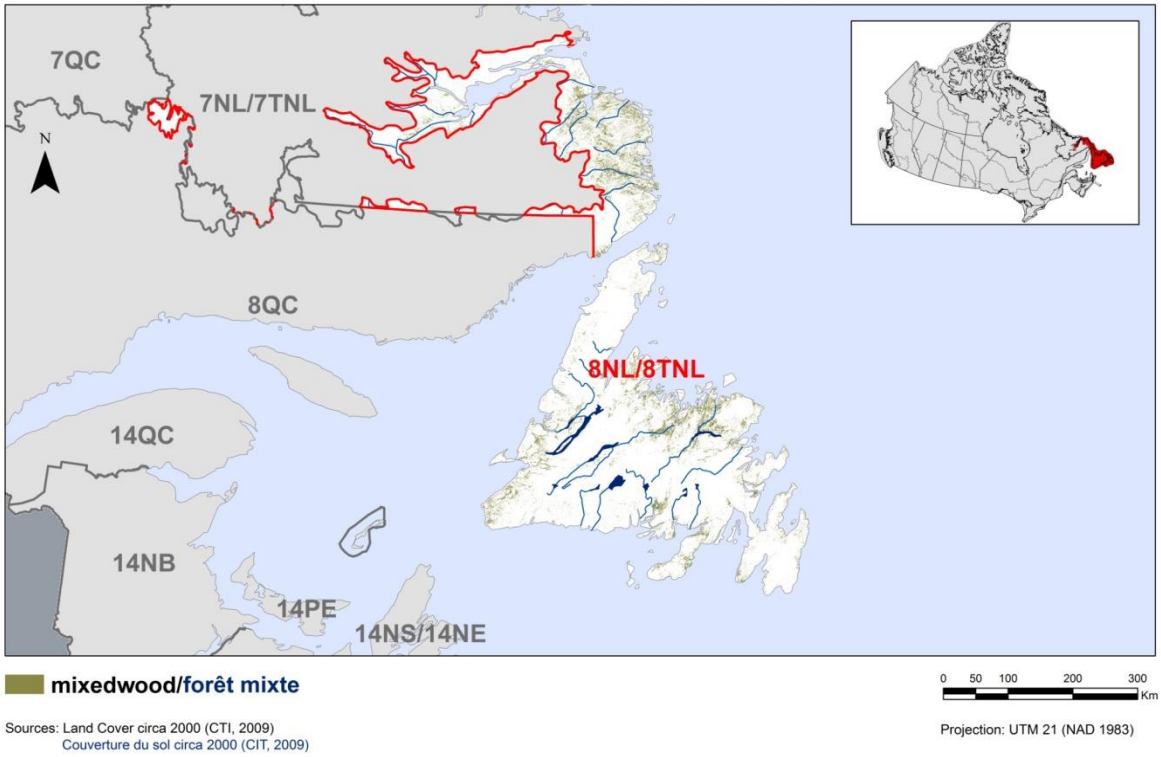

Figure 21. Carte des forêts mixtes de la RCO 8 T.-N.-L.

On compte deux espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de forêt mixte de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 7) : la Paruline à gorge noire et le Roselin pourpré, qui sont tous les deux des oiseaux terrestres et qui ne sont pas des espèces en péril. Ces oiseaux sont présents dans les sous-habitats de forêt mixte non spécifique ou humide (tableau 7).

Toutes les menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans les habitats de forêt mixte de la RCO 8 étaient d'ampleur « faibles » globalement (figure 22), mais au niveau des espèces prioritaires, quelques menaces d'amplitude « moyennes » ont été identifié pour la Paruline à gorge noire. La menace la plus fréquemment identifiée était une perte d'habitat et, par conséquence, une perte de la structure d'âge des peuplements forestiers en raison des activités

de récolte du bois et d'exploitation forestière principalement pour le bois servant de combustible domestique (5.3 Coupe forestière et récolte du bois; figure 22). Cette menace a été identifiée pour les espèces d'oiseaux prioritaires, mais elle est considérée comme étant « moyenne » uniquement pour la Paruline à gorge noire. La dégradation de l'habitat liée à une infestation de pucerons lanigères (8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes; figure 22) constituait l'autre menace moyenne identifiée uniquement pour cette espèce.

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 8. Tandis que les menaces étaient considérées comme étant « faibles » globalement, certaines menaces étaient d'ampleur moyenne, comme mentionné ci-dessus, et sont d'abord discuté dans le tableau 8. Des exemples de mesures de conservation recommandées pour répondre à ces menaces dans les habitats de forêt mixte de la RCO 8 T.-N.-L. comprennent celles qui visent à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (p. ex. Norme boréale nationale de FSC Canada, 2004); à conserver des tailles de parcelles suffisantes, leur configuration et leur lien avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires; à déterminer, à établir ou à accroître les aires protégées des habitats existants composés de forêts anciennes ou de fin de succession; et à surveiller la propagation des espèces envahissante et à évaluer la possibilité d'établir un programme permettant de contrôler ces espèces. D'après les méthodes décrites par Kennedy et collègues (2012), les objectifs et les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats de forêt mixte se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 7. Espèces prioritaires qui utilisent les forêts mixtes dans la RCO 8 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Paruline à gorge noire	Forêt mixte non spécifique	Forêt mature, zone de tradition entre les forêts conifériennes et de feuillus, forêts intérieures	Maintenir		Oui	Oui				
Roselin pourpré	Forêt humide	Haies	Maintenir				Oui	Oui		

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

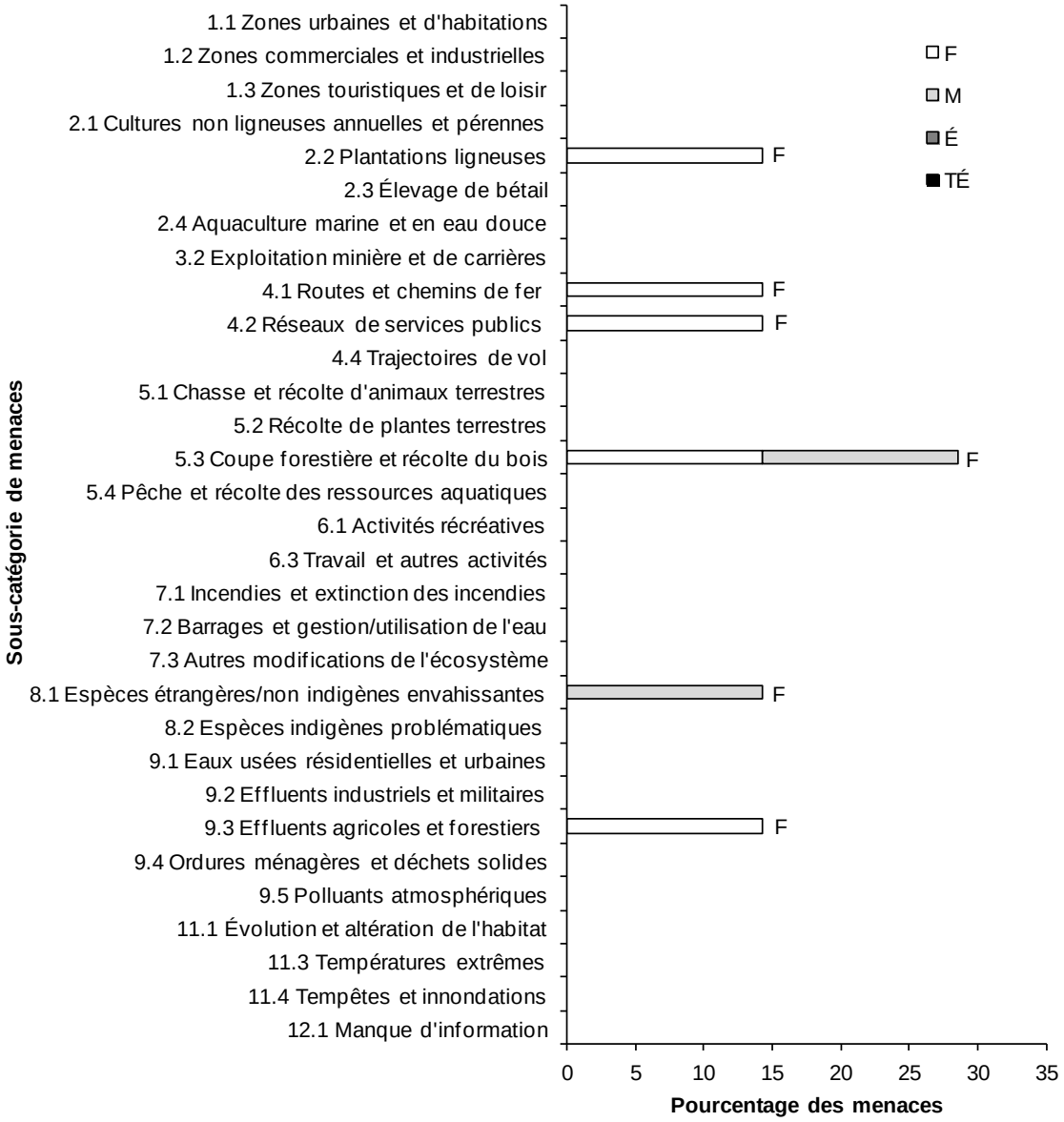

Figure 22. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts mixtes dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les forêts mixtes (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts mixtes, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les forêts mixtes est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 8. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les forêts mixtes de la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Perte ou dégradation de l'habitat due aux coupes à blanc, à la fragmentation ou à l'exploitation forestière.	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats de forêt mixte à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à gorge noire
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Gérer les espèces d'arbres, l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
Dégradation de l'habitat liée à une infestation de pucerons lanigères qui ont été introduits.	8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	Réduire ou éliminer les espèces envahissantes problématiques	3.5 Prévenir et contrôler la propagation des espèces envahissantes et exotiques	Surveiller la propagation des espèces envahissantes et évaluer la possibilité d'établir un programme permettant de contrôler ces espèces.	8.2 Surveillance	Moyenne : Paruline à gorge noire

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Arbustes et régénération

Dans la RCO 8 T.-N.-L., l'habitat arbustif est caractérisé par un faible couvert végétal présent sur des pentes rocheuses sèches, des landes, des landes sèches et des champs inondés (figure 23). Les habitats en régénération sont généralement transitoires et sont présents là où les perturbations telles que les incendies de forêt ont fait disparaître le couvert forestier. Les espèces dominantes dans cette catégorie d'habitat sont des sapins baumiers immatures (*Abies balsamea)* et des épinettes noires (*Picea mariana*), ainsi que diverses quantités d'épinettes blanches (*Picea glauca)***,** de mélèze (*Larix laricina)*, de bleuets à feuilles étroites (Vaccinium *angustifolium),* de framboisiers d'Europe (*Rubus spp.*), de thé du Labrador (*Rhododendron groenlandicum)***,** de myrique baumier (*Myrica gale)*, d'aulne à feuilles minces (*Alnus crispa*) et de rhodora du Canada (*Rhododendron canadense;* NL Department of Natural Resources, 2012a).

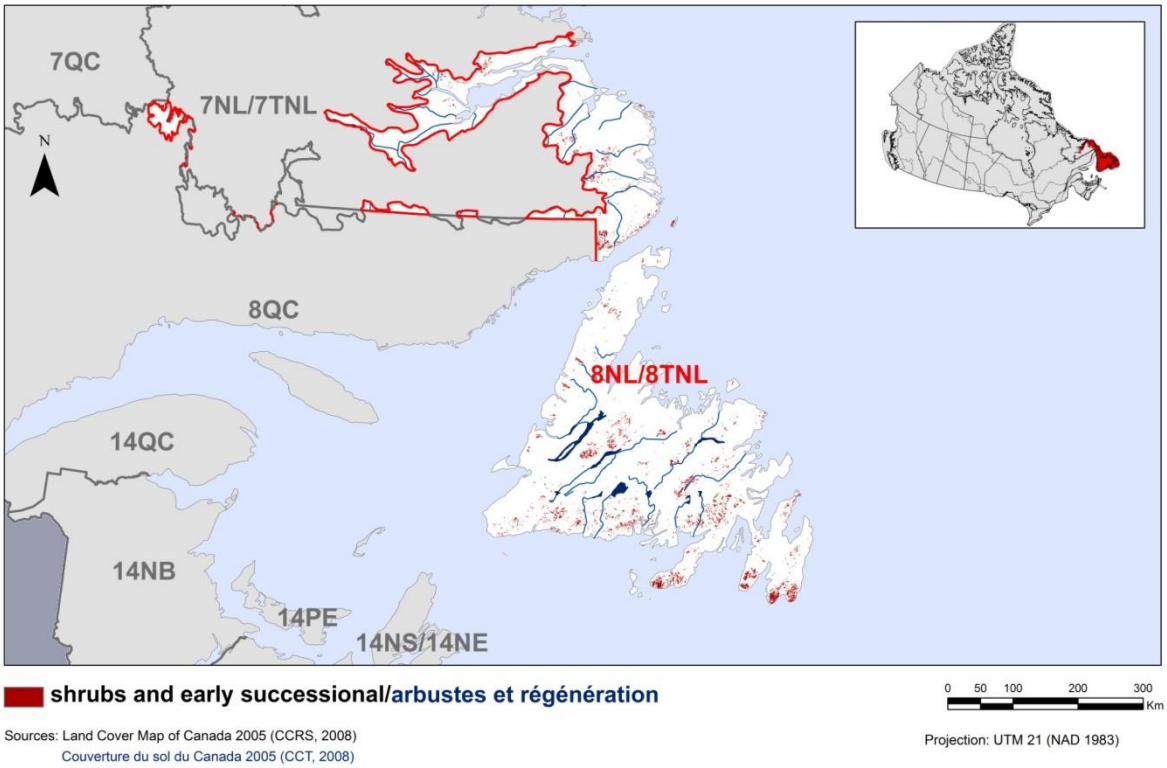

Figure 23. Carte des habitats d'arbutes et de régénération dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte sept espèces prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 9) : trois espèces d'oiseaux terrestres, trois espèces d'oiseaux de rivage et une espèce de sauvagine. Parmi celles-ci, seul le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) est une espèce en péril. On trouve toutes ces espèces d'oiseaux prioritaires dans les landes à l'exception de la Paruline triste que l'on trouve dans la catégorie de sous-habitat arbustif non spécifique (tableau 9).

Les menaces les plus élevées dans les habitats d'arbustes et de régénération de la

RCO 8 T.-N.-L. (figure 24) était : les lacunes dans la connaissance de la répartition des espèces, de leur abondance et des tendances démographiques (12.1 Manque d'information); et la dégradation de l'habitat entraînée par les changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat). Ce dernier comprend les changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement), les changements dans les réseaux trophiques (p. ex. répartition, abondance et espèces de proie), la modification de la répartition des espèces ou bien la modification de la période des indices saisonniers (p. ex. migration). D'autres menaces fréquemment identifiées, mais considérées comme étant « faibles » globalement, étaient la mortalité due aux collisions avec les structures hautes ou les lignes de service (4.2 Réseaux de services publics), ainsi que la mortalité découlant de la chasse légale, en plus de la récolte des œufs et des oisillons par le peuple autochtone (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 24).

L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 9. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat d'arbustes et de régénération dans la RCO 8 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Bécasseau semipalmé	Landes	Crêtes sèches, arbustes, carex, graminoïdes, zones rocheuses, hummocks herbeux, tourbières, plantes à baies	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Landes	Saules nains, landes	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Bruant des marais	Landes		Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Courlis corlieu	Landes	Landes sèches, champs inondés	Évaluer/maintenir		Oui					
Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)	Landes	Falaises abruptes, crevasses, côtes	Évaluer/maintenir	Oui		Oui				
Paruline triste	arbustif non spécifique	Forêt de seconde venue en régénération ou perturbée	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Pluvier bronzé	Landes	Faible couverture végétale sur des pentes rocheuses sèches, sans neige	Évaluer/maintenir		Oui					

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

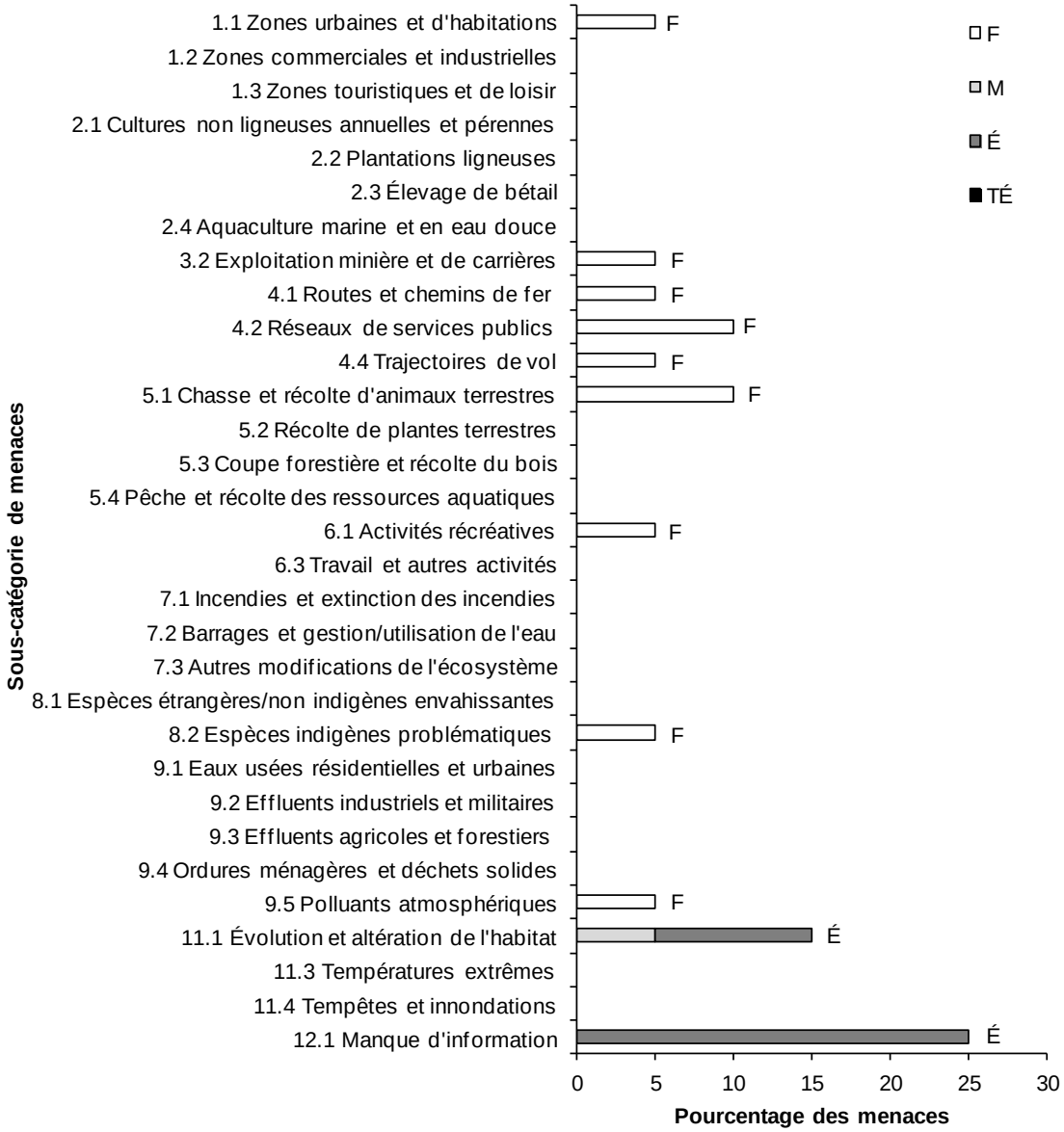

Figure 24. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération dans chaque sous-catégorie de menaces de la RCO 8 de T.-N.-L.
Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats d'arbustes et de régénération (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats d'arbustes et de régénération est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).
Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Herbacées

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les habitats herbacés comprennent des îles d'eau douce herbeuses et sont des assemblages naturels de plantes herbacées non graminoïdes et de graminoïdes souvent associées à des espaces « ouverts » (figure 25).

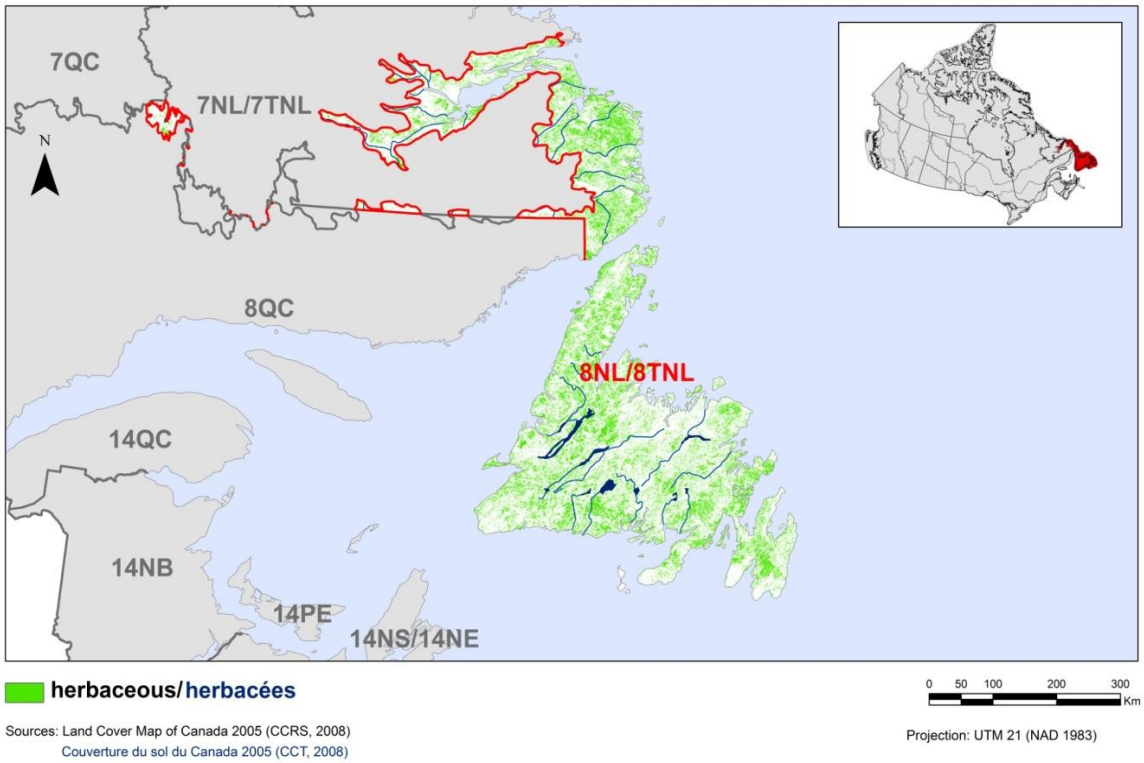

Figure 25. Cartes d'habitats herbacés dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte trois espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 10) : deux espèces d'oiseaux terrestres qui sont des espèces en péril (Goglu des prés et Hibou des marais) et une espèce d'oiseau aquatique (Sterne pierregarin). Les deux espèces d'oiseaux terrestres sont présentes dans les sous-habitats herbacés naturels, tandis que la Sterne pierregarin est associée aux îles (tableau 10).

Toutes les menaces identifiées dans les habitats herbacés de la RCO 8 T.-N.-L. étaient considérées comme étant « faibles » globalement (figure 26) et ont été réparties dans quatre sous-catégories : diminution de la fécondité due à la perturbation occasionnée par les bateaux à moteur et les activités se déroulant près des colonies de reproduction (6.1 Activités récréatives), mortalité découlant de l'augmentation des taux de prédation sur les îlots de reproduction (8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes), mortalité due à l'ingestion de déchets domestiques ou de déchets solides ou enchevêtrement dans ces derniers (9.4 Ordures ménagères et déchets solides) et lacunes dans les connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information; figure 26). D'après les méthodes décries par Kennedy et collègues (2012), les objectifs et les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux

prioritaires dans les habitats herbacés se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 10. Espèces prioritaires qui utilisent les habitats herbacés dans la RCO 8 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Goglu des prés	Habitat herbacé naturel	Hautes herbes	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Hibou des marais	Habitat herbacé naturel	Habitat bien drainé, dense, situé près des milieux humides, zone côtière, ouverte, abondance de petits mammifères	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Sterne pierregarin	Îles	Îles herbeuses	Maintenir		Oui			Oui		

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

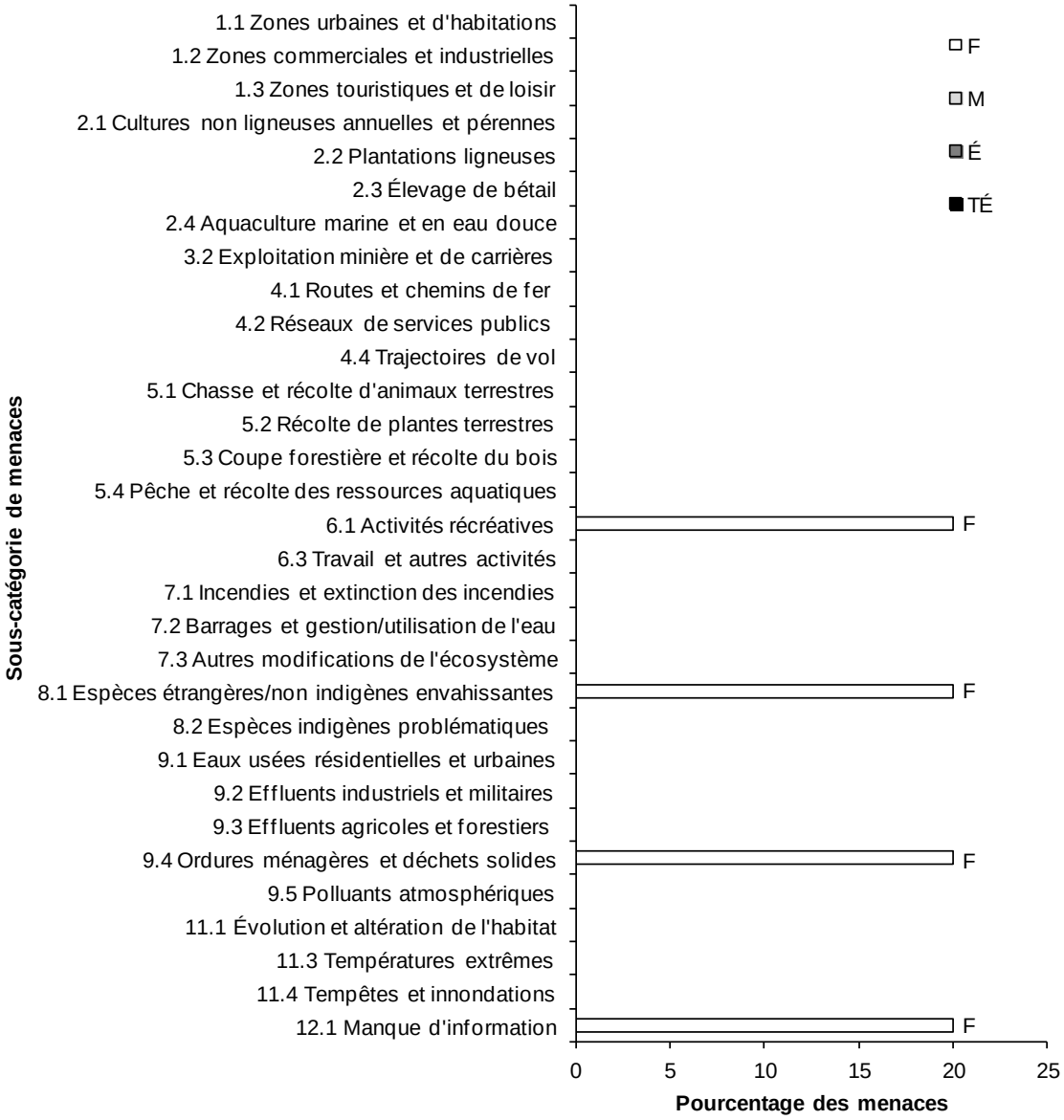

Figure 26. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats herbacés, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Zones cultivées et aménagées

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les zones cultivées et aménagées sont caractérisées par des champs ouverts ou agricoles, ainsi que par des parcs urbains (figure 27).

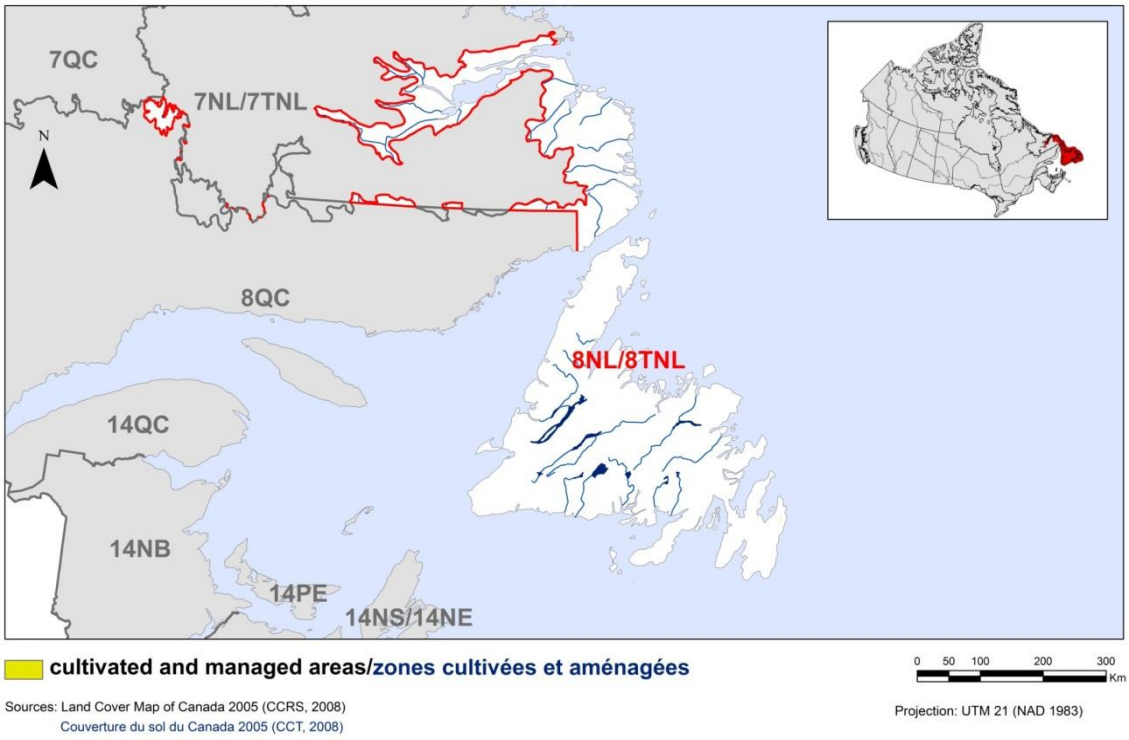

Figure 27. Carte des zones cultivées et aménagées dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte trois espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones cultivées ou aménagées dans la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 11) : ce sont toutes des espèces d'oiseaux terrestres et des espèces en péril. Le Goglu des prés peut être observé dans les terres agricoles (cultivées), l'Engoulevent d'Amérique dans la végétation urbaine, tandis que l'Hirondelle rustique est associée à ces deux sous-habitats (tableau 11).

Une menace d'amplitude élevée a été identifiée comme affectant les espèces prioritaires dans les zones cultivées et aménagées de la RCO 8 T.-N.-L. Celle-ci est la dégradation de l'habitat, la diminution de la fécondité et la mortalité liée au temps violent ou à l'augmentation de la fréquence des tempêtes en raison des changements climatiques (11.4 Tempêtes et inondations; figure 28). Les menaces d'amplitude moyenne comprennent les réductions de la fécondité provoquées par la fenaison précoce et l'agriculture intensive, en particulier pour le Goglu des prés (2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes), ainsi que les lacunes concernant les connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information; figure 28). Une menace de faible amplitude mais qui a été fréquemment identifiée, était la dégradation de l'habitat et les effets létaux et sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques, découlant

principalement de l'utilisation de pesticides dans le secteur forestier (9.3 Effluents agricoles et forestiers; figure 28).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 12. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces élevées et moyennes dans les zones cultivées et aménagées de la RCO 8 T.-N.-L. consistent : à élaborer et à mettre en œuvre des incitatifs pour encourager l'application de pratiques de gestion bénéfiques en agriculture; à encourager l'entretien des habitats herbacés et de régénération sur les terres agricoles; à créer un système d'aires protégées représentant des habitats importants pour la reproduction, la recherche de nourriture et de halte migratoire; à effectuer une recherche sur la prédation et à évaluer l'impact de l'augmentation de la prédation sur la survie des espèces prioritaires; à contrôler les espèces problématiques; à utiliser les pesticides et d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones cultivées et aménagées se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 11. Espèces prioritaires qui utilisent les zones cultivées et aménagées dans la RCO 8 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Engoulevent d'Amérique	Végétation urbaine	Terrain de golf, coupes à blanc, brûlis	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Goglu des prés	Agriculture	Hautes herbes	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Hirondelle rustique	Agriculture; végétation urbaine	Structure dotée d'une surface horizontale et d'un abri propre à la nidification, source de boue à proximité pour la construction des nids	Évaluer/maintenir	Oui						

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

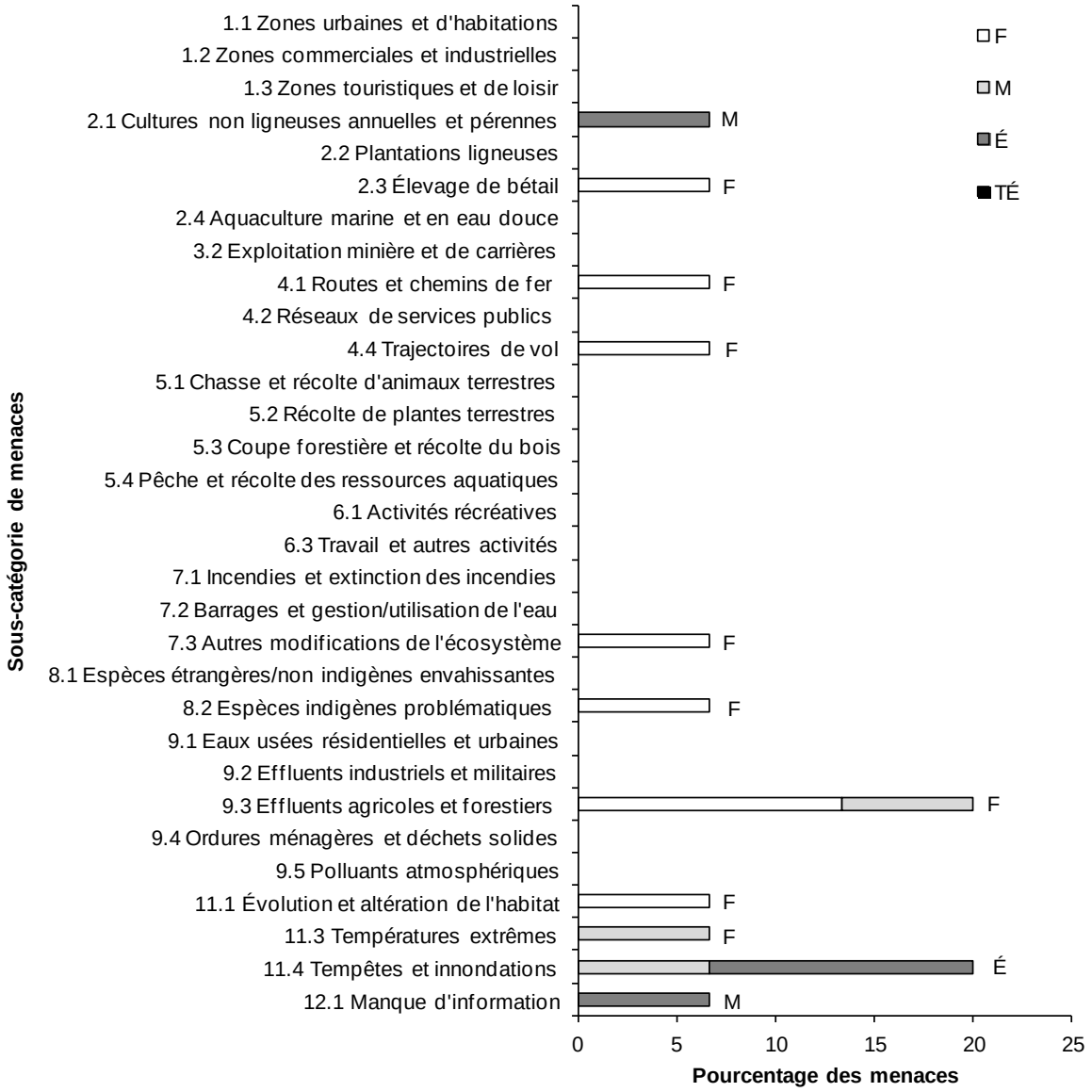

Figure 28. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones cultivées et aménagées dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L.
Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones cultivées et aménagées (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones cultivées et aménagées, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones cultivées et aménagées est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).
Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 12. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones cultivées et aménagées de la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Destruction des nids ou mortalité des oisillons en raison de la fenaison précoce ou de l'agriculture intensive.	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des zones cultivées et aménagées à l'échelle du paysage.	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Goglu des prés
				Établir des incitatifs pour retarder le fauchage dans certains champs cultivés.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques découlant de l'utilisation de pesticides.	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité des oiseaux et les effets sur leurs proies causés par les pesticides	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Engoulevent d'Amérique

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Urbain

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les habitats urbains englobent les zones où les aménagements tels que les bâtiments, les routes, les parcs de stationnement et d'autres surfaces imperméables dominent (Food and Agriculture Organization, 2000). Des caractéristiques de l'habitat que les oiseaux utilisent comportent de vieilles cheminées, des routes de gravier, des carrières, des bâtiments, des ponts, des tours et d'autres structures artificielles (figure 29). On compte deux zones urbaines principales dans la RCO 8 T.-N.-L. : Corner Brook sur la partie ouest de l'île de Terre-Neuve, ainsi que la région de St. John's-Mount Pearl-Paradise dans la péninsule Avalon (figure 29).

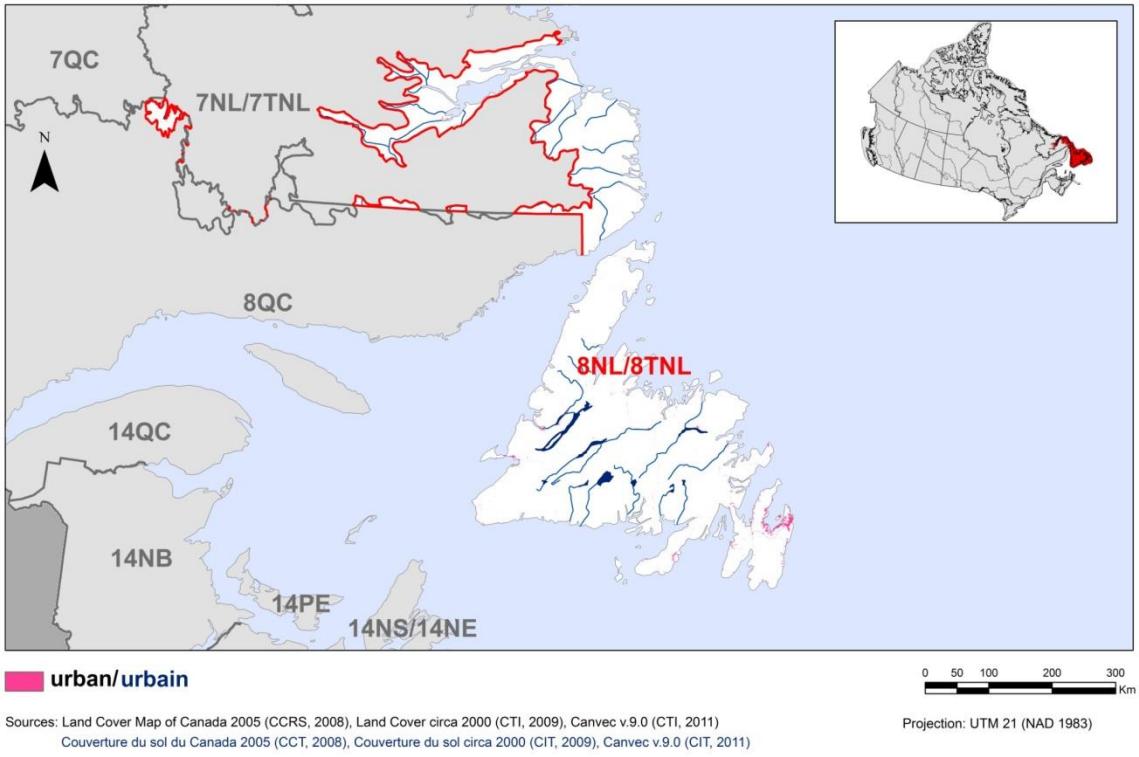

Figure 29. Carte d'habitats urbains dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte quatre espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 13); ce sont tous des oiseaux terrestres et des espèces en péril. L'Hirondelle rustique et le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) utilisent les bâtiments et les ponts en tant que sous-habitats, tandis que l'Engoulevent d'Amérique peut être observé dans les zones constituées de gravier; par ailleurs, le Martinet ramoneur se sert des cheminées comme perches et pour la nidification (tableau 13).

Plusieurs menaces d'amplitude moyenne affectant les espèces prioritaires ont été identifiées dans les habitats urbains de la RCO 8 T.-N.-L. Celles-ci comprennent la perte d'habitat due au remplacement des toits plats couverts de gravier (utilisées par l'Engoulevent d'Amérique) par des surfaces lisses et la perte de l'habitat de nidification en raison de la rénovation ou du

remplacement des vieilles granges en bois utilisées par l'Hirondelle rustique (1.2 Zones commerciales et industrielles) ainsi qu'un manque de connaissances liées à la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information; figure 30). Des menaces de faible amplitude fréquemment identifiées étaient la perte d'habitat en raison de l'expansion urbaine et la mortalité provoquées par les collisions avec les bâtiments (1.1 Zones urbaines et d'habitations), les collisions avec les véhicules en mouvement (4.1 Routes et chemins de fer) ainsi que la perturbation occasionnée aux sites de nidification due aux activités d'entretien des bâtiments et des ponts et au retrait des nids à cause du nettoyage des cheminées (6.3 Travail et autres activités; figure 30).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 14. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes dans les habitats urbains consistent à installer des structures de nidification pour remplacer l'habitat de nidification perdu, à accroître la sensibilisation quant à l'importance des vieux bâtiments pour l'Hirondelle rustique et à la valeur de cette espèce pour l'écosystème, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'atténuation (p. ex. améliorations apportées aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments existants ou création des structures de nidification de substitution). L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 13. Espèces prioritaires qui utilisent l'habitat urbain dans la RCO 8 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Engoulevent d'Amérique	Gravier	Routes de gravier, aéroports, parcs urbains, carrières, mines	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)	Bâtiments et ponts	Bâtiments, ponts, tours	Évaluer/maintenir	Oui		Oui				
Hirondelle rustique	Bâtiments et ponts	Habitats ouverts pour la recherche de nourriture, source de boue à proximité pour la construction des nids	Évaluer/maintenir	Oui						
Martinet ramoneur	Cheminées	Vieilles cheminées	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

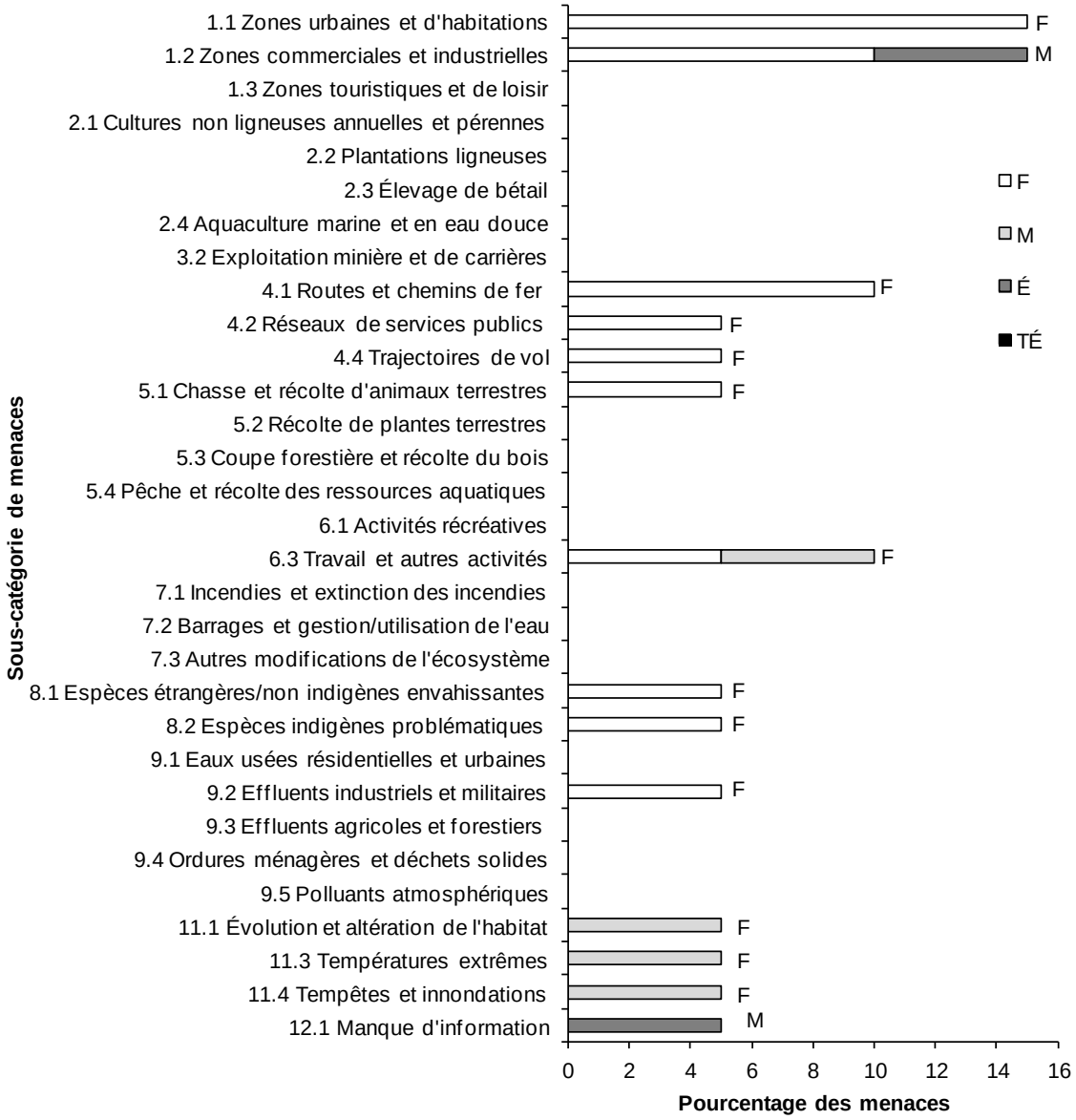

Figure 30. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains dans chaque sous-catégorie de menaces de la RCO 8 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les habitats urbains (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats urbains est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 14. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans l'habitat urbain de la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Perte de l'habitat de nidification en raison de la rénovation ou du remplacement des vieilles granges en bois.	1.2 Zones commerciales et industrielles	Maintenir/restaurer les bâtiments anciens	1.4 Maintenir les caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux	Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (p. ex. améliorations apportées aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments existants, création des structures de nidification de substitution) lorsque la perte de structures de nidification ne peut pas être évitée.	3.2 Rétablissement des espèces	Élevée : Hirondelle rustique
				Accroître la sensibilisation quant à l'importance des vieux bâtiments pour l'Hirondelle rustique et à la valeur de cette espèce pour l'écosystème.	4.3 Sensibilisation et communications	
Diminution de la fécondité due à la perturbation ou à la destruction de sites de nidification découlant des activités d'entretien des bâtiments et des ponts.	6.3 Travail et autres activités	Réduire ou éliminer les perturbations causées par les activités d'entretien des bâtiments et des ponts.	4.2 Réduire les perturbations attribuables aux activités industrielles ou aux activités de travail	Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des équipes d'entretien des ponts qui profitent aux espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Milieux humides

Dans la RCO 8 T.-N.-L., on trouve les milieux humides à des altitudes basses et élevées et ils sont caractérisés par une végétation émergente et de l'eau stagnante (figure 31). Cette catégorie d'habitat est représentée par une espèce de plante qui tolère les sols saturés et comprend des tourbières oligotrophes et des tourbières minérotrophes. Les tourbières oligotrophes sont particulièrement courantes à l'échelle de la région et peuvent former des complexes de milieux humides conjointement avec les tourbières minérotrophes. Les arbres sont généralement absente, mais l'on observe souvent une variété de graminoïdes, d'arbustes et de plantes herbacées non graminoïdes (Stantec, 2010).

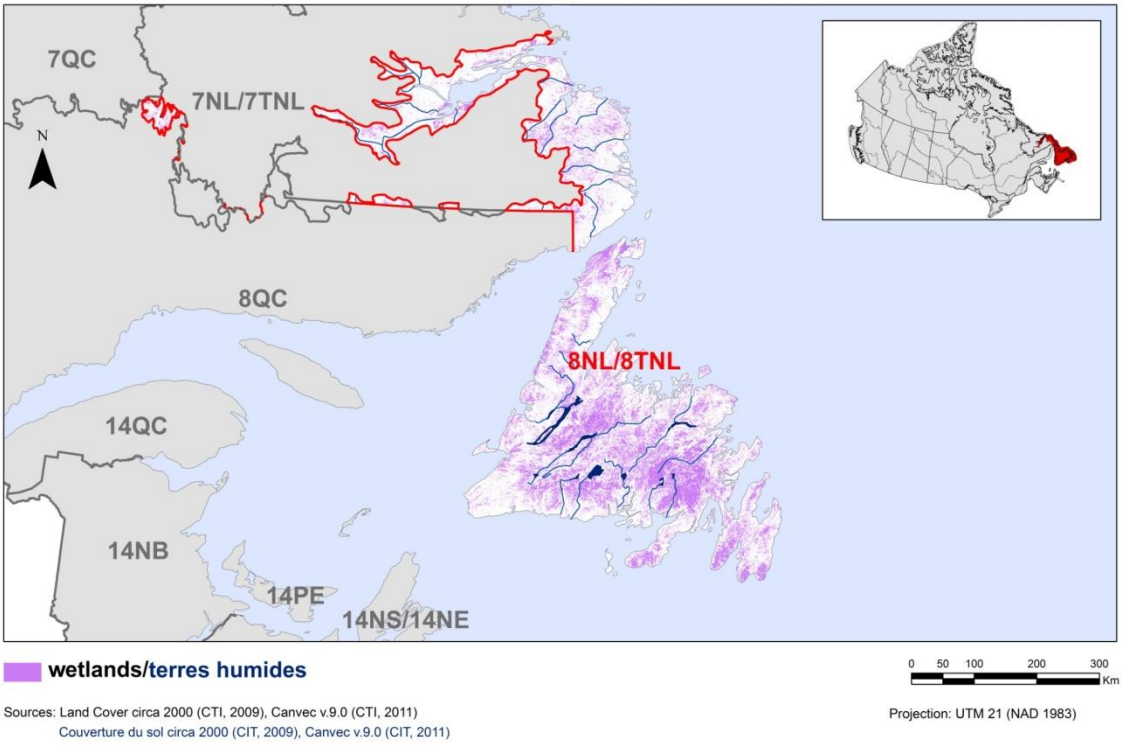

Figure 31. Carte des milieux humides dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte 18 espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 15) : cinq espèces de sauvagine, une espèce d'oiseau aquatique, trois espèces d'oiseaux de rivage et neuf espèces d'oiseaux terrestres. Six de ces espèces sont en péril. La moitié des espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les tourbières minérotrophes et les tourbières oligotrophes, mais également dans les milieux humides d'eau douce non spécifiques et les marais (tableau 15). Toutes ces espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats (tableau 15).

Plusieurs menaces d'amplitude élevé qui affectent les espèces prioritaires ont été identifiées dans les milieux humides de la RCO 8 T.-N.-L. Celles-ci comprennent un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces

d’oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information), ainsi que la perte ou la dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant la structure de l'habitat (p. ex. assèchement), la répartition et l'abondance des sources alimentaires, les modifications dans l'aire de répartition et la période d'oviposition ou de l'émergence des insectes (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 32). Les menaces d’amplitude moyenne identifiées étaient la dégradation de l'habitat ou la mortalité due au temps violent et à l'augmentation de la fréquence des tempêtes (11.4 Tempêtes et inondations), la mortalité due aux températures extrêmes telles que les coups de froid au printemps (11.3 Températures extrêmes), ainsi que la perte ou la dégradation de l'habitat provoquée par la destruction et la manipulation des milieux humides par le biais de changements concernant l'hydrologie et la gestion des eaux, comme le drainage ou l'inondation (7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau; figure 32). Les menaces de faible ampleur qui ont été fréquemment identifiées étaient la dégradation de l'habitat ou les effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques découlant de l'utilisation de pesticides, soit par une exposition directe, soit par la consommation de proies contaminées telles que la tordeuse des bourgeons de l'épinette (9.3 Effluents industriels et militaires) ainsi que la chasse, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 32).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 16. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces élevées et moyennes dans les habitats humides de la RCO 8 T.-N.-L. consistent : à établir des zones tampons autour des aires de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire connues dans les habitats humides et à limiter les activités industrielles au sein des zones tampons établies; à assurer la protection des milieux humides de tailles variées, la configuration et les conditions de l'habitat afin de veiller à la diversité des types de sous-habitats; et à protéger et à préserver les milieux humides pour les oiseaux prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour combler les lacunes en matière de connaissances en ce qui concerne la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les objectifs et les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 15. Espèces prioritaires qui utilisent les milieux humides dans la RCO 8 T.-N.-L., sous-catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Bécasseau minuscule	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	Eau de mer et eau douce, champs herbeux inondés, tourbières oligotrophes (souvent le long des limites forestières)	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Tourbière oligotrophe	Carex/herbe ou lande, zones rocheuses, hummocks herbeux, tourbières, plantes à baie	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécassine de Wilson	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	Zone dépourvue d'arbres, y compris les zones riveraines, les champs herbeux inondés, les herbes courtes, le carex et les dépressions riches en éléments nutritifs	Maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	Fonds boueux, végétation émergente, prairies de carex et d'herbes de basses terres, îlots	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 15 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Bruant des marais	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Eau libre, végétation dense et basse (herbes et arbustes), perchoirs disponibles pour le chant des oiseaux	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Butor d'Amérique	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	Végétation haute et émergente, grandes zones, eau douce, milieux humides formées par les castors ou les glaciers	Maintenir		Oui			Oui		
Canard noir	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	Marais et estuaires abritant une végétation émergente, zones modifiées par les castors ou inondées, eau salée ou eau douce	Maintenir		Oui				Oui	
Chouette épervière	Tourbière oligotrophe	Mélèze laricin dans les tourbières oligotrophes, fondrière, près de la lisière de la forêt	Maintenir					Oui		
Engoulevent d'Amérique	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Abondance des insectes	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Fuligule à collier	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	zones modifiée par les castors, carex denses et émergents et végétation flottante, niveau d'eau profond et stable	Augmenter de 100 %					Oui	Oui	
Hibou des marais	Tourbière oligotrophe	Forêts presque claires, faible abondance de mammifères	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Hirondelle rustique	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Structure dotée d'une surface horizontale et d'un abri propre à la nidification, source de boue à proximité pour la construction des nids	Évaluer/maintenir	Oui						
Macreuse à front blanc	Milieux humides d'eau douce non spécifiques		Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Martinet ramoneur	Milieux humides d'eau douce non spécifiques		Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Moucherolle à côtés olive	Tourbière oligotrophe	Fondrière, tourbières oligotrophes et marécages, épinette, mélèze laricin, chicots et grands perchoirs	Maintenir	Oui	Oui		Oui			

Tableau 15 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Moucherolle à ventre jaune	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Épinettes et sapins	Maintenir			Oui		Oui		
Quiscale rouilleux	Tourbière oligotrophe	Tourbières avec des conifères, associées à des brûlis récents ou à des milieux humides formées par les castors	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Sarcelle d'hiver	Tourbière oligotrophe; tourbière minérotrophe	Fonds boueux, végétation dense, marécages arbustifs	Augmenter de 50 %						Oui	

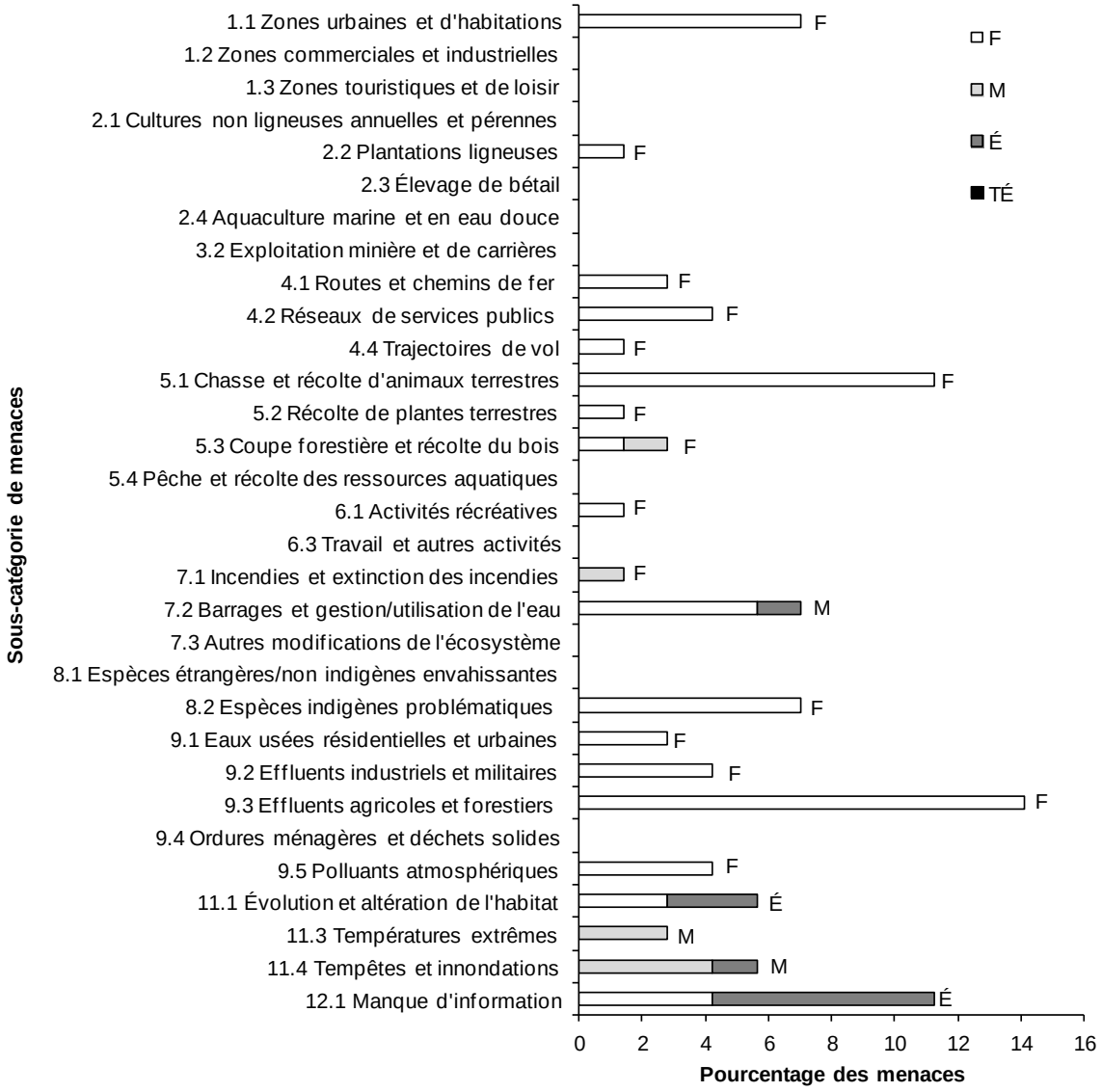

Figure 32. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les milieux humides (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les milieux humides, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les milieux humides est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 16. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les milieux humides de la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Perte ou dégradation de l'habitat due aux coupes à blanc, à la fragmentation ou à l'exploitation forestière.	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats humides à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats humides existants.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Moucherolle à ventre jaune
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats humides afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Gérer les espèces d'arbres, l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
Perte ou dégradation de l'habitat provoquée par les changements dans la structure par âge de la forêt et retrait des arbres infestés par les insectes en raison de l'extinction des incendies.	7.1 Incendies et extinction des incendies	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats humides à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Gérer les grands arbres, les gros chicots et les couverts fermés.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Moucherolle à côtés olive
				Reproduire les régimes de feux d'origine naturelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 16 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Perte ou dégradation de l'habitat liée à la destruction et à la manipulation des milieux humides en raison des changements dans l'hydrologie, la gestion des eaux et la canalisation de la rivière.	7.2 Barrages et gestion/ utilisation de l'eau	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats humides à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les milieux humides pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)
				Assurer la protection des milieux humides de tailles variées, la configuration et les conditions de l'habitat afin de veiller à la diversité des types de sous-habitats et des espèces à l'échelle du paysage	1.2 Protection des ressources et des habitats	
				Établir des zones tampons autour des aires de reproduction, d'alimentation ou de rassemblement connues dans les habitats humides et à limiter les activités industrielles au sein des zones tampons établies	2.1 Gestion de sites ou de zones	

Zones riveraines

Les zones riveraines sont les zones de transition où la terre rencontre l'eau le long des rivières, des ruisseaux, des lacs, des étangs et des estuaires, et elles peuvent être boisées, arbustives ou herbacées, selon les conditions du site (figure 33). Dans la RCO 8 T.-N.-L., les habitats riverains sont caractérisés par des vallées fluviales, des bords sablonneux de lacs et d'étangs, une toundra sèche qui tombe dans l'eau stagnante et d'autres zones proches de plans d'eau.

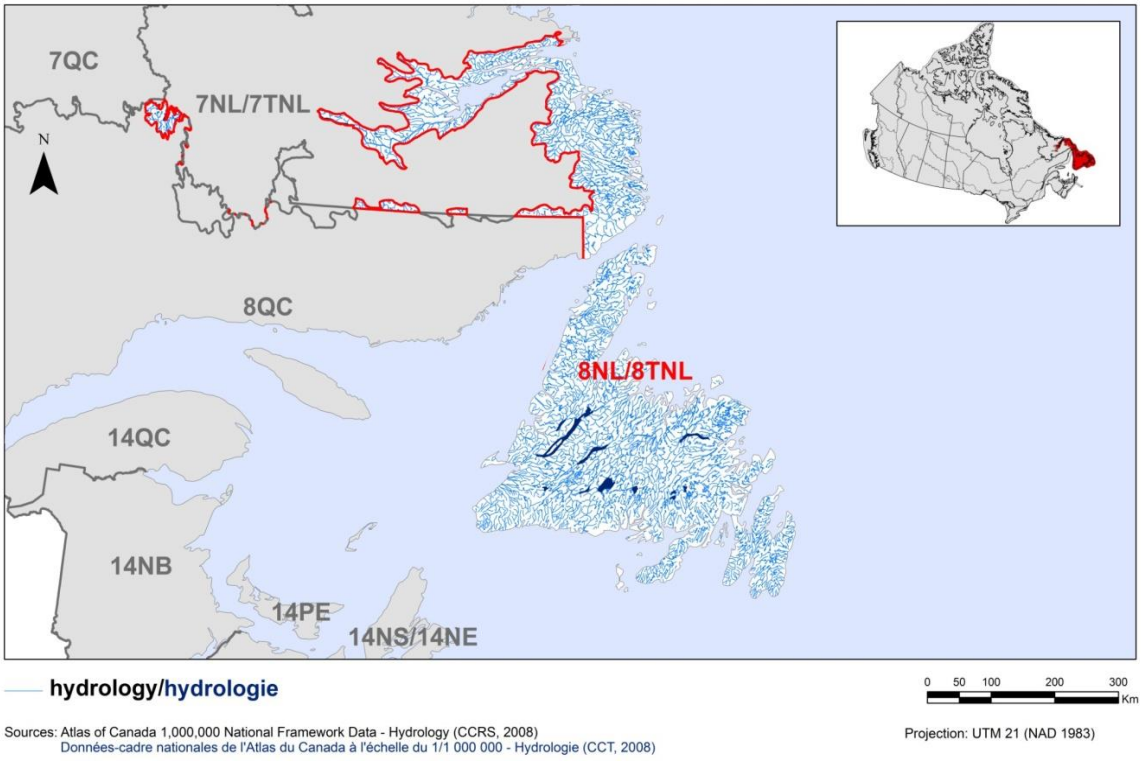

Figure 33. Carte de zones riveraines dans la RCO 8 T.-N.-L.

On compte 13 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 17) : quatre espèces de sauvagine, deux espèces d'oiseaux de rivage et sept espèces d'oiseaux terrestres. Trois de ces espèces sont en péril. Les espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans des zones dénudées, des forêts conifériennes, des broussailles et des arbustes non spécifiques (tableau 17). Douze espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que l'on peut trouver le Garrot à œil d'or dans les zones dénudées et les forêts conifériennes (tableau 17).

Les menaces élevées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines de la RCO 8 T.-N.-L. incluent un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information), ainsi que la dégradation ou la perte d'habitat découlant de changements dans la structure de l'habitat (p. ex. assèchement), les changements dans les réseaux trophiques (p. ex. répartition et abondance des espèces de proie), la modification dans l'aire de répartition des espèces et la

modification de la période de l'oviposition en raison des changements climatiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat; figure 34). Les menaces de faible ampleur mais fréquemment identifiées étaient les collisions avec les structures hautes (4.2 Réseaux de services publics), ainsi qu'une perte de la structure d'âge, les chicots (p. ex. cavités), l'habitat de reproduction et les caractéristiques importantes de l'habitat en raison de l'exploitation forestière, des coupes à blanc et de la fragmentation (5.3 Coupe forestière et récolte du bois; figure 34).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et mesures de conservation présentées au tableau 18. La menace liée à la coupe forestière et récolte du bois (sous-catégorie 5.3) était une menace « moyenne » pour le Moucherolle à ventre jaune. La menace liée aux activités récréatives (sous-catégorie 6.1) était une menace « moyenne » pour le Bécasseau minuscule. Les mesures de conservation recommandées pour répondre à ces menaces dans les zones riveraines de la RCO 8 T.-N.-L. visent : à déterminer, à établir ou à accroître les aires protégées des zones riveraines; à gérer les espèces d'arbres concernant l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat; à limiter les activités humaines dans les zones riveraines qui sont importants pour les espèces prioritaires; et à sensibiliser le public sur les effets négatifs des perturbations provoquées par certaines activités sur les espèces prioritaires. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats riverains se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 17. Espèces prioritaires qui utilisent les zones riveraines dans la RCO 8 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Bécasseau minuscule	Zones dénudées	Bords des lacs, étangs et rivières	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Zones dénudées	Zones sablonneuses le long des rivières	Évaluer/maintenir		Oui					
Bruant à gorge blanche	Arbustifs non spécifique	Structure de la végétation stratifiée, arbres à proximité	Maintenir		Oui	Oui				
Bruant des marais	Arbustifs non spécifique	Broussailles, haies, fourrés, végétation dense	Maintenir		Oui	Oui		Oui		
Engoulevent d'Amérique	Zones dénudées	Plages, dunes de sable, rivage lacustre, berges de rivière, zone riveraine, coupes à blanc	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)	Zones dénudées	Falaises abruptes, crevasses, vallées fluviales	Évaluer/maintenir	Oui		Oui				
Garrot à œil d'or	Zones dénudées, forêts conifériennes	Cavités d'arbres, cavités rocheuses	Maintenir		Oui			Oui	Oui	
Grand Harle	Forêt conifériennes	Forêts conifériennes et caducifoliées, cavités, zone située près des milieux	Évaluer/maintenir					Oui	Oui	

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 17 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
		humides, lacs et rivières								
Macreuse à front blanc	Forêt conifériennes	Petits lacs/étangs	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Moucherolle à ventre jaune	Arbustifs non spécifique	Dense	Maintenir			Oui		Oui		
Quiscale rouilleux	Forêt de broussailles	Zone humide, lisières, perturbation (p. ex. brûlis, déracinement par le vent, milieux humides modifiées par les castors)	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Roselin pourpré	Forêt conifériennes	Zone de conifères, fraîche, humide	Maintenir				Oui	Oui		
Sarcelle d'hiver	Forêt conifériennes		Augmenter de 50 %						Oui	

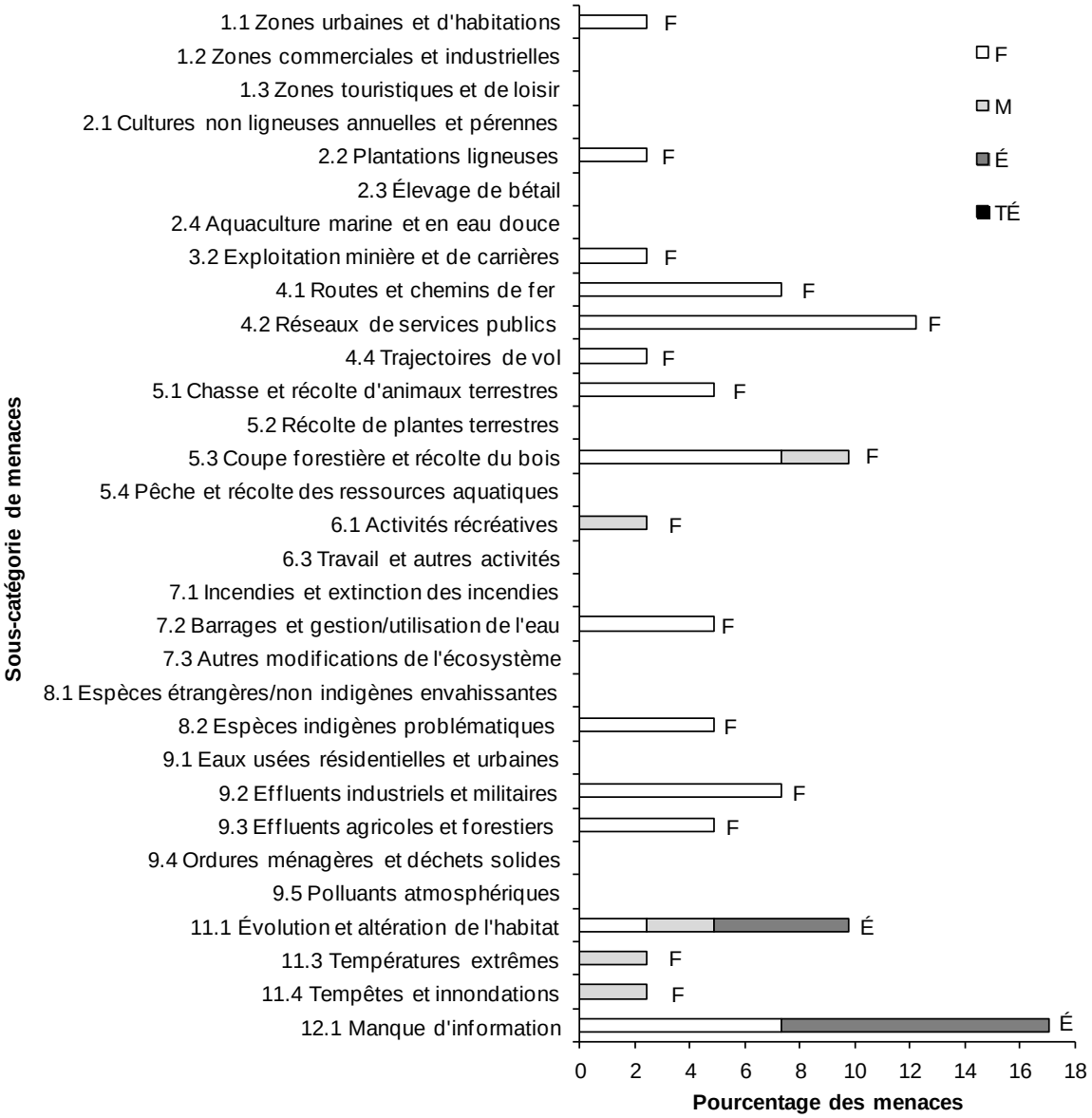

Figure 34. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones riveraines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones riveraines, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 18. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones riveraines de la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Perte ou dégradation de l'habitat due aux coupes à blanc, à la fragmentation ou à l'exploitation forestière.	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des habitats riverains à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Moucherolle à ventre jaune
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats riverains afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Gérer les espèces d'arbres, l'âge, la diversité structurelle et les caractéristiques importantes de l'habitat.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 18 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Dégradation de l'habitat due à la perturbation occasionnée aux sites de migration ou aux plages de rassemblement en raison des activités récréatives.	6.1 Activités récréatives	Réduire les perturbations occasionnées par les développements humains et les activités récréatives dans les habitats riverains	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Établir des zones tampons autour des aires connues de nidification, de recherche de nourriture ou de halte migratoire dans les habitats riverains.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Bécasseau minuscule
				Limiter les activités récréatives humaines dans les habitats riverains importants de reproduction et de halte migratoire des colonies pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les habitats riverains sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Sensibiliser le public sur la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire.	4.3 Sensibilisation et communications	

Plans d'eau intérieurs

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les plans d'eau intérieurs comprennent les lacs, les étangs, les rivières et les ruisseaux. Le sol mince et le substrat rocheux profondément marqué par les glaciers sont responsables de la formation des nombreux lacs, étangs et rivières dispersés dans la région. La zone d'eau douce est de 31 340 km^2 et couvre environ 4,1 % de la province (Statistique Canada, 2005).

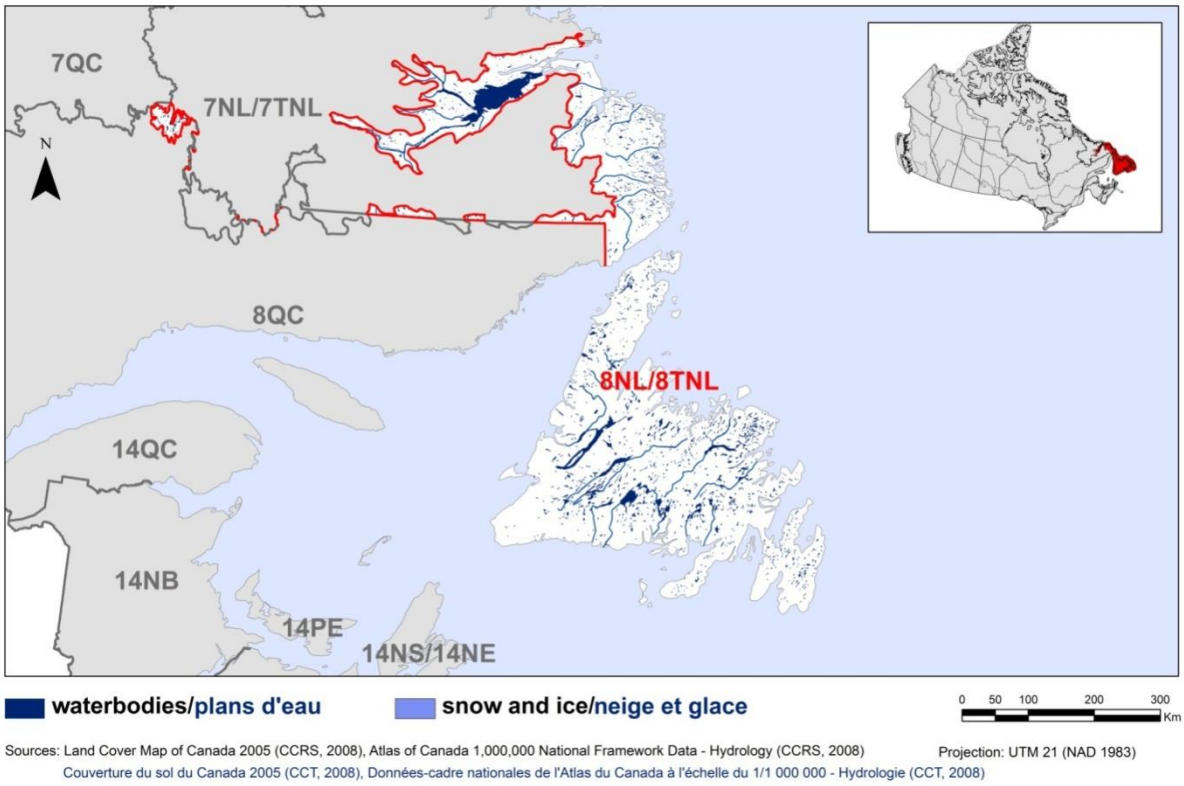

Figure 35. Carte des plans d'eau intérieurs dans la RCO 8 T.-N.-L.; aucune zone n'est recouverte de neige ou de glace la majeure partie de l'année, et les limites de la RCO 8 T.-N.-L. (unité terrestre) ne s'étend pas jusqu'aux eaux marines.

On compte dix espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 19) : huit espèces de sauvagine et deux espèces d'oiseaux aquatiques. Seul l'Arlequin plongeur (population de l'Est) est une espèce en péril. Les espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les lacs ou les étangs, les rivières ou les ruisseaux, ou encore, dans des zones d'eau douce non spécifiques (tableau 19). Sept de ces espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que l'on peut trouver le Garrot à œil d'or, le Plongeon huard et le Grand Harle dans les lacs et les étangs, ainsi que dans les rivières et les ruisseaux (tableau 19).

La seule menace d'amplitude moyenne affectant les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs de la RCO 8 T.-N.-L. était la dégradation de l'habitat due à la destruction et à la

manipulation des zones situées dans les plans d'eau ou autour de ces derniers en raison de la canalisation de la rivière et des changements dans les régimes hydrologiques ou dans la gestion des eaux (7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau; figure 36). Les menaces de faible amplitude, mais fréquemment identifiées, incluent la chasse légale, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres) et la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques découlant de l'utilisation de pesticides ou de l'exposition aux dioxines et furanes rejetés par les usines de pâtes et papiers (9.3 Effluents industriels et militaires). Les effluents industriels et militaires (sous-catégorie de menaces 9.2) sont aussi des menaces de faible ampleur causant la dégradation de l'habitat faute de la contamination par les produits chimiques (p. ex. effluents des mines, acidification des lacs, changements dans la composition chimique de l'eau), les effets létaux ou sous-létaux provoqués par l'exposition aux polluants aux emplacements d'élimination industriels ou par la bioaccumulation de l'eau et des sédiments contaminés, ainsi que la contamination des lacs intérieurs en raison des activités minières et industrielles (figue 36).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 20. Des exemples des mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes affectant les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs de la RCO 8 T.-N.-L. consistent : à établir des zones tampons autour des aires de reproduction, de recherche de nourriture ou de rassemblement connues et à limiter les activités industrielles au sein des zones tampons établies; à assurer la protection des zones de tailles variées dans les plans d'eau intérieurs et autour de ces derniers, la configuration et les conditions de l'habitat afin de veiller à la diversité des types de sous-habitats dans le paysage; ainsi qu'à protéger et à préserver les zones dans les plans d'eau et autour de ces derniers pour les espèces d'oiseaux prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 19. Espèces prioritaires qui utilisent les plans d'eau intérieurs dans la RCO 8 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Rivières/ruisseaux	Eaux rapides, abondance des invertébrés	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Lacs/étangs	Îlots couverts de mousse dans les lacs pour la nidification, tourbières structurés	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Canard noir	Eau douce non-spécifique	Lacs et étangs, rivières et ouvrages de retenue	Maintenir		Oui				Oui	
Fuligule à collier	Lacs/étangs	Végétation dense et émergente, bords des étangs peu profonds	Augmenter de 100 %					Oui	Oui	
Garrot à œil d'or	Lacs/étangs; rivières/ruisseaux	Eaux vastes, profondes et à écoulement lent, sans poissons	Maintenir		Oui			Oui	Oui	
Grand Harle	Lacs/étangs; rivières/ruisseaux	Zones ouvertes et boisées, abondance de poissons	Évaluer/maintenir					Oui	Oui	
Macreuse à front blanc	Lacs/étangs	Lacs sans poissons, eaux peu profondes, sans végétation, rivages rocheux	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 19 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Plongeon huard	Lacs/étangs; rivières/ruisseaux	Grands lacs avec berges rocailleuses et accidentées, lacs oligotrophes de la toundra, tourbières flottants	Maintenir		Oui			Oui		
Sarcelle d'hiver	Rivières/ruisseaux	Rivières, méandres morts des rivières sinueuses	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Lacs/étangs	Zones peu profondes, eau claire pour la recherche de nourriture, îles rocheuses	Maintenir		Oui			Oui		

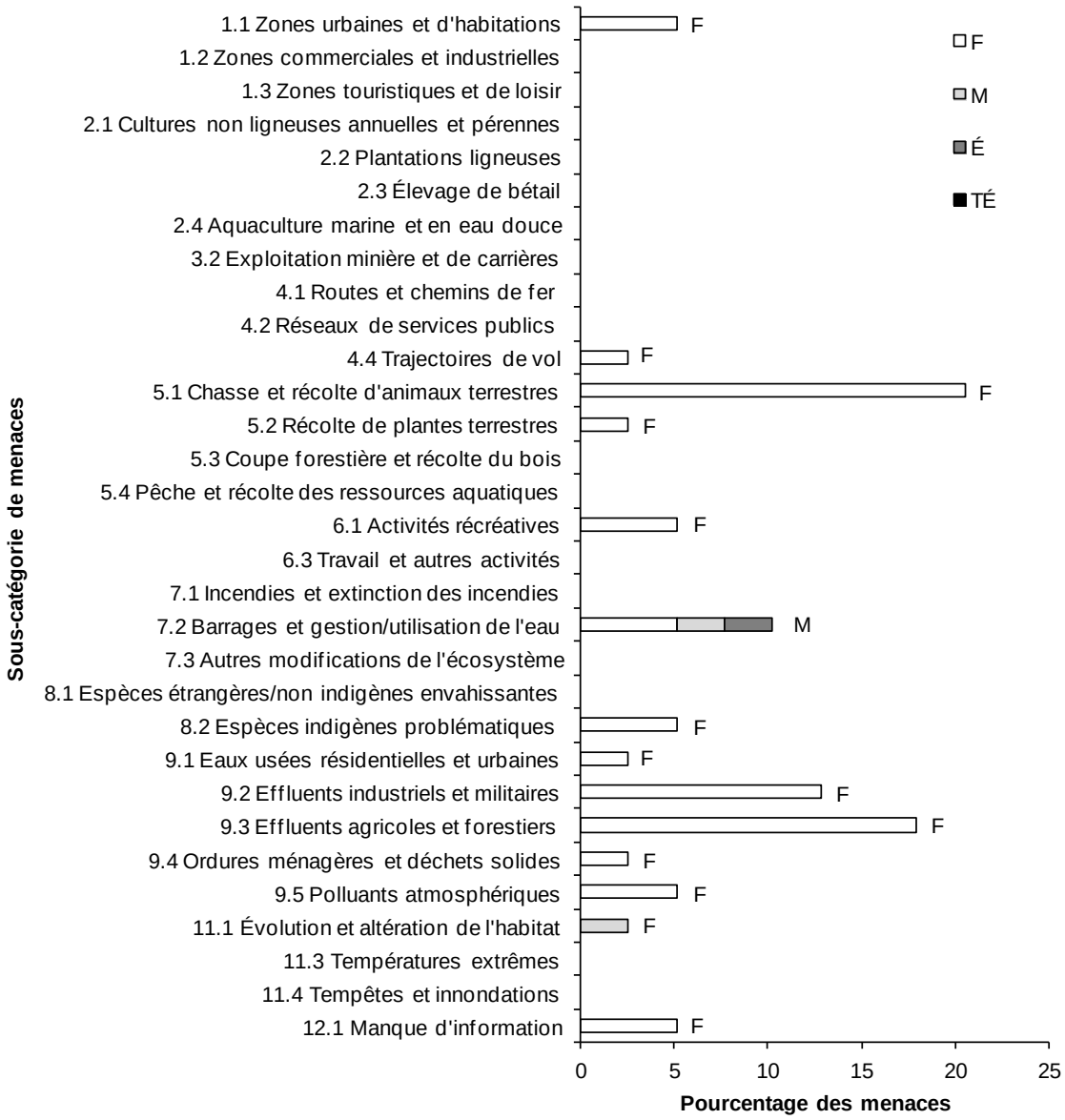

Figure 36. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 de T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies pour chaque sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les plans d'eau intérieurs, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 20. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les plans d'eaux intérieurs de la RCO 8 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Perte ou dégradation de l'habitat liée à la destruction et à la manipulation des plans d'eau intérieurs en raison des changements dans l'hydrologie, la gestion des eaux et la canalisation de la rivière.	7.2 Barrages et gestion/ utilisation de l'eau	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité zones dans les plans d'eau intérieurs et autour de ces derniers à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Protéger et sécuriser les zones situées dans les plans d'eau et autour de ces derniers pour les oiseaux prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) Moyenne : Arlequin plongeur (population de l'Est)
				Assurer la protection des zones de tailles variées dans les plans d'eau intérieurs et autour de ces derniers, la configuration et les conditions de l'habitat afin de veiller à la diversité des types de sous-habitats et des espèces à l'échelle du paysage.	1.2 Protection des ressources et des habitats	
				Établir des zones tampons autour des aires de reproduction, de recherche de nourriture ou de rassemblement connues dans les plans d'eau intérieurs et à limiter les activités industrielles au sein des zones tampons établies.	2.1 Gestion de sites ou de zones	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Eaux marines – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., les eaux marines englobent les eaux littorales, le plateau continental et les eaux océaniques. Cette région couvre une superficie totale de plus de 2,5 millions de km^2 et elle est représentée par des formes côtières importantes, des bancs extracôtiers, des pentes et des canyons. En fonction de la saison, de petites parties de cette région peuvent être recouvertes de glace (figure 37).

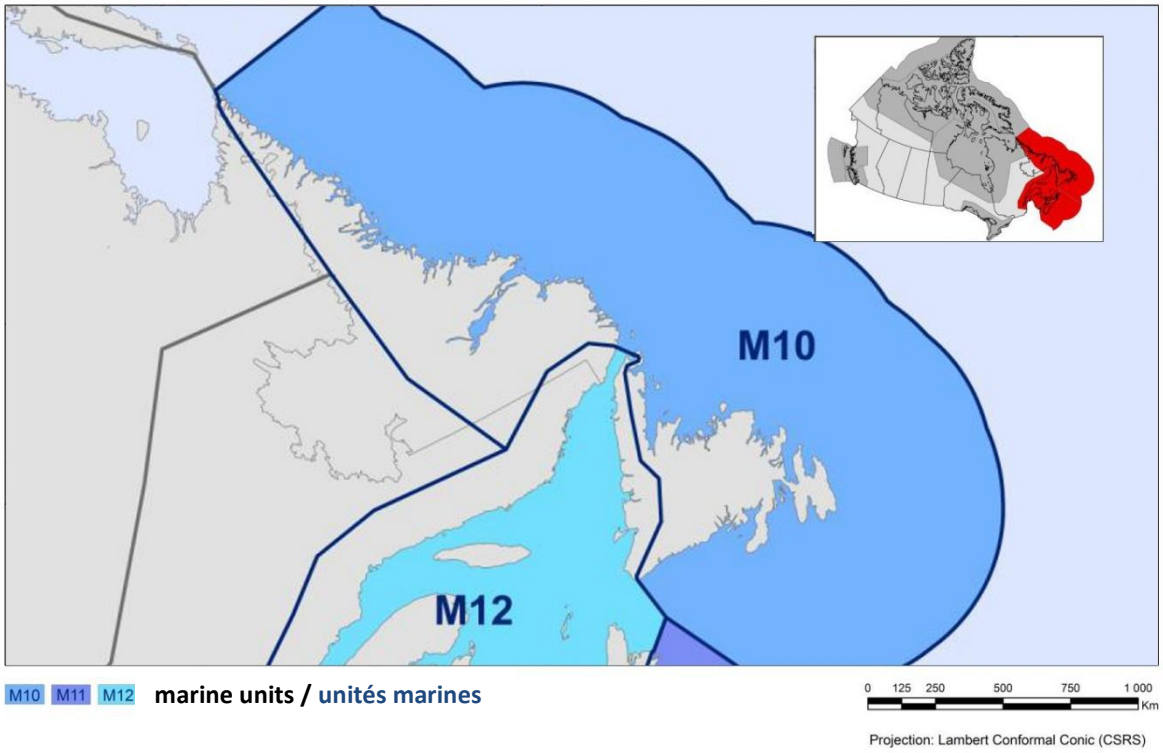

Figure 37. Carte des eaux marines dans l'UBM 10 T.-N.-L.

On compte 30 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. (tableau 21) : 11 espèces de sauvagine, 18 espèces d'oiseaux aquatiques et une espèce d'oiseau terrestre. Trois de ces espèces sont en péril. Ces espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les eaux littorales, le plateau continental, les eaux océaniques et les eaux marines non spécifiques (tableau 21). On compte 18 espèces associées tout particulièrement aux eaux marines des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador : Macareux moine, Plongeon huard, Grand Harle, Guillemot marmette, Puffin cendré, Grand Labbe, Eider à tête grise, Océanite cul-blanc, Harelde kakawi, Puffin des Anglais, Petit Pingouin, Plongeon catmarin, Harfang des neiges, Chevalier solitaire, Macreuse à front blanc, Guillemot de Brünnich et Macreuse noire.

La contamination et la dégradation de l'habitat causé par les effluents industriels et militaires (sous-catégorie de menaces 9.2) a été identifié comme une menaces d'ampleur « très élevé » qui affecte les espèces prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. Cette sous-catégorie de menace comprend la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux dus

aux déversements et aux rejets de pétrole par les plateformes de forage ou les navires, la contamination par les métaux lourds (p. ex. ingestion de cadmium après avoir mangé des moules contaminées, contamination par le mercure présent dans les poissons, bioaccumulation de métaux lourds à la suite de la consommation de proies accumulées) et la contamination par les produits chimiques (p. ex. bioaccumulation d'eau et de sédiments contaminés, bioamplification de toxines provenant des proies contaminées; figure 38). Les menaces d'ampleur « élevé » identifiées étaient la diminution de la survie ou la dégradation de l'habitat découlant de la concurrence avec les activités commerciales pour les proies, les réductions dans l'abondance des proies ou l'effondrement des stocks de poissons près des colonies et la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques), ainsi qu'un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information; figure 38).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 22. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces très élevées, élevées ou moyennes dans les eaux marines de l'UBM 10 T.-N.-L. consistent : à maintenir et à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada; à maintenir et à améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada; à empêcher le déversement de déchets d'hydrocarbures dans l'océan en continuant d'appliquer la loi fédérale; à améliorer la qualité de l'eau dans les zones marines en réduisant l'utilisation de métaux lourds et autres polluants se déversant dans l'environnement; à empêcher l'immersion d'engins de pêche abandonnés, les récupérer et les éliminer grâce à une sensibilisation et une éducation du public plus importantes; à réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche afin de réduire les prises accessoires en tant que conditions à l'obtention d'un permis; à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (p. ex. Plan d'action national visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers; Pêches et Océans Canada, 2007); et à empêcher l'élimination des engins de pêche abandonnés dans les océans par l'intermédiaire d'une réglementation. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 21. Espèces prioritaires qui utilisent les eaux marines dans l'UBM 10 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Eaux littorales	Zones peu profondes, côtes rocheuses et récifs, estuaires	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Canard noir	Eaux littorales		Maintenir		Oui				Oui	
Eider à duvet	Plateau continental; eaux littorales	Polynie, lisières des glaces et chenaux libres, petites îles côtières, côtes rocheuses, récifs et eaux peu profondes, bancs de mollusques	Augmenter de 100 %		Oui				Oui	
Eider à tête grise	Plateau continental; eaux littorales	Banquise et polynie, baies et fjords profonds, fond meuble, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Fou de Bassan	Plateau continental; eaux littorales	Plateau continental et pente, banc de poissons	Maintenir			Oui		Oui		
Garrot à œil d'or	Eaux littorales	Baies côtières, zones sablonneuses, gravier, substrats rocheux ou de	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004)
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 21 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
		blocs								
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Eaux littorales	Libre de glace, littoraux rocheux protégés	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Grand Harle	Eaux littorales	Baies, zostère, vasières ou étendues sablonneuses plates	Évaluer/maintenir					Oui	Oui	
Grand labbe	Eaux océaniques	Manque d'information, utilisation de l'habitat océanique lié à la source de nourriture	Évaluer/maintenir		Oui					
Grèbe jougris	Eaux littorales	Baies et passages peu profonds	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Guillemot de Brünnich	Plateau continental; eaux océaniques	Glace, remontées d'eau/fronts, grandes baies côtières	Évaluer/maintenir		Oui					
Guillemot marmette	Plateau continental; eaux océaniques	Le long du plateau, fronts, grands baies côtières, îles	Évaluer/maintenir		Oui					
Harelde kakawi	Plateau continental; eaux littorales	Lisières des glaces, lagunes côtières et baies, eaux profondes	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Harfang des neiges	Eaux marines non spécifiques	Glace de mer, paysages recouverts de neige	Maintenir			Oui				
Macareux moine	Plateau continental; eaux littorales; eaux océaniques		Maintenir							Oui
Macreuse à front blanc	Eaux littorales	Zostère peu profonde, vasières ou étendues sablonneuses plates, bancs de mollusques, récifs	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Macreuse brune	Eaux littorales	Bancs de mollusques et crustacés, fonds sablonneux ou de gravier, zones peu profondes	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Macreuse noire	Eaux littorales	Zones peu profondes, galets, îles côtières, zostère, vasières ou étendues sablonneuses plates, bancs	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	

Tableau 21 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
		de mollusques								
Mergule nain	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts, extrémités du plateau continental, banquise au large, eaux froides, grandes baies côtières	Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette blanche	Plateau continental; eaux océaniques	Banquise et polynie	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Mouette tridactyle	Plateau continental; eaux littorales; eaux océaniques	Remontées d'eau, lisières des glaces	Maintenir			Oui		Oui		
Océanite cul-blanc	Eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Pingouin	Plateau continental; eaux littorales	Libre de glace de mer, estuaires, côtes rocheuses, remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon catmarin	Eaux littorales	Substrats sableux peu profonds et abrités	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon huard	Eaux littorales	Baies et passages, abondance de poissons	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		
Puffin cendré	Plateau continental; eaux océaniques	Eaux plus chaudes	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin des Anglais	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau et zones de mélange productives	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin fuligineux	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin majeur	Plateau continental; eaux océaniques	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui	Oui		Oui		
Sterne pierregarin	Plateau continental; eaux littorales	Zones peu profondes, eaux claires pour la recherche de nourriture	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		

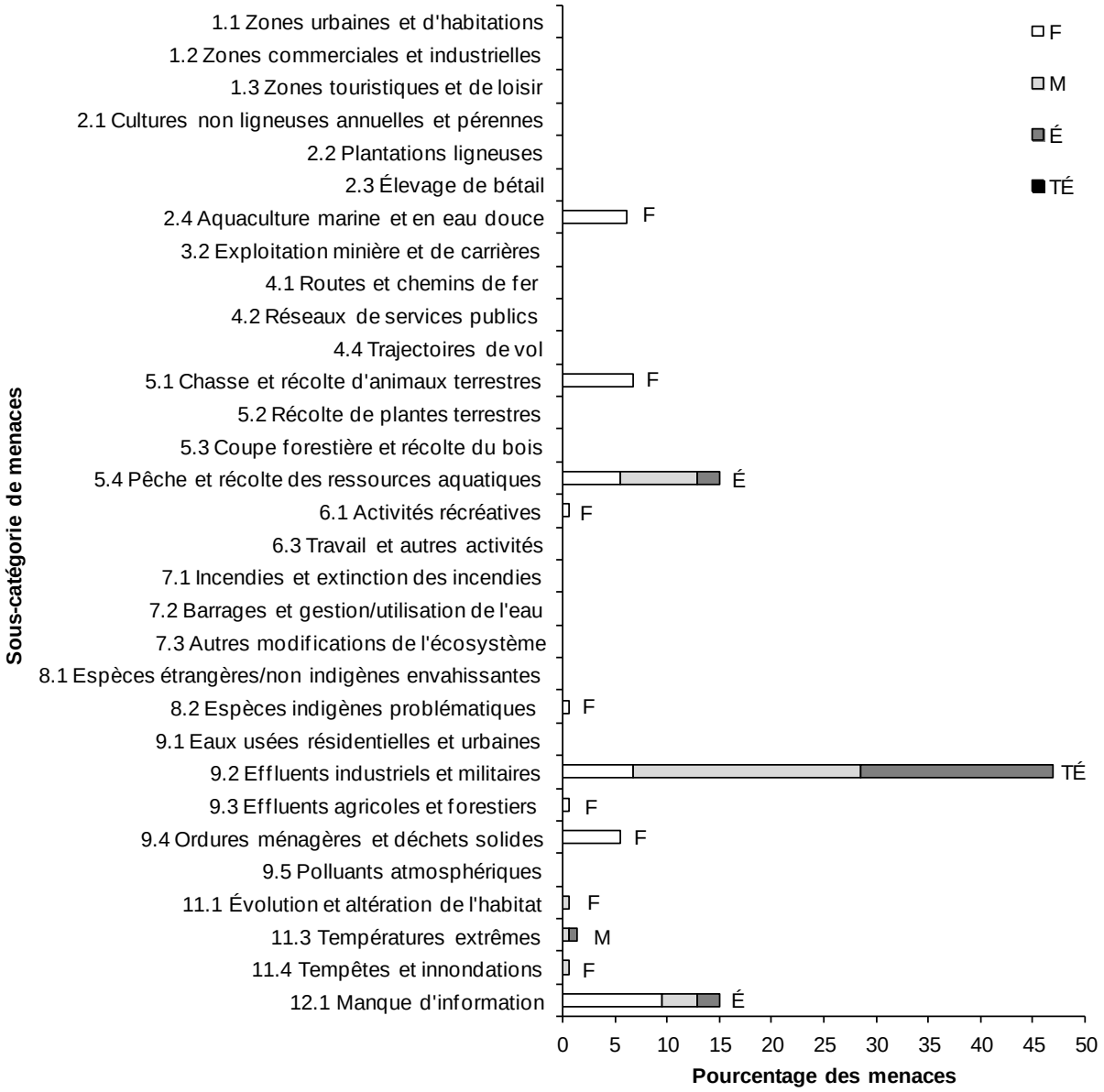

Figure 38. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies pour chaque sous-catégorie de menaces dans les eaux marines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les eaux marines, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les eaux marines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 22. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les eaux marines de l'UBM 10 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche.	5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par les activités de pêche	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Récupérer et éliminer les engins de pêche abandonnés.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Guillemot marmette Petit Pingouin Guillemot de Brünnich Moyenne : Macareux moine, Eider à duvet Puffin cendré, Puffin majeur, Grand Labbe Harelde kakawi, Fou de Bassan Puffin fuligineux Macreuse à front blanc
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du public.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	5.2 Politiques et règlements	
				Réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les prises accessoires.	5.2 Politiques et règlements	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés par la réglementation.	5.2 Politiques et règlements	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 22 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Dégradation de l'habitat due à la concurrence avec les activités commerciales pour les proies.	5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Réduire la concurrence pour les ressources entre les espèces prioritaires et les activités commerciales humaines dans les eaux marines	5.3 Réduire la concurrence humaine à l'égard des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	5.2 Politiques et règlements	Moyenne : Macareux moine Mouette tridactyle
Mortalité due aux déversements de pétrole par les navires.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en réduisant les immersions délibérées de déchets d'hydrocarbures en mer	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Canard noir, Macareux moine Garrot d'Islande (population de l'Est) Macreuse noire Plongeon huard, Grand Harle, Guillemot marmette, Sterne pierregarin Puffin cendré, Mergule nain Puffin majeur, Grand Labbe Arlequin plongeur (population de l'Est) Eider à tête grise Fou de Bassan, Petit Pingouin Grèbe jougris Plongeon catmarin Macreuse à front blanc Macreuse brune
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en continuant d'appliquer la loi fédérale.	5.4 Conformité et application de la loi	

Tableau 22 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
						Moyenne : Mouette tridactyle, Garrot à œil d'or Mouette blanche Océanite cul-blanc, Harelde kakawi Puffin des Anglais Puffin fuligineux, Guillemot de Brünnich
Mortalité liée aux déversements de pétrole provoqués par les plateformes de forage.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en maintenant ou en améliorant les programmes d'intervention d'urgence	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Macareux moine Garrot d'Islande (population de l'Est) Macreuse noire Grand Harle, Puffin cendré, Mergule nain Puffin majeur Arlequin plongeur (population de l'Est) Eider à tête grise Macreuse à front blanc Macreuse brune Moyenne : Mouette tridactyle, Garrot à œil d'or, Plongeon huard, Guillemot marmette, Sterne pierregarin Mouette blanche Océanite cul-blanc, Harelde kakawi Puffin des Anglais, Fou
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	

Tableau 22 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
						de Bassan Grèbe jougris Plongeon catmarin, Puffin fuligineux Guillemot de Brünnich
Dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire l'impact des contaminants chimiques dans les eaux marines	1.5 Réduire la dégradation causée par les contaminants	Conserver ou restaurer les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants se déversant dans l'environnement	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Océanite cul-blanc
Effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité des oiseaux causée par les contaminants chimiques	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Conserver ou restaurer les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants se déversant dans l'environnement	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Mouette blanche Moyenne : Garrot d'Islande Macreuse noire Eider à duvet Macreuse brune

Eaux marines – Golfe du Saint-Laurent

Dans l'UBM 12 T.-N.-L., les eaux marines englobent les eaux littorales et les eaux du large (figure 39). Dans cette unité, aucune zone n'est recouverte de neige ou de glace de mer pendant une grande partie de l'année. Ce qui suit porte sur les eaux marines. La partie de l'UBM 12 T.-N.-L. englobe une zone d'environ 21 400 km^2 au large de la côte ouest de l'île de Terre-Neuve (figure 39).

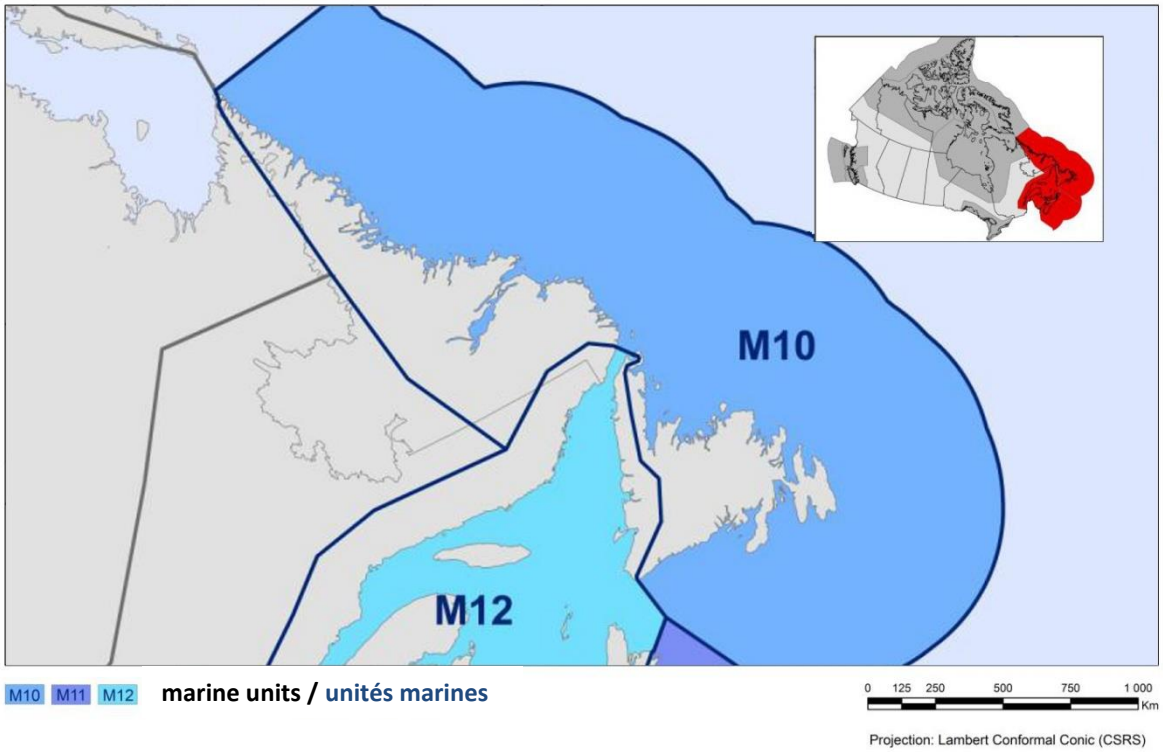

Figure 39. Carte des eaux marines dans l'UBM 12 T.-N.-L.

On compte 16 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 12 T.-N.-L. (tableau 23) : sept espèces de sauvagine et neuf espèces d'oiseau aquatiques. Quatre de ces espèces sont en péril. Les espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans les eaux littorales ou le plateau continental (tableau 23). Onze espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que les espèces restantes utilisent les deux (tableau 23). Sept espèces sont tout particulièrement associées aux eaux marines du golfe du Saint-Laurent : Pluvier argenté, Mouette rieuse, Bécasseau variable, Grèbe esclavon, Bécasseau minuscule, Bécasseau semipalmé et Chevalier semipalmé.

Les menaces d'ampleur élevé affectant les espèces prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 12 T.-N.-L. étaient les effets létaux et sous-létaux dus aux déversements ou aux rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage, la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds découlant de la bioaccumulation ou de la bioamplification des toxines provoquées par la consommation de proies, d'eau ou de sédiments contaminés (9.2 Effluents

industriels et militaires). Les menaces d'ampleur moyenne identifiées étaient le manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information), ainsi que la concurrence avec la pêche commerciale pour les proies ou la mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques; figure 40).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 24. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes et élevées dans les eaux marines de l'UBM 12 T.-N.-L. sont très semblables à celles de l'UBM 10 T.-N.-L., car les catégories de menaces très élevées sont les mêmes dans les deux unités de planification. Les mesures de conservation recommandées consistent : à maintenir et à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada; à maintenir et à améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada, à empêcher le déversement de déchets d'hydrocarbures dans l'océan en continuant d'appliquer la loi fédérale; à améliorer la qualité de l'eau dans les zones marines en réduisant l'utilisation de polluants se déversant dans l'environnement; à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (p. ex. Plan d'action national visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers; Pêches et Océans Canada, 2007); à réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche afin de réduire les prises accessoires en tant que conditions à l'obtention d'un permis; et à empêcher l'immersion d'engins de pêche abandonnés, les récupérer et les éliminer grâce à une sensibilisation et une éducation du public plus importantes et par la réglementation. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 23. Espèces prioritaires qui utilisent les eaux marines dans l'UBM 12 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Eaux littorales	Zones peu profondes, côtes rocheuses et récifs, estuaires	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Canard noir	Eaux littorales	Baies et estuaires	Maintenir		Oui				Oui	
Eider à duvet	Plateau continental; eaux littorales	Lisières des glaces et chenaux libres, petites îles côtières, côtes rocheuses, récifs et eaux peu profondes, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Fou de Bassan	Plateau continental; eaux littorales	Plateau continental et pentes, banc de poissons	Maintenir			Oui		Oui		
Garrot à œil d'or	Eaux littorales	Baies côtières, zones sablonneuses, gravier, substrats rocheux ou de blocs	Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Eaux littorales	Libre de glace, littoraux rocheux protégés	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Grèbe esclavon	Eaux littorales	Baies abritées	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Grèbe jougris	Eaux littorales	Baies et passages peu profonds	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 23 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Harelde kakawi	Plateau continental; eaux littorales	Lisières de glace, lagunes côtières et baies	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Macreuse noire	Eaux littorales	Zones peu profondes, galets, îles côtières, zostère, vasières ou étendues sablonneuses plates, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Mergule nain	Plateau continental	Remontées d'eau/fronts, extrémités du plateau continental, banquise au large, eaux froides, grandes baies côtières	Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette blanche	Plateau continental	Banquise et polynie	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Mouette rieuse	Eaux littorales	Eaux côtières et estuaires	Maintenir							Oui
Puffin fuligineux	Plateau continental	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin majeur	Plateau continental		Évaluer/maintenir		Oui	Oui		Oui		
Sterne pierregarin	Plateau continental; eaux littorales	Zones peu profondes, eaux claires pour la recherche de nourriture	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		

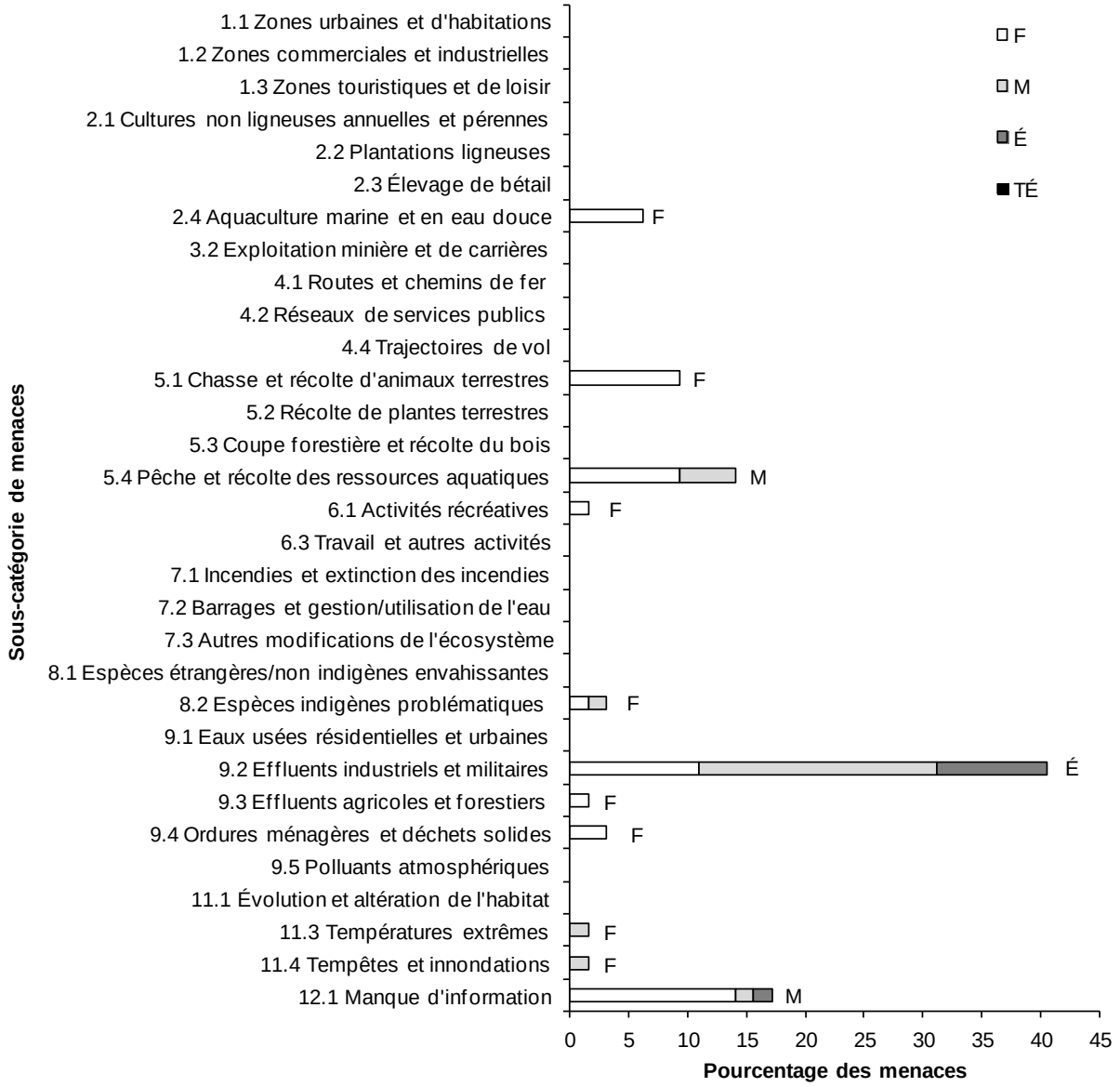

Figure 40. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 12 T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies pour chaque sous-catégorie de menaces dans les eaux marines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les eaux marines, et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les eaux marines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 24. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les eaux marines de l'UBM 12 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche.	5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par les activités de pêche	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Récupérer et éliminer les engins de pêche abandonnés.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Eider à duvet Harelde kakawi Fou de Bassan
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du public.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	5.2 Politiques et règlements	
				Réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les prises accessoires.	5.2 Politiques et règlements	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Empêcher l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par la réglementation.	5.2 Politiques et règlements	

[1]Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 24 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité due aux prédateurs mammifères qui ont été introduits.	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la mortalité des espèces prioritaires due à la prédation	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Moyenne : Fou de Bassan
Mortalité due aux déversements de pétrole par les navires.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en réduisant les immersions délibérées de déchets d'hydrocarbures en mer	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Canard noir Macreuse noire Mergule nain Mouette blanche Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est) Mouette rieuse Garrot à oeil d'or, Sterne pierregarin Puffin majeur Arlequin plongeur (population de l'Est) Grèbe esclavon Harelde kakawi Fou de Bassan Grèbe jougris Puffin fuligineux
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux. mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en continuant d'appliquer la loi fédérale.	5.4 Conformité et application de la loi	

Tableau 24 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité liée aux déversements de pétrole provoqués par les plateformes de forage.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en maintenant ou en améliorant les programmes d'intervention d'urgence	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Macreuse noire Moyenne : Mouette rieuse Harelde kakawi
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux. mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
Effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité des oiseaux causée par les contaminants chimiques	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Conserver ou restaurer les eaux marines en réduisant l'utilisation de polluants se déversant dans l'environnement	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Élevée : Mouette blanche

Zones côtières (au-dessus de la marée haute)

Dans la RCO 8 T.-N.-L., les zones côtières, définies ici comme étant situé au-dessus de la laisse de la marée haute, comprennent des plages, des estuaires, des marais salés et des zones dénudées le long du littoral océanique (figure 41). Les zones côtières qui sont situés au-dessous de la laisse de marée haute sont abordés séparément dans les deux prochaines sections : Zones côtières (intertidales) – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador et Zones côtières (intertidales) – Golfe du Saint-Laurent.

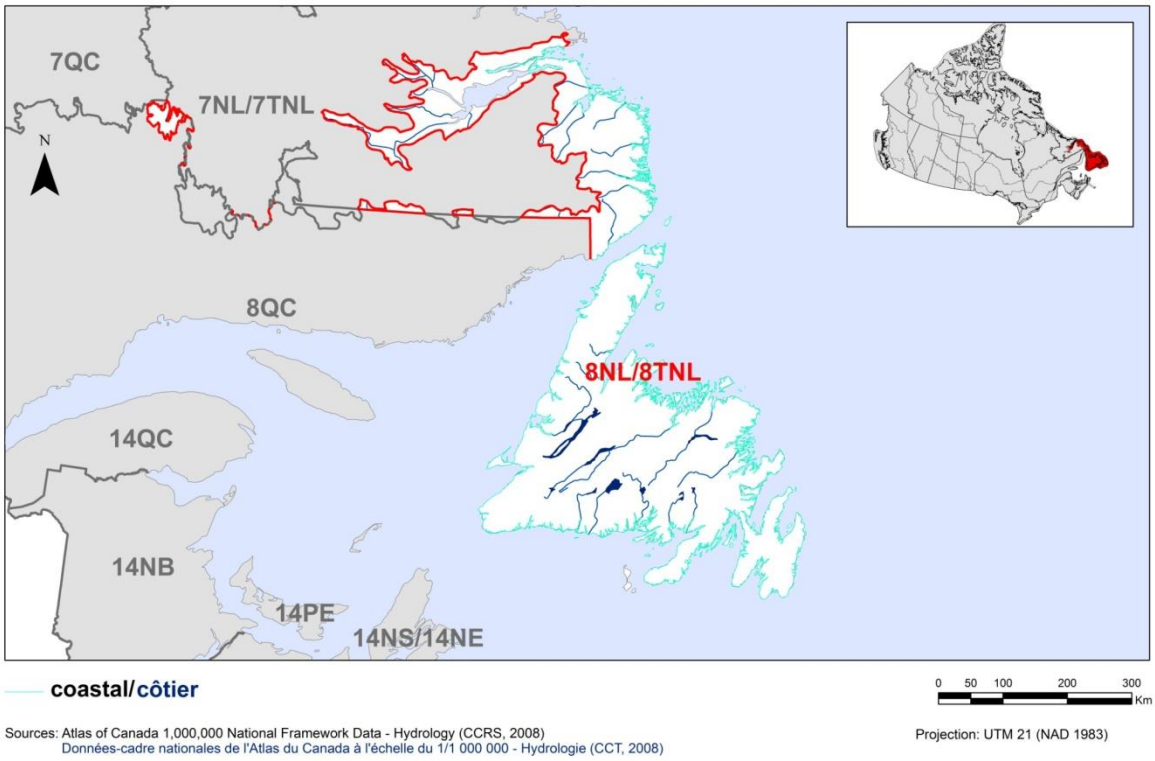

Figure 41. Carte des zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 8 T.-N.-L.
Nota : La ligne rouge représente les limites géographiques établies par l'ICOAN pour les RCO. Dans le présent document, les limites de l'unité terrestre (RCO 8 T.-N.-L.) ne s'étendent pas au-dessous de la laisse de marée haute.

On compte 14 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 8 T.-N.-L. (tableau 25) : cinq espèces de sauvagine, deux espèces d'oiseaux aquatiques, cinq espèces d'oiseaux de rivage et deux espèces d'oiseaux terrestres. Quatre de ces espèces sont en péril. On trouve ces espèces d'oiseaux prioritaires dans les estuaires, les marais salés, les plages et les zones dénudées (tableau 25). Onze espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à une catégorie de sous-habitat, tandis que le Canard noir utilise les estuaires et les marais salés; en outre, le Pluvier bronzé et le Courlis corlieu utilisent les plages et les estuaires (tableau 25). Treize espèces sont tout particulièrement associées à l'habitat côtier (au-dessus de la marée haute) et ne sont pas présentes dans l'une ou l'autre des unités biogéographiques marines : Butor d'Amérique, Hirondelle rustique, Martinet ramoneur,

Engoulevent d'Amérique, Sarcelle d'hiver, Chouette épervière, Moucherolle à côtés olive, Fuligule à collier, Quiscale rouilleux, Hibou des marais, Bruant des marais, Bécassine de Wilson et Moucherolle à ventre jaune.

Plusieurs menaces d'amplitude élevé affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 8 T.-N.-L. ont été identifiées. Celles-ci comprennent : une maque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information); la dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant la structure de l'habitat, les aires de répartition de l'espèce, les réseaux trophiques et la période de migration et de l'oviposition (11.1 Évolution et altération de l'habitat); la dégradation de l'habitat liée à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes entraînant une érosion et une inondation des nids en raison des changements climatiques (11.4 Tempêtes et inondations); ainsi qu'une diminution de la fécondité découlant de l'hybridation avec les Canards colverts, la concurrence avec les populations d'oies de pâturage et la mortalité provoquée par l'augmentation des populations de prédateurs due aux modifications anthropiques de l'utilisation des terres (8.2 Espèces indigènes problématiques; figure 42). Les menaces d'ampleur moyenne identifiées étaient la dégradation de l'habitat ou la diminution de la fécondité découlant des perturbations occasionnées par les activités récréatives (p. ex. bateaux à moteur) et l'aménagement (p. ex. nouvelles routes) près des sites de migration et de reproduction (6.1 Activités récréatives), la perte ou la dégradation de l'habitat due à la destruction et à la manipulation des zones côtières en raison des changements dans les régimes hydrologiques, la gestion des eaux et la canalisation de la rivière (7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau), ainsi qu'une diminution de la survie des oisillons et des adultes provoquée par les températures extrêmes comme les coups de froid au printemps (11.3 Températures extrêmes; figure 42).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 26. Des exemples de mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes et élevées dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 8 T.-N.-L. consistent : à établir des zones tampons autour des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire et à limiter les activités récréatives, notamment les grands bruits et le déplacement des véhicules au sein des zones tampons établies pendant les périodes de reproduction et de migration; à accroître la sensibilisation du public sur la vulnérabilité des espèces d'oiseaux prioritaires à la perturbation anthropique; à assurer la protection des zones côtières de tailles variées, la configuration et les conditions de l'habitat afin de veiller à la diversité des types de sous-habitat et des espèces à l'échelle du paysage; à protéger et à sécuriser les zones côtières pour les oiseaux prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance; à empêcher l'élimination des déchets domestiques et des déchets par la sensibilisation et l'éducation du public et la réglementation; à maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et à évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont

recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 25. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans la RCO 8 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Bécasseau minuscule	Estuaires	Herbes courtes	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Plages	Dunes de sable, plans d'eau dispersés	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Estuaires; marais salés		Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Canard noir	Estuaires; marais salés		Maintenir		Oui				Oui	
Courlis corlieu	Plages; estuaires		Évaluer/maintenir		Oui					
Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)	Zones dénudées	Falaises abruptes, crevasses, îlots	Évaluer/maintenir	Oui		Oui				
Garrot à œil d'or	Estuaires		Maintenir		Oui			Oui	Oui	

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 25 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Hibou des marais	Zones dénudées	Au-dessus de la limite forestière, ouvert, faible abondance de mammifères	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Plongeon huard	Estuaires	Poissons en abondance	Maintenir		Oui			Oui		
Pluvier bronzé	Plages; estuaires	Plages et vasières	Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier siffleur (*melodus*)	Plages	Plages, dunes, végétation clairsemée, lacs et rivières, cailloux, bois de grève, coquillages ou varech	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Sarcelle d'hiver	Marais salés	Zones peu profondes	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Plages	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Maintenir		Oui			Oui		

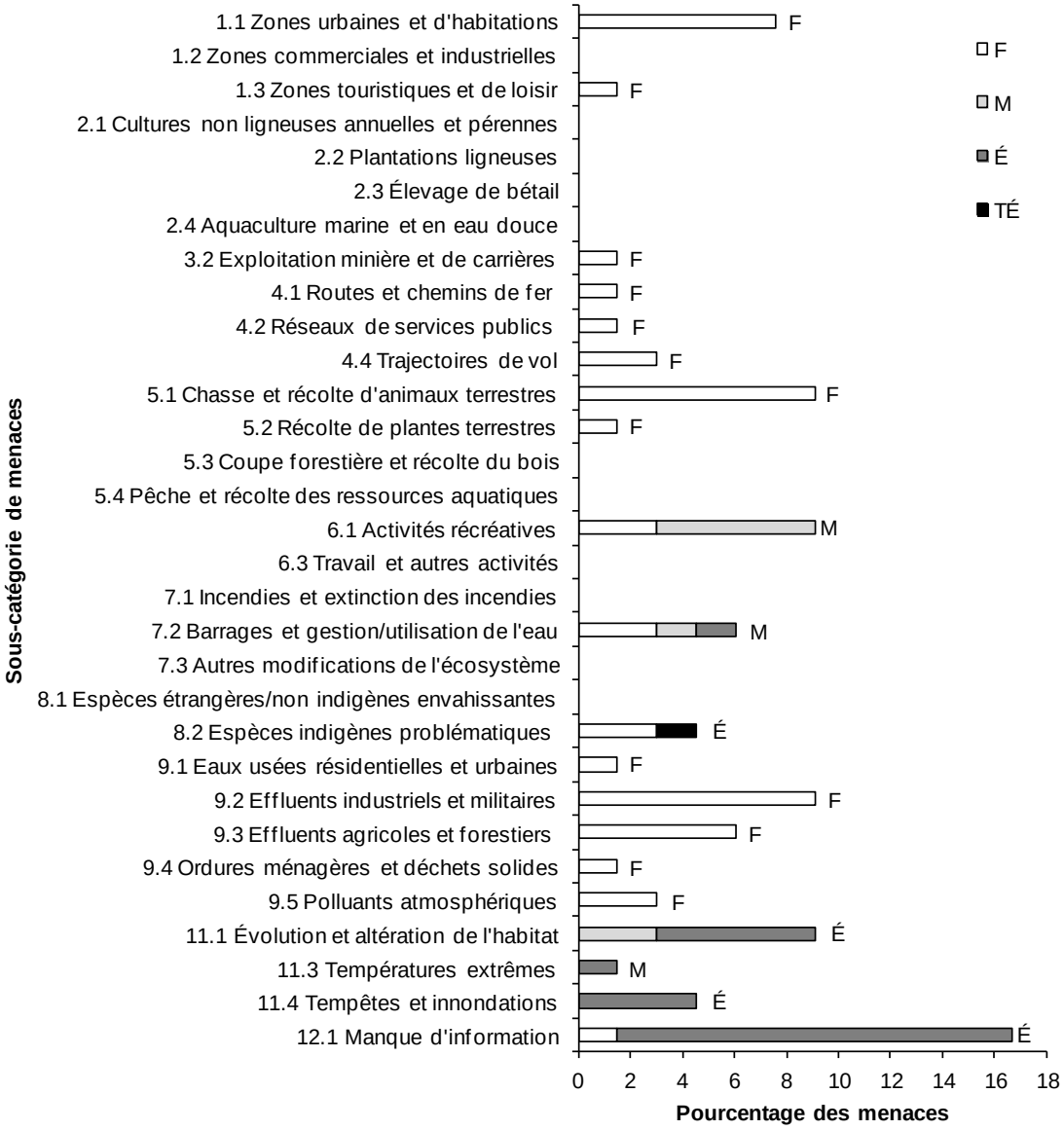

Figure 42. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 8 T.-N.-L.
Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute), et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 26. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 8 T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Dégradation de l'habitat ou diminution de la fécondité due aux perturbations découlant des activités récréatives et de développement près des sites de migration et de nidification.	6.1 Activités récréatives	Réduire les perturbations occasionnées par les développements humains et les activités récréatives dans les zones côtières	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Établir des zones tampons autour des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire dans les zones côtières.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Bécasseau minuscule Pluvier siffleur (*melodus*) Bécasseau semipalmé Courlis corlieu
				Limiter les activités récréatives humaines dans les habitats importants de colonie de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones côtières sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Sensibiliser le public sur la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perte ou dégradation de l'habitat due à la destruction ou à la manipulation des zones côtières (au-dessus de la marée haute) en raison des changements	7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau	Conserver ou restaurer la diversité et la qualité des zones côtières à l'échelle du paysage	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les zones côtières pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) Moyenne : Arlequin plongeur (population de l'Est)
				Assurer la protection des zones côtières de tailles variées, la configuration et les conditions de l'habitat afin de veiller à la diversité des types de sous-habitats et des	1.2 Protection des ressources et des habitats	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 26 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
dans l'hydrologie, la gestion des eaux et la canalisation de la rivière.				espèces à l'échelle du paysage		
				Établir des zones tampons autour des aires de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire connues dans les zones côtières et à limiter les activités industrielles au sein des zones tampons établies.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
Mortalité due à une augmentation des populations de prédateurs découlant des changements dans l'utilisation des terres.	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la mortalité des espèces prioritaires due à la prédation	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Très élevée : Pluvier siffleur (*melodus*)
				Maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Empêcher l'élimination de déchets domestiques et de déchets solides dans les zones côtières par l'éducation et la sensibilisation du public	4.3 Sensibilisation et communications	
				Interdire l'élimination de déchets domestiques et de déchets solides dans les zones côtières par la réglementation	5.2 Politiques et règlements	

Zones côtières (intertidales) – Plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador

Dans l'UBM 10 T.-N.-L., les zones côtières comprennent les estuaires, les îles, les zones dénudées, les vasières, les littoraux rocheux, les marais salés et les platins de sable (figure 43). Les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 T.-N.-L. englobent tous les habitats marins situés le long du littoral océanique, mais ne comprennent pas les habitats littoraux terrestres (figure 43). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent principalement les habitats côtiers (au-dessus de la marée haute) sont présentées dans la section précédente : Zones côtières (au-dessus de la marée haut).

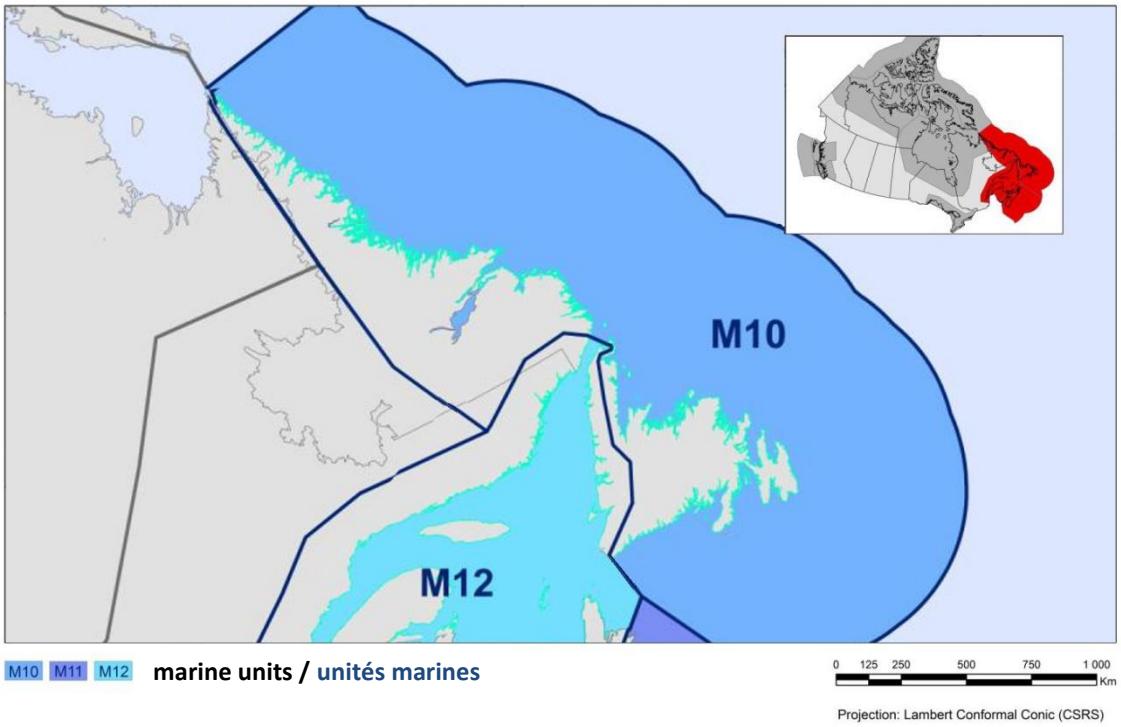

Figure 43. Carte des zones côtières (intertidales) dans l'UBM 10 T.-N.-L.

On compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 T.-N.-L. (tableau 27) : neuf espèces de sauvagine, 11 espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces d'oiseaux de rivage. Quatre de ces espèces sont en péril. Ces espèces d'oiseaux prioritaires sont présentes dans de multiples sous-habitats tels que les estuaires, les marais salés, les îlots, les vasières, les littoraux rocheux, les platins de sable et les zones dénudées non spécifiques (tableau 27). Dix-huit espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à un sous-habitat, tandis que les espèces restantes utilisent une combinaison de sous-habitats (tableau 27). Dix espèces sont tout particulièrement associées aux zones côtières (intertidales) des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador et ne sont pas présentes dans les zones côtières de la RCO 8 ou l'UBM 12 T.-N.-L. : Macareux moine, Plongeon huard, Grand Harle, Guillemot marmette, Harelde kakawi, Puffin des Anglais, Fou de Bassan, Petit Pingouin, Chevalier solitaire et Guillemot de Brünnich.

Plusieurs menaces d'amplitude élevé affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 T.-N.-L. ont été identifiées et incluent : un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information);la dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant la structure de l'habitat comme les plages, les dunes et les courants et amplitudes de marée (11.1 Évolution et altération de l'habitat); ainsi qu'une diminution de la fécondité liée à l'hybridation avec les Canards colverts et la mortalité découlant de l'introduction de populations de prédateurs et de l'augmentation de ces dernières en raison des modifications anthropiques de l'utilisation des terres (8.2 Espèces problématiques indigènes; figure 44). Les menaces moyennes identifiées étaient la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux en raison de la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds en plus des déversements ou des rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires); la diminution de la survie liée aux prédateurs qui ont été introduits comme les visons, les lièvres et les campagnols sur les îles de colonies de reproduction (8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes; la perte et la dégradation de l'habitat due à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes provoquant une érosion, des glissements rocheux et des inondations (11.4 Tempêtes et inondations) et des diminutions dans la survie des adultes ou des oisillons de Pluviers siffleurs (*melodus*) en raison des coups de froid pendant la saison de reproduction (11.3 Températures extrêmes, figure 44). Les menaces suivantes ont été considérées comme étant « faibles » globalement; toutefois, la menace liée à la mortalité provoquée par l'enchevêtrement dans les engins de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques) constituait une menace « moyenne » pour le Harelde kakawi, tandis que celle associée à la diminution de la fécondité due aux perturbations (p. ex. bateaux à moteur, activités humaines près des colonies) autour des sites de nidification (6.1 Activités récréatives) était une menace « moyenne » pour l'Eider à duvet, le Plongeon huard, la Sterne pierregarin et le Pluvier siffleur (*melodus*). Une autre menace fréquemment identifiée, mais considérée comme étant « faible » globalement, était la chasse légale, le braconnage et les prises accessoires (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres; figure 44).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 28. Des exemples de mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes et élevées dans les zones côtières (intertidales) consistent à évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires et à maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs ou à évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes, à maintenir ou à améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer» (OMEM) d'Environnement Canada, à maintenir ou à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada, à empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en appliquant la loi fédérale, ainsi qu'à maintenir ou à restaurer les zones côtières en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des

espèces d’oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 27. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) dans l'UBM 10 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Estuaires; îles; littoraux rocheux	Littoraux rocheux et corniches subtidales	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Bécasseau à croupion blanc	Vasières		Maintenir							Oui
Bécasseau maubèche (*rufa*)	Zones dénudées non spécifiques; marais salés	Estuaires au fond sablonneux plus particulièrement	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Bécasseau sanderling	Estuaires; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau violet	Rivages rocheux	Littoral rocheux exposé à l'action des vagues	Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Îles; vasières; marais salés	Étangs	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Canard noir	estuaires; marais salés		Maintenir		Oui				Oui	
Chevalier solitaire	Vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 27 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Courlis corlieu	Estuaires; vasières		Évaluer/maintenir		Oui					
Eider à duvet	Îles; littoraux rocheux	Forêt d'arbustes dense, zone bien drainée, eau douce stagnante, sans prédateur, zone exposée	Augmenter de 100 %		Oui				Oui	
Fou de Bassan	Îles	Îles au large, falaises ou roche dénudée plate ou en pente	Maintenir			Oui		Oui		
Garrot à œil d'or	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Grand Harle	Estuaires		Évaluer/maintenir					Oui	Oui	
Grèbe jougris	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Guillemot de Brünnich	Îles	Falaises	Évaluer/maintenir		Oui					
Guillemot marmette	Îles	Falaises et sol plat pour la nidification, côtes continentales et îles	Évaluer/maintenir		Oui					
Harelde kakawi	Rivages rocheux	Galet et corniches de substrat rocheux; vagues déferlantes le long des plages	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Macareux moine	Îles	Sans prédateur, tunnels creusés dans du gazon ou des amas de roches	Maintenir							Oui
Macreuse à front blanc	Estuaires; littoraux rocheux	Bancs de mollusques, zones rocheuses	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Mouette tridactyle	Îles	Falaises côtières et intérieures	Maintenir			Oui		Oui		
Océanite cul-blanc	Îles	Petite zone éloignée et boisée, au substrat mou	Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Chevalier	Vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Pingouin	Îles	Îles au large, crevasses	Évaluer/maintenir		Oui					

Tableau 27 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
		rocheuses, blocs rocheux et falaises abruptes								
Plongeon huard	Estuaires	Poissons en abondance	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		
Pluvier siffleur (*melodus*)	Platins de sable	Sable, gravier, galet, bassins d'eau temporaires	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Puffin des Anglais	Îles	Substrat mou, terrain ouvert, herbes ou arbustes	Évaluer/maintenir		Oui					
Sterne pierregarin	Îles	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		

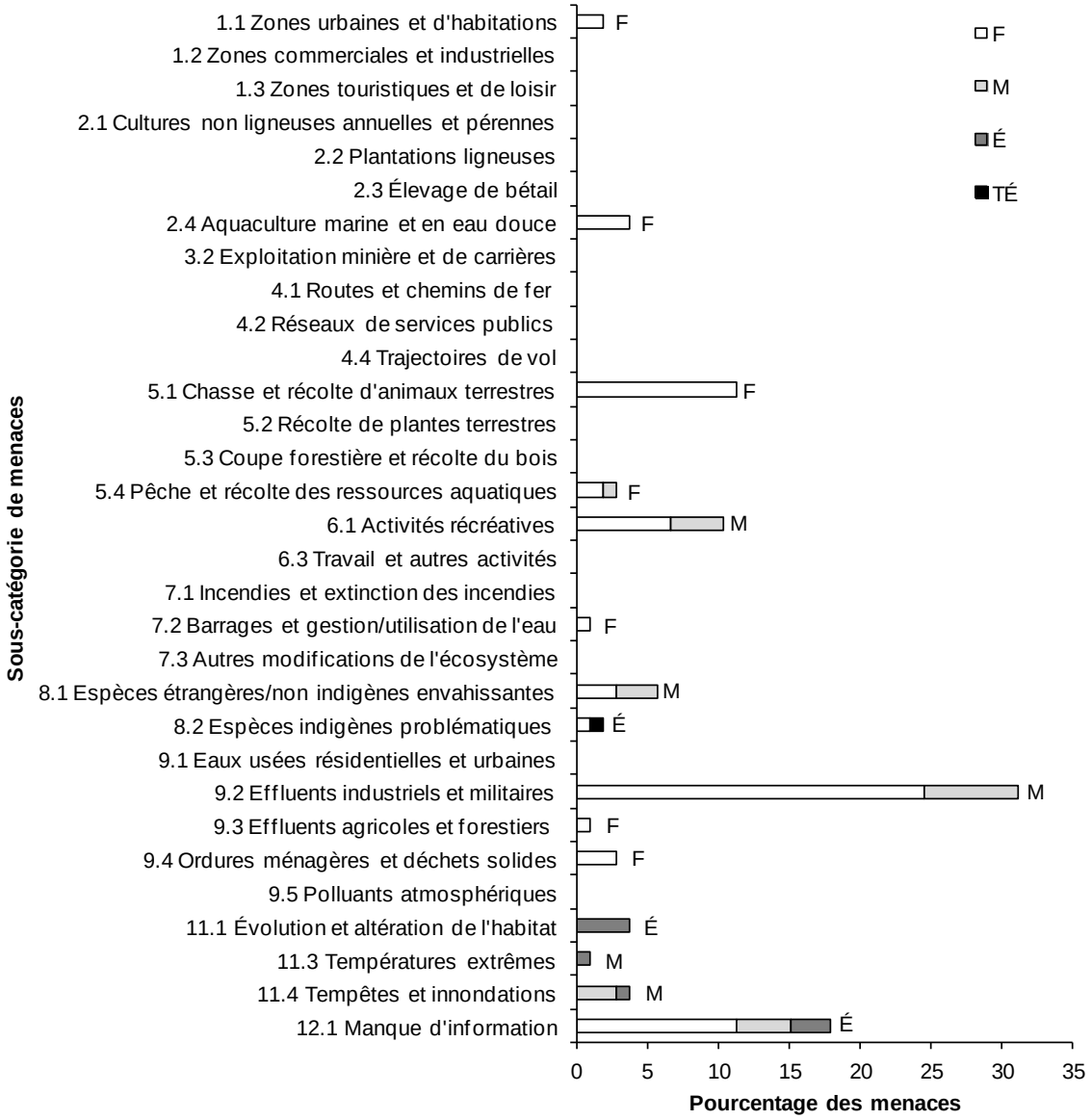

Figure 44. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 10 de T.-N.L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones côtières (intertidales) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales), et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 28. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 10 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche.	5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par les activités de pêche	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Récupérer et éliminer les engins de pêche abandonnés.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Harelde kakawi
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du public.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	5.2 Politiques et règlements	
				Réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les prises accessoires.	5.2 Politiques et règlements	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés par la réglementation.	5.2 Politiques et règlements	
Réduction dans la fécondité due aux perturbations	6.1 Activités récréatives	Réduire les perturbations occasionnées par les développements	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités	Établir des zones tampons autour des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire dans les zones côtières.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Eider à duvet Guillemot marmette Sterne pierregarin

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 28 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
autour des sites de nidification (p. ex. bateaux à moteur, activités humaines près des colonies).		humains et les activités récréatives dans les zones côtières	récréatives humaines	Limiter les activités récréatives humaines dans les habitats importants de colonie de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Pluvier siffleur (*melodus*)
				Limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones côtières sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Sensibiliser le public sur la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire.	4.3 Sensibilisation et communications	
Mortalité due aux prédateurs mammifères et aviaires qui ont été introduits (p. ex. écureuils roux).	8.1 Espèces non indigènes/exotiques envahissantes	Réduire ou éliminer les prédateurs qui ont été introduits.	3.5 Prévenir et contrôler la propagation des espèces envahissantes et non indigènes	Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Moyenne : Océanite cul-blanc Fou de Bassan Petit Pingouin
				Maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Mortalité due à une augmentation des populations de prédateurs découlant des changements dans l'utilisation des terres.	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la mortalité des espèces prioritaires due à la prédation	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Très élevée : Pluvier siffleur (*melodus*)
				Maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	

Tableau 28 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité due aux déversements de pétrole par les navires.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en réduisant les immersions délibérées de déchets d'hydrocarbures en mer	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est) Plongeon huard Grèbe jougris
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en appliquant la loi fédérale.	5.4 Conformité et application de la loi	
Mortalité liée aux déversements de pétrole provoqués par les plateformes de forage.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en maintenant ou en améliorant les programmes d'intervention d'urgence	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer les programmes d'intervention d'urgence, tels que ceux exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est) Plongeon huard Arlequin plongeur (population de l'Est) Grèbe jougris
				Maintenir ou améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer » (OMEM) d'Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	

Zones côtières (intertidales) – Golfe du Saint-Laurent

Dans l'UBM 12 T.-N.-L., les zones côtières comprennent les estuaires, les îles, les zones dénudées, les vasières, les littoraux rocheux, les marais salés et les platins de sable (figure 45). Les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 T.-N.-L. englobent tous les habitats marins situés le long du littoral océanique, mais ne comprennent pas les habitats littoraux terrestres (figure 45). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent principalement les habitats côtiers (au-dessus de la marée haute) sont présentées dans la section précédente : Zones côtières (au-dessus de la marée haute).

On compte 23 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 T.-N.-L. (tableau 29) : sept espèces de sauvagine, quatre espèces d'oiseaux aquatiques et 12 espèces d'oiseaux de rivage. Cinq de ces espèces sont en péril. On trouve ces espèces d'oiseaux prioritaires dans les estuaires, les marais salés, les vasières, les platins de sable, les littoraux rocheux, les îles et les zones dénudées (tableau 29). Onze espèces d'oiseaux prioritaires sont associées exclusivement à l'un de ces sous-habitats, tandis que les espèces restantes utilisent une combinaison de sous-habitats (tableau 29). Quatre espèces sont particulièrement associées à l'habitat côtier (intertidal) du golfe du Saint-Laurent et ne sont pas présentes dans les zones côtières de la RCO 8 T.-N.-L. ou de l'UBM 12 T.-N.-L. : Pluvier argenté, le Bécasseau variable, la Grèbe esclavon et la Macreuse brune.

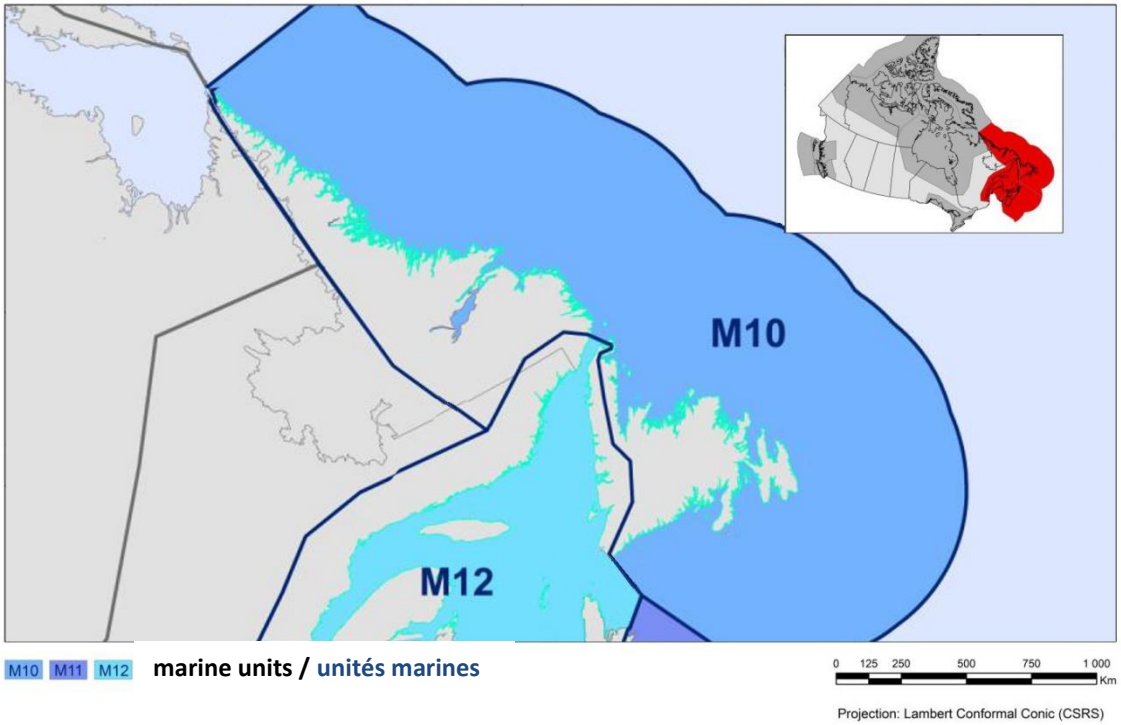

Figure 45. Carte des zones côtières (intertidales) dans l'UBM 12 T.-N.-L.

Plusieurs menaces d'ampleur élevée qui affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 T.-N.-L. ont été identifiées et incluent : un manque de connaissances sur la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (12.1 Manque d'information); la dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant la structure de l'habitat (p. ex. plages, dunes, courants et amplitudes de marée) et les réseaux trophiques (11.1 Évolution et altération de l'habitat); ainsi qu'une diminution de la fécondité liée à l'hybridation avec les Canards colverts et la mortalité découlant de l'augmentation des populations de prédateurs dues aux modifications anthropiques de l'utilisation des terres (8.2 Espèces problématiques indigènes; figure 46). Les menaces moyennes identifiées étaient : la dégradation de l'habitat, les effets létaux ou sous-létaux en raison de la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds en plus des déversements ou des rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage (9.2 Effluents industriels et militaires); la perte et la dégradation de l'habitat due à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes provoquant une érosion, des glissements rocheux et des inondations (11.4 Tempêtes et inondations); et des diminutions dans la survie des adultes ou des oisillons en raison des coups de froid pendant la saison de reproduction (11.3 Températures extrêmes, figure 46). Les menaces suivantes ont été considérées comme étant « faibles » globalement; toutefois, la menace liée à la mortalité provoquée par l'enchevêtrement dans les engins de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques) constituait une menace « moyenne » pour le Harelde kakawi, tandis que celle associée à la diminution de la fécondité due aux perturbations (p. ex. bateaux à moteur, activités humaines près des colonies) autour des sites de nidification (6.1 Activités récréatives) était une menace « moyenne » pour le Pluvier siffleur (*melodus*).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 29. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes ou élevées dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 T.-N.-L. sont très semblables à celles de l'UBM 10 T.-N.-L., car les catégories de menaces très élevées sont les mêmes dans les deux unités de planification. Des exemples de mesures de conservation recommandées consistent à évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires et à maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs ou à évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes, à maintenir ou à améliorer le programme « Les oiseaux mazoutés en mer» (OMEM) d'Environnement Canada, à maintenir ou à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada, à empêcher l'immersion en mer des déchets d'hydrocarbures en appliquant la loi fédérale, ainsi qu'à maintenir ou à restaurer les zones côtières en réduisant l'utilisation de polluants ou de métaux lourds qui se déversent dans l'environnement. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance sont recommandées pour remédier aux lacunes dans les connaissances concernant la répartition, l'abondance et les tendances démographiques des espèces d'oiseaux prioritaires (voir la section « Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations »). Les mesures de conservation recommandées pour affronter les changements climatiques sont présentées dans la section « Problématiques généralisées » (voir la section « Changements climatiques »). Les

mesures de conservation pour les menaces faibles affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) se trouvent dans la base de données, mais ne sont pas présentées dans le présent document.

Tableau 29. Espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) dans l'UBM 12 T.-N.-L., sous catégories d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Estuaires; îles; littoraux rocheux	Littoraux rocheux et corniches subtidales	Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Bécasseau à croupion blanc	Vasières		Maintenir							Oui
Bécasseau maubèche (*rufa*)	Zones dénudées; marais salés	Estuaires au fond sablonneux	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Bécasseau minuscule	Estuaires; vasières; marais salés	Herbes courtes	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau sanderling	Estuaires; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Vasières	Vasières, bords de lacs	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau variable	Estuaires; vasières	Plages sablonneuses, rives de lacs et réservoirs	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau violet	Rivages rocheux	Littoral rocheux exposé à l'action des vagues	Évaluer/maintenir		Oui					

[1] « En péril » inclut les espèces : considérées comme en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC; inscrites à l'Annexe 1 de la *LEP* comme étant en Voie de Disparition, Menacée ou Préoccupante; ou inscrites en vertu de la loi *Endangered Species Act* de Terre-Neuve-et-Labrador comme étant En voie de disparition, Menacées ou Vulnérables.
[2] « PN/C » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle nationale ou continentale.
[3] « IN/C » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle nationale ou continentale.
[4] « PR/S » La conservation de l'espèce est jugée préoccupante à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[5] « IR/S » L'espèce répond aux critères d'intendance à l'échelle régionale ou sous-régionale.
[6] « PNAGS/PCHE » Les espèces de sauvagine considérée comme prioritaire en vertu du plan de mise en œuvre du PCHE 2007-2012 ou qui a obtenu la cote « modérément élevé », « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation de la sauvagine 8 et 8.2 du PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).
[7] « Examen » Espèces ajoutées par le groupe de travail technique de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir plus de détails sur les raisons du statut de priorité et le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires de l'Annexe 2.

Tableau 29 (suite)

Espèces prioritaires	Sous-catégorie d'habitat régional	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	Justification						
				En péril[1]	PN/C[2]	IN/C[3]	PR/S[4]	IR/S[5]	PNAGS/ PCHE[6]	Examen[7]
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Îles; vasières; marais salés	Étangs	Augmenter de 50 %		Oui				Oui	
Canard noir	Estuaires; marais salés		Maintenir		Oui				Oui	
Chevalier semipalmé	Estuaires; îles; littoraux rocheux, marais salés	Cailloux, gravier ou plages sablonneuses, sans prédateurs	Évaluer/maintenir		Oui					
Courlis corlieu	Estuaires; vasières		Évaluer/maintenir		Oui					
Eider à duvet	Rivages rocheux	Roches exposées	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Garrot à œil d'or	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui			Oui	Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui	Oui				Oui	
Grèbe esclavon	Estuaires	Eaux saumâtres, côtes peu profondes, végétation émergente	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Grèbe jougris	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Harelde kakawi	Rivages rocheux	Galets et corniches de substrat rocheux	Évaluer/maintenir		Oui				Oui	
Mouette rieuse	Estuaires; îles; marais salés	Eaux côtières, milieux humides côtières (marais salés, estuaires, bords de rivière) avec une végétation luxuriante, associées aux colonies de Sternes.	Maintenir							Oui
Petit Chevalier	Vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier argenté	Estuaires, vasières; platins de sable	Vasières, platins de sable, bords des lacs, ruisseaux de marée	Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier siffleur (*melodus*)	Platins de sable	Sable, gravier, galets, bassins d'eau temporaire	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Sterne pierregarin	Îles	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir		Oui			Oui		

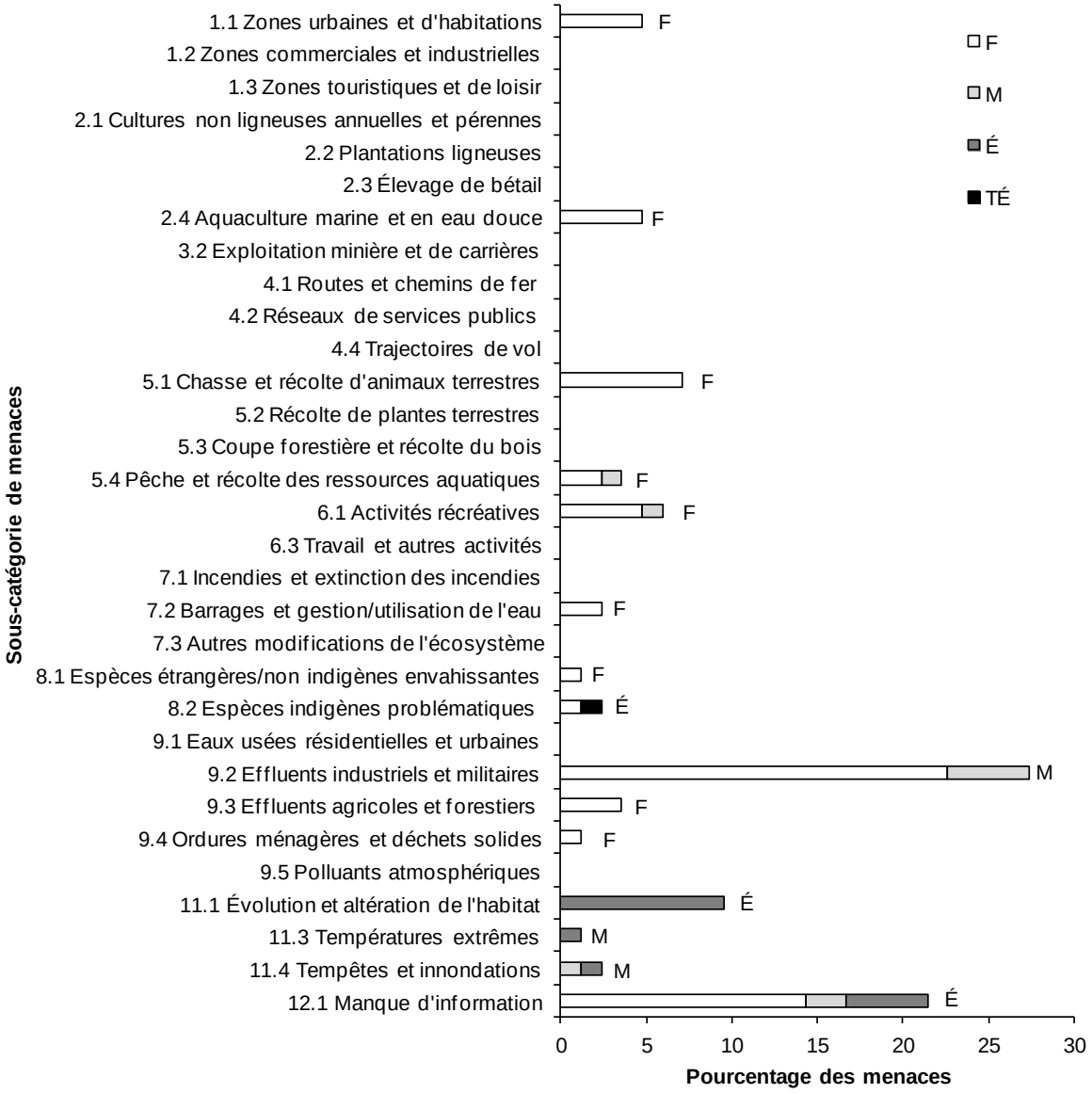

Figure 46. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 12 T.-N.-L.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie dans les zones côtières (intertidales) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales), et que 10 d'entre elles étaient de la sous-catégorie 1.1 Zones urbaines et d'habitations, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur élevée pour une espèce et une ampleur faible pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs faible, moyenne, élevée et très élevée dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4 sur l'ampleur relative des menaces définies pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 12 T.-N.-L., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 30. Menaces identifiées (moyennes ou plus élevées), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 de T.-N.-L.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche.	5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par les activités de pêche	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Récupérer et éliminer les engins de pêche abandonnés.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Harelde kakawi
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés dans l'océan par le biais d'une meilleure sensibilisation et éducation du public.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Modifier les pratiques de pêches afin d'éviter les aires importantes et les périodes de pointe concernant la recherche de nourriture des oiseaux.	5.2 Politiques et règlements	
				Réglementer l'adoption de modifications aux engins de pêche comme condition à l'obtention d'un permis afin de réduire les prises accessoires.	5.2 Politiques et règlements	
				Mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Prévenir l'élimination des engins de pêche abandonnés par la réglementation.	5.2 Politiques et règlements	
Diminution de la fécondité due aux perturbations découlant des activités récréatives sur les plages de nidification.	6.1 Activités récréatives	Réduire les perturbations occasionnées par les développements humains et les activités récréatives dans les zones	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Établir des zones tampons autour des aires connues de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire dans les zones côtières.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Pluvier siffleur (*melodus*)
				Limiter les activités récréatives humaines dans les habitats importants de colonie de reproduction et de halte migratoire pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	

[1] Certaines espèces ne sont pas mentionnées dans ce tableau, car elles sont confrontées à des menaces de faible ampleur ou encore, les menaces sont présentées dans la section Problématiques généralisées.

Tableau 30 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures de conservation	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées[1]
		côtières		Limiter les sources de grand bruit et le déplacement rapide des véhicules dans les zones côtières sensibles pendant les périodes de reproduction et de migration.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Sensibiliser le public sur la vulnérabilité des espèces à la perturbation anthropique dans les sites de reproduction, de recherche de nourriture ou de halte migratoire.	4.3 Sensibilisation et communications	
Mortalité due à une augmentation des populations de prédateurs découlant des changements dans l'utilisation des terres.	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la mortalité des espèces prioritaires due à la prédation	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Évaluer l'impact de la prédation par les prédateurs qui ont été introduits sur la survie des espèces prioritaires.	8.1 Recherche	Très élevée : Pluvier siffleur (*melodus*)
				Maintenir les programmes existants de lutte contre les prédateurs et évaluer la mise en œuvre possible de nouveaux programmes.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Mortalité due aux déversements de pétrole par les navires.	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire le nombre d'oiseaux tués directement ou indirectement par le pétrole en réduisant les immersions délibérées de déchets d'hydrocarbures en mer	2.3 Réduire la mortalité ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures	Maintenir ou améliorer l'efficacité des programmes d'intervention en cas d'urgences environnementales exécutés par l'Équipe régionale des interventions d'urgence et Environnement Canada.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est) Arlequin plongeur (population de l'Est) Grèbe esclavon Grèbe jougris

Section 3 : Autres problématiques

Problématiques généralisées

Il se peut que certaines problématiques généralisées de conservation ne soient pas recensées dans la littérature comme étant des menaces importantes pour des populations d'espèces prioritaires données et, par conséquent, il se peut que ces menaces soient omises dans le processus d'évaluation des menaces. Cependant, ces problématiques, qu'elles soient ou non un facteur limitatif pour une espèce ou une population donnée, contribuent à la mortalité des oiseaux ou à la diminution de la fécondité de plusieurs espèces et doivent donc faire l'objet de mesures de conservation. En général, ces problématiques transcendent les types d'habitats et sont considérées comme étant « généralisées ». En voici quelques exemples :

- Collisions avec des ouvrages artificiels (bâtiments, automobiles, tours et lignes de télécommunication ou d'électricité, etc.)
- Prédation par les chats domestiques
- Pollution, pesticides, déversements de pétrole
- Changements climatiques

Puisqu'ils ne cadrent pas dans la présentation standard utilisée dans les stratégies s'appliquant aux RCO, ces problématiques généralisées sont présentées séparément ici. Les estimations du taux de mortalité ci-jointes se fondent en grande partie sur des ébauches de rapport accessibles à l'interne à Environnement Canada au moment de la réalisation de la présente stratégie; ces chiffres pourraient changer une fois que les rapports auront fait l'objet d'un examen par les pairs et seront publiés. Calvert et coll. (2013) ont comparés et normalisés, parmi les secteurs, les taux de mortalité aviaires causés par les activités humaines.

Ces problématiques généralisées ne sont pas présentées dans un ordre particulier étant donné qu'on ne connaît pas l'importance de ces questions à Terre-Neuve-et-Labrador ou au sein de la RCO 8, de l'UBM 10 et de l'UBM 12 T.-N.-L.

Collisions

Bâtiments

Les collisions avec des fenêtres en verre ou des panneaux réfléchissants sur des bâtiments sont considérées comme une importante source de mortalité aviaire au Canada. Les estimations relatives à la mortalité causée par les collisions avec des maisons au Canada (y compris pour les oiseaux attirés par les mangeoires) varient entre 15,8 et 30,5 millions d'oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). Les collisions avec des bâtiments de moins de douze étages tueraient entre 0,3 et 11,4 millions d'oiseaux par année, et la mortalité pour toutes les grandes villes canadiennes où l'on trouve de hauts immeubles dans un milieu urbain varie entre 13 000 et 256 000 oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). On estime donc que la mortalité aviaire imputable aux collisions avec des bâtiments au Canada se situe entre 16,1 et 42,2 millions d'individus par année (Machtans et coll., 2013).

Selon des données recueillies au Canada et dans le nord-est des États-Unis, la mortalité causée par les collisions avec des bâtiments touche 163 espèces d'oiseaux appartenant à 32 familles. Certaines familles et espèces sont disproportionnellement représentées. Soixante-dix pour cent de la mortalité se produit chez les *Parulidae* (parulines), les *Fringillidae* (roselins et autres) et les *Regulidae* (roitelets); les espèces les plus fréquemment touchées sont le Bruant à gorge blanche (13,5 % des morts signalées), le Roitelet à couronne dorée (10,2 %), le Junco ardoisé (6,1 %), la Paruline couronnée (5,3 %) et le Roitelet à couronne rubis (5,3 %). On ignore quels sont les effets, à l'échelle des populations, de la mortalité aviaire causée par les collisions avec des bâtiments. Dans toutes les unités de planification, on trouvait seulement deux espèces d'oiseaux prioritaires confrontées à des menaces liées aux collisions avec les bâtiments : le Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) et l'Épervier brun dans les forêts conifériennes et les habitats urbains de la RCO 8 T.-N.-L.; par conséquent, elle constitue une menace très limitée dans la région. Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Éoliennes

En 2011, on recensait au Canada 2 955 éoliennes, dont le potentiel comme cause de mortalité chez les oiseaux et d'autres animaux (plus particulièrement les chauves-souris) suscite beaucoup d'attention. On associe généralement deux types de mortalité aux éoliennes : les collisions avec les éoliennes elles-mêmes, et la destruction de nids par les activités de construction durant la saison de reproduction. En moyenne, chaque éolienne tue 5,9 oiseaux par année. Une mise à l'échelle nationale de ces données nous permet d'estimer que les collisions oiseau-éolienne font annuellement 16 700 victimes (entre 13 300 et 21 600 oiseaux) (Zimmerling et coll., 2013).

Certaines espèces sont plus particulièrement vulnérables aux collisions avec des éoliennes, par exemple les rapaces qui volent le long d'une interface terre-eau. Dans le cas des espèces passériformes, plus petites et plus courantes (parulines, merles, roitelets, etc.), le nombre relativement faible d'espèces touchées ne semble pas représenter une menace pour le niveau des populations. Cependant, compte tenu de la prolifération prévue des parcs d'éoliennes, il convient de voir à ce que les éoliennes soient construites à l'écart des habitats importants pour les oiseaux et des corridors de migration.

Dans les 43 parcs éoliens du Canada pour lesquels il existe des données, la perte totale d'habitat par éolienne est d'environ 1,23 hectare. À partir de cette moyenne, on peut avancer que la perte d'habitat associée à l'ensemble des parcs éoliens du territoire canadien totalise 3 635 hectares. À la lumière des estimations publiées sur les densités de nids, le nombre total de nids touchés (sans tenir compte des activités de construction survenant hors de la saison de reproduction) serait d'environ 5 700 (Zimmerling et coll., 2013).

Il existe quatre parcs éoliens sur l'île de Terre-Neuve : Ramea (six éoliennes), le parc éolien du Saint-Laurent (neuf éoliennes), le projet d'énergie éolienne de Fermeuse (neuf éoliennes) et le projet de jumelage éolien-diesel de Ramea (trois éoliennes; Association canadienne de l'énergie éolienne, 2008). Alors que les menaces que représentent les parcs éoliens n'ont pas été identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires individuelles dans la RCO 8, l'UBM 10 et

l'UBM 12 T.-N.-L., les menaces affectant les oiseaux découlant des collisions avec les éoliennes et la perte d'habitat peuvent augmenter avec le développement accru du secteur de l'énergie à Terre-Neuve-et-Labrador. Toutefois, une collision avec des éoliennes est généralement considérée comme un risque très faible par rapport aux autres sources de mortalité des oiseaux. Ainsi, aucun objectif de conservation ou aucune mesure n'est mentionné dans le tableau 31, car cette menace est considérée comme étant trop faible dans la région.

Tours de communication

Il existe actuellement sur le territoire canadien près de 8 000 tours de communication d'une hauteur de plus de 60 mètres (Longcore et coll*.,* 2012), dont chacune représente un danger pour les oiseaux en migration. Attirés par les balises des tours de communication, les oiseaux sont tués lorsqu'ils frappent les tours ou leurs haubans. La mortalité augmente de façon exponentielle avec la hauteur de la tour, en partie parce que l'utilisation de haubans s'accroît également avec la hauteur de la tour. Le mauvais temps contribue aussi pour beaucoup à la mortalité des oiseaux en migration; la présence de brume et de nuages accroît la superficie illuminée autour des tours et bloque les points de repère célestes utilisés par les oiseaux en migration. En conséquence, les oiseaux tournent dans le halo de lumière artificielle jusqu'à épuisement, ou entrent en collision les uns avec les autres, ou encore avec les tours ou leurs haubans (American Bird Conservancy, 2012).

La mortalité aviaire liée à des collisions avec des tours de communication se répartit de façon inégale entre les espèces et les régions, mais certaines estimations nous laissent croire qu'elle frappe chaque année plus de 220 000 individus au Canada (Longcore et coll*.*, 2012). Dans l'ensemble de la RCO 8 au Canada, les estimations indiquent que les collisions avec des tours tuent environ 20 650 oiseaux chaque année (Longcore et coll*.*, 2012).

C'est chez les migrateurs néotropicaux des familles *Parulidae* (parulines) et *Vireonidae* (viréos) que les collisions avec les tours de communication tuent le plus grand nombre d'oiseaux. Certaines espèces de ces familles sont considérées comme menacées, et la conservation de beaucoup d'autres est jugée préoccupante au Canada ou aux États-Unis. Prise de concert avec la mortalité associée aux tours de communication aux États-Unis (qui est 20 fois supérieure en raison du nombre plus élevé et de la plus grande hauteur des tours américaines) et la mortalité due aux autres ouvrages fixes, la mortalité résultant des collisions avec les tours de communication canadiennes peut avoir un effet négatif sur les tendances démographiques de certaines espèces. Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Lignes de transport d'électricité

Il arrive que des oiseaux meurent en entrant en collision avec des lignes de transport d'électricité ou en s'électrocutant. Les espèces dont la charge alaire est élevée et, par conséquent, dont la capacité de manœuvre est faible, comme la sauvagine, semblent particulièrement sujettes aux collisions (Bevanger, 1998). Les oiseaux de plus grande taille, comme les rapaces et les hérons, semblent plus susceptibles d'être électrocutés, puisque leur corps est assez grand pour couvrir la distance entre les fils et créer un court-circuit. Les rapaces

sont d'autant plus à risque du fait qu'ils ont l'habitude de se percher sur les poteaux électriques. Cependant, les estimations du nombre total de mortalités imputables aux collisions et aux électrocutions peuvent grandement varier (Manville, 2005), et il est difficile de déterminer les impacts à l'échelle des populations. À Terre-Neuve-et-Labrador, la production et la distribution d'électricité sont assurées par deux installations : Newfoundland Power (NP) et Newfoundland and Labrador Hydro (Hydro). Newfoundland Power est le principal distributeur d'électricité sur la partie insulaire de la province et distribue de l'électricité à presque 240 000 clients. Newfoundland and Labrador Hydro est le principal producteur d'électricité du nord de la péninsule de Terre-Neuve et de la partie labradorienne de la province et distribue de l'électricité à près de 40 000 clients. Entre ces deux installations, on compte plus de 20 000 km de lignes de courant électrique, y compris 13 400 km de lignes de distribution et 6 756 km de lignes de transport d'énergie (Newfoundland Power, 2013; Newfoundland and Labrador Hydro, 2013). Néanmoins, on estime qu'au Canada, 161 000 à 802 000 oiseaux sont tués par électrocution chaque année, et qu'un autre 5,3 à 20,6 millions d'oiseaux sont tués par des collisions avec des lignes de transport d'électricité (Calvert et coll*.,* 2013). Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Véhicules

On trouve au Canada un réseau routier de plus de 1,4 million de kilomètres et des centaines d'aéroports (World Bank Indicators, 2012) qui, souvent, sont bordés par des clôtures et de la végétation où les oiseaux peuvent facilement se percher, chercher de la nourriture et nicher. Ces surfaces asphaltées attirent les oiseaux en raison de la chaleur qu'elles dégagent, des flaques d'eau qui se forment en bordure de route, et des sels et autres abrasifs qui y sont épandus. À Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Transports gère plus de 9 500 km d'autoroutes principales et secondaires, dont plus de 900 km font partie de la Transcanadienne, en plus des routes d'accès communautaires qui relient les zones rurales aux centres urbains plus importants (NL Department of Transportation and Works, 2013). Par ailleurs, un réseau de routes d'accès couvre plus de 3 100 km à l'échelle de la province. Ces routes permettent une gestion des ressources naturelles, jouent un rôle de plus en plus important dans le développement de l'écotourisme et sont utilisées par le grand public pour les activités récréatives, la chasse et la récolte de bois de chauffage (NL Department of Natural Resources, 2012d). Les estimations canadiennes actuelles pour les taux annuels de mortalité des oiseaux par des collisions oiseau-automobile sont entre 4,65 et 13,8 millions d'oiseaux par année, pour les routes asphaltées d'une ou deux voies, en dehors des centres urbains. (Bishop et Brogan, 2013).

Le nombre de collisions oiseau-automobile est influencé par l'emplacement de la route, la proximité de la végétation et la vitesse des véhicules. Les rapaces, chouettes et hiboux qui chassent et s'alimentent près des routes sont particulièrement vulnérables, mais de nombreuses espèces prisent les abrasifs et sels de voirie ou sont autrement attirées par les routes et sont donc hautement vulnérables. On ignore quels sont les effets de cette source de mortalité au niveau des populations. Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Prédation par les chats domestiques

En se basant sur le nombre de chats de compagnie au Canada et sur des données publiées ailleurs sur les taux de mortalité imputables aux chats, on estime qu'environ 204 millions d'oiseaux (entre 105 et 348 millions) sont tués chaque année au Canada par les chats domestiques et les chats errants (Blancher, 2013). Le grand écart autour de cette estimation reflète l'imprécision des données existantes sur le nombre moyen d'oiseaux tués par les chats, spécialement par les chats en milieu rural et les chats errants, et un manque d'information sur le nombre de chats errants (par opposition aux chats domestiques ou de compagnie) au Canada.

Les oiseaux qui sont les plus vulnérables à la prédation féline sont ceux qui nichent ou qui s'alimentent sur le sol ou près du sol, ou ceux qui passent beaucoup de temps dans les paysages dominés par les humains (tant en milieu rural qu'en milieu urbain) où les chats sont abondants. La proportion des oiseaux tués par des chats au Canada serait plus haut si ont considérais la prédation additionnelle des chats qui a lieu lorsque les oiseaux migrant ou hivernent aux États-Unis.

À défaut d'étude détaillée sur chacune des espèces touchées, il est difficile d'évaluer si la mortalité imputable à la prédation féline a un effet sur les tendances des populations aviaires au Canada. Il est néanmoins vraisemblable que plusieurs espèces d'oiseaux dans le sud du Canada sont potentiellement vulnérables aux effets de population, à l'échelle locale.

La prédation par les chats domestiques ne représente pas une menace pour une quelconque espèce prioritaire individuelle dans l'une ou l'autre des unités de planification, en raison peut-être du fait que la grande majorité des oiseaux terrestres inscrits en tant qu'espèces prioritaires pour la RCO 8 T.-N.-L. sont présents dans des régions éloignées des zones aménagées où la densité des chats domestiques ou féraux est moindre. Toutefois, certaines exceptions sont constatées, comme l'Hirondelle rustique, le Goglu des prés et le Martinet ramoneur, qui ont tendance à se reproduire près des habitats ou des fermes soumis à une perturbation anthropique, principalement au sein des zones cultivées et aménagées ou des habitats urbains et qui, par conséquent, pourraient être plus sensibles à la prédation par les chats. Aucun objectif de conservation ou aucun mesure ne sont mentionnés dans le tableau 31, car cette menace est considérée comme étant trop faible dans la région.

Pollution

La pollution causée par les produits chimiques industriels, les pesticides et les métaux lourds peut avoir des effets à la fois directs et indirects sur la survie et la reproduction des oiseaux. Quelquefois, les effets de l'exposition aux polluants sont inattendus et n'entraînent pas de conséquences immédiates et mesurables sur les populations aviaires (Eeva et Lehikoinen, 2000; Franceschini et coll., 2008; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Mineau, 2010). Cependant, une exposition chronique peut mener à des déclins marqués des populations aviaires, tels qu'en ont subis les faucons pèlerins de l'est du Canada avant

l'interdiction du DDT. Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pesticides

Selon la plus récente estimation, les pesticides tuent entre 0,96 et 4,4 millions d'oiseaux chaque année au Canada (Mineau, 2010). Cette mortalité se concentre principalement dans les provinces à forte concentration agricole, comme la Saskatchewan, et l'on croit que les pesticides contribuent pour beaucoup au déclin des espèces aviaires prairiales au Canada (Mineau, 2010). Les pesticides peuvent tuer rapidement les oiseaux par contact, ou exercer des effets sous-létaux tels qu'une suppression de la fonction immunitaire ou une réduction de la réponse au stress. Ils peuvent également avoir des effets indirects, comme une réduction du nombre de proies et des changements à la végétation qui altèrent la qualité de l'habitat. Bien que de nombreux pesticides toxiques soient maintenant interdits au Canada, les oiseaux migrateurs y demeurent exposés pendant qu'ils hivernent dans les pays où leur utilisation demeure permise (Mineau, 2010).

À Terre-Neuve-et-Labrador, la plupart des pesticides chimiques utilisés pour la gestion des ressources forestières ont été remplacés par des pesticides biologiques tels que les *Bacillus thuringiensis var. kurstaki* (BTK), qui sont propres à certains groupes d'insectes et qui n'ont démontré aucun effet mortel sur les vertébrés. Cependant, les pesticides sont encore utilisés dans d'autres secteurs pour lutter contre les mauvaises herbes dans les zones industrielles (p. ex. bords de routes, lignes de courant électrique, pipelines, emprises, chemins de fer, sites de puits, parcs d'équipement, barrages, digues et terre non cultivée), pour favoriser la production optimale de fruits et de légumes et pour lutter contre les parasites du bétail et de la volaille dans le secteur agricole, ainsi que pour conserver les paysages, tels que les arbres d'ornement, les arbustes, les fleurs et le gazon sur les terres extérieures résidentielles, commerciales et publiques, y compris les terrains de golf et les cimetières. En 2006, des engrais commerciaux ont été répandus sur plus de 61 km^2 de terre, des herbicides ont été répandus sur 16 km^2, des insecticides sur 5 km^2 et des fongicides sur 2 km^2 (Statistique Canada, 2009). Cependant, Statistique Canada fait remarquer que la zone de terres traitée à l'aide d'herbicides, d'insecticides et de fongicides a été sous-estimée en raison du caractère confus du questionnaire. On rapporte également que 97 % des ménages à Terre-Neuve-et-Labrador ont une pelouse ou un jardin. Parmi ceux-ci, 21 % ont répandu un produit chimique (p. ex. herbicide, insecticide, fongicide) ou un pesticide biologique de façon régulière (44 %) ou pour traiter un problème précis (57 %; Statistique Canada, 2009). Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Produits chimiques toxiques et métaux lourds

Les produits chimiques organiques toxiques et les métaux lourds libérés dans l'environnement peuvent également nuire aux populations aviaires. Bien que certaines substances chimiques industrielles comme les BPC soient réglementées, on s'inquiète des nouvelles substances chimiques telles que les ignifugeants (p. ex. PBDE) qui entrent dans la fabrication des ordinateurs, des pièces d'automobiles et des matériaux de rembourrage et dont on ignore en grande partie les effets sur les espèces sauvages (Environnement Canada, 2003). Les espèces

nécrophages sont intoxiquées par la grenaille de plomb ou les fragments de balle enfouis dans les carcasses des animaux chassés, tandis que les huards et d'autres espèces aquatiques sont exposés au plomb des fusils de chasse, des pesées et des turluttes qu'ils ingèrent lorsqu'ils avalent de petits cailloux pour leur gésier ou qu'ils dévorent des poissons-appâts encore attachés à la ligne et à la pesée (Scheuhammer et Norris, 1996; Scheuhammer et coll., 2003). Dans certaines régions, l'empoisonnement par le plomb contenu dans les lests et les turluttes peut être responsable d'environ la moitié de la mortalité des plongeons huards adultes dans leurs territoires de reproduction (Scheuhammer et Norris, 1996). Les oiseaux sont également vulnérables à la bioaccumulation d'autres métaux toxiques, comme le méthylmercure et le sélénium, lorsqu'ils consomment des proies qui ont été exposées à ces substances.

Les effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds (p. ex. consommation ou bioaccumulation d'eau et de sédiments contaminés, exposition aux polluants aux emplacements d'élimination industriels comme les effluents de mine, le mercure, les polychlorobiphényles), ainsi que la dégradation de l'habitat menant à une acidification ou à des modifications dans la composition chimique de l'eau, ont été identifiés en tant que menaces pour neuf espèces prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., huit espèces prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. et huit espèces prioritaires dans l'UBM 12 T.-N.-L. dans les catégories d'habitat suivantes : plans d'eau (intérieurs et marins), habitats riverains, milieux humides, zones côtières (au-dessus de la marée haute et intertidale) et habitats urbains (tableau A3). Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pollution par le pétrole

Le pétrole peut être introduit dans l'environnement de façon accidentelle, par un déversement délibéré, ou par les bassins de confinement des résidus. La pollution pétrolière peut résulter d'un événement ponctuel de grande envergure - comme la fuite de pétrole survenue dans le golfe du Mexique en 2010 - ou de nombreux épisodes de moindre ampleur. Au large de la côte sud de Terre-Neuve, on a estimé que plus de 300 000 oiseaux sont tués par des déversements de pétrole chaque année (Wiese et Robertson, 2004), en grande partie à cause du déversement d'hydrocarbures par les navires. Selon les estimations, les déversements de pétrole provenant des navires tuent annuellement entre 217 800 et 458 600 oiseaux (Calvert et coll., 2013). Normalement, les oiseaux plongeurs sont le plus menacés par le mazoutage, mais tous les oiseaux qui entrent en contact avec du mazout sont vulnérables. Les hydrocarbures peuvent avoir des effets directs sur les oiseaux notamment en provoquant l'hypothermie (résultant d'une perte du pouvoir imperméabilisant des plumes à la suite d'une contamination pétrolière) ou par toxicité (ingestion de mazout lors du toilettage ou inhalation de composés organiques volatils) et des effets indirects par réduction de la disponibilité des proies ou par altération de la qualité de l'habitat. Bien qu'il existe des techniques pour nettoyer et réadapter les oiseaux mazoutés, beaucoup meurent avant, pendant et après les tentatives de sauvetage (Brown et Lock, 2003).

Le golfe du Saint-Laurent est le point de passage de la circulation maritime vers le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario, tandis que les Grands Bancs au large de la côte de l'île de Terre-Neuve abritent les principaux champs de pétrole et soutiennent les échanges

internationaux par l'intermédiaire du transport maritime. Compte tenu d'une exploration et une exploitation pétrolière et gazière intensives extracôtières et de la circulation au sein ou à proximité des régions des UBM 10 et 12 de T.-N.-L, la zone est vulnérable aux déversements de pétrole accidentels et intentionnels, et sans surprise, la mortalité causée par les déversements et les rejets de pétrole ont été identifiés comme étant une menace pour 35 espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L. et pour 22 espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 12 T.-N.-L. dans les zones côtières (intertidales) et les eaux marines (tableau A3). Voir le tableau 31 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Tableau 31. Objectifs et mesures de conservation associés à la mortalité aviaire causée par les collisions, les chats et les contaminants.

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Mortalité causée par les collisions						
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les bâtiments	1.1 Zones urbaines et d'habitation 1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les fenêtres et les bâtiments	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Appliquer les pratiques de gestion bénéfiques pour l'aménagement de bâtiments sans danger pour les oiseaux, notamment en installant des fenêtres sans danger pour les oiseaux, en atténuant la réflexion des fenêtres, en installant des marqueurs visuels permettant aux oiseaux de percevoir les fenêtres et en réduisant la pollution lumineuse	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Toutes les espèces Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) Épervier brun
Mortalité aviaire causée par les collisions avec des tours de communication, particulièrement durant la migration	1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les structures artificielles	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Suivre les pratiques de gestion bénéfiques pour réduire la mortalité aviaire lors de la construction de nouvelles tours de communication Éteindre les balises à illumination constante des tours existantes et s'assurer que les balises restantes comportent une phase de noirceur complète et synchronisée Prendre des mesures pour éviter le haubanage et réduire la hauteur des nouvelles tours, et éviter les emplacements où, en raison de la topographie, les oiseaux en migration sont susceptibles de s'y trouver en abondance Rénover les tours existantes de façon à appliquer le maximum possible de lignes directrices	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	Toutes les espèces Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Grive à joues grises Paruline à tête cendrée Roselin pourpré Bruant des marais Moucherolle à ventre jaune Bruant à gorge blanche
Mortalité aviaire causée par les collisions avec	4.2 Réseaux de services publics et voies de	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les câbles de	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée	Dans les zones à haut risque, apporter des améliorations aux lignes électriques de façon à minimiser le	2.1 Gestion de sites ou de zones	Sauvagine Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des

Tableau 31 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
les lignes de transport d'électricité et par les électrocutions accidentelles	service	service public et les tours de transmission	aux collisions	risque d'électrocution pour les rapaces. Dans le cas de nouveaux projets d'exploitation, installer les lignes de transport d'électricité sous terre. Utiliser des marqueurs ou de la peinture pour accroître la visibilité des lignes électriques dans les zones où les collisions sont nombreuses. Éviter d'installer les lignes au-dessus ou à proximité des milieux humides.		menaces pour les espèces suivantes : Chouette épervière Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les véhicules	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les véhicules	2.7 Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions	Installer des panneaux de signalisation ou aménager des ralentisseurs pour réduire la vitesse des véhicules dans les secteurs à grande activité aviaire Éliminer les végétaux qui attirent les oiseaux dans les bordures routières et les terre pleins centraux Promouvoir l'utilisation de plans de gestion des sels de voirie pour éviter d'épandre inutilement certains sels de voirie (qui attirent les oiseaux) sur les routes Éviter de construire des routes dans les habitats aviaires de grande valeur	2.1 Gestion de sites ou de zones 1.1 Protection de sites ou de zones	Toutes les espèces Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Engoulevent d'Amérique Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) Roselin pourpré Épervier brun Bécassine de Wilson
Les effets démographiques des collisions sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Accroître la compréhension des effets sur les populations de la mortalité causée par les collisions	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclins des populations	Évaluer l'importance biologique de la mortalité aviaire imputable à toutes les sources de collisions.	8.1 Recherche	Toutes les espèces

Tableau 31 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Contaminants environnementaux						
Mortalité, effets sous-létaux, réduction des populations d'espèces proies et modifications d'habitat imputables à une exposition à des pesticides ou à l'application de pesticides	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité et les effets sous-létaux des pesticides sur les oiseaux Réduire les effets des pesticides sur les espèces proies	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'application de pesticides 5.1 Conserver les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies	Réduire substantiellement l'épandage de pesticides/rodenticides/herbicides au Canada. Quand il est impossible d'éviter leur emploi, il faudrait les utiliser dans le cadre d'un système intégré de lutte antiparasitaire. Mieux réglementer les pesticides/rodenticides /herbicides au Canada pour réduire la mortalité aviaire	5.2 Politiques et règlements 5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé	**Toutes les espèces** Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Hirondelle rustique Butor d'Amérique Canard noir Paruline à gorge noire Goglu des prés Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) Martinet ramoneur Grand Harle Engoulevent d'Amérique Bécasseau variable Sarcelle d'hiver Arlequin plongeur (population de l'Est) Bécasseau minuscule Petit Chevalier Paruline à tête cendrée Fou de Bassan Moucherolle à côtés olive Fuligule à collier Épervier brun Macreuse à front blanc
Mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants (y compris les précipitations acides).	9.2 Eaux résiduaires industrielles et militaires	Réduire la mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec l'industrie et les décideurs pour réduire la quantité de métaux lourds et d'autres contaminants rejetés dans l'environnement	5.3 Normes et bonnes pratiques du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	Toutes les espèces Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Butor d'Amérique Garrot d'Islande (population de l'Est)

Tableau 31 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
						Macreuse noire Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) Eider à duvet Garrot à œil d'or Plongeon huard Grand Harle Arlequin plongeur (population de l'Est) Grèbe esclavon Mouette blanche Océanite cul-blanc Fou de Bassan Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) Petit Pingouin Grèbe jougris Plongeon catmarin Quiscale rouilleux Guillemot de Brünnich Courlis corlieu Macreuse brune
Mortalité des oiseaux aquatiques causée par le mazoutage	9. Pollution	Réduire la mortalité causée par la pollution par les hydrocarbures	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de la pollution par les hydrocarbures 5.1 Conserver les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies	Bonifier les capacités de surveillance et d'application de la loi pour réduire la pollution pétrolière chronique causée par le rejet illégal de résidus de cale et le nettoyage des réservoirs de mazout Intensifier les activités d'éducation et de sensibilisation pour faire en sorte que l'industrie pétrolière et les instances de réglementation connaissent les effets potentiels sur les oiseaux et prennent des mesures pour prévenir l'exposition de ces derniers au pétrole	5.4 Conformité et application de la loi 4.3 Sensibilisation et communications	Toutes les espèces Mais spécifiquement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Canard noir Macareux moine Garrot d'Islande (population de l'Est) Mouette rieuse Mouette tridactyle Macreuse noire Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) Eider à duvet Garrot à œil d'or Grand Harle Guillemot marmette Sterne pierregarin

Tableau 31 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
						Puffin cendré Mergule nain Puffin majeur Grand labbe Arlequin plongeur (population de l'Est) Grèbe esclavon Mouette blanche Eider à tête grise Océanite cul-blanc Petit Chevalier Harelde kakawi Puffin des Anglais Fou de Bassan Bécasseau violet Petit Pingouin Grèbe jougris Plongeon catmarin Bécasseau sanderling Puffin fuligineux Macreuse à front blanc Guillemot de Brünnich Courlis corlieu Bécasseau à croupion blanc Macreuse brune
Les effets de la pollution sur les populations sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets de la pollution sur les populations	7.4 Améliorer la compréhension des causes des déclins des populations	Évaluer les effets du PBDE et d'autres substances chimiques sur les indices vitaux des oiseaux Évaluer dans quelle mesure les pesticides réduisent la disponibilité des proies pour les insectivores aériens Améliorer la capacité de surveiller et de comprendre les effets des concentrations de contaminants chez les oiseaux	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	Toutes les espèces

Tableau 31 (suite)

Menaces identifiées	Catégorie de menaces	Objectif	Catégorie d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				Continuer d'acquérir de l'information sur le mazoutage des oiseaux aquatiques au moyen d'initiatives telles que le Programme des oiseaux mazoutés en mer		

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont déjà mesurables dans de nombreux habitats aviaires et ont entraîné des déplacements d'aires de répartition et des changements dans les périodes de migration et de reproduction de certaines espèces (National Audubon Society, 2009; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009). Les changements climatiques toucheront l'avifaune de tous les habitats. Les espèces les plus vulnérables seront vraisemblablement celles qui dépendent des écosystèmes océaniques et celles qui fréquentent les zones côtières, insulaires, prairiaux, arctiques et alpins (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010). L'évolution du climat pourrait également faciliter la transmission de maladies, l'introduction de nouveaux prédateurs et l'invasion d'espèces non indigènes qui modifient la structure de l'habitat et la composition des communautés (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Faaborg et coll., 2010). Voir les tableaux 32 et 33, qui présentent un résumé des répercussions des changements climatiques et des objectifs de conservation.

Lors d'un exercice récent, on a utilisé la modélisation bioclimatique pour prédire les changements dans les aires de répartition des espèces aviaires, en se basant sur les changements climatiques prévus pour différentes périodes temporelles et selon différents scénarios d'émissions (Lawler et coll., inédit, Lawler et coll., 2009). Dans les modèles bioclimatiques, on a recours à des associations statistiques entre l'aire de répartition actuelle d'une espèce et un ensemble de variables climatiques pour prédire les aires de répartition futures sous de nouvelles conditions climatiques. L'étude portait sur les espèces aviaires prioritaires que l'on trouve actuellement à l'intérieur des RCO au Canada. Les résultats indiquent que le changement des espèces aviaires au Canada sera le plus marqué dans les régions nordiques de conservation des oiseaux, en raison du déplacement continu des aires de répartition vers le nord dans les décennies à venir. Dans la RCO 8 de T.-N.-L., le modèle prévoit un gain de 19 espèces et une perte de 48 espèces, pour un changement total (gains d'espèces + pertes d'espèces) de 52 %.

Dans la région de l'Atlantique, les vents, les précipitations, l'activité orageuse et la glace de mer sont tous des éléments importants dans la détermination des conditions locales et sont influencés par les changements climatiques à l'échelle mondiale. Terre-Neuve-et-Labrador est une grande province côtière dont le climat est fortement influencé par les conditions de la mer probablement touchées par les changements climatiques. La RCO 8 T.-N.-L. subit de nombreux impacts à long terme des changements climatiques tels que des changements dans la fréquence des incendies de forêt, des variations volatiles dans les conditions météorologiques saisonnières entraînant un climat plus chaud et une augmentation des précipitations totales qui tombent sur la partie la plus à l'ouest de Terre-Neuve, mais une diminution des précipitations d'été dans la plupart des régions intérieures l'eau (NL Department of Environment and Conservation, 2012). Les changements climatiques devraient également mener à une diminution et à une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans, les tempêtes et les inondations dans la région. Parallèlement, des changements dans les conditions de neige en hiver ou les périodes sans pluie peuvent avoir une incidence sur le

ruissellement et la qualité générale de l'eau (NL Department of Environment and Conservation, 2012).

Dans les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador (UBM 10), certaines des principales répercussions des changements climatiques devraient être les suivantes : aggravation de l'érosion côtière, élévation du niveau de la mer dans toutes les zones à l'exception du lac Melville et augmentation de la gélifraction dans les emplacements côtiers (Catto, 2005). Le rythme d'élévation du niveau de la mer autour de Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté au cours des 300 dernières années. Il est plus important sur la presqu'île Avalon (3 à 5 mm par an) de l'île de Terre-Neuve et diminue en remontant vers le nord (NL Department of Environment and Conservation, 2012). Le réchauffement, l'expansion des océans et la fonte des glaciers mènent à cette augmentation du niveau de la mer, ce qui renforce l'action des vagues le long de la côte et aggrave l'érosion. La formation de glace de mer sert à protéger ces côtes de l'érosion provoquée par les vagues; ainsi, une diminution de la glace de mer provoquée par les changements climatiques accroît la vulnérabilité de ces côtes. Le phénomène d'érosion a déjà été observé dans certaines régions de cette province, comme les côtes situées entre Stephenville et la péninsule de Port au Port et le sud de la baie de la Conception ou Greenspond. La glace arctique fond également et entraîne un déplacement accru de l'eau douce vers l'Atlantique Nord. L'augmentation de l'eau douce aura un impact sur la circulation océanique et les écosystèmes marins lorsqu'elles atteindront le sud, c'est-à-dire les régions du Bas-Arctique du nord de la mer du Labrador (NL Department of Environment and Conservation, 2012b).

Dans le golfe du Saint-Laurent (UBM 12), certaines des répercussions des changements climatiques devraient être les suivantes : changements des eaux de surface et des eaux intermédiaires ainsi que de la couverture de glace (Galbraith et coll., 2010), modification de la climatologie des tempêtes et élévation du niveau de la mer (Shaw et coll., 1996), ainsi qu'une diminution de l'eau douce dans le fleuve Saint-Laurent, ce qui pourrait avoir une incidence sur la circulation de l'eau et la stratification du golfe (Saucier et coll., 2009). Certaines répercussions pourraient comprendre une diminution de la salinité en raison de l'augmentation de l'eau douce en provenance de l'Arctique (Greene et coll., 2008). En outre, les niveaux d'oxygène naturellement faibles à l'embouchure du golfe du Saint-Laurent devraient diminuer davantage à mesure que l'eau se réchauffe; il s'agit d'un point préoccupant pour les zones côtières et les ports situés le long du golfe (Gilbert et coll., 2005).

Dans la RCO 8 T.-N.-L., 13 espèces d'oiseaux prioritaires sont touchées par les changements climatiques par le biais de changements dans la structure de l'habitat, les aires de répartition, les réseaux trophiques, la période d'indices saisonniers, ainsi que par le biais d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes, de l'élévation du niveau de la mer et d'une productivité réduite due aux conditions météorologiques exceptionnelles (tableaux 31 et 32), par rapport à 10 espèces dans l'UBM 10 T.-N.-L. et 11 dans l'UBM 12 T.-N.-L.

Afin de maintenir des populations saines d'oiseaux dans le contexte des changements climatiques, il faut soigneusement planifier les mesures de conservation et les mettre en œuvre

de façon telle à tempérer le plus possible les effets négatifs des changements climatiques pour la faune ailée (Faaborg et coll., 2010).

Tableau 32. Exemples des effets actuels et prévus des changements climatiques sur les populations d'oiseaux au Canada, et quelques espèces d'oiseaux touchées.
Nota : La liste n'est pas complète; elle ne comprend que des exemples d'espèces pour lesquelles les effets des changements climatiques ont été suggérés et documentés.

Effets potentiels et avérés des changements climatiques	Exemples d'espèces touchées
Désalignement du pic de la période de reproduction et du pic d'abondance d'aliments	Hirondelle rustique, Bécasseau sanderling
Allongement de la saison de reproduction	Bécasseau minuscule
Perte d'habitat résultant de changements à l'écosystème (p. ex. avancée de la ligne des arbres)	Plongeon huard, Engoulevent d'Amérique, Pluvier siffleur (*melodus*), Bécasseau semipalmé
Augmentation du nombre d'épisodes de mauvais temps	Goglu des prés, Océanite cul-blanc, Moucherolle à côtés olive
Introduction de nouveaux prédateurs et compétiteurs	Paruline à gorge noire, Sterne pierregarin, Grive à joues grises, Fou de Bassan
Déplacement des aires de répartition vers le nord et depuis les secteurs côtiers vers l'intérieur	Pluvier bronzé, Bécasseau minuscule
Le changement dans la température et les courants océaniques se répercutent sur la productivité et les réseaux alimentaires marins.	Faucon pèlerin, Mergule nain
Le dégel du pergélisol et une hausse de l'évaporation entraîneront des déplacements de végétation et la disparition de milieux humides dans les habitats arctiques.	Quiscale rouilleux

Tableau 33. Objectifs et mesures de conservation proposés pour affronter les changements climatiques.

Menaces identifiées	Sous-catégories de menaces	Objectifs	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées (cote des menaces)
Les changements climatiques touchent l'habitat et ont une incidence négative sur la survie et la productivité des oiseaux.	11.1 Évolution et altération de l'habitat	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6.1 Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	5.2 Politiques et règlements	RCO 8 de T.-N.-L. Pluvier bronzé (É) Hirondelle rustique (F) Plongeon huard (M) Bécasseau minuscule (É) Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*) (M) Pluvier siffleur (*melodus*) (É) Quiscale rouilleux (F) Bécasseau semipalmé (É) UBM 10 de T.-N.-L. Mergule nain (M) Petit Chevalier (É) Pluvier siffleur (*melodus*) (É) Bécasseau sanderling (É) Bécasseau à croupion blanc (É) UBM 12 de T.-N.-L. Pluvier argenté (É) Bécasseau variable (É) Bécasseau minuscule (É) Petit Chevalier (É) Pluvier siffleur (*melodus*) (É) Bécasseau sanderling (É) Bécasseau semipalmé (É) Courlis corlieu (É)
		Atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat des oiseaux	6.2 Gérer en fonction de la résilience des habitats face aux changements climatiques	Gérer les habitats de façon telle à en accroître la résilience, pour permettre aux écosystèmes de perdurer malgré les perturbations et les conditions changeantes. Minimiser les stresseurs anthropiques (comme le développement ou la pollution) pour aider à maintenir la résilience.	1.1 Protection de sites ou de zones	
				Gérer les zones tampons et la matrice entre les aires protégées pour encourager les déplacements d'espèces sur l'ensemble du paysage Gérer les écosystèmes de façon telle à maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en bonifiant l'habitat aviaire	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Incorporer les déplacements d'habitats prévus aux plans d'échelle paysagère (p. ex., quand on établit des aires protégées, s'assurer de préserver des corridors nord-sud pour faciliter le	5.2 Politiques et règlements	

Tableau 33 (suite)

Menaces identifiées	Sous-catégories de menaces	Objectifs	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées (cote des menaces)
				déplacement vers le nord des aires de répartition des espèces aviaires)		
Les effets des changements climatiques sur les niveaux de population sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets des changements climatiques sur les oiseaux et leurs habitats	7.5 Améliorer la compréhension des effets potentiels des changements climatiques	Déterminer quelles espèces sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Étudier les effets cumulatifs des changements climatiques. Étudier les réponses comportementales aux changements climatiques (p. ex. déplacements de l'aire de répartition, modification des taux démographiques, modification des périodes de reproduction et de migration) au moyen de recherches à long terme Continuer de surveiller les populations aviaires pour pouvoir déterminer les changements d'abondance et de répartition Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	RCO 8 de T.-N.-L. Pluvier bronzé (É) Bécasseau minuscule (É) Pluvier siffleur (*melodus*) (É) Bécasseau semipalmé (É) Courlis corlieu (É) UBM 10 et 12 de T.-N.-L. Bécasseau maubèche (*rufa*) (É)

Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations

Surveillance des populations

Pour la compilation des éléments 1 et 3 (Évaluation des espèces et Objectifs en matière de population), il est nécessaire de procéder à une estimation des tendances démographiques pour chaque espèce. Cependant, il y a de nombreuses espèces pour lesquelles nous sommes actuellement incapables d'attribuer une cote de tendance démographique (TD); on leur a généralement attribué l'objectif démographique « Évaluer/maintenir ». L'incapacité d'attribuer une cote TD peut résulter d'un manque de données de surveillance pour l'ensemble de la RCO, ou du fait que certaines espèces sont insuffisamment couvertes par les techniques courantes de surveillance. Pour pouvoir évaluer efficacement les espèces dont la conservation est jugée préoccupante, et surveiller l'évolution future de la situation des espèces qui n'est pas encore préoccupante, nous devons procéder à une surveillance plus exhaustive qui nous permettra de faire une estimation des tendances démographiques pour toutes les espèces aviaires du Canada. Cependant, il faut comprendre que les tendances démographiques de certaines espèces sont plus faciles à dégager à des échelles plus grandes ou plus petites que la RCO, et que le manque de données sur les tendances de ces espèces à l'échelle de la RCO ne devrait pas empêcher de prendre des mesures de conservation les concernant.

Le manque d'information sur la situation de la population est perçu comme une préoccupation importante de conservation pour 9 des 37 espèces d'oiseaux prioritaires dans la RCO 8 T.-N.-L., pour 26 des 39 espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 10 T.-N.-L.et 22 des 29 espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 12 T.-N.-L. Le tableau 34 présente une liste de recommandations visant à combler les lacunes en matière de connaissances afin de permettre des estimations fiables des tendances de population pour ces espèces et d'étudier les facteurs qui sont à l'origine des déclins de population.

Un examen des programmes de surveillance aviaire mené récemment par Environnement Canada (Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire, 2012) a produit les recommandations suivantes pour chacun des quatre principaux groupes d'espèces :

Oiseaux terrestres

- proposer des options pour la surveillance terrestre des espèces dans tout le milieu boréal du Canada;
- évaluer la capacité de surveiller les migrations et d'effectuer des relevés par listes de contrôle pour contribuer à répondre aux besoins d'Environnement Canada en matière de surveillance;
- évaluer la faisabilité d'améliorer la surveillance des populations dans le but de mieux comprendre les causes des changements démographiques et évaluer le rapport coût-efficacité de cette mesure.

Oiseaux de rivage

- mettre au point des méthodes d'échantillonnage plus fiables pour le décompte des oiseaux de rivage en migration afin de régler les problèmes de biais;
- accroître la participation de l'Amérique latine à la surveillance des oiseaux de rivage dans leurs quartiers d'hiver, notamment le bécasseau maubèche.

Oiseaux aquatiques

- évaluer d'autres stratégies pour combler le manque de couverture des oiseaux aquatiques coloniaux et des oiseaux des marais;
- tenir compte à la fois des coûts et de la réduction possible des risques;
- réaliser les projets pilotes nécessaires pour évaluer les options.

Sauvagine

- mettre au point des stratégies pour réduire les dépenses dans les relevés des espèces de sauvagine nicheuses des Prairies et de l'Est, tout en maintenant une précision acceptable dans l'estimation des populations;
- examiner les besoins en information et les dépenses relatifs aux programmes de baguage des canards;
- revoir les ressources consacrées à la surveillance des eiders et des macreuses dans le but d'obtenir un ensemble de relevés plus efficace.

Environnement Canada a l'intention de mener des discussions supplémentaires avec d'autres représentants du gouvernement et les principaux acteurs de la conservation des oiseaux et de leurs habitats au sujet des priorités et des besoins en matière de surveillance des populations d'oiseaux non seulement pour la RCO 8 T.-N.-L. et les unités marines qui lui est associée, mais également pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de la région de l'Atlantique.

Tableau 34. Objectifs possibles de surveillance pour les espèces prioritaires pour lesquelles il n'y a pas suffisamment d'informations pour estimer de manière fiable les tendances démographiques dans l'échelle de la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L.

Objectif	Espèces prioritaires touchées
1. Augmenter et améliorer la surveillance grâce à des relevés appropriés afin de déterminer les tendances démographiques des espèces prioritaires.	**RCO 8 de T.-N.-L.** Pluvier bronzé, Hirondelle rustique, Goglu des prés, Martinet ramoneur, Grand Harle, Engoulevent d'Amérique, Grive à joues grises, Bécasseau minuscule, Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*), Quiscale rouilleux, Bécasseau semipalmé, Hibou des marais, Macreuse à front blanc, Courlis corlieu **UBM 10 de T.-N.-L.** Garrot d'Islande, Macreuse noire, Garrot à œil d'or, Plongeon huard, Grand harle, Guillemot marmette, Sterne pierregarin, Puffin cendré, Mergule nain, Grand Labbe, Puffin majeur, Mouette blanche, Eider à tête grise, Océanite cul-blanc, Petit Chevalier, Harelde kakawi, Puffin des Anglais, Bécasseau violet, Petit Pingouin, Bécasseau maubèche (*rufa*), Grèbe jougris, Plongeon catmarin, Bécasseau sanderling, Chevalier solitaire, Puffin fuligineux, Guillemot de Brünnich, Courlis corlieu, Macreuse brune **UBM 12 de T.-N.-L.** Garrot d'Islande, Macreuse noire, Pluvier argenté, Eider à duvet, Garrot à oeil d'or, Sterne pierregarin, Mergule nain, Bécasseau variable, Puffin majeur, Grèbe esclavon, Mouette blanche, Bécasseau minuscule, Petit Chevalier, Harelde kakawi, Bécasseau violet, Bécasseau maubèche (*rufa*), Grèbe jougris, Bécasseau sanderling, Bécasseau semipalmé, Puffin fuligineux, Courlis corlieu, Chevalier semipalmé

Recherche

Cette section vise à circonscrire les principaux domaines où le manque d'information a entravé la capacité de comprendre les besoins en matière de conservation et de formuler des recommandations sur les mesures de conservation à prendre. Les objectifs de recherche présentés portent sur la situation dans son ensemble, sans nécessairement préciser l'échéancier des études nécessaires pour déterminer les besoins des espèces individuelles (tableau 35). La réalisation de projets de recherches nous permettra de bonifier les versions futures des stratégies de la RCO, de focaliser les futurs efforts de mise en œuvre et de concevoir de nouveaux outils de conservation.

Le tableau 35 présente une liste préliminaire des besoins en matière de recherche pour la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. et sera utilisé comme point de départ pour les discussions supplémentaires à venir avec d'autres représentants du gouvernement, les principaux acteurs de conservation des oiseaux et de leur habitat et des scientifiques au sujet des besoins et des priorités en matière de recherche, non seulement pour la RCO 8 T.-N.-L. et ses unités marines associées que pour tous les oiseaux prioritaires au sein de la région de l'Atlantique.

Tableau 35. Objectifs généraux de recherche dans la RCO 8, UBM 10 et UBM 12 T.-N.-L.

Objectif	Espèces prioritaires touchées
1. Cartographier les changements de couverture terrestre qui sont survenus entre les périodes de référence établies dans le cadre des stratégies des RCO et aujourd'hui afin d'évaluer les transitions d'habitat pouvant découler des changements climatiques et comment ces transitions touchent les espèces prioritaires.	**RCO 8 de T.-N.-L.** Pluvier bronzé, Bécasseau minuscule, Pluvier siffleur (*melodus*), Bécasseau semipalmé, Courlis corlieu
2. Mettre en œuvre des programmes de recherche pour déterminer toutes les menaces possibles affectant les espèces et leurs effets sur les populations d'espèces.	**RCO 8 de T.-N.-L.** Pluvier siffleur (*melodus*), Bec-croisé des sapins (*percna*) **UBM 10 et 12 de T.-N.-L.** Pluvier siffleur (*melodus*)

Menaces à l'extérieur du Canada

Bon nombre d'espèces aviaires observées au Canada passent une partie significative de leur cycle de vie en dehors du pays (figure 47). Ces espèces font face à différentes menaces lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada. D'ailleurs, les menaces affectant certaines espèces migratrices peuvent être plus graves en dehors de la saison de reproduction (Calvert et coll., 2009). Des 37 espèces prioritaires de la RCO 8 de T.-N.-L., 11 (30 %) sont des espèces migratrices et passent une partie de leur cycle annuel — la moitié de l'année sinon plus — hors du Canada.

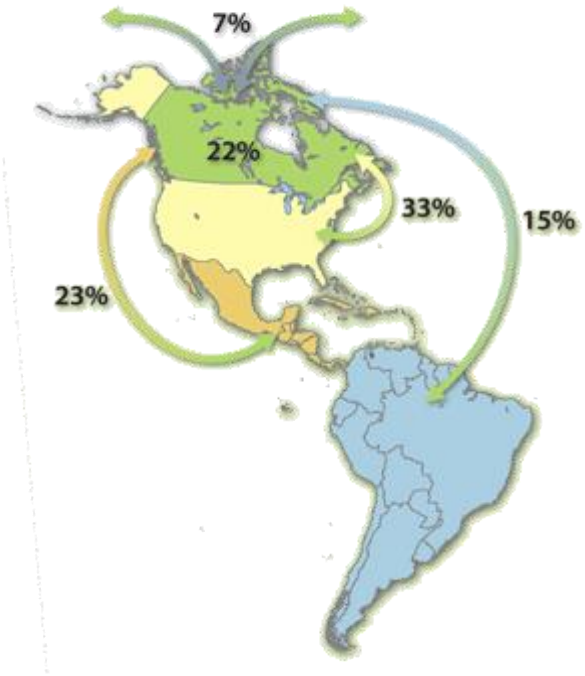

Figure 47. Pourcentage des oiseaux nicheurs canadiens qui migrent à l'extérieur du Canada durant une partie de leur cycle de vie (ICOAN, 2012).

Comme pour l'évaluation des menaces affectant les espèces prioritaires en sol canadien, nous avons recensé la documentation pour dégager les menaces qui planent sur les espèces prioritaires lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur du Canada. Le manque de données a été un problème constant dans cet exercice. On en sait peu sur les menaces auxquelles font face bien des espèces durant la migration ou lorsqu'elles vivent dans leur aire d'hivernage. D'ailleurs, les quartiers d'hiver et l'utilisation des habitats de certaines espèces sont peu connus, si tant est qu'ils le soient. De même, peu d'information permet d'associer des aires d'hivernage données à des populations nicheuses particulières, ce qui rend difficile la corrélation entre les déclins de populations nicheuses et des problèmes qui pourraient se poser dans les quartiers d'hiver. De plus, les données existantes sur les espèces migratrices hivernantes sont largement influencées par le travail effectué aux États-Unis, et peu d'études proviennent du Mexique, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud. Bien que bon nombre des menaces relevées aux États-Unis

puissent vraisemblablement toucher les espèces dans toute leur aire de répartition, des problèmes particuliers pouvant se poser hors des États-Unis ont peut-être été négligés. L'absence de menaces dans une région peut indiquer que les recherches nécessaires n'ont pas encore été menées (ou n'ont pas été publiées en anglais). Étant donné le peu d'information existant sur la répartition des oiseaux en dehors de la saison de reproduction, nous n'avons pas pu évaluer l'ampleur ni la gravité des menaces qui affectent les espèces prioritaires lorsqu'elles sont hors du Canada.

Malgré cela, certains renseignements sont disponibles pour informer le travail de conservation en dehors du Canada (figure 48). Les espèces prioritaires de la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. sont exposées à la perte ou à la dégradation d'habitats de migration et d'hivernage clés. Les principales sources de perte et de dégradation de l'habitat sont l'aménagement des pâturages et des milieux humides à des fins agricoles (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes ») et l'aménagement résidentiel (1.1 Zones urbaines et d'habitations). La menace liée à la perte et à la dégradation des haltes migratoires ou de l'habitat d'hivernage est plus importante pour les espèces qui ont des aires d'hivernage relativement petites et concentrées. D'autres espèces, comme le Bécasseau semipalmé, sont particulièrement vulnérables puisqu'un grand nombre d'individus de l'espèce se concentrent dans seulement quelques sites clés de halte migratoire; la dégradation ou la perte de ces sites pourrait avoir des effets dévastateurs sur l'espèce.

Outre la perte d'habitat, les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 8 T.-N.-L. sont également touchées par une augmentation de la mortalité causée par des sources humaines pendant la migration et l'hivernage. Les collisions avec les structures artificielles telles que les bâtiments, les tours et les lignes de courant électrique sont une menace importante pendant la migration (1.1 Zones urbaines et d'habitations, 1.2 Zones commerciales et industrielles et 4.2 Réseaux de services publics), en particulier pour les oiseaux terrestres. La mortalité découlant des activités de chasse légale et illégale (5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres), y compris l'ingestion de grenaille de plomb, est une source importante de mortalité affectant les oiseaux prioritaires de la RCO 8 T.-N.-L. également.

Bien que les menaces susmentionnées soient importantes pour les oiseaux prioritaires des trois unités de Terre-Neuve-et-Labrador, certaines menaces plus particulièrement touchent les unités biogéographiques marines dans ce cas (figures 49 et 50). La menace la plus importante affectant les espèces des UBM 10 et 12 de T.-N.-L. est la mortalité liée à l'exposition aux contaminants sur les routes migratoires et sur les aires d'hivernage (9.2 Effluents industriels et militaires). Bien que cette menace pèse également sur les espèces de la RCO 8 T.-N.-L., elle est de loin la plus importante dans le cas des espèces marines.

Une autre menace internationale particulièrement préoccupante pour les espèces marines découle des activités de pêche (5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques). Les prises accessoires, ainsi que certaines activités aquacoles, entraînent une mortalité des espèces prioritaires sur les routes migratoires et les aires d'hivernage.

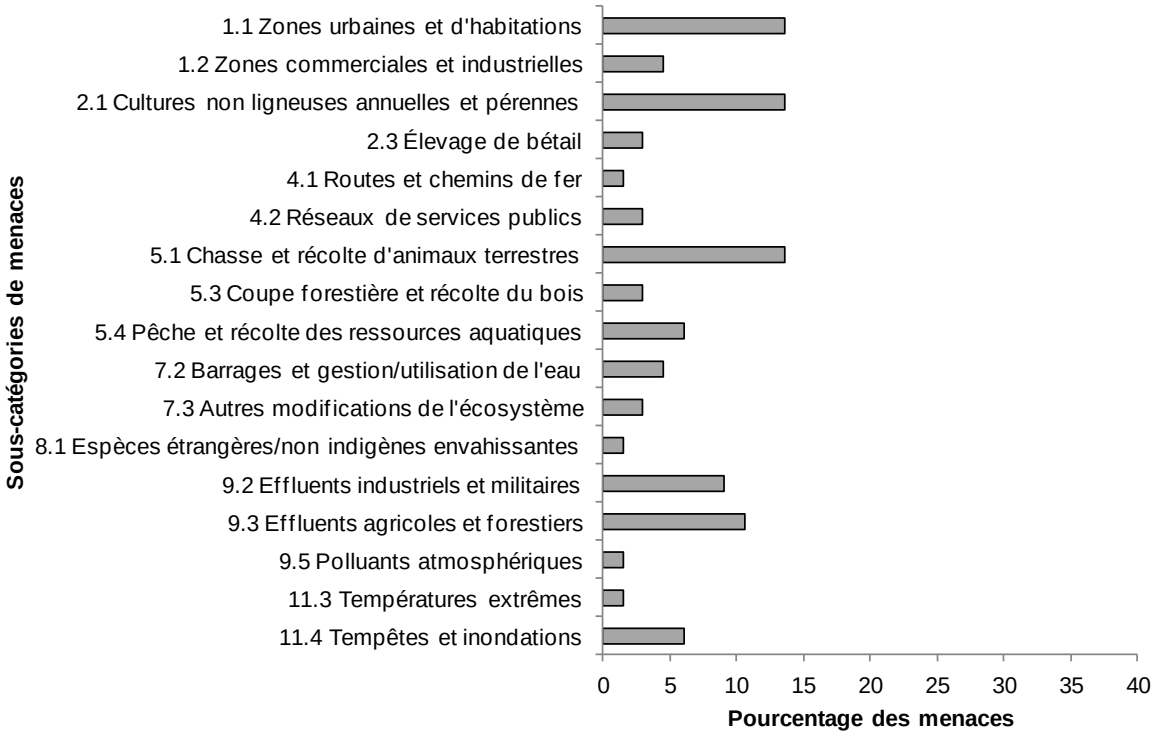

Figure 48. Pourcentage des menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans la RCO 8 de T.-N.-L. lorsqu'elles sont hors du Canada.
Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

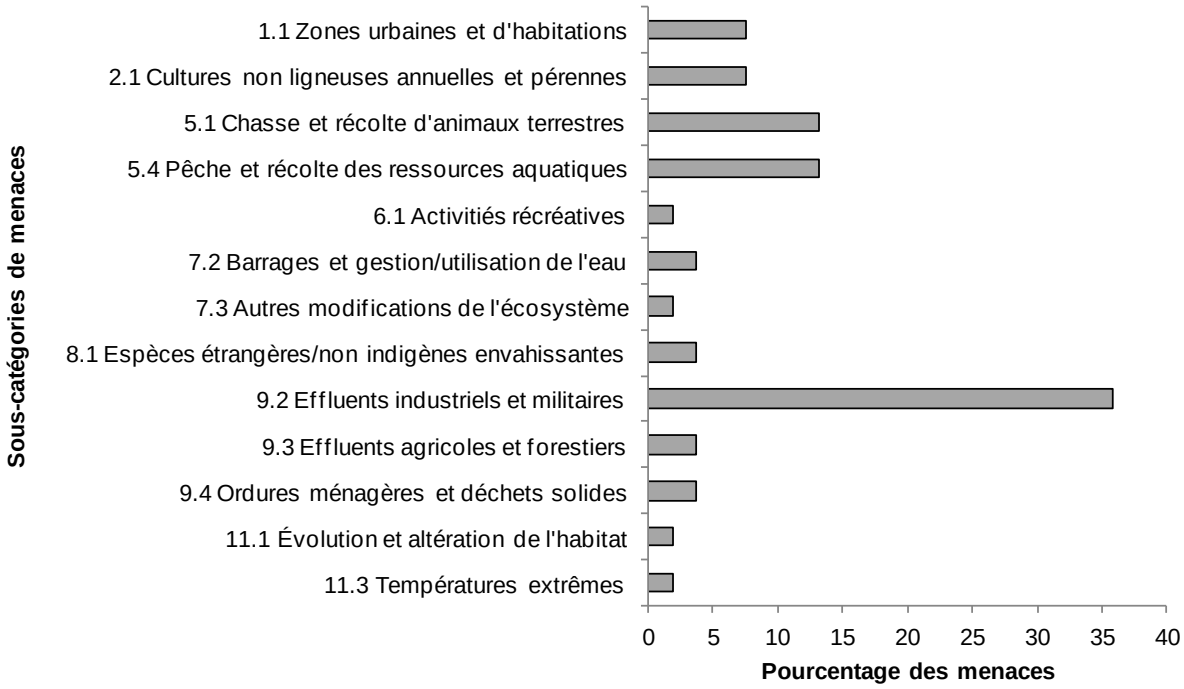

Figure 49. Pourcentage des menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans l'UBM 10 de T.-N.-L. lorsqu'elles sont hors du Canada.
Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

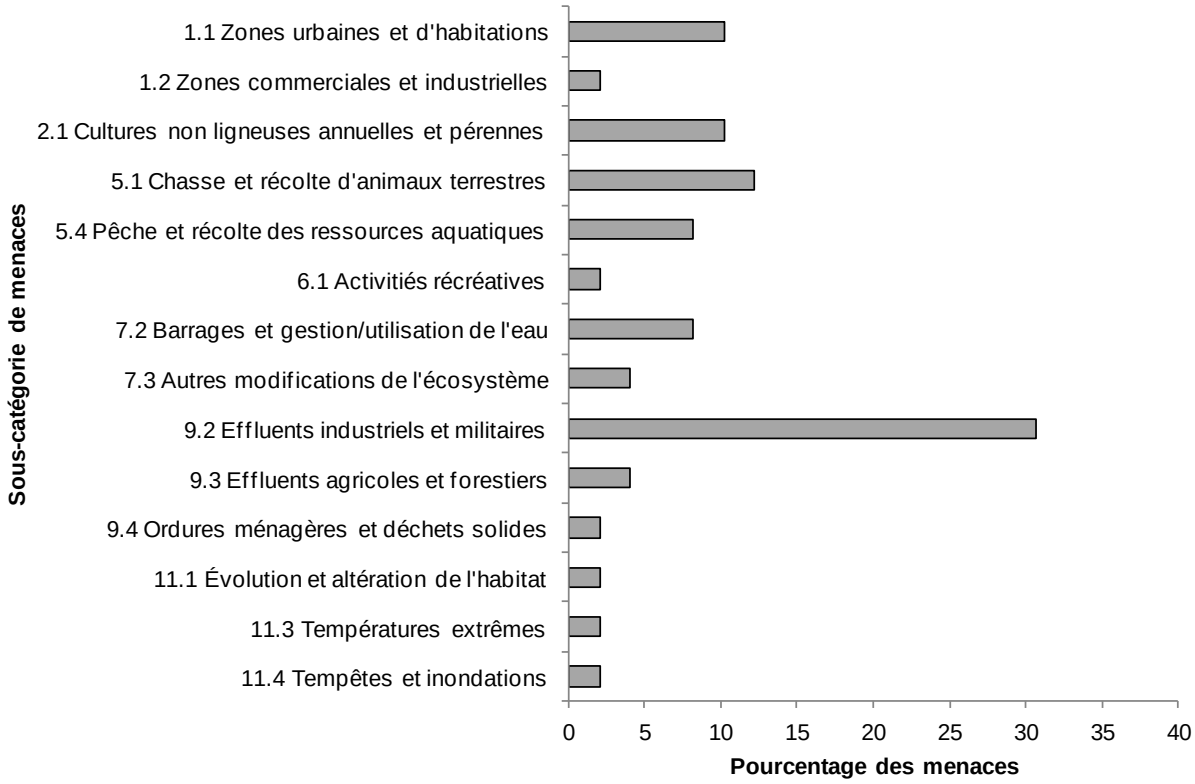

Figure 50. Pourcentage des menaces recensées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans l'UBM 12 de T.-N.-L. lorsqu'elles sont hors du Canada.
Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

Prochaines étapes

Les buts premiers des stratégies s'appliquant aux RCO sont de présenter les priorités d'Environnement Canada en ce qui concerne la conservation des oiseaux migrateurs et de livrer un aperçu complet des besoins en matière de conservation des populations aviaires aux praticiens, qui pourront ainsi entreprendre des activités pour promouvoir la conservation des oiseaux au Canada et dans le monde. Les utilisateurs de tous les paliers de gouvernement, les collectivités autochtones, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et les citoyens pourront bénéficier de cette information. Les stratégies s'appliquant aux RCO peuvent servir à différentes fins, selon les besoins de l'utilisateur, qui pourra privilégier un ou plusieurs éléments des stratégies pour orienter ses projets de conservation.

Les stratégies s'appliquant aux RCO seront mises à jour périodiquement. Les erreurs, les omissions et des sources d'information complémentaires peuvent être indiquées en tout temps à Environnement Canada, qui en tiendra compte dans les versions ultérieures.

Références

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2009. Les Autochtones de la région de l'Atlantique. Accès : www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100019246/1100100019247 [consulté en février 2013].

Andres, B.A. 2009. Analysis of Shorebird Population Trend Datasets. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis, 2009. The State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 36 p.

Andres, B.A., Smith, P.A., Gratto-Trevor, C.L., Morrison, R.I.G. 2012. Population estimates of North American shorebirds. Rapport inédit.

Alexander, D.W., Sooley, D.R., Mullins, C.C., Chiasson, M.I., Cabana, A.M., Klvana, I., Brennan, J.A. 2010. Gulf of St. Lawrence: Human Systems Overview Report. Série de publications de Océans, Habitat et Espèces en péril, Région de Terre-Neuve et du Labrador 0002. xiv + 154 p.

American Bird Conservancy. 2012. Bird Collisions at Communication Towers. Accès : www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/towers.html [consulté en mars 2012].

Association canadienne de l'énergie éolienne. 2008. Liste des parcs éoliens. Accès : www.canwea.ca/farms/wind-farms_f.php [consulté en février 2013].

Benoît, H.P., Gagné, J.A., Savenkoff, C., Ouellet, P., Bourassa, M.N. 2012. Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL). Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.

Bevanger, K. 1998. Biological and conservation aspects of bird mortality caused by electricity power lines: a review. *Biological Conservation* 86:67-76.

Bishop, C.A., Brogan, J.M. 2013. Estimation de la mortalité aviaire attribuable aux collisions automobiles au Canada. Avian Conservation and Ecology - Écologie et conservation des oiseaux 8(2): 2. Accès : www.ace-eco.org/vol8/iss2/art2/.

Blancher, P.J. 2013. Estimation du nombre d'oiseaux tués par les chats domestiques (Felis catus) au Canada. Avian Conservation and Ecology - Écologie et conservation des oiseaux 8(2): 3. Accès : www.ace-eco.org/vol8/iss2/art3/.

Brown, R.G.B., Lock, A.R. 2003. Les oiseaux et la pollution par les hydrocarbures. Faune et flore du pays. Ministre de l'Environnement, Environnement Canada. Accès : www.hww.ca/fr/enjeux-et-themes/les-oiseaux-et-la-pollution.html [consulté en avril 2012].

Calvert, A.M., Walde, S.J., Taylor, P.D. 2009. Nonbreeding-season drivers of population dynamics in seasonal migrants: conservation parallels across taxa. *Écologie et conservation des oiseaux.* 4(2):5. Accès : www.ace-eco.org/vol4/iss2/art5/

Calvert, A.M., Bishop, C.A., Elliot, R.D., Krebs, E.A., Kydd, T.M., Machtans, C.S., Robertson, G.J. 2013. Synthèse des sources de mortalité aviaire d'origine anthropique au Canada. Avian Conservation and Ecology - Écologie et conservation des oiseaux 8(2): 11. www.ace-eco.org/issues/view.php?sf=4.

Catto, N. 2005. Impacts of climate change and variation on the natural areas of Newfoundland and Labrador. Accès : www.mun.ca/geog/research/NL_Parks_Exec_summary.doc

Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire. 2012. Examen de la surveillance aviaire d'Environnement Canada – rapport final. Ottawa (Ont.) : Environnement Canada. xiv + 209 p. + 3 annexes.

Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html [consulté en février 2013].

COSEPAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en février 2013].

Cruiseship Authority of Newfoundland and Labrador. 2013. Cruise Executives – Technical Specifications. Accès : www.cruisenewfoundland.com/tech-specs.asp [consulté en mars 2013].

Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, R.I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. (éd.) 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27p.

Eeva, T., Lehikoinen, E. 2000. Recovery of breeding success in wild birds. *Nature* 403:851-852.

Encyclopædia Britannica en ligne. 2013. Newfoundland and Labrador. Accès : www.britannica.com/EBchecked/topic/412929/Newfoundland-and-Labrador [consulté en mars 2013].

Environnement Canada. 2000. Évaluation écologique de l'écozone du bouclier boréal. Ottawa (Ont.) : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 71 p.

Environnement Canada. 2003. Fiche d'information sur les Grands Lacs. Effets sur la santé des poissons et de la faune dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. ISBN 0-662-88922-3.

Environnement Canada. 2011. Régions de Conservation des oiseaux au Canada. Accès : www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=3C2CA334-1 [consulté en février 2013].

Faaborg, J., Holmes, R.T., Anders, A.D., Bildstein, K.L., Dugger, K.M., Gauthreaux, S.A., Heglund, P., Hobson, K.A., Jahn, A.E., Johnson, D.H., Latta,S.C., Levey, D. J., Marra, P. P., Merkord, C. L., Nol, E., Rothstein, S. I., Sherry, T. W., Sillett, T. S., Thompson, F. R., Warnock, N. 2010. Conserving migratory land birds in the New World: Do we know enough? *Ecological Applications* 20(2):398-418.

[FAO] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm

Forest Stewardship Council. 2004. Norme boréale nationale. 211 p. Accès : https://ca.fsc.org/boreal-standard.203.htm

Franceschini, M.D., Custer, C.M., Custer, T.W., Reed, J.M., Romero, L.M. 2008. Corticosterone stress response in tree swallows nesting near polychlorinated biphenyl- and dioxin-contaminated rivers. *Environmental Toxicology and Chemistry* 27:2326–2331.

Galbraith, P.S., Larouche, P., Gilbert, D., Chassé, J., Petrie, B. 2010. Trends in Sea-Surface and CIL Temperatures in the Gulf of St. Lawrence in Relation to Air Temperature. Bulletin PMZA n° 9. Gestion des données scientifiques intégrées. Pêches et Océans Canada. Accès : www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/publications-fra.html

Gilbert, D., Sundby, B., Gobeil, C., Mucci, A., Tremblay, G.-H. 2005. A seventy-two-year record of diminishing deep-water oxygen in the St. Lawrence estuary: The northwest Atlantic connection. *Limnology and Oceanography*, édition de septembre.

Greene, C.H., Pershing, A.J., Cronin, T.M., Ceci, N. 2008. Arctic climate change and its impacts on the ecology of the North Atlantic. *Ecology* 89:S24-S38. http://dx.doi.org/10.1890/07-0550.1

Historic Sites Association of Newfoundland & Labrador. 2013. Historic Sites. Accès : www.historicsites.ca/historic-sites [consulté en mars 2013].

Hydro Terre-Neuve-et-Labrador. 2013. Accès : www.nlh.nl.ca/ [consulté en février 2013].

[ICOAN] Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. 2012. État des populations d'oiseaux du Canada, 2012. Ottawa (Ont.), Canada : Environnement Canada. 35 p.

[ICOAN] Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. 2013. Région de conservation des oiseaux 8 – Forêt coniférienne boréale. Accès : www.nabci.net/International/Francais/bcr8.html [consulté en février 2013].

Indicateurs de la Banque mondiale. 2012. Routes; pavées (% de routes totales) au Canada. Accès : www.tradingeconomics.com/canada/roads-paved-percent-of-total-roads-wb-data.html [consulté en avril 2012].

Innu Nation. 2013. Bienvenue à Innu.ca. Accès : www.innu.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=21:front-page-intro&lang=fr&Itemid= [consulté en avril 2013].

Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux. Version de juin 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.)

Lawler, J.J., Shafer, S.L., White, D., Kareiva, P., Maurer, E.P., Blaustein, A.R., Bartlein, P.J. 2009. Projected climate-induced faunal change in the western hemisphere. *Ecology* 90:588-597.

Lawler, J.L., Gobeil, J.-F., Baril, A., Lindsay, K., Fenech, A., Comer, N. 2010. Potential Range Shifts of Bird Species in Canadian Bird Conservation Regions Under Climate Change. Service canadien de la faune, rapport technique inédit.

Longcore, T., Rich, C., Mineau, P., MacDonald, B., Bert, D.G., Sullivan, L.M., Mutrie, E., Gauthreaux, S.A. Jr, Avery, M.L., Crawford, R.L., Manville, A.M., II., Travis, E.R., Drake, D. 2012. An Estimate of Avian Mortality at Communication Towers in the United States and Canada. *PLoS ONE* 7(4):e34025. Accès : www.plosone.org/article/info:doi/10.1371/journal.pone.0034025.

Machtans, C.S., Wedeles, C.H.R., Bayne, E.M. 2013. Première estimation canadienne du nombre d'oiseaux morts par collision avec les fenêtres de bâtiments. Avian Conservation and Ecology - Écologie et conservation des oiseaux 8(2): 6. Accès : www.ace-eco.org/vol8/iss2/art6/.

Manville, A.M. II. 2005. Bird strikes and electrocutions at power lines, communication towers, and wind turbines: state of the art and slate of the science – next steps toward mitigation. *In*: Ralph, C.J., Rich, T.D. (éd.) Bird Conservation Implementation in the Americas: Proceedings 3rd International Partners in Flight Conference 2002. Albany (CA) : U.S.D.A. Forest Service. GTR-PSW-191.

McLaren, B.E., Roberts, B.A., Djan-Chekar, N., Lewis, K.P. 2004. Effects of Overabundant Moose on the Newfoundland Landscape. *Alces* 40:45-59.

McMillan, A.D. 1995. Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview. Douglas & McIntyre, 2e éd. Vancouver, Toronto.

Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.

Mineau, P. 2010. Avian mortality from pesticides used in agriculture in Canada. Rapport inédit de la Direction des sciences de la faune et du paysage. Environnement Canada, Direction générale des sciences et de la technologie.

National Audubon Society. 2009. Birds and climate change – Ecological disruption in motion. 16 p. Accès : http://birds.audubon.org/sites/default/files/documents/birds_and_climate_report.pdf

Newfoundland Aquaculture Industry Association. 2011. Aquaculture in NL. Accès : http://naia.ca/nl-aquaculture/ [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Environment and Conservation. 2012. Impacts of Climate Change. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/climate_change/impacts.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Environment and Conservation. 2013a. Find a Reserve. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/parks/wer/find.html [consulté en mars 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Environment and Conservation. 2013b. Birds. Accès : www.env.gov.nl.ca/env/wildlife/endangeredspecies/birds.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Finance. 2011. The Economy 2011 – Travel and Tourism. Accès : www.economics.gov.nl.ca/TheEconomy2011.asp [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Finance. 2012. *The Economic Review*. Rapport annuel sur l'économie, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012a. Tree Species. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/treespecies/index.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012b. Soil Survey. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/agrifoods/land_resources/soils/soilsurvey.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012c. Mines – Mining in Newfoundland and Labrador. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/mines/index.html#1 [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012d. Resource Access Roads. www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/roads/ [consulté en mars 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2012e. Forest Types. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/statistics/forest/forest_types.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013a. Forestry – Industry Overview. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/forestry/index.html#1 [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013b. Agrifoods. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/agrifoods/index.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013c. Energy. Accès : www.nr.gov.nl.ca/nr/energy/index.html#1 [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Department of Natural Resources. 2013d. Aquaculture. Accès : www.fishaq.gov.nl.ca/aquaculture/index.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL)) Department of Transportation and Works . 2012. Ferry Services. Accès : www.tw.gov.nl.ca/ferryservices/index.html [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL)) Department of Transportation and Works. 2013. Annual Report 2011-2012. Accès : www.tw.gov.nl.ca/publications/twannrep201112.pdf [consulté en février 2013].

Newfoundland & Labrador (NL) Statistics Agency. 2013. Population and Demographics – Population Estimates, July 1, 1996 to 2012, Census Divisions of St. John's Census Metropolitan Area (CMA), Newfoundland and Labrador. Accès : www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Population/ [consulté en février 2013].

Newfoundland Power. 2013. https://secure.newfoundlandpower.com/ [consulté en février 2013].

North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee. 2009. The State of the Birds, United States of America, 2009. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 35 p.

North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee. 2010. The State of the Birds 2010 Report on Climate Change, United States of America. Washington (DC) : U.S. Department of the Interior.

Nunatsiavut. 2009. Labrador Inuit. Accès : www.nunatsiavut.com/index.php/labrador-inuit [consulté en avril 2013].

NunatuKavut. 2012. About Nunatukavut. Accès : www.nunatukavut.ca/home/about.htm [consulté en avril 2013].

Pastore, R.T. 1997a. The Mi'kmaq. Accès : www.heritage.nf.ca/aboriginal/mikmaq.html [consulté en février 2013].

Pastore, R.T. 1997b. The Beothuk. Accès : www.heritage.nf.ca/aboriginal/beothuk.html [consulté en février 2013].

Pastore, R.T. 1997c. The Inuit-Metis. Accès : www.heritage.nf.ca/aboriginal/metis.html [consulté en février 2013].

Pêches et Océans Canada. 2007. Plan d'action national visant à réduire la capture accidentelle d'oiseaux de mer par les palangriers. Ottawa (Ont.) : Gouvernement du Canada. 32 p. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/npoa-pan/npoa-pan/npoa-seabirds-fra.htm

Pêches et Océans Canada. 2010. Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010. Avis scientifique du Secrétariat canadien de consultation scientifique. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2010/2010_030-fra.htm

Pêches et Océans Canada. 2011. Aquaculture dans la région de Coast of Bays, à Terre-Neuve-et-Labrador. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/ref/coast/coast-cote-fra.htm [consulté en février 2013].

Pêches et Océans Canada. 2012. La zone d'intérêt du chenal Laurentien. Accès : www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/CL-LC [consulté en février 2013].

[PNAGS] Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Comité du Plan. 2004. Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales. 32 p. Accès : http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf

Registre public des espèces en péril. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1 [consulté en février 2013].

Rich, T.D., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Blancher, P.J., Bradstreet, M.S.W., Butcher, G.S., Demarest, D.W., Dunn, E.H., Hunter, W.C., Iñigo-Elias, E.E., Kennedy, J.A., Martell, A.M., Panjabi, A.O., Pashley, D.N., Rosenberg, K.V., Rustay, C.M., Wendt, J.S., Will, T.C.. 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca (NY).

Rose, G.A. 2007. Cod: An Ecological History of the North Atlantic Fisheries. St. John's (T.-N.-L.), Canada : Breakwater Books.

Salafsky, N., Salzer, D., Stattersfield, A.J., Hilton-Taylor, C., Neugarten, R., Butchart, S.H.M., Collen, B., Cox, N., Master, L.L., O'Connor, S., Wilkie, D.. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4):897-911.

Saucier, F.J., Roy, F., Senneville, S., Smith, G., Lefaivre, D., Zakardjian, B., Dumais, J.F. 2009. Modélisation de la circulation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en réponse aux variations du débit d'eau douce et des vents. *Revue des sciences de l'eau* 22(2):159-176.

Scheuhammer, A.M., Norris, S.L. 1996. The ecotoxicology of lead shot and lead fishing weights. *Ecotoxicology* 5:279-295.

Scheuhammer, A.M., Money, S.L., Kirk, A.D., Donaldson, G. 2003. Les pesées et les turluttes de plomb au Canada : Examen de leur utilisation et de leurs effets toxiques sur les espèces sauvages. Publication hors série n° 108, Service canadien de la faune.

Shaw, J., Taylor, R.B., Forbes, D.L., Solomon, S., Frobel, D., Parkes, G., O'Reilly, C.T. Le changement climatique et les côtes du Canada. Date de modification : 2003-01-30. Accès : www2.mar.dfo-mpo.gc.ca/science/review/1996/Shaw/shaw%20f.html

Stantec Consulting. 2010. Labrador-Island Transmission Link: Ecological Land Classification. St. John's (T.-N.-L.)

Statistique Canada. 2005. Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/phys01-fra.htm [consulté en février 2013].

Statistique Canada. 2009. Tableau 153-0064 – L'Enquête sur les ménages et l'environnement, utilisation d'engrais et de pesticides, Canada et les provinces aux 2 ans (pourcentage). CANSIM (base de données). Accès : www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=1530064&pattern=&p2=1&p1=1&tabMode=dataTable&stByVal=1&paSer=&csid=&retrLang=fra&lang=fra [consulté en février 2013].

Statistique Canada. 2013. Recensement de 2011 – Subdivision de recensement, Happy Valley-Goose Bay, T – Terre-Neuve-et-Labrador. Accès : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-csd-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CSD&GC=1010025 [consulté en mars 2013].

Templeman, N.D. 2010. Rapport sur l'état de l'écosystème du plateau de Terre-Neuve et du Labrador et les tendances. Document de recherche du Secrétariat canadien de consultation scientifique. Ottawa (Ont.) : Pêches et Océans Canada.

Therriault, J.C. 1991. Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire? Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques n° 113. 359 p.

Transports Canada. 2012. Carte indiquant les administrations portuaires à travers le Canada. Accès : www.tc.gc.ca/fra/programmes/ports-admportcanadienne-2884.htm [consulté en février 2013].

Vasarhelyi, C., Kirk, D.A. 2007. Scan of Atlantic Canada Provincial Policies, Regulations and Land Use Planning for Resource Industries that May Impact Incidental Take. Rapport inédit préparé par Aquila Applied Ecologists pour le Service canadien de la faune, région de l'Atlantique. Aquila Applied Ecologists.

Wiese, F.K., Robertson, G.J. 2004. Assessing seabird mortality from chronic oil discharges at sea. *Journal of Wildlife Management* 68:627-638.

Zimmerling, J.R., Pomeroy, A., d'Entremont, M.V., Francis, C.M. 2013. Estimation de la mortalité aviaire canadienne attribuable aux collisions et aux pertes directes d'habitat associées à l'éolien. Avian Conservation and Ecology - Écologie et conservation des oiseaux 8(2): 10. Accès : www.ace-eco.org/vol8/iss2/art10/.

Annexe 1

Liste de toutes les espèces d'oiseaux dans la RCO 8 et de l'UBM 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador

Tableau A1. Liste des espèces dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 de T.-N.-L. (en précisant s'il s'agit d'une espèce nicheuse, migratrice, hivernante ou saisonnière) et de leur statut prioritaire.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Botaurus lentiginosus	Butor d'Amérique	American Bittern	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Phalacrocorax auritus	Cormoran à aigrettes	Double-crested Cormorant	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Morus bassanus	Fou de Bassan	Northern Gannet	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Fulica americana	Foulque d'Amérique	American Coot	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.		
Fulmarus glacialis	Fulmar boréal	Northern Fulmar	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Larus delawarensis	Goéland à bec cerclé	Ring-billed Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Larus glaucoides	Goéland arctique	Iceland Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Larus argentatus	Goéland argenté	Herring Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Larus hyperboreus	Goéland bourgmestre	Glaucous Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Larus fuscus	Goéland brun	Lesser Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Larus marinus	Goéland marin	Great Black-backed Gull	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	Great Cormorant	Oiseaux aquatiques	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Ardea herodias	Grand héron	Great Blue Heron	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.		
Stercorarius skua	Grand labbe	Great Skua	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 T.-N.-L.
Ardea alba	Grande aigrette	Great Egret	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Podilymbus podiceps	Grèbe à bec bigarré	Pied-billed Grebe	Oiseaux aquatiques		UBM 12 T.-N.-L.			
Podiceps auritus	Grèbe esclavon	Horned Grebe	Oiseaux aquatiques		UBM 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	Red-necked Grebe	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Cepphus grylle	Guillemot à miroir	Black Guillemot	Oiseaux aquatiques	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Uria lomvia	Guillemot de Brünnich	Thick-billed Murre	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.
Uria aalge	Guillemot marmette	Common Murre	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.
Stercorarius longicaudus	Labbe à longue queue	Long-tailed Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Stercorarius maccormicki	Labbe de McCormick	South Polar Skua	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	
Stercorarius parasiticus	Labbe parasite	Parasitic Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Stercorarius pomarinus	Labbe pomarin	Pomarine Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Fratercula arctica	Macareux moine	Atlantic Puffin	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.
Porzana carolina	Marouette de Caroline	Sora	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Alle alle	Mergule nain	Dovekie	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Leucophaeus atricilla	Mouette atricille	Laughing Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Pagophila eburnea	Mouette blanche	Ivory Gull	Oiseaux aquatiques			UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Chroicocephalus philadelphia	Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Xema sabini	Mouette de Sabine	Sabine's Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 8 T.-N.-L.			
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	Black-headed Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	Black-legged Kittiwake	Oiseaux aquatiques	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 T.-N.-L.
Oceanodroma leucorhoa	Océanite cul-blanc	Leach's Storm-Petrel	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.
Oceanites oceanicus	Océanite de Wilson	Wilson's Storm-Petrel	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L. :		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	
Alca torda	Petit pingouin	Razorbill	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Red-throated Loon	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 T.-N.-L.
Gavia immer	Plongeon huard	Common Loon	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L. :	UBM 10 et 12 T.-N.-L. :		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.
Calonectris diomedea	Puffin cendré	Cory's Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 10 T.-N.-L.			UBM 10 T.-N.-L.
Puffinus puffinus	Puffin des Anglais	Manx Shearwater	Oiseaux aquatiques	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.
Puffinus griseus	Puffin fuligineux	Sooty Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Puffinus gravis	Puffin majeur	Great Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Sterna paradisaea	Sterne arctique	Arctic Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	Caspian Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Common Tern	Oiseaux aquatiques	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Limosa haemastica	Barge hudsonienne	Hudsonian Godwit	Oiseaux de rivage		UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Calidris fuscicollis	Bécasseau à croupion blanc	White-rumped Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			UBM 10 et 12 T.-N.-L.

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Calidris melanotos	Bécasseau à poitrine cendrée	Pectoral Sandpiper	Oiseaux de rivage					
Calidris bairdii	Bécasseau de Baird	Baird's Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Calidris canutus rufa	Bécasseau maubèche (*rufa*)	Red Knot (*rufa*)	Oiseaux de rivage		UBM 10 et 12 T.-N.-L.			UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Calidris minutilla	Bécasseau minuscule	Least Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.
Calidris alba	Bécasseau sanderling	Sanderling	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Calidris pusilla	Bécasseau semipalmé	Semipalmated Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.
Calidris alpina	Bécasseau variable	Dunlin	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			UBM 12 T.-N.-L.
Calidris maritima	Bécasseau violet	Purple Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Limnodromus griseus	Bécassin roux	Short-billed Dowitcher	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Gallinago delicata	Bécassine de Wilson	Wilson's Snipe	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Actitis macularius	Chevalier grivelé	Spotted Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Tringa semipalmata	Chevalier semipalmé	Willet	Oiseaux de rivage	UBM 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.			UBM 12 T.-N.-L.
Tringa solitaria	Chevalier solitaire	Solitary Sandpiper	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.			UBM 10 T.-N.-L.
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	Whimbrel	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Tringa melanoleuca	Grand chevalier	Greater Yellowlegs	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Tringa flavipes	Petit chevalier	Lesser Yellowlegs	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Phalaropus lobatus	Phalarope à bec étroit	Red-necked Phalarope	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Phalaropus fulicarius	Phalarope à bec large	Red Phalarope	Oiseaux de rivage		UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	Black-bellied Plover	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.
Pluvialis dominica	Pluvier bronzé	American Golden-Plover	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Charadrius vociferus	Pluvier kildir	Killdeer	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Charadrius semipalmatus	Pluvier semipalmé	Semipalmated Plover	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		
Charadrius melodus melodus	Pluvier siffleur (*melodus*)	Piping Plover (*melodus*)	Oiseaux de rivage	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Arenaria interpres	Tournepierre à collier	Ruddy Turnstone	Oiseaux de rivage		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.		
Eremophila alpestris	Alouette hausse-col	Horned Lark	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Accipiter gentilis	Autour des palombes	Northern Goshawk	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Osprey	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.			UBM 10 et 12 T.-N.-L.	
Loxia leucoptera	Bec-croisé bifascié	White-winged Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	Red Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Loxia curvirostra percna	Bec-croisé des sapins (*percna*)	Red Crossbill (*percna*)	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Zonotrichia leucophrys	Bruant à couronne blanche	White-crowned Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Zonotrichia albicollis	Bruant à gorge	White-throated	Oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
	blanche	Sparrow	terrestres					
Melospiza melodia	Bruant chanteur	Song Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Melospiza lincolnii	Bruant de Lincoln	Lincoln's Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Melospiza georgiana	Bruant des marais	Swamp Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Passerculus sandwichensis	Bruant des prés	Savannah Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Spizella passerina	Bruant familier	Chipping Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Passerella iliaca	Bruant fauve	Fox Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Spizella arborea	Bruant hudsonien	American Tree Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.			
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Northern Harrier	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Buteo lagopus	Buse pattue	Rough-legged Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Pheucticus ludovicianus	Cardinal à poitrine rose	Rose-breasted Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.			
Agelaius phoeniceus	Carouge à épaulettes	Red-winged Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Spinus tristis	Chardonneret jaune	American Goldfinch	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Surnia ulula	Chouette épervière	Northern Hawk Owl	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Archilochus colubris	Colibri à gorge rubis	Ruby-throated Hummingbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Corvus brachyrhynchos	Corneille d'Amérique	American Crow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Falco sparverius	Crécerelle d'Amérique	American Kestrel	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Pinicola enucleator	Durbec des sapins	Pine Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Chordeiles minor	Engoulevent d'Amérique	Common Nighthawk	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Accipiter striatus	Épervier brun	Sharp-shinned Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Falco columbarius	Faucon émerillon	Merlin	Oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
			terrestres					
Falco rusticolus	Faucon gerfaut	Gyrfalcon	Oiseaux terrestres			RCO 8 T.-N.-L.		
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Peregrine Falcon (*anatum/tundrius*)	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Cyanocitta cristata	Geai bleu	Blue Jay	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Bonasa umbellus	Gélinotte huppée	Ruffed Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Dolichonyx oryzivorus	Goglu des prés	Bobolink	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Corvus corax	Grand corbeau	Common Raven	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Bubo virginianus	Grand-duc d'Amérique	Great Horned Owl	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Certhia americana	Grimpereau brun	Brown Creeper	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Catharus ustulatus	Grive à dos olive	Swainson's Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Catharus minimus	Grive à joues grises	Gray-cheeked Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Catharus fuscescens	Grive fauve	Veery	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Catharus guttatus	Grive solitaire	Hermit Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Coccothraustes vespertinus	Gros-bec errant	Evening Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Bubo scandiacus	Harfang des neiges	Snowy Owl	Oiseaux terrestres			RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.		UBM 10 T.-N.-L.
Asio flammeus	Hibou des marais	Short-eared Owl	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Tachycineta bicolor	Hirondelle bicolore	Tree Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	Bank Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Barn Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Bombycilla garrulus	Jaseur boréal	Bohemian Waxwing	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Bombycilla cedrorum	Jaseur d'Amérique	Cedar Waxwing	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Junco hyemalis	Junco ardoisé	Dark-eyed Junco	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Lagopus muta	Lagopède alpin	Rock Ptarmigan	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Lagopus lagopus	Lagopède des saules	Willow Ptarmigan	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Chaetura pelagica	Martinet ramoneur	Chimney Swift	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Megaceryle alcyon	Martin-pêcheur d'Amérique	Belted Kingfisher	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.			UBM 10 et 12 T.-N.-L.	
Turdus migratorius	Merle d'Amérique	American Robin	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Poecile hudsonicus	Mésange à tête brune	Boreal Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Poecile atricapillus	Mésange à tête noire	Black-capped Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Perisoreus canadensis	Mésangeai du Canada	Gray Jay	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Mimus polyglottos	Moqueur polyglotte	Northern Mockingbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Contopus cooperi	Moucherolle à côtés olive	Olive-sided Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Empidonax flaviventris	Moucherolle à ventre jaune	Yellow-bellied Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Empidonax alnorum	Moucherolle des aulnes	Alder Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Empidonax minimus	Moucherolle tchébec	Least Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Aegolius funereus	Nyctale de Tengmalm	Boreal Owl	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Cardellina pusilla	Paruline à calotte noire	Wilson's Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga americana	Paruline à collier	Northern Parula	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga palmarum	Paruline à couronne rousse	Palm Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga coronata	Paruline à croupion jaune	Yellow-rumped Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Setophaga virens	Paruline à gorge noire	Black-throated Green Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Setophaga fusca	Paruline à gorge orangée	Blackburnian Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga castanea	Paruline à poitrine baie	Bay-breasted Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga magnolia	Paruline à tête cendrée	Magnolia Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Seiurus aurocapilla	Paruline couronnée	Ovenbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Parkesia noveboracensis	Paruline des ruisseaux	Northern Waterthrush	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga ruticilla	Paruline flamboyante	American Redstart	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga petechia	Paruline jaune	Yellow Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Geothlypis trichas	Paruline masquée	Common Yellowthroat	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Mniotilta varia	Paruline noir et blanc	Black-and-white Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Oreothlypis peregrina	Paruline obscure	Tennessee Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga striata	Paruline rayée	Blackpoll Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Setophaga tigrina	Paruline tigrée	Cape May Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Geothlypis philadelphia	Paruline triste	Mourning Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Oreothlypis celata	Paruline verdâtre	Orange-crowned Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Picoides arcticus	Pic à dos noir	Black-backed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Picoides dorsalis	Pic à dos rayé	American Three-toed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Picoides villosus	Pic chevelu	Hairy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Colaptes auratus	Pic flamboyant	Northern Flicker	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Sphyrapicus varius	Pic maculé	Yellow-bellied Sapsucker	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Picoides pubescens	Pic mineur	Downy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Lanius excubitor	Pie-grièche grise	Northern Shrike	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		
Anthus rubescens	Pipit d'Amérique	American Pipit	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.			
Plectrophenax nivalis	Plectrophane des neiges	Snow Bunting	Oiseaux terrestres		RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		
Calcarius lapponicus	Plectrophane lapon	Lapland Longspur	Oiseaux terrestres		RCO 8 T.-N.-L.			
Haliaeetus leucocephalus	Pygargue à tête blanche	Bald Eagle	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	
Quiscalus quiscula	Quiscale bronzé	Common Grackle	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Euphagus carolinus	Quiscale rouilleux	Rusty Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				RCO 8 T.-N.-L.
Regulus satrapa	Roitelet à couronne dorée	Golden-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Regulus calendula	Roitelet à couronne rubis	Ruby-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Haemorhous purpureus	Roselin pourpré	Purple Finch	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.
Sitta canadensis	Sittelle à poitrine rousse	Red-breasted Nuthatch	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Acanthis flammea	Sizerin flammé	Common Redpoll	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Spinus pinus	Tarin des pins	Pine Siskin	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Falcipennis canadensis	Tétras du Canada	Spruce Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Zenaida macroura	Tourterelle triste	Mourning Dove	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L.		
Troglodytes hiemalis	Troglodyte des forêts	Winter Wren	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Tyrannus tyrannus	Tyran tritri	Eastern Kingbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Molothrus ater	Vacher à tête brune	Brown-headed Cowbird	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Vireo solitarius	Viréo à tête bleue	Blue-headed Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Vireo olivaceus	Viréo aux yeux rouges	Red-eyed Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Vireo philadelphicus	Viréo de Philadelphie	Philadelphia Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 8 T.-N.-L.				
Histrionicus histrionicus	Arlequin plongeur (de l'Est)	Harlequin Duck (Eastern)	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Branta bernicla	Bernache cravant	Brant	Sauvagine		UBM 10 T.-N.-L.			
Branta canadensis	Bernache du Canada	Canada Goose	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Branta canadensis	Bernache du Canada (Atlantique Nord)	Canada Goose (North Atlantic)	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	
Branta canadensis	Bernache du Canada (qui se reproduit dans des régions tempérées de l'est du Canada)	Canada Goose (Temperate-breeding in Eastern Canada)	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.			
Aix sponsa	Canard branchu	Wood Duck	Sauvagine		RCO 8 T.-N.-L.			
Anas platyrhynchos	Canard colvert	Mallard	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		
Anas americana	Canard d'Amérique	American Wigeon	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.			
Anas rubripes	Canard noir	American Black Duck	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Anas acuta	Canard pilet	Northern Pintail	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		
Anas penelope	Canard siffleur	Eurasian Wigeon	Sauvagine		RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.		
Anas clypeata	Canard souchet	Northern Shoveler	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L.			
Somateria mollissima	Eider à duvet	Common Eider	Sauvagine	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Somateria spectabilis	Eider à tête grise	King Eider	Sauvagine		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 T.-N.-L.
Aythya collaris	Fuligule à collier	Ring-necked Duck	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12			RCO 8 T.-N.-L.

Tableau A1 (suite)

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
					T.-N.-L.			
Aythya marila	Fuligule milouinan	Greater Scaup	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Bucephala clangula	Garrot à oeil d'or	Common Goldeneye	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Bucephala islandica	Garrot d'Islande (de l'Est)	Barrow's Goldeneye (Eastern)	Sauvagine		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Mergus merganser	Grand harle	Common Merganser	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.		RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.
Clangula hyemalis	Harelde kakawi	Long-tailed Duck	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Mergus serrator	Harle huppé	Red-breasted Merganser	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Melanitta americana	Macreuse à bec jaune	Black Scoter	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.		UBM 10 et 12 T.-N.-L.
Melanitta perspicillata	Macreuse à front blanc	Surf Scoter	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.
Melanitta fusca	Macreuse brune	White-winged Scoter	Sauvagine		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 T.-N.-L.		UBM 10 T.-N.-L.
Aythya affinis	Petit fuligule	Lesser Scaup	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.	UBM 10 et 12 T.-N.-L.		
Bucephala albeola	Petit Garrot	Bufflehead	Sauvagine		UBM 10 et 12 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 T.-N.-L.		
Anas discors	Sarcelle à ailes bleues	Blue-winged Teal	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.				
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Green-winged Teal	Sauvagine	RCO 8 T.-N.-L.	RCO 8 T.-N.-L., UBM 10 et 12 T.-N.-L.			RCO 8 T.-N.-L.

Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 8 et l'UBM 10 et 12 de T.-N.-L.

Tableau A2. Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 8 et de l'UBM 10 et 12 de T.-N.-L. Certaines espèces sont prioritaires dans toutes les unités de planification. Le terme « Oui » inscrit dans l'une des trois premières colonnes indique qu'il s'agit d'une espèce prioritaire dans la région ou l'unité donnée.

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
					Conifères	Forêt mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Nombre total d'espèces prioritaires dans chaque habitat					15	2	7	3	3	4	18	13	10	14	30	28	16	23
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques							Oui							
	Oui	Oui	Fou de Bassan	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui	Oui	
	Oui		Grand labbe	Oiseaux aquatiques											Oui			
		Oui	Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques													Oui	Oui
	Oui	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui	Oui	Oui
	Oui		Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		
	Oui		Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		
	Oui		Macareux moine	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		

Tableau A2 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
					Conifères	Forêt mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivéees et aménagées	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
	Oui	Oui	Mergule nain	Oiseaux aquatiques											Oui		Oui	
	Oui	Oui	Mouette blanche	Oiseaux aquatiques											Oui		Oui	
		Oui	Mouette rieuse	Oiseaux aquatiques													Oui	Oui
	Oui		Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		
	Oui		Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		
	Oui		Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		
	Oui		Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques											Oui			
Oui	Oui		Plongeon huard	Oiseaux aquatiques									Oui	Oui	Oui	Oui		
	Oui		Puffin cendré	Oiseaux aquatiques											Oui			
	Oui		Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques											Oui	Oui		
	Oui	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques											Oui		Oui	
	Oui	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques											Oui		Oui	
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques				Oui					Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau A2 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
					Conifères	Forêt mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivéees et aménagées	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
	Oui	Oui	Bécasseau à croupion blanc	Oiseaux de rivage												Oui		Oui
	Oui	Oui	Bécasseau maubèche (*rufa*)	Oiseaux de rivage												Oui		Oui
Oui		Oui	Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage							Oui	Oui		Oui				Oui
	Oui	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage											Oui	Oui		Oui
Oui		Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage			Oui				Oui	Oui		Oui				Oui
		Oui	Bécasseau variable	Oiseaux de rivage														Oui
	Oui	Oui	Bécasseau violet	Oiseaux de rivage												Oui		Oui
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage							Oui							
		Oui	Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage														Oui
	Oui		Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage												Oui		
Oui	Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage										Oui		Oui		Oui
	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage												Oui		Oui
		Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage														Oui
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage			Oui							Oui				
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur (*melodus*)	Oiseaux de rivage										Oui		Oui		Oui
Oui			Bec-croisé des sapins (*percna*)	Oiseaux terrestres	Oui													
Oui			Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Oui							Oui						
Oui			Bruant des marais	Oiseaux terrestres							Oui	Oui						

Tableau A2 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
					Conifères	Forêt mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivéees et aménagées	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui			Chouette épervière	Oiseaux terrestres	Oui						Oui							
Oui			Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Oui				Oui	Oui	Oui	Oui						
Oui			Épervier brun	Oiseaux terrestres	Oui													
Oui			Faucon pèlerin (*anatum/tundrius*)	Oiseaux terrestres			Oui			Oui		Oui		Oui				
Oui			Goglu des prés	Oiseaux terrestres				Oui	Oui									
Oui			Grive à joues grises	Oiseaux terrestres	Oui													
	Oui		Harfang des neiges	Oiseaux terrestres											Oui			
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres				Oui			Oui			Oui				
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres					Oui	Oui	Oui							
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Oui					Oui	Oui							
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Oui						Oui							
Oui			Moucherolle à ventre jaune	Oiseaux terrestres	Oui						Oui	Oui						
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Oui	Oui												
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Oui													
Oui			Paruline triste	Oiseaux terrestres	Oui		Oui											
Oui			Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Oui													
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Oui						Oui	Oui						
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Oui	Oui						Oui						

Tableau A2 (suite)

RCO 8 T.-N.-L	UBM 10 T.-N.-L.	UBM 12 T.-N.-L.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	RCO 8 T.-N.-L.										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
					Conifères	Forêt mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivéees et aménagées	Urbain	Milieux humides	Zones riveraines	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui	Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine									Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine			Oui				Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine							Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine											Oui	Oui	Oui	Oui
	Oui		Eider à tête grise	Sauvagine											Oui			
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine							Oui		Oui					
Oui	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine								Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine											Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui		Grand Harle	Sauvagine								Oui	Oui		Oui	Oui		
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine											Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui		Macreuse à front blanc	Sauvagine							Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		
	Oui		Macreuse brune	Sauvagine											Oui			
	Oui	Oui	Macreuse noire	Sauvagine											Oui		Oui	
Oui			Sarcelle d'hiver	Sauvagine							Oui	Oui	Oui	Oui				

Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 8, l'UBM 10 et l'UBM 12 T.-N.-L.

Tableau A3 : Liste de toutes les menaces régionales (avec une cote pour chaque sous menace) regroupées par sous-catégories de menaces (les sous-catégories sont numérotées selon Salafsky *et coll.,* 2008) et résumées par catégorie d'habitat dans la RCO 8 et l'UBM 10 et 12 de Terre-Neuve et du Labrador. La mention « Oui » signifie que cette menace a été associée à une catégorie d'habitat précise de l'unité de planification. Une cote générale est également attribuée à chaque sous-menace pour chaque habitat : F, Faible; M, Moyenne; É, Élevée.

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
1.1 Zones urbaines et d'habitations	F		F			F	F	F	F	F		F		F
Perte de *la catégorie d'habitat au profit de* l'aménagement urbain	Oui		Oui				Oui	Oui	Oui	Oui				
Dégradation de l'habitat en raison de l'aménagement du littoral												Oui		Oui
Mortalité due aux collisions avec les bâtiments	Oui					Oui								
1.2 Zones commerciales et industrielles						M								
Perte d'habitat due à l'aménagement commercial ou industriel						Oui								
Perte de l'habitat de nidification sur les toits des bâtiments industriels ou commerciaux (vielles cheminées, toits recouverts de graviers, vieilles étables en bois, etc.)						Oui								
1.3 Zones touristiques et de loisir										F				
Perte d'habitat due au tourisme et au développement de logement de loisir										Oui				
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes					M									

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
Destruction des nids en raison de la fenaison précoce et de l'agriculture intensive					Oui									
2.2 Plantations ligneuses	F	F						F	F					
Perte de sites de nidification due aux changements dans la structure de la forêt liés à la déforestation	Oui													
Dégradation de l'habitat due aux changements dans la structure de la forêt liés au reboisement	Oui							Oui						
Perturbation ou destruction des nids due aux activités visant à tailler les arbres dans les plantations de reboisement.	Oui	Oui							Oui					
2.3 Élevage de bétail					F									
Dégradation de l'habitat due à une recherche de nourriture accrue par le bétail					Oui									
2.4 Aquaculture marine et en eau douce											F	F	F	F
Concurrence exercée par les sites aquacoles pour les ressources ou les aires d'alimentation											Oui	Oui	Oui	Oui
3.2 Exploitation minière et de carrières			F						F	F				
Perte d'habitat de reproduction (p. ex. falaises, corniches) due à l'exploitation minière			Oui						Oui	Oui				
4.1 Routes et chemins de fer	F	F	F		F	F		F	F	F				
Mortalité découlant de collisions avec des véhicules	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	Oui				
4.2 Réseaux de services publics	F	F	F			F		F	F	F				
Mortalité découlant de collisions avec les structures hautes (p. ex. tours)	Oui	Oui	Oui					Oui	Oui					

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
Mortalité découlant de collisions avec les fils de service	Oui		Oui			Oui		Oui	Oui	Oui				
4.4 Trajectoires de vol	F		F		F	F	F	F	F	F				
Réduction dans la fécondité due aux perturbations provoquées par les aéronefs							Oui			Oui				
Mortalité découlant de collisions avec des aéronefs	Oui		Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	Oui				
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	F		F			F	F	F	F	F	F	F	F	F
Chasse légale			Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Braconnage (p. ex. œufs, oisillons) et prises accessoires par les chasseurs ou les trappeurs	Oui		Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
5.2 Récolte de plantes terrestres							F	F		F				
Perte d'habitat due à l'extraction de la tourbe							Oui	Oui		Oui				
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	M	F						F	F					
Perte ou dégradation de l'habitat due aux coupes à blanc, à la fragmentation et à l'exploitation forestière	Oui	Oui						Oui	Oui					
Perte d'habitat de reproduction, des sites de nidification et des caractéristiques importantes de l'habitat due à l'exploitation forestière	Oui								Oui					
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques											É	F	M	F
Concurrence en matière de proies ou de ressources due aux activités de pêche commerciale											Oui		Oui	
Mortalité due à l'enchevêtrement dans les engins de pêche											Oui	Oui	Oui	Oui
6.1 Activités récréatives			F	F			F	F	F	M	F	M	F	F

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
Dégradation de l'habitat due à l'exploitation des ressources (p. ex. nouvelles routes) ou aux perturbations aux sites de migration (p. ex. plages de rassemblement, sites de halte migratoire)			Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Diminution de la fécondité due aux perturbations autour des sites de nidification (p. ex. bateaux à moteur, activités humaines près des colonies)				Oui			Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6.3 Travail et autres activités						F								
Diminution de la fécondité due aux perturbations ou à la destruction des sites de nidification découlant des activités d'entretien des bâtiments et des ponts (p. ex. nettoyage des cheminées)						Oui								
7.1 Incendies et extinction des incendies	M							F						
Perte ou la dégradation d'habitat liée aux changements dans la structure par âge des forêts et au retrait des arbres infestés par les insectes en raison de l'extinction d'incendie	Oui							Oui						
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau							M	M	F	M		F		F
Perte ou dégradation de l'habitat due aux changements dans l'hydrologie, la gestion des eaux et la canalisation de la rivière							Oui	Oui	Oui	Oui				
Perte d'habitat due au drainage des marais salés												Oui		Oui
7.3 Autres modifications de l'écosystème					F									
Perte d'habitat due au reboisement des terres agricoles					Oui									
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	M	F		F		F						M		F
Diminution de la survie provoquée par l'introduction de prédateurs mammifères et aviaires (p. ex. écureuils roux)	Oui			Oui								Oui		Oui

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
Dégradation de l'habitat due à la concurrence entre des écureuils roux et des Roselins se nourrissant de graines pour les récoltes de cônes	Oui													
Diminution de la fécondité due à la concurrence avec les Étourneaux sansonnets pour les sites de nidification	Oui					Oui								
Dégradation de l'habitat liée à une infestation de pucerons lanigères qui ont été introduits	Oui	Oui												
8.2 Espèces indigènes problématiques	F		F		F	F	F	F	F	É	F	É	F	É
Diminution de la fécondité due à l'hybridation avec les Canards colverts							Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Diminution de la fécondité due à la concurrence avec les Carouges à épaulettes et les Quiscales pour les sites de nidification	Oui							Oui	Oui					
Diminution de la fécondité due à la concurrence avec d'autres oies qui broutent pour les sites de nidification			Oui				Oui	Oui		Oui				
Mortalité due à une augmentation des populations de prédateurs découlant des changements dans l'utilisation des terres	Oui				Oui			Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines							F	F		F				
Mortalité due à la contamination de l'eau et les sédiments par les produits chimiques issue des eaux d'égout ou des activités urbaines de traitement des eaux usées							Oui	Oui		Oui				
9.2 Effluents industriels et militaires						F	F	F	F	F	TÉ	M	É	M
Dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds découlant des activités industrielles menant à une exposition aux polluants (p. ex. mercure, biphényles polychlorés, effluents de mines, etc.)							Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
Effets létaux et sous-létaux dus à la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds découlant des activités industrielles menant à une exposition aux polluants (p. ex. mercure, biphényles polychlorés, effluents de mines, etc.)						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mortalité due aux déversements et aux rejets de pétrole par les navires et les plateformes de forage											Oui	Oui	Oui	Oui
9.3 Effluents agricoles et forestiers	F	F			F		F	F	F	F	F	F	F	F
Dégradation de l'habitat due à la contamination par les produits chimiques							Oui	Oui		Oui				
Effets létaux ou sous-létaux dus à la contamination par les pesticides par exposition directe ou consommation de proies contaminées	Oui	Oui					Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui
Dégradation de l'habitat due à l'utilisation de pesticides et découlant de la modification des réseaux trophiques et de l'abondance des espèces de proies	Oui				Oui		Oui	Oui	Oui	Oui				
9.4 Ordures ménagères et déchets solides				F			F			F	F	F	F	F
Ingestion de déchets domestiques (p. ex. plastique) et de déchets solides ou enchevêtrement dans ces derniers				Oui			Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
9.5 Polluants atmosphériques			F				F	F		F				
Dégradation de l'habitat liée aux précipitations acides			Oui				Oui	Oui		Oui				
11.1 Évolution et altération de l'habitat	F		É		F	F	F	É	É	É	F	É		É
Perte d'habitat ou altérations des structures (p. ex. assèchement) dues aux changements climatiques	Oui						Oui	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui
Dégradation de l'habitat découlant de la modification des réseaux trophiques due aux changements dans le climat ou les températures de			Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
la surface de la mer														
Dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant les aires de répartition des espèces et la période des indices saisonniers (p. ex. migration ou ponte des œufs)			Oui					Oui	Oui	Oui				
11.3 Températures extrêmes	M				F	F		M	F	M	M	M	F	M
Mortalité due aux températures extrêmes (p. ex. coups de froid au printemps)	Oui				Oui	Oui		Oui	Oui	Oui		Oui		Oui
Dégradation de l'habitat due aux changements climatiques modifiant l'épaisseur ainsi que la répartition temporelle ou géographique de la glace de mer											Oui		Oui	
11.4 Tempêtes et inondations	M				É	F	F	M	F	É	F	M	F	M
Dégradation de l'habitat ou inondation provoquée par une augmentation de la fréquence et de la gravité des tempêtes en raison des changements climatiques	Oui				Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mortalité due aux pluies abondantes ou aux tempêtes					Oui			Oui				Oui		
Diminution de la fécondité ou mortalité des oisillons due aux conditions météorologiques exceptionnelles pendant la nidification					Oui						Oui	Oui		
Réduction de la disponibilité alimentaire due aux conditions météorologiques exceptionnelles	Oui							Oui						
12.1 Manque d'information	M		É	F	M	M		É	É	É	É	É	M	É
Manque d'information général	Oui			Oui				Oui		Oui	Oui			
Manque de renseignements fiables sur les tendances des populations	Oui		Oui				Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau A3 (suite)

	RCO 8 T.-N.-L										UBM 10 T.-N.-L.		UBM 12 T.-N.-L.	
Menaces régionales	**Conifères**	**Forêt mixte**	**Arbustes et régénération**	**Herbacés**	**Zones cultivées et aménagées**	**Urbain**	**Plans d'eau intérieurs**	**Milieux humides**	**Zones riveraines**	**Zones côtières (au-dessus de la marée haute)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**	**Eaux marines**	**Zones côtières (intertidales)**
Manque d'estimations précises liées à l'abondance de l'espèce	Oui													
Manque de connaissances sur les causes sous-jacentes des déclins de la population ou sur les sources possibles de mortalité	Oui				Oui	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui
Manque de connaissances sur les effets des changements climatiques sur l'habitat			Oui					Oui	Oui	Oui		Oui		Oui

Annexe 2

Méthodologie générale de compilation des six éléments standard

Selon la norme nationale, chaque stratégie doit comporter six éléments. Un manuel exhaustif (Kennedy et coll*.,* 2012) présente les méthodes et la démarche à suivre pour mener à bien chaque élément. Ces six éléments offrent un moyen objectif de cheminer vers la mise en place d'initiatives de conservation multi-espèces qui ciblent les espèces et les enjeux les plus prioritaires. Voici ces six éléments :

1) désigner les espèces prioritaires – axer les efforts de conservation sur les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces le plus représentatives de la région
2) déterminer les espèces prioritaires à chaque catégorie d'habitats – un outil pour désigner les habitats d'intérêt pour la conservation et un moyen d'organiser et de présenter l'information
3) fixer des objectifs de population pour les espèces prioritaires – une évaluation de la situation démographique actuelle par rapport à la situation souhaitée, et un moyen de mesurer le succès des mesures de conservation
4) évaluer et classer les menaces – déterminer l'importance relative des problèmes touchant les populations d'espèces prioritaires, dans l'aire de planification et hors du Canada (c.-à-d. tout au long de leur cycle de vie)
5) fixer les objectifs de conservation – définir les objectifs de conservation généraux en réponse aux menaces recensées et aux besoins en matière d'information; également un moyen de mesurer les réalisations
6) proposer des mesures – formuler des stratégies à suivre pour amorcer des mesures de conservation sur le terrain qui aideront à atteindre les objectifs de conservation.

Les quatre premiers éléments s'appliquent aux différentes espèces prioritaires; ensemble, ils donnent une évaluation de la situation des espèces prioritaires et des menaces qui leur affectent. Les deux derniers éléments intègrent l'information recueillie au sujet de toutes les espèces pour présenter une vision de la mise en œuvre des mesures de conservation, tant au Canada que dans les pays fréquentés par les espèces prioritaires en cours de migration et hors de la saison de reproduction.

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région. Cette approche (par espèce prioritaire) permet d'axer les efforts de gestion et de concentrer les ressources limitées dont nous disposons sur les espèces dont la conservation, l'intérêt écologique ou les besoins en matière de gestion sont jugés importants. Les processus d'évaluation des espèces sont dérivés de protocoles d'évaluation standard mis au point par les quatre grandes initiatives de conservation des oiseaux[1].

[1] Partenaires d'envol (oiseaux terrestres), Envolées d'oiseaux aquatiques (oiseaux aquatiques), Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (oiseaux de rivage), Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (sauvagine).

Le processus d'évaluation des espèces applique des ensembles de règles quantitatives à des données biologiques au regard de facteurs comme :

- la taille de la population;
- la répartition des populations nicheuses et non nicheuses;
- les tendances démographiques;
- les menaces pour les populations nicheuses et non nicheuses;
- la densité et l'abondance régionales.

L'évaluation est appliquée aux différentes espèces aviaires et classe chaque espèce en fonction de sa vulnérabilité biologique et de l'état de ses populations. Les évaluations peuvent servir à assigner des besoins de conservation à l'échelle de la sous-région (p. ex. section provinciale d'une RCO), de la région (RCO) ou du continent.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

Le fait de déterminer les besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire au cours et hors de la saison de reproduction permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Dans la majorité des cas, toutes les associations d'habitats recensées dans les études scientifiques sont énumérées, pour chaque espèce. Les associations d'habitats ne précisent pas l'utilisation relative, les cotes ou classements d'adéquation, ni s'il y a choix ou évitement par les espèces; l'ajout de ces éléments pourrait s'avérer utile.

Pour établir un lien avec les autres régimes nationaux et internationaux de classification du territoire et englober tout l'éventail des types d'habitats au Canada, les catégories d'habitats pour toutes les espèces prioritaires sont basées, à l'échelle la plus grande, sur l'approche hiérarchique du Système de classification de l'occupation des sols (SCOS), système international élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2000). On a apporté certaines modifications à la liste du Système de classification de l'occupation des sols pour tenir compte des types d'habitats importants pour les oiseaux, mais non inclus dans la classification (p. ex. habitats marins). Souvent, des espèces sont classées dans plus d'une de ces grandes catégories d'habitats. Pour préserver le lien avec les données spatiales régionales (p. ex. les inventaires forestiers provinciaux) ou pour regrouper les espèces dans des catégories d'habitats pertinentes à l'échelle régionale, certaines stratégies distinguent des catégories d'habitats plus précises. On a alors, dans la mesure du possible, saisi les attributs de ces habitats à plus petite échelle et le contexte du paysage environnant, pour mieux orienter l'élaboration d'objectifs précis et de mesures de conservation particulières.

Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires

Un des éléments essentiels à une planification efficace de la conservation consiste à définir des objectifs clairs pouvant être mesurés et évalués. Les stratégies de conservation des oiseaux établissent des objectifs fondés sur les principes de conservation des initiatives nationales et continentales de conservation des oiseaux, dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, qui visent à préserver la répartition, la diversité et l'abondance des oiseaux sur tout leur habitat historique. Les jalons de référence ayant servi à fixer les objectifs de population utilisés dans cet exercice de planification (c'est-à-dire les populations qui existaient vers la fin des années 1960 et dans les années 1970, et dans les années 1990 pour la sauvagine de l'est) reflètent les niveaux démographiques enregistrés avant que ne se produisent les déclins généralisés. La plupart des quatre initiatives de conservation des oiseaux découlant de dont l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord ont adopté les mêmes références à l'échelle continentale et nationale (pour la sauvagine, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres; les stratégies nationales et continentales de conservation des oiseaux aquatiques n'ont pas encore fixé d'objectifs démographiques). Certaines régions participant aux efforts de planification actuels ont ajusté leurs références en réponse à l'amorce d'une surveillance systématique. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques. Le progrès effectué vers l'atteinte des objectifs de population sera régulièrement évalué dans le cadre d'une approche de gestion adaptative.

Les objectifs de population pour tous les groupes d'oiseaux reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances démographiques des différentes espèces. Si la tendance démographique d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » la population, en établissant un objectif de surveillance. Les espèces de sauvagine récoltées et de nombreuses espèces « d'intendance » qui sont déjà aux niveaux démographiques souhaités se voient alors attribuer un objectif de « maintien ». Pour toute espèce visée par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou par une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux doivent respecter les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement et les stratégies de gestion établis. En l'absence de documents de rétablissement, on fixe les objectifs en appliquant la méthode déjà utilisée pour les autres espèces du même groupe d'oiseaux. Une fois établis, les objectifs de rétablissement viennent remplacer les objectifs provisoires.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Chez les oiseaux, les tendances démographiques sont déterminées par des facteurs qui influencent la reproduction ou la survie aux divers stades de leur cycle annuel. Les menaces à la survie comprennent, par exemple, une disponibilité moindre de la nourriture aux aires de repos migratoires ou l'exposition à des composés toxiques. Les menaces susceptibles de diminuer le succès de la reproduction incluent, par exemple, un taux élevé de prédation des nids ou des habitats de reproduction de moins bonne qualité ou en moins grande quantité.

L'exercice d'évaluation des menaces comprenait trois étapes principales :

1. analyse documentaire visant à détailler les menaces antérieures, actuelles et futures pour chaque espèce prioritaire et classification des menaces au moyen d'un système de classification normalisé (Salafsky et coll., 2008);
2. classement de l'ampleur des menaces pour les espèces prioritaires au moyen d'un protocole normalisé (Kennedy et coll., 2012);
3. préparation d'un ensemble de profils de menaces pour la sous-région de la RCO pour les grandes catégories d'habitats.

Chaque menace a été catégorisée au moyen du système de classification normalisé de l'UICN – « Conservation Measures Partnership » (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des espèces pour lesquelles l'information est manquante. L'évaluation des menaces inclut uniquement les menaces découlant de l'activité humaine, parce que les menaces de ce type peuvent être atténuées. Les processus naturels qui empêchent les populations de dépasser un niveau donné ont été pris en compte puis consignés, mais aucune mesure n'a été établie outre la recherche et la surveillance. Pour catégoriser les menaces, on en a évalué la portée (proportion de la distribution de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et la gravité (impact relatif de la menace sur la viabilité des populations de l'espèce). Les cotes relatives à la portée et à la gravité ont été combinées pour établir l'ampleur de la menace : faible, moyenne, élevée ou très élevée. Ces degrés d'ampleur ont ensuite été regroupés par catégories et sous-catégories de menaces parmi les types d'habitats (voir les détails de ce processus dans Kennedy et coll., 2012). Le regroupement des menaces nous permet de comparer l'ampleur relative des menaces, pour chaque catégorie de menaces et type d'habitats. Non seulement ces cotes et ces classements de menaces nous aident à évaluer quelles menaces semblent le plus contribuer aux déclins démographiques d'espèces données, mais ils nous permettent de nous concentrer sur celles qui peuvent avoir un impact maximal sur des séries d'espèces ou de grandes catégories d'habitats.

Pour la RCO 8 et les unités biogéographiques marines 10 et 12 de Terre-Neuve-et-Labrador, une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces afin de rendre compte des espèces faisant l'objet de renseignements inappropriés issus de la surveillance et des recherches (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »).

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Dans l'ensemble, ces objectifs représentent les conditions souhaitées qui, dans la sous-région, contribueront collectivement à l'atteinte des objectifs démographiques. Ces objectifs peuvent également faire état des mesures de recherche ou de surveillance qu'il faut prendre pour mieux comprendre les déclins des espèces et comment intervenir de façon optimale.

À l'heure actuelle, la majorité des objectifs de conservation peuvent être mesurés à l'aide de catégories qualitatives (diminution, maintien, augmentation) qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la conservation, mais ils ne sont pas reliés quantitativement aux objectifs de population. La mise en œuvre concrète qui comprend un

processus actif de gestion adaptative est un principe sous-jacent de cet effort de conservation et permettra d'évaluer ultérieurement si l'atteinte des objectifs de conservation a contribué ou non à l'atteinte des objectifs de population.

Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation portent sur plusieurs espèces ou répondent à plus d'une menace. S'il y a lieu, ils sont axés sur les besoins particuliers d'une seule espèce.

En général, les objectifs de conservation appartiennent à l'une des deux grandes catégories suivantes :

- objectifs liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (quantité, qualité et configuration des habitats prioritaires)
- objectifs non liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (réduction de la mortalité causée par la prédation, activités de sensibilisation et d'éducation visant à réduire les perturbations humaines, etc.)

Idéalement, les objectifs liés aux habitats devraient refléter le type, la quantité et l'emplacement des habitats nécessaires pour soutenir les niveaux de population d'espèces prioritaires indiqués dans les objectifs de population. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas, à l'échelle des RCO, des données et des outils requis pour établir ces objectifs quantitatifs précis. Nos objectifs basés sur les menaces donnent l'orientation des changements qu'il faut opérer pour cheminer vers les objectifs de population en utilisant la meilleure information disponible et la connaissance des stratégies de gestion de l'écosystème, à l'intérieur des grands types d'habitats.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures de conservation recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation. Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Ces mesures ont été classées selon le système de classification de l'UICN – « Conservation Measures Partnership » (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des besoins en matière de recherche et de surveillance. Des recommandations plus précises peuvent être incluses si l'on dispose, pour une sous-région, de pratiques de gestion bénéfiques, de plans d'écosystème ou de plusieurs documents de rétablissement. Toutefois, les mesures doivent être suffisamment détaillées pour donner un cap initial à la mise en œuvre.

Les objectifs liés à la recherche, à la surveillance et aux problématiques généralisées ne sont pas nécessairement assortis de mesures. Souvent, ces problèmes sont à ce point hétéroclites qu'il vaut mieux établir ces mesures en consultation avec les partenaires et les experts en la matière. Les équipes de mise en œuvre seront plus en mesure de régler ces questions complexes, en s'appuyant sur les avis des différents intervenants.

Les mesures recommandées renverront à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étaieront

ces mesures), mais comme ces stratégies visent plusieurs espèces, les mesures seront habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce. Pour connaître les recommandations plus détaillées concernant les espèces en péril, prière de consulter les documents de rétablissement.

Annexe 3

Tableaux adaptés de Salafsky et coll. (2008).

Catégories de menaces de l'UICN

Tableau A4. Classification des menaces pour la biodiversité de l'UICN– Conservation Measures Partnership.

Nota : Il est à noter que toutes les catégories de menaces ne concernent pas les oiseaux ou ne se produisent dans chaque RCO ou UBM.

Catégories/ Sous-catégories de menaces	Définition
1. Développement résidentiel et commercial	Établissements humains ou autres types d'utilisation des terres autres que de nature agricole ayant une grande superficie au sol
1.1 Zones urbaines et d'habitations	Villes, villages et agglomérations, y compris aménagements autres que pour le logement qui s'intègrent habituellement aux habitations
1.2 Zones commerciales et industrielles	Usines et autres centres commerciaux
1.3 Zones touristiques et de loisir	Sites touristiques et récréatifs ayant une grande superficie au sol
2 Agriculture et aquaculture	Menaces résultant de l'agriculture et de l'élevage, consécutives à l'expansion et à l'intensification agricoles, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Cultures pour l'alimentation, le fourrage, les fibres, les carburants ou autres usages
2.2 Plantations ligneuses	Peuplements d'arbres plantés pour le bois ou la fibre en dehors des forêts naturelles, souvent composés d'espèces non indigènes
2.3 Élevage de bétail	Animaux terrestres domestiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs (exploitation agricole); également, animaux domestiques ou semi-domestiqués laissés en liberté là où ils trouvent un habitat naturel (élevage à grande échelle)
2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Animaux aquatiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs; poissons d'écloserie libérés dans la nature
3. Production d'énergie et exploitation minière	Menaces résultant de la production de ressources non biologiques
3.1 Forage de pétrole et de gaz	Prospection, développement et production de pétrole et d'autres hydrocarbures liquides
3.2 Exploitation minière et de carrières	Prospection et développement en vue de l'exploitation de ressources minérales et pierreuses
3.3 Énergie renouvelable	Prospection et développement en vue de l'exploitation d'énergie renouvelable
4 Couloirs de transport et de services	Menaces consécutives aux longs couloirs de transport étroits et aux véhicules qui y circulent, y compris la mortalité d'animaux sauvages qui y est associée
4.1 Routes et chemins de fer	Transport de surface sur les routes et les voies dévouées
4.2 Réseaux de services publics	Transport d'énergie et de ressources
4.3 Couloirs de navigation	Transport sur et dans les cours d'eau intérieurs et en mer
4.4 Trajectoires de vol	Transport par air et dans l'espace
5. Utilisation des ressources biologiques	Menaces résultant de l'utilisation non rationnelle de ressources biologiques « sauvages », y compris les conséquences de récoltes

Tableau A4 (suite)

Catégories/ Sous-catégories de menaces	Définition
	délibérées et accidentelles; persécution ou élimination de certaines espèces
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	Mortalité ou capture d'animaux sauvages terrestres, ou de produits animaux, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
5.2 Récolte de plantes terrestres	Cueillettes de plantes, de champignons ou de produits non ligneux/non animaux pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Récolte d'arbres et d'autres végétaux ligneux pour l'exploitation du bois ou des fibres ou pour la production de carburant
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Récolte d'animaux ou de plantes sauvages aquatiques, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
6 Intrusions et perturbations humaines	Menaces découlant des activités humaines qui changent, détruisent et perturbent les habitats et les espèces associées à des usages non excessifs de ressources biologiques
6.1 Activités récréatives	Personnes qui séjournent dans la nature ou qui s'y promènent en véhicule en dehors des corridors de transport établis, généralement à des fins récréatives
6.2 Guerre, agitation politique et exercices militaires	Interventions de forces militaires ou paramilitaires qui ne couvrent pas de façon permanente une superficie
6.3 Travail et autres activités	Personnes qui séjournent ou se déplacent dans la nature pour d'autres raisons que les loisirs ou les activités militaires
7. Modifications du système naturel	Menaces résultant d'interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels ou semi-naturels, souvent en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains
7.1 Incendies et extinction des incendies	Lutte contre les incendies, ou augmentation de la fréquence ou de l'intensité des incendies supérieure à la gamme naturelle de variation
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau	Modification délibérée, ou secondaire à d'autres activités, de la circulation de l'eau par rapport à la gamme de variation naturelle
7.3 Autres modifications de l'écosystème	Autres interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains.
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	Menaces attribuables à des végétaux, des animaux, des agents pathogènes, des microbes ou du matériel génétique, indigènes et non indigènes, qui ont ou pourraient avoir une incidence néfaste sur la biodiversité après leur importation, leur introduction et leur multiplication.
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles qu'on ne trouve habituellement pas dans l'écosystème concerné et qui ont été directement ou indirectement introduits dans l'écosystème, et s'y sont propagés, en conséquence des activités humaines
8.2 Espèces indigènes problématiques	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles que l'on trouve habituellement dans l'écosystème concerné, mais qui

Tableau A4 (suite)

Catégories/ Sous-catégories de menaces	Définition
	ont atteint un nombre « en rupture d'équilibre » ou qui sont « diffusés » directement ou indirectement en conséquence des activités humaines
8.3 Matériel génétique introduit	gènes ou organismes transportés ou transformés par l'être humain
9. Pollution	Menaces dues à l'apport de matières ou d'énergies exotiques ou en excès, à partir de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines	Eaux usées, eaux de ruissellement de sources non ponctuelles provenant des habitations et des zones urbaines, et qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.2 Effluents industriels et militaires	Polluants aquatiques de sources industrielles et militaires, y compris l'industrie des mines, la production d'énergie, et les industries d'extraction d'autres ressources qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments
9.3 Effluents agricoles et forestiers	Polluants aquatiques d'origine agricole et sylvicole et en provenance des systèmes d'aquaculture, qui comprennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments, y compris les effets de ces polluants sur l'emplacement où on les a appliqués
9.4 Ordures ménagères et déchets solides	Rebuts et autres matières solides, y compris celles qui entravent les animaux sauvages
9.5 Polluants atmosphériques	Polluants atmosphériques de sources ponctuelles et non ponctuelles
9.6 Excès d'énergie	Chaleur, son ou lumière qui perturbent la faune ou les écosystèmes
10 Événements géologiques	Menaces résultant de phénomènes géologiques catastrophiques
10.1 Volcans	Manifestations volcaniques
10.2 Tremblements de terre/tsunamis	Tremblements de terre et phénomènes associés
10.3 Avalanches/glissements de terrain	Avalanches ou glissements de terrain
11 Changements climatiques et temps violent	Changements climatiques à long terme susceptibles d'être liés au réchauffement de la planète et autres phénomènes météorologiques ou climatiques violents dont l'ampleur dépasse la gamme de variation naturelle, au point d'entraîner la disparition d'une espèce ou d'un habitat vulnérable
11.1 Évolution et altération de l'habitat	Grands changements dans la composition et l'emplacement de l'habitat
11.2 Sécheresses	Périodes pendant lesquelles les précipitations de pluie diminuent en deçà de la gamme naturelle de variation
11.3 Températures extrêmes	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
11.4 Tempêtes et inondations	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières
*12 Autres menaces directes**	Autres menaces
12.1 Manque d'information	Manque de menace clairement documentée

*Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO pour rendre compte des espèces préoccupantes pour lesquelles les menaces ne sont pas clairement documentées ou sont inconnues.

Catégories des mesures de conservation de l'UICN

Tableau A5. Classification des mesures de conservation de l'UICN – Conservation Measures Partnership.

Nota : Il est à noter que toutes les catégories de mesures ne concernent pas ou ne sont pas recommandées dans chaque RCO ou UBM. La mesure visant à encourager l'industrie à appliquer volontairement les pratiques exemplaires de gestion a été classée dans la catégorie *5.3 « Normes et codes du secteur privé ».*

Catégories/ Sous catégories de mesures	**Définition**
1 Protection de l'eau et des terres	Mesures pour établir des parcs et d'autres aires protégées légalement ou accroître leur superficie, ainsi que pour protéger les droits sur les ressources
1.1 Protection de sites ou de zones	Créer des parcs publics ou privés, des réserves ou d'autres aires protégées légalement, ou accroître leur superficie, qui équivalent grossièrement aux catégories I à VI de l'UICN
1.2 Protection des ressources et des habitats	Adopter des mesures de protection ou des servitudes pour certains aspects de la ressource sur des terres publiques ou privées qui ne font pas partie des catégories I à VI de l'UICN
2 Gestion de l'eau et des terres	Mesures visant à conserver ou à restaurer des sites et des habitats, ainsi que leur environnement élargi
2.1 Gestion de sites ou de zones	Assurer la gestion aux fins de conservation des aires protégées et des autres terres sur lesquelles se trouvent des ressources
2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Éradiquer les plantes, les animaux et les pathogènes envahissants ou problématiques, réduire leur présence ou prévenir leur introduction
2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Améliorer les habitats dégradés et restaurer les habitats et les fonctions écosystémiques perdus; lutter contre la pollution
3 Gestion des espèces	Mesures visant à gérer ou à restaurer des espèces préoccupantes
3.1 Gestion des espèces	Assurer la gestion de populations végétales et animales préoccupantes
3.2 Rétablissement des espèces	Gérer, améliorer ou restaurer des populations végétales et animales préoccupantes, mettre en place de programmes de vaccination
3.3 Réintroduction d'espèces	Réintroduire des espèces aux endroits où elles étaient autrefois présentes, ou procéder à des introductions mineures
3.4 Conservation *ex situ*	Protéger la biodiversité des espèces en dehors leurs habitats naturels
4 Éducation et sensibilisation	Mesures visant à améliorer la compréhension et les compétences, ainsi qu'à influencer les comportements
4.1 Éducation systématique	Améliorer les connaissances et les compétences des étudiants dans le cadre d'un programme menant à un grade
4.2 Formation	Développer les connaissances et les compétences des praticiens, des intervenants et des autres personnes intéressées, et améliorer l'échange d'information sans programmes menant à un grade
4.3 Sensibilisation et communications	Effectuer de la sensibilisation sur les questions environnementales et présenter de l'information par l'entremise de différents moyens de communication ou d'activités de désobéissance civile
5. Lois et politiques	Mesures visant à élaborer des lois, des règlements et des normes volontaires, à les modifier, à les influencer et à les mettre en œuvre
5.1 Législation	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer la législation ou les politiques gouvernementales à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires

Tableau A5 (suite)

Catégories/ Sous catégories de mesures	Définition
	sur celles-ci
5.2 Politiques et règlements	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires
5.3 Normes et codes du secteur privé	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les normes volontaires et les codes professionnels qui régissent les pratiques dans le secteur privé, ou formuler des commentaires
5.4 Conformité et application de la loi	Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques, règlements, normes et codes à tous les niveaux, et assurer leur application
6. Source de revenus, mesures économiques et autres mesures incitatives	Mesures visant à utiliser des mesures économiques et incitatives pour influencer les comportements
6.1 Entreprises liées et solutions de rechange en matière de sources de revenus	Mettre sur pied des entreprises qui dépendent directement de la conservation des ressources naturelles et offrir des sources de revenus de rechange comme moyens de modifier les comportements et les attitudes
6.2 Substitution	Promouvoir les produits et les services qui représentent une solution de rechange à ceux qui sont dommageables pour l'environnement
6.3 Forces du marché	Utiliser les mécanismes du marché pour changer les comportements et les attitudes
6.4 Paiements liés à la conservation	Utiliser des paiements directs ou indirects pour changer les comportements et les attitudes
6.5 Valeurs non monétaires	Utiliser des valeurs incorporelles pour changer les comportements et les attitudes
7 Renforcement des capacités externes	Mesures visant à construire des infrastructures qui facilitent la conservation
7.1 Développement des institutions et de la société civile	Mettre en place ou offrir du soutien non financier et des possibilités de renforcement des capacités pour les organismes à but ou sans but lucratif, les organismes gouvernementaux et les communautés
7.2 Création d'alliances et de partenariats	Créer et faciliter des partenariats, des alliances et des réseaux d'organisations
7.3 Financement lié à la conservation	Recueillir et offrir des fonds pour les efforts de conservation
8 Recherche et surveillance	Collecte de renseignements sur les espèces ou les habitats préoccupants
8.1 Recherche	Entreprendre de nouvelles recherches ou poursuivre ou approfondir celles déjà en place concernant des espèces ou des menaces particulières
8.2 Surveillance	Mettre au point de nouveaux systèmes de surveillance ou appuyer, poursuivre ou approfondir les initiatives actuelles en la matière afin de recueillir les données nécessaires au sujet d'espèces particulières ou de groupes d'espèces, ou de leurs habitats.

*Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la RCO afin de rendre compte de certaines mesures qui ne rentrent dans aucune autre catégorie du système de classification de l'UICN.

www.**ec.gc.ca**

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca